

MARDI 10 MARS 2009

PRÉSIDENCE DE M^{me} ROTHE

Vice-présidente

1. Ouverture de la session annuelle

La Présidente. – Je déclare ouverte la session 2009-2010 du Parlement européen.

2. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 05)

3. Débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit (annonce des propositions de résolution déposées): voir procès-verbal

4. Décision sur l'urgence

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le vote sur l'application de la procédure d'urgence à la proposition de règlement du Conseil relative à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée.

Philippe Morillon, président de la commission de la pêche. – Madame la Présidente, mes chers collègues, la demande d'urgence qui nous est présentée ce matin, en exécution de l'article 134 de notre règlement, nous a été soumise la semaine dernière par le Conseil et elle porte, comme vous l'avez dit, sur la proposition de règlement du Conseil établissant un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'océan Atlantique oriental et la Méditerranée.

Cette proposition vise à mettre en œuvre le nouveau plan de reconstitution, recommandé pour ces régions par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique lors de sa réunion de novembre dernier.

Comme l'a rappelé le Conseil dans sa demande d'urgence, ce règlement devra entrer en vigueur avant le début de la principale campagne de pêche, le 15 avril prochain, ce qui implique que la consultation obligatoire de notre Parlement soit menée dès cette session plénière afin d'ouvrir la voie à un accord politique au sein du Conseil dans les prochaines semaines.

Consciente de cette contrainte et de la nécessité pour l'Union européenne de respecter ses engagements internationaux et de prendre sa part des efforts indispensables pour remédier à la crise aiguë du thon rouge, la commission de la pêche du Parlement européen s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette demande d'urgence. Je vous invite, par conséquent, à confirmer cet avis favorable par votre vote de ce matin.

(Le Parlement décide l'urgence)

*

* *

José Ribeiro e Castro (PPE-DE). – *(PT)* Madame la Présidente, je voudrais simplement soulever une très brève motion de procédure concernant l'ordre du jour de cette semaine. Le mercredi 11 mars est la Journée européenne des victimes du terrorisme. Cette journée a d'abord été proposée par le Parlement lors d'un vote qui a eu lieu le 11 mars 2004. Nous débattions alors au sujet d'un bilan de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. C'était le jour où les tragiques attentats de Madrid ont été perpétrés. La date proposée initialement était le 11 septembre, mais en raison de la tragédie survenue ce jour-là, le Parlement a voté pour la date du 11 mars.

Quelques jours plus tard, le 25 mars si ma mémoire est bonne, le Conseil européen a voté cette date en tant que Journée européenne des victimes du terrorisme. À présent, nous avons une séance plénière demain - le

11 mars - et je constate pourtant qu'il n'y a pas la moindre mention de cette journée dans l'ordre du jour. Je voudrais savoir si une quelconque commémoration est prévue pour la période de session de cette semaine.

La Présidente. – Monsieur Ribeiro e Castro, d'après ce que j'ai compris, le Président prononcera une allocution demain à l'ouverture de la séance plénière à propos de la journée que vous mentionnez et des circonstances particulières. Cette allocution jouera un rôle en la matière.

5. Prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0482/2008) de M. Schwab, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur [COM(2008)0316 - C6-0210/2008 - 2008/0100(COD)].

Andreas Schwab, rapporteur. – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais avant tout - non par pure formalité mais parce que j'y tiens réellement - adresser mes sincères remerciements au commissaire Verheugen, à la Commission, à son équipe, à la Présidence tchèque, qui ne peut malheureusement pas se joindre à nous aujourd'hui, et aux membres de la commission pour leur collaboration positive et constructive à ce dossier.

Lorsqu'on examine comment il est possible d'atteindre des mesures respectueuses de l'environnement pour les véhicules, l'on est parfois étonné du temps considérable passé à examiner d'autres mesures. Je pense qu'en tant que Parlement, en tant qu'institution européenne, nous avons fait ensemble un grand pas en avant qui n'a, jusqu'à présent, pas vraiment réussi à démontrer son importance auprès du grand public ou dans le débat politique.

Le règlement sur lequel nous votons aujourd'hui est respectueux de l'environnement vu que, dans le cadre de l'ensemble des mesures de réduction des émissions de CO₂, il représente une importante contribution, de la part de la politique européenne, à la réduction des émissions de CO₂ rejetées par les véhicules à moteur. D'un autre côté, cependant - et je dirais que cette politique environnementale est astucieuse - il aide également les consommateurs - les conducteurs - à payer moins tout en étant respectueux de l'environnement, puisqu'il permet des économies considérables, non seulement en termes de CO₂, mais également en termes de consommation d'essence et de diesel. En outre, il permet aussi - et ceci, également, constitue un point important auquel le Parlement et ses députés tiennent particulièrement - d'améliorer la sécurité des routes européennes, et pas seulement eu égard aux véhicules de transport de marchandises, mais également eu égard aux voitures particulières.

Je n'ai pas l'intention de reprendre chaque point du règlement ligne par ligne, mais je pense qu'il y a plusieurs signaux politiques importants que nous devrions approfondir à ce stade.

Le premier point est que, en introduisant un système de contrôle de la pression des pneumatiques obligatoire pour les véhicules à moteur, nous créerons une situation où grâce à une meilleure pression des pneumatiques, du fait d'une performance de conduite améliorée des pneumatiques par l'industrie du pneumatique, les conducteurs européens consommeront jusqu'à 5 % de carburant en moins sans voir une augmentation des coûts. Un système de contrôle de la pression des pneumatiques commercialisé à l'heure actuelle coûte aux environs de 100 EUR, parfois beaucoup moins, et les économies de coût qui en résultent pour les consommateurs seront de loin supérieures.

Le deuxième point qui, selon moi, mérite que l'on s'y attarde particulièrement est le fait que nous avons réussi à obtenir le montage obligatoire d'un système de contrôle de la stabilité - connu sous le nom de système ESP - dans les véhicules dès 2011 et que nous ne l'avons pas fait contre la volonté de l'industrie automobile européenne mais avec sa participation et son soutien exprimés, car cela permettra une amélioration considérable de la sécurité sur les routes européennes. Malheureusement, comme les spécifications techniques pertinentes n'étaient pas encore tout à fait prêtes, nous n'avons pas réussi à obtenir également le montage obligatoire des systèmes de freinage d'urgence et des systèmes de détection de dérive de la trajectoire - je m'excuse pour ces termes relativement techniques, qui ne sont généralement pas utilisés dans le débat public sur cette matière - d'ici l'an 2018 dans les véhicules de transport de marchandises, en particulier. Cette mesure améliorera grandement la sécurité des routes européennes, en particulier de nos autoroutes. Tout ce que je peux affirmer est qu'elle pourrait réduire le nombre de morts et de blessés de quelque 35 000.

Enfin - et il subsiste toujours quelques divergences d'opinion sur cette question - grâce à ce règlement, les pneumatiques produiront considérablement moins de bruit. Cette disposition impliquera certains coûts, certes, et c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il était particulièrement important d'inclure dans le règlement un texte mentionnant que la réduction des émissions de bruit résultant de la circulation routière ne peut être imputée uniquement aux fabricants de pneumatiques et, indirectement, aux consommateurs, mais qu'il s'agit également d'une responsabilité des États membres en termes des revêtements routiers qu'ils fournissent, et je suis extrêmement reconnaissant du fait que le Conseil a, finalement, adopté cette disposition.

Je vous remercie pour votre coopération et j'attends avec impatience un débat intéressant.

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission*. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais pour ma part commencer par adresser mes remerciements au rapporteur, M. Schwab, et aux députés de ce Parlement qui ont participé aux travaux préparatoires, pour leur collaboration réellement constructive et engagée, qui nous a permis de trouver un accord en première lecture.

Le règlement dont nous discutons ici semble de prime abord très technique, pourtant il s'agit d'un règlement ayant une portée politique importante et ambitieuse. Ce que nous visons à adopter aujourd'hui représente un jalon dans l'amélioration de la sécurité routière. Ce règlement rendra les voitures européennes plus sûres. Il s'agit également d'un jalon en termes de compatibilité environnementale des véhicules européens, vu que celle-ci ne sera, bien sûr, pas atteinte grâce à la seule production de moteurs plus économes en carburant - les voitures offrent également d'autres options totalement différentes pour économiser du carburant et réduire la pollution. À la fin de la journée, ce règlement constituera également une partie importante de notre politique consistant à mieux légiférer, étant donné qu'il permettra de simplifier considérablement l'ensemble du cadre réglementaire.

Permettez-moi de commencer par l'aspect sécuritaire, qui était l'élément principal de ce projet. La sécurité routière en Europe reste un sujet qui requiert la plus grande attention et qui nous préoccupe beaucoup. Les règles que nous établissons ici et qui deviendront la norme pour les voitures européennes à partir de 2011 permettront de diminuer le nombre annuel de tués et de blessés graves sur les routes européennes de quelque 35 000 personnes. La mise en œuvre des systèmes électroniques de contrôle de la stabilité pour les voitures particulières et les véhicules commerciaux, en particulier, peut sauver près de 3 000 vies par an et éviter à 25 000 personnes de subir des lésions. En fin de compte, il s'agit d'un dispositif de sécurité qui n'a été que rarement utilisé jusqu'à maintenant, en particulier pour les véhicules de transport de marchandises, souvent impliqués dans les accidents graves. Les coûts pour les fabricants seront largement compensés par l'avantage économique général.

Cet ensemble de mesures jouera un rôle considérable dans la mise en œuvre de la stratégie communautaire de réduction des émissions de CO₂ dues aux voitures particulières et aux véhicules commerciaux légers. Il impose le montage obligatoire de pneumatiques à faible résistance au roulement et exige l'installation de systèmes de contrôle de la pression des pneumatiques et d'indicateurs de changement de vitesse. Ces mesures réduiront les émissions moyennes de CO₂ de 6 à 7 grammes de CO₂ par kilomètre. Il s'agit donc d'une contribution vraiment remarquable. De plus, je ne voudrais pas manquer de souligner que cette proposition entraînera une réduction significative de la pollution sonore résultant des revêtements routiers, puisque la réduction des niveaux de bruit des pneumatiques améliorera grandement la situation.

À ce stade, permettez-moi de souligner à nouveau que nous ne pouvons parvenir à une mobilité durable en Europe que si, dans le cadre d'une approche intégrée, nous incluons le potentiel de tous les facteurs concernés ici, ce qui signifie le véhicule en lui-même - ce dont nous débattons aujourd'hui - mais nous devons également débattre des infrastructures de transports et du comportement au volant des personnes concernées. Je suis ravi que ce soit exactement la façon dont le Parlement européen voit les choses.

Quant à la simplification de la législation, ce règlement simplifiera remarquablement le cadre réglementaire. Ce règlement unique impliquera l'abrogation des 50 directives existantes et, dans la mesure du possible, les remplacera par des règles internationales. La réduction des frais administratifs, l'amélioration de la transparence et de l'harmonisation internationale entraîneront des économies notables pour l'industrie, ce qui contribuera à renforcer sa compétitivité. Parallèlement, les États membres bénéficieront de dépenses administratives réduites.

Concernant les voitures, il serait difficile de passer sous silence la très grave crise que traverse actuellement l'industrie automobile européenne, la plus grave depuis des décennies. Il est donc naturel de se demander s'il s'agit du moment opportun pour mettre en œuvre des règlements techniques. Que les choses soient claires à ce sujet lorsque je dis que ce que nous visons à adopter ici aujourd'hui est l'un des résultats du processus

«CARS 21», auquel nous avons travaillé intensément avec les fabricants, les États membres et la société civile pour définir un cadre pour l'industrie automobile européenne de demain et la façon dont nous envisageons la voiture européenne de l'avenir. Je voudrais insister vivement sur le fait que, même en cette période de crise - et justement à cause de cette crise, en fait - les fabricants européens ne doivent pas relâcher leurs efforts au moment de développer et de commercialiser des voitures qui répondent aux exigences de ce début de XXI^e siècle. Or ces exigences sont assez claires: les consommateurs veulent des véhicules qui consomment moins de carburant, sont plus respectueux pour l'environnement et plus sûrs.

La vision de la voiture européenne de demain qui s'est dégagée de CARS 21 et la position commune de tous les participants concernant l'avenir de cette industrie est exactement la suivante: ce que nous voulons pour faire face à la concurrence internationale, c'est que l'Europe produise, non seulement les meilleures voitures sur le plan qualitatif, mais également celles qui consomment le moins, sont les plus respectueuses de l'environnement et les plus sûres, et je suis intimement convaincu qu'avec de tels produits, l'industrie européenne conservera sa position de leader sur le marché mondial de l'automobile. Je vous remercie de votre attention.

Jorgo Chatzimarkakis, rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je tiens, tout d'abord, à féliciter M. Schwab pour le compromis auquel il est parvenu avec le Conseil. Tous les points n'ont pas été couverts, mais c'est ainsi que fonctionnent les compromis.

Je me réjouis particulièrement de l'introduction de systèmes de sécurité obligatoires pour les véhicules. L'introduction obligatoire de nouvelles techniques de sûreté telles que l'ESC signifie qu'à l'avenir les consommateurs qui achètent des voitures de qualité supérieure ne seront pas les seuls à bénéficier d'une norme de sécurité plus élevée sur la route, mais que les conducteurs de véhicules de transport de marchandises en profiteront aussi. Ce faisant, nous apportons une contribution essentielle à la sécurité routière en Europe. Cela doit également s'appliquer sans conditions à la sécurité des pneumatiques.

Il est parfaitement logique de considérer l'adhérence des pneumatiques sur revêtement humide, donc la sécurité, comme étant plus importante que la diminution de la résistance au roulement, qui favorise la réduction des émissions de CO₂. Suivant la vitesse et le style de conduite, la résistance au roulement des pneumatiques représente 20 à 30 % de la consommation de carburant. Dans le contexte du débat environnemental d'aujourd'hui, et en vue de réduire les coûts de carburant, il est clair qu'une réduction de la résistance au roulement d'impose. Cependant, il faut admettre qu'en l'absence de résistance au roulement, obtenue moyennant la déformation des pneumatiques et de leurs propriétés élastiques, la sécurité et le confort de conduite seraient impossibles. Nous devons donc également considérer la sécurité sous un autre angle. Les nouveaux développements réalisés par les fabricants de pneumatiques montrent qu'il est possible d'avoir à la fois la sécurité et une résistance au roulement plus faible. De cette manière, nous permettrons également à l'industrie automobile européenne de prendre, et de conserver, la tête du peloton mondial.

Les propositions de compromis sur lesquelles nous voterons demain envoient un signal clair éloigné de l'hystérie à l'encontre du CO₂ et vers une plus grande sécurité routière.

Malcolm Harbour, au nom du groupe PPE-DE. – (EN) Madame la Présidente, au nom de mon groupe, je voudrais remercier mon collègue M. Schwab pour avoir très habilement géré un dossier très complexe. Nous devrions également peut-être dire en l'absence du Conseil que les négociations ont été dures, mais justes, et que nous sommes parvenus à un très bon résultat.

Je voudrais compléter un certain nombre de points en m'appuyant sur ce que le commissaire a dit. J'ai le privilège d'avoir participé à l'initiative Cars 21 depuis le tout début, et nous constatons à présent l'impact de cette approche intégrée. Il s'agit d'une terminologie importante et d'un exemple classique de regroupement de différentes dispositions en une mise à jour progressive du cadre réglementaire relatif aux véhicules à moteur, mais une mise à jour attendue par l'industrie.

Dans Cars 21, nous établissons une feuille de route concernant les défis en matière d'environnement et de sécurité que nous attendons de l'industrie qu'elle relève, et le point crucial à cet égard est de lui apporter la stabilité et les connaissances nécessaires afin qu'elle puisse planifier et concevoir de nouveaux produits de manière sensée et séquencée, tout en exigeant des dates butoirs et des objectifs. Nous ne voulons pas revenir sur ces objectifs ambitieux, mais bien leur apporter cette stabilité. Comme M. Verheugen l'a souligné, étant donné la difficile position de l'industrie en ce moment, en raison du manque de demande, cette stabilité réglementaire est d'une importance cruciale.

Je voudrais souligner deux points. Premièrement, l'accord qui vise à introduire des systèmes électroniques de contrôle de la stabilité le plus tôt possible est une contribution majeure à la sécurité et je m'en réjouis. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de tester ces systèmes comprendront leur efficacité. Deuxièmement, je veux attirer l'attention sur les questions qui concernent le cadre international, l'abrogation des directives de l'UE et leur incorporation dans la législation nationale. Je m'en réjouis, mais je pense qu'il est à présent plus important que jamais, Monsieur le Commissaire, que ce processus devienne beaucoup plus transparent quant à la ligne de conduite adoptée par la Commission lors de la négociation de ces directives au sein d'un autre organe, un organe des Nations unies, et non au sein de cette Assemblée.

Gary Titley, *au nom du groupe PSE.* – (EN) Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par féliciter M. Schwab pour son rapport et par le remercier pour son approche extrêmement coopérative de tout ce dossier.

Jeudi dernier, dans la soirée, une de nos collègues, M^{me} McAvan, a été impliquée dans un très grave accident de voiture. Sa voiture a été détruite, mais elle s'en est sortie relativement indemne et ce parce que la voiture qu'elle conduisait était équipée des éléments de sécurité les plus modernes, ce qui lui a permis de ne pas être trop grièvement blessée. C'est le contexte dans lequel nous débattons de ce rapport. La sécurité routière sauve des vies, comme le commissaire Verheugen l'a dit, et est très importante pour le bien-être de nombreuses familles dans l'Union européenne. Nous ne devrions pas perdre cela de vue, même en ces temps très difficiles.

C'est pourquoi j'étais déterminé à m'opposer aux personnes qui, au sein de ce Parlement et du Conseil, voulaient affaiblir cette proposition de la Commission. Je crois que la proposition originale de la Commission est une très bonne proposition, et nous étions déterminés à résister aux modifications de celle-ci.

Cette proposition avait toutefois une faiblesse majeure: elle ne contenait pas de disposition relative à l'écoulement des pneus qui ne répondaient pas aux nouvelles exigences après la date de mise en œuvre. C'est, selon moi, une carence majeure. C'est pourquoi j'ai proposé à la commission – et elle a accepté – un amendement stipulant que les pneus qui ne répondaient pas aux normes après la date de mise en œuvre devraient être écoulés après 12 mois.

Cependant, dans la situation actuelle de l'industrie automobile, étant donné que les voitures ne se vendent pas, il est apparu clairement au cours des discussions que nous avons eues avec le Conseil que, en fait, 12 mois était probablement un délai irréaliste, et nous avons dû prendre en considération les graves conséquences environnementales de l'élimination de pneus parfaitement bons et valables. Nous étions dès lors prêts à accepter, dans le cadre du dialogue, un délai de 30 mois à compter de la date de mise en œuvre pour l'écoulement des pneus qui ne répondent pas aux normes. Cependant, grâce à l'intervention de M. Schwab, si la Commission estime que ce délai pourrait être raccourci, cela est prévu dans la procédure de comitologie. Il s'agit d'une amélioration majeure.

Je voudrais également attirer votre attention sur les importantes mesures environnementales – en particulier les systèmes de contrôle de la pression des pneumatiques – qui permettront non seulement de produire moins de CO₂, mais aussi de rendre les voitures plus sûres, car les pneus insuffisamment gonflés sont à l'origine de nombreux accidents. Nous avons réduit la résistance au roulement et inclus des indicateurs de changement de vitesse dans cette proposition, qui ne se trouvaient pas dans la proposition originale. Cela sera non seulement positif pour l'environnement, mais permettra aussi aux automobilistes d'épargner de l'argent – c'est de l'argent en plus dans la poche de nos concitoyens, ce qui est très important en ce moment.

L'argument de la sécurité a été bien présenté. Comme je l'ai dit, les systèmes de contrôle de la pression des pneumatiques sont très importants, car les pneus insuffisamment gonflés – à ma grande honte, le Royaume-Uni est l'un des plus grands coupables dans ce domaine – sont une cause d'accident. Les systèmes de détection de déviation de trajectoire et de contrôle électronique de la stabilité sont également importants. Je félicite M. Schwab pour avoir avancé leur mise en œuvre d'un an, car ils constitueront un avantage majeur en termes de sécurité.

Comme M. Harbour et le commissaire l'on souligné, la simplification s'inscrit dans cette proposition, et c'est très important.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous avons demandé que les services routiers accordent une plus grande importance à la réduction du bruit. Le bruit de la circulation routière est, en effet, une cause de stress, et le stress est une cause de maladie et, bel et bien, de décès, et il est dès lors important de se pencher sur cette question.

Olle Schmidt, *au nom du groupe ALDE*. – (SV) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, voici un rapport constructif poursuivant des objectifs clairs en matière d'environnement et de sécurité. La commission a été claire concernant le bruit et la santé. Pas moins de 210 millions d'Européens sont actuellement exposés au bruit de la circulation routière qui, selon l'Organisation mondiale de la santé, présente un risque direct pour la santé. S'attaquer au bruit des pneumatiques n'est pas le seul moyen de réduire le bruit de la circulation, mais les meilleurs résultats sont obtenus en combinant des mesures, dont la lutte contre le bruit produit par les pneumatiques constitue un élément important.

Certaines personnes, peut-être même au sein de ce Parlement, prétendent qu'il y a un conflit entre les émissions de bruit et les caractéristiques de sécurité des pneumatiques. Il n'y a aucune preuve de ce conflit dans les études détaillées et indépendantes qui ont été réalisées. Je suis donc déçu que le compromis ne reflète pas ce que nous avons voté au sein de la commission. Concernant les camions, 90 % des pneumatiques satisfont déjà aux niveaux de bruit fixés dans le compromis. Ce n'est pas ce que nous appellerions un niveau élevé d'ambition, hélas.

Seán Ó Neachtain, *au nom du groupe UEN*. – (GA) Madame la Présidente, je voudrais saluer ce rapport et féliciter M. Schwab pour son développement.

Nous devons accueillir favorablement toutes les mesures visant à rendre les routes plus sûres. Cette sécurité dépend avant tout des véhicules eux-mêmes. Il faut donc s'assurer que les véhicules répondent à des normes plus sûres.

Comme l'a dit le commissaire, il s'agit de la consolidation ou de la combinaison de plus de 50 autres règlements. Je me réjouis de cette simplification car tous les véhicules qui sont fabriqués partout en Europe doivent satisfaire aux normes les plus élevées et les constructeurs automobiles doivent être tenus d'atteindre ces normes - pas seulement en matière de pneumatiques, mais également en ce qui concerne les autres aspects mentionnés ici ce matin, tels que le contrôle électronique et d'autres fonctions modernes garantissant que les voitures et les véhicules que nous mettons sur la route répondent aux meilleurs critères possibles.

Heide Rühle, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (DE) Madame la Présidente, je tiens moi aussi à remercier le rapporteur et le rapporteur fictif, et en particulier M. Titley et la Commission, pour cette proposition sensée.

Mes remerciements à la présidence tchèque, d'un autre côté, sont un peu plus mitigés. Je dois dire que notre trilogie a subi une forte pression de la part du Conseil et que ce dernier s'est montré peu ambitieux. Le Conseil nous a en effet «conseillé» à l'avance de ne pas être trop exigeants dans nos demandes, de manière à ne pas mettre en péril les constructeurs en ces temps de crise économique. J'envisage les choses d'une manière totalement différente, de même, je pense, que la majorité des députés de ce Parlement: c'est justement parce que nous sommes en temps de crise économique que nous avons besoin de normes claires et d'une industrie européenne motivée et encouragée à établir des normes élevées et à développer des modèles pour demain, et non pour aujourd'hui. Il est clair que l'efficacité énergétique et les émissions de CO₂ jouent un rôle majeur en la matière.

La question de la sécurité est évidemment importante aussi. Par ailleurs, la question de la minimisation du bruit, qui a été expédiée dans le cadre de ce débat, ne doit pas être négligée non plus, étant donné que de plus en plus de personnes tombent malades à cause du bruit, ce qui implique des coûts élevés pour la société. C'est la raison pour laquelle il est également essentiel que ce règlement soit conforme aux normes pertinentes.

Dans l'ensemble, nous avons atteint un bon compromis. Nous n'avons pas signé l'accord en première lecture car nous étions réticents à l'égard de la procédure ainsi que de la pression exercée par la Présidence tchèque, mais nous pouvons nous accommoder de ce compromis, qu'en tant que groupe, nous appuierons lors du vote.

Jim Allister (NI). – (EN) Madame la Présidente, la nuit dernière, un nouvel assassinat terroriste a été perpétré dans ma circonscription d'Irlande du Nord. Avant de passer au sujet qui nous occupe, permettez-moi de prendre un moment pour exprimer mes condoléances à la famille de mon électeur policier qui a été assassiné si brutalement par l'IRA, et pour condamner ce nouvel acte de terrorisme absolu.

S'agissant du sujet qui occupe l'Assemblée, je voudrais dire qu'il est rare que, dans ma circonscription, on sollicite mon appui en faveur d'un règlement européen, et je suppose que je devrais dire qu'il est encore plus rare que l'on arrive à me convaincre. Mais cette fois, j'ai été heureux d'être convaincu, car cette proposition contient des dispositions qui permettent à la fois d'améliorer la sécurité routière et, par bonheur, d'aider une entreprise d'Irlande du Nord qui se trouve à la pointe de la technologie et de la production des systèmes de

contrôle de la pression des pneumatiques. Une proposition qui impose l'installation de ces systèmes est donc non seulement bonne pour la sécurité routière, mais aussi pour l'emploi dans ma circonscription.

Avec les taux effroyables de morts sur les routes dans toute l'UE, des mesures qui visent à rendre nos voitures – et donc nos routes – plus sûres doivent être saluées. C'est un domaine en particulier où la réglementation a un rôle indéniable à jouer. Il devrait s'agir d'une réglementation sensée, rationnelle et nécessaire et non pas d'une réglementation pour le plaisir de réglementer. Mais, dans ce cas, je pense que le rapport a trouvé un juste équilibre, et je félicite le rapporteur pour son rapport.

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je me félicite du haut niveau de professionnalisme dont a fait preuve M. Schwab en amendant le projet de règlement de la Commission de manière à y inclure des mesures qui accroîtront la compétitivité de l'industrie automobile européenne tout en permettant aux États membres de surveiller efficacement l'adhésion du marché aux prescriptions en matière d'homologation des véhicules à moteur. À titre d'exemple, le contrôle de la pression des pneumatiques permettra de réduire la consommation de carburant et donc les émissions, et l'introduction de systèmes modernes de contrôle électronique de la transmission en 2011 permettra d'atteindre un an plus tôt que prévu une réduction du nombre d'accidents sur les routes européennes. La réduction du bruit représente un autre avantage, qui concerne aussi bien les pneumatiques que la construction des routes. Ce règlement réduira la charge administrative et simplifiera les règlements juridiques conformément à l'accord des Nations unies concernant l'unification des prescriptions applicables aux véhicules. Ce règlement constitue un excellent exemple de législation intégrée et je suis ravie que la présidence tchèque y ait été bien préparée et qu'un accord entre le Parlement, M. Schwab et le Conseil ait dès lors été atteint en première lecture.

Wolfgang Bulfon (PSE). – (DE) Madame la Présidente, un compromis difficile a été conclu et je considère que M. Schwab a produit un chef-d'œuvre, c'est pourquoi dorénavant, je parlerai de lui en tant que Grand maître Schwab.

En vue d'augmenter la sécurité des conducteurs de voiture sur les routes européennes, l'introduction anticipée du système de freinage automatique d'urgence est particulièrement opportune. En outre, le fait que les valeurs limites d'adhérence sur revêtement humide pour les pneumatiques seront améliorées à l'avenir doit être considéré comme un développement positif, tout comme le fait que les systèmes de contrôle de la pression des pneumatiques, les systèmes de détection de dérive de la trajectoire et les systèmes avancés de freinage d'urgence doivent être envisagés pour d'autres catégories de véhicules.

Je voudrais cependant critiquer le fait que les constructeurs ont appliqué des niveaux de bruit des pneumatiques plus élevés pour les véhicules de transport de marchandises et, de même, je considère comme un échec le fait qu'il n'ait pas été possible d'introduire plus tôt que ce qui est proposé d'autres mesures de sécurité que l'ESC.

De plus, je tiens à faire remarquer qu'aucune spécification précise des exigences en matière de performance concernant la capacité des pneumatiques hiver à amorcer ou à maintenir le déplacement du véhicule n'a été incluse dans le compromis conclu avec le Conseil. Je trouve personnellement incompréhensible le fait qu'aucune spécification des caractéristiques de conduite sur verglas ou sur boue, par exemple, n'ait été faite.

Les pneumatiques des catégories C1, C2 et C3 qui ne satisfont pas aux dispositions de ce règlement telles que prévues à l'Annexe 1 seront désormais, en raison du compromis sur les périodes transitoires, autorisés à la vente pendant 30 mois supplémentaires. Le Parlement avait envisagé une période transitoire de 12 mois pour ce faire, ce qui aurait amplement suffi.

Pour conclure, je voudrais vous rappeler à tous, à nouveau, la vitesse maximale en configuration d'origine de 180 km/h, car je pense qu'il s'agit d'une mesure très sensée.

Toine Manders (ALDE). – (NL) Madame la Présidente, je voudrais remercier M. Schwab pour son engagement, parce qu'il a tout simplement été mis au pied du mur pendant ce trilogue. Lorsque j'étudiais le droit européen, les pouvoirs de codécision étaient de toute évidence assez différents d'aujourd'hui.

L'accord en première lecture que nous avons maintenant sous les yeux et qui a été négocié par quatre députés – dont moi-même en tant que rapporteur fictif – s'éloigne notablement du texte adopté par le Parlement. Il diffère de la proposition de la Commission – la crise économique a été détournée pour soumettre une proposition épouvantable. En effet, tout le monde se plaint de son manque de substance, et pourtant, manifestement, toute le monde l'accepte.

L'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe pense que la procédure suivie constitue un sabotage de la démocratie et du rôle du Parlement. Après tout, si le texte adopté par le Parlement en première lecture n'est pas inclus dans les négociations du trilogue, une deuxième lecture est nécessaire, puisque c'est ainsi que cela fonctionne. Nous pensons également que le fait que quatre députés conviennent d'un texte en trilogue et qu'ensuite l'ensemble du Parlement se contente de leur emboîter le pas envoie un mauvais signal.

Le groupe ALDE votera contre cette proposition pour des raisons de principe. Il s'agit principalement de raisons de procédure et non parce que nous considérons le contenu médiocre, bien qu'il laisse fortement à désirer.

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Madame la Présidente, je voudrais soulever une question connexe. La Commission apprendra que trois gaz «F» comptent parmi les six principaux gaz à effet de serre. J'étais le rapporteur dans le cadre de la directive sur la climatisation mobile relative à l'utilisation de ces gaz dans les systèmes de climatisation mobiles.

Il semblerait que des failles soient exploitées entre cette législation et la législation relative à la réception des véhicules à moteur, qui était l'outil choisi pour mettre la directive en œuvre. J'ai été sensibilisée, ces dernières semaines, aux plans des constructeurs automobiles en vue d'éviter le moindre changement de réfrigérant, en 2011 et au-delà, en appliquant la réception de certains composants. Cela signifierait que la date limite pour l'interdiction de l'utilisation du R134a serait à présent 2017 au lieu de 2011. L'émission de tonnes d'équivalent de CO₂ ne pourra par conséquent pas être évitée, comme prévu.

Les autorités nationales compétentes en matière de réception sont responsables en dernier ressort de la mise en œuvre de la directive sur la climatisation mobile. Par exemple, la VCA, qui est l'autorité compétente en matière de réception au Royaume-Uni, a récemment indiqué qu'elle approuverait, après janvier 2011, de nouveaux types de véhicules équipés de systèmes de climatisation mobiles existants – déjà approuvés selon les normes du règlement (CE) n° 706/2007 – contenant des gaz «F» dont le potentiel de réchauffement climatique est supérieur à 150. Par conséquent, nous avons la preuve que les constructeurs automobiles retardent – voire stoppent complètement – le développement et l'investissement dans des technologies durables innovantes. Le commissaire pourrait-il commenter?

Günter Verheugen, vice-président de la Commission. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à ce stade, je ne peux qu'adresser mes sincères remerciements à toutes les tendances du Parlement pour le large soutien apporté à cette proposition. Bien sûr, le texte obtenu est un compromis et il est toujours possible de vouloir un peu plus dans pareils cas. Je peux également affirmer que moi-même ainsi que la Commission aurions été disposés à aller plus loin. Ce que nous avons ici est ce que nous avons pu obtenir, cependant, et cela représente un grand pas en avant.

Plus particulièrement, je voudrais souligner à nouveau ce que M^{me} Rühle a dit. D'un point de vue politique, l'essentiel, surtout dans cette situation, est d'améliorer les véhicules européens dans des domaines qui seront cruciaux dans le futur. Une chose est assez claire: la crise de la demande n'est pas seulement le résultat des conditions économiques générales et de l'incertitude économique, mais elle est également liée au fait que les véhicules proposés par les constructeurs européens n'ont peut-être pas su répondre aux exigences du marché européen de ces dernières années en matière de consommation de carburant, de respect de l'environnement et de sécurité. C'est pourquoi, à présent, il est si important de rectifier cela rapidement.

Permettez-moi de dire un mot à propos du problème soulevé par M^{me} Doyle. J'ai conscience qu'il existe une interprétation erronée des prescriptions en matière d'homologation dans un certain nombre d'États membres – comme vous l'avez si justement souligné – mais c'est une interprétation erronée qui n'est pas conforme au cadre juridique en vigueur. La Commission veillera à ce que les clarifications nécessaires soient apportées et que les conséquences négatives que vous avez soulignées, Madame Doyle, ne se produisent pas.

Andreas Schwab, rapporteur. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je suis naturellement ravi de toutes ces félicitations, mais je dois dire que, dans ce trilogue, on ne peut pas être plus fort ou plus rapide que les personnes avec qui l'on travaille. Je suis dès lors heureux de partager le mérite du compliment de M. Bulfon avec chacun d'entre vous.

Je dois déclarer, cependant, et je pense que cela est extrêmement important, que je n'ai pas ressenti de pression de la part de quiconque, ni ressenti de pression politique. La seule difficulté que présentait cette proposition législative – et je ne veux pas le cacher, cela a également été abordé – consistait à formuler cette législation ambitieuse de manière à ne pas provoquer de pertes d'emplois au sein de l'Union européenne et, au contraire,

à les préserver. Il n'a pas toujours été facile de trouver cet équilibre pour chaque point, mais je pense qu'au final, nous avons trouvé une solution de compromis très sensée qui satisfait les intérêts de tout le monde.

Malgré tout, je dois dire que pour tous les procédures que nous avons établies en trilogue au cours des dernières semaines ou des derniers mois, nous avons eu droit à plusieurs critiques selon lesquelles les choses allaient trop vite. Nous pourrions certainement discuter d'un tel problème au début d'une législature et nous y tenir pendant toute la législature, mais il ne devrait pas y avoir de critiques selon lesquelles les processus sont douteux sur le plan démocratique à la fin d'une législature - le moment où des matières particulières sont réglées - après trois ans de participation à un tel processus au sein de ce Parlement. J'accepte la critique, mais je pense que cette question devait être réglée immédiatement après les élections pour toute la durée de la législature.

Il importe également de remettre cette proposition dans le contexte de la proposition de M. Sacconi, qui a été adoptée. Sa proposition visait à réduire les émissions de CO₂ des véhicules à moteur à 130 grammes et à envisager des mesures supplémentaires pour une nouvelle réduction de 10 grammes. Une partie de ces mesures supplémentaires a désormais été réglementée. Je ne peux attendre de voir comment nous aborderons le reste de ces mesures de réduction qui doivent encore être décidées et quelles seront propositions soumises par la Commission au Parlement.

J'ose ajouter que, concernant la question de la période transitoire, nous avons dû trouver un compromis, d'un point de vue économique. Nous n'avons pas fixé la période de 30 mois de façon définitive, mais au lieu de cela la Commission doit réaliser une autre étude d'impact pour chaque type de pneumatique, sur la base de laquelle nous pourrions alors décider de la date limite pour chaque type. Je suis convaincu qu'il est plus sensé sur le plan économique de retirer au plus vite du marché les pneumatiques produits légalement en Europe, mais uniquement au moment où le marché permettra effectivement de le faire. Je voudrais terminer dès lors en remerciant, à nouveau, tous ceux qui ont participé à la procédure.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu aujourd'hui à 12 heures.

Déclarations écrites (article 142)

Ioan Lucian Hămbășan (PPE-DE), par écrit. – (RO) Tout d'abord, je voudrais féliciter M. Schwab pour le rapport équilibré qu'il a produit. Ce rapport répond aux besoins de l'industrie en créant une législation simplifiée et transparente remplaçant pas moins de 50 directives de base, réduisant ainsi la charge administrative. Nous contribuons dès lors à une industrie automobile compétitive.

Il est important pour nous tous que les routes européennes deviennent plus sûres et le nombre d'accidents mortels et de lésions graves moins nombreux grâce à l'introduction d'équipements standard. Le système ESC doit devenir accessible à tout un chacun et ne plus être un équipement en option. Il va de soi que nous ne devons pas non plus oublier l'impact sur l'environnement qu'exercera le nouveau système de contrôle de la pression des pneumatiques, qui réduira les émissions de dioxyde de carbone. Cela s'accompagnera également d'une réduction du bruit et de la pollution sonore en général. Les nouvelles technologies nous permettront de disposer de voitures plus sûres et plus vertes.

6. Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) (refonte) (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0046/2009) de M. Krahmer, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) (refonte) [COM(2007)0844 - C6-0002/2008 - 2007/0286(COD)].

Holger Krahmer, rapporteur. – (DE) Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, Mesdames et Messieurs, nous voterons sous peu sur la directive relative à la prévention des émissions industrielles. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté toute une série de compromis à une large majorité. J'espère que nous pourrions poursuivre dans cette direction, car ces règles harmoniseront les prescriptions environnementales pour les installations industrielles à travers l'Union européenne. Ce faisant, nous améliorons la protection de l'environnement tout en garantissant une concurrence loyale.

Le filet de sécurité européen se trouve au cœur du compromis. Ce concept introduit des valeurs limites pour les substances polluantes d'origine industrielle applicables dans toute l'Europe. Ces valeurs définissent des exigences claires pour l'octroi d'autorisations à des installations industrielles. En vue d'obtenir un permis, elles doivent être meilleures que les spécifications du filet de sécurité. Cette approche laisse une marge de manœuvre suffisante pour tenir compte des exigences individuelles. Ce que cela implique assurément, cependant, est la fin de la possibilité d'abuser de cette marge de manœuvre pour exploiter des installations avec de mauvais coefficients d'émission via des dérogations. Avec le filet de sécurité, nous obtiendrons la clarté ainsi que la flexibilité nécessaire. Il ne sera absolument pas nécessaire de prévoir des dérogations extensibles sujettes à interprétation.

Lorsque j'ai fait cette proposition, l'on m'a accusé d'être un «activiste vert». Cela - et je choisirai mes termes prudemment - est une exagération. Il s'agit d'améliorer la mise en œuvre de règles de l'Union européenne qui sont en vigueur depuis des années. Les meilleures techniques disponibles - ce que vise le filet de sécurité européen - auraient dû être la norme dans toutes les usines industrielles en Europe depuis l'automne dernier, cependant, or cela est loin d'être la réalité. L'on constate que les meilleures techniques disponibles sont actuellement utilisées judicieusement dans trois États membres.

Les oxydes d'azote et de soufre font partie des principaux problèmes de la pollution industrielle de l'environnement. Dans ce domaine, il existe un potentiel de réduction de 60 à 80 % si les meilleures techniques disponibles sont appliquées avec cohérence. Il s'agit des chiffres de l'Agence européenne pour l'environnement. Cette technique ne relève pas de la science-fiction. Elle n'est pas le fruit d'un laboratoire, elle a dépassé le stade du laboratoire, elle est disponible, elle est accessible et elle fonctionne. Malgré cela, nombre d'États membres se gardent de faire des efforts, car il y a de l'argent à récolter même dans les installations extrêmement polluantes. Certains États membres négligent tout simplement la nécessité d'investir dans la modernisation de leurs usines depuis des années. Cela fausse la concurrence et nuit à l'environnement, et je plaide dès lors en faveur d'une nouvelle approche visant à mieux mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles.

Les compromis réduiront également les dépenses engendrées par la bureaucratie, qui ne fait que coûter de l'argent et ne fait rien pour contribuer à l'environnement. C'est pourquoi nous associons le nombre de rapports que les exploitants doivent envoyer aux autorités au risque créé par leurs installations et à la satisfaction ou non par les exploitants aux exigences qui leur sont imposées. La même chose vaut pour les inspections par les autorités. En cas de danger, il convient de procéder à un examen plus poussé. Là où rien ne se passe, une surveillance permanente n'est pas nécessaire.

Pour nombre de collègues au sein de ce Parlement, la protection des sols constitue un sujet délicat. Hélas, un débat constructif sur ce thème n'est clairement plus possible, bien qu'il ait été possible d'atteindre des compromis. Ils réduisent le rapport relatif à l'état du sol à l'essentiel - celui-ci ne doit pas être exhaustif et ne doit pas toujours être élaboré. Nous nous concentrons plutôt sur le risque réel qu'engendre une installation donnée. Des analyses sont requises lorsque des quantités notables de substances dangereuses pertinentes sont effectivement manipulées.

En outre, la remise des sites dans leur état initial est irréaliste, d'où la raison pour laquelle le compromis parle à présent de remise en état dans un état satisfaisant. Cela ne modifie pas mon avis personnel selon lequel la protection du sol n'est pas une matière qui devrait être réglementée au niveau européen. Il serait mieux de laisser cette compétence aux États membres.

La directive IPPC touche pratiquement tous les secteurs de l'industrie. Par conséquent, il y a eu un lobbying très intensif ces derniers jours. Dans certains domaines, des améliorations par rapport aux compromis d'origine étaient réellement nécessaires, citons ainsi l'agriculture. Le calcul de valeurs seuils pour les fermes avicoles est trop bureaucratique. Au lieu d'opérer une distinction selon les espèces entre les dindes, canards et poulets de chair, nous devrions garder la valeur seuil de 40 000 emplacements pour la volaille.

La production d'engrais organique, de purin et de lisier, en outre, n'est pas un domaine relevant du champ d'application de cette directive. Le sujet est pertinent, un règlement poursuit un but, mais s'il vous plaît, pas dans cet acte juridique. Un champ agricole n'est pas une installation industrielle. Les agriculteurs ont beaucoup plus d'éléments sur leur liste de souhaits, et la décision concernant ces deux points est appropriée. Je me suis dès lors trouvé face à certaines réticences lors de l'obtention de l'accord des rapporteurs fictifs sur ce point.

Il en va de même pour la production d'électricité à partir de gaz résiduaux provenant de la production de l'acier. Ce processus est très efficace et génère de l'énergie à partir d'un dérivé qui n'aurait, sinon, aucune utilité. La réduction marginale des émissions de polluants souhaitée pouvait être atteinte uniquement avec un niveau élevé de dépenses financières. Il s'agissait de garder le sens de la mesure.

Je trouve le comportement du groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens, qui s'est retiré du compromis et a à nouveau étudié l'intégralité du rapport en répandant des amendements partout, lamentable et regrettable. Une telle approche n'est pas constructive. Pour atteindre des décisions politiques, il faut au moins un minimum de confiance mutuelle et de coopération. Je peux comprendre que les membres du groupe PPE-DE ne soient peut-être pas tout à fait satisfaits des différents compromis. Tout ce que je peux dire à cet égard est que j'aurais été très heureux de discuter de leurs propositions, mais jamais au cours des négociations de compromis avec les rapporteurs fictifs ils n'ont avancé de telles propositions. Leurs actions non coordonnées de dernière minute signifient qu'il y a maintenant un risque de voir exactement l'inverse se produire - des propositions sensées et correctes sont mises en péril.

Je voudrais, à ce stade, remercier sincèrement les autres rapporteurs fictifs, plus particulièrement M. Turmes, M. Hegyi et M. Blokland, qui ont été des partenaires fiables dans ces négociations malgré des différences de fond.

Nous avons l'opportunité aujourd'hui d'envoyer un signal pour une meilleure protection de l'environnement et une concurrence loyale. J'espère que nous saisissons cette opportunité pour un projet soutenu par des groupements économiques et écologiques majeurs. Je vous demande de soutenir les compromis! Merci de votre attention.

Stavros Dimas, *membre de la Commission*. – (EL) Madame la Présidente, je suis ravi de débattre aujourd'hui de la proposition de réforme de la directive relative aux émissions industrielles et je voudrais remercier spécialement le rapporteur, M. Krahmer, et la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, pour leur excellent travail sur ce dossier. Je voudrais également remercier la commission des affaires juridiques pour sa contribution positive.

Ces dernières semaines, la Commission a rassemblé des preuves fiables démontrant que la directive actuelle relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution n'est pas appliquée de manière adéquate et que les émissions industrielles se sont maintenues à des niveaux excessivement élevés. Cette situation a eu un fort impact sur l'environnement et sur la santé des citoyens européens. En outre, elle fausse la concurrence entre les industries européennes.

Cette situation inacceptable doit cesser. Les meilleures techniques disponibles constituent l'élément principal de l'approche intégrée sur la base de laquelle fonctionne la directive. Ces techniques présentent des avantages considérables sur le plan écologique et économique.

Tout d'abord, elles réduisent les émissions et limitent l'utilisation des ressources, contribuant ainsi à améliorer à long terme la sécurité de l'approvisionnement énergétique au sein de l'Union européenne. Elles encouragent également l'innovation écologique, qui est essentielle pour que l'industrie européenne réponde à la demande mondiale future en technologies environnementales.

Pour que nous puissions exploiter de manière adéquate les avantages des meilleures techniques disponibles, leur cadre d'application doit être renforcé et amélioré. Tel est l'objectif poursuivi par la proposition de la Commission. Elle clarifie et revalorise le rôle des documents de référence MTD dans l'application de la législation. Cela rend les conditions d'agrément des entreprises à travers l'Union européenne plus semblables et, par extension, permet une plus grande convergence des conditions de concurrence.

Les documents de référence MTD sont élaborés par le biais d'une procédure transparente avec la large participation des États membres, de l'industrie et d'autres agences pertinentes. L'effort nécessaire pour les élaborer et les approuver est considérable. Nous devons soutenir la procédure d'approbation et l'institution de documents de référence MTD en général. Cela permettra aux documents de référence MTD de jouer un plus grand rôle dans la définition des modalités dans lesquelles des licences d'exploitation sont accordées aux sociétés industrielles, ce qui aura pour résultat que nos installations industrielles satisferont aux exigences environnementales les plus élevées prescrites par la législation de l'Union européenne.

La proposition de la Commission offre la flexibilité nécessaire pour permettre des dérogations aux documents de référence MTD, à condition, bien sûr, qu'elles soient justifiées par des conditions locales à ce moment-là. Cependant, il est nécessaire de spécifier les raisons et de justifier toute dérogation, afin de prévenir tout abus possible. Parallèlement, pour certains secteurs de l'industrie qui ont un impact environnemental particulièrement important, des exigences obligatoires minimales doivent être fixées au niveau de l'Union européenne. De plus, des normes minimales pertinentes ont déjà été adoptées pour des secteurs tels que les grandes installations de combustion ou les installations d'incinération des déchets.

Comme vous le savez, cette matière a été une source de préoccupation particulière pour le rapporteur au Parlement européen. Même si des exigences obligatoires minimales peuvent être considérées utiles en ce qui concerne certains secteurs industriels, il n'est pas certain qu'il soit nécessaire ou utile de définir des normes minimales pour l'ensemble des secteurs. Des normes minimales devraient être adoptées uniquement si, et dans la mesure où, elles sont nécessaires et justifiées d'un point de vue environnemental.

Les grandes installations de combustion, qui assument une grande part de responsabilité dans la pollution atmosphérique, sont un exemple typique. Les meilleures techniques disponibles sont loin d'être appliquées correctement dans ce secteur spécifique. C'est pourquoi la Commission a proposé de nouvelles exigences minimales pour les grandes installations de combustion sur la base des conclusions des documents de référence MTD pertinents. L'applicabilité de ces nouvelles exigences est prévue en 2016.

Il s'agit de mesures qui contribueront considérablement à atteindre les objectifs pertinents poursuivis par la stratégie thématique sur la pollution atmosphérique de manière économiquement viable. En outre, l'avantage net des exigences en question, tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, compense le coût applicable.

Enfin, outre le fait d'améliorer l'application de la directive, l'objectif de base de la réforme vise à simplifier la législation et à réduire les coûts administratifs supportés tant par l'industrie que par les autorités compétentes, toujours selon les principes du programme «Mieux légiférer» de l'Union européenne.

C'est pourquoi la proposition fusionne sept actes législatifs existants en une directive unique. Cela améliorera la clarté et la cohérence de la législation, tant pour les États membres que pour les sociétés. Les avantages de cette simplification sont multiples.

La réduction de la pollution engendrée par les installations industrielles constitue une priorité de base pour des raisons environnementales et économiques. La proposition présentée simplifiera la législation actuelle et, en même temps, renforcera le cadre d'application des meilleures techniques disponibles. Cela contribuera encore à améliorer la protection de l'environnement et la viabilité de l'industrie européenne. J'attends dès lors avec intérêt vos avis sur cette proposition importante et le dialogue constructif qui s'ensuivra.

Marcello Vernola, au nom du groupe PPE-DE. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je pense que, comme il a déjà été dit, cette directive représente l'outil le plus important permettant de réduire la pollution sur lequel le Parlement a débattu depuis le paquet sur l'énergie et le changement climatique.

Vu la crise financière qui met le système industriel sous pression, elle n'est peut-être pas arrivée au moment le plus opportun. Les groupes parlementaires ont donc fait l'objet d'un lobbying disproportionné de ces sociétés qui s'inquiètent des implications financières de cette directive, comme dans le cas du paquet sur l'énergie et le changement climatique. Nous sommes encouragés par le fait que nous en sommes toujours à la première lecture et que nous serons peut-être, en deuxième lecture, en mesure de regagner quelque peu du terrain en apportant quelques corrections et améliorations.

Je dois dire à M. Krahmer, le rapporteur, que le chemin n'a pas été facile. M. Krahmer a critiqué la position du groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens, qui a mis en doute certains compromis. Je voudrais souligner, cependant, que pas moins de 60 amendements ont été déposés, dont au moins un tiers provenait des membres du groupe PPE-DE. Il règne donc une volonté générale au sein du Parlement de réexaminer certains points clés de cette directive, mais, malheureusement, aucune rencontre n'a eu lieu entre le rapporteur et le rapporteur fictif ces derniers jours pour discuter de ces 60 amendements. Nous ne devons pas oublier que la directive résulte du fait que la directive précédente s'est, jusqu'à présent, révélée difficile à mettre en œuvre dans les États membres. Le système de contrôles et de tests est devenu trop différent. Comme l'a dit M. Krahmer, il doit être amendé. Un effort plus grand de la part de la Commission européenne est également nécessaire, cependant.

Les documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (MTD) sont trop longs à préparer et par conséquent ne peuvent pas garantir l'application transparente de la directive. Il est vrai qu'il existe une collaboration très étroite avec des industriels, mais si des documents de référence MTD devaient être adoptés plus rapidement et de manière régulière, nous assisterions également à une amélioration de la protection de la santé publique. Je voudrais également ajouter que les industriels ont assurément consenti peu d'investissements par le passé: un plus grand engagement est nécessaire, et vu que beaucoup trop de personnes en Europe tombent malades et meurent à cause de la pollution atmosphérique causée par des émissions industrielles, je crois que nous devons introduire des mesures d'assainissement appropriées et un système strict de surveillance et de test.

PRÉSIDENT DE M. COCILOVO*Vice-président*

Guido Sacconi, *au nom du groupe PSE.* – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je voudrais préciser que je m'exprime à la place de notre rapporteur fictif, qui n'a malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui, mais je suis en mesure d'exposer la position commune de notre groupe. Nous soutenons pleinement le compromis, qui est le fruit de plus d'un an de travail. Nos remerciements vont à M. Krahmer, qui a joué un rôle très important, écoutant attentivement et revoyant même ses positions initiales. Ce compromis permettra un plus grand degré de protection et soutiendra l'industrie européenne, en partie grâce à la flexibilité introduite.

Comme il a déjà été dit, le point central de ce consensus, cet accord, consolide et étend l'application des MTD ou meilleures techniques disponibles, en renforçant les règles et en les rendant plus transparentes. Les exigences minimales proposées pour les grandes installations de combustion doivent être satisfaites en vue d'appliquer les MTD et des critères de la qualité de l'air à ce secteur. C'est pourquoi, pour notre part, nous disons que les amendements introduits en séance plénière ne doivent pas être adoptés. Ils affaiblissent le compromis, en particulier ceux visant à réduire le champ d'application de la directive IPPC, l'application des MTD et les exigences pour les grandes installations de combustion.

Je dois insister sur le fait que notre groupe, malgré une discussion interne animée, a décidé de ne pas introduire d'amendements. C'est pourquoi, nous invitons les autres à faire de même et à ne pas soutenir les amendements introduits afin d'envoyer un message fort et clair en première lecture.

Chris Davies, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Monsieur le Président, l'idée sous-jacente de la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (directive IPPC) était de nous permettre de parvenir à un maximum d'effets positifs pour l'environnement pour un minimum de frais, en octroyant beaucoup de flexibilité à l'industrie et aux États membres. Cependant, comme le commissaire l'a souligné, ce principe est utilisé abusivement: de nombreux États membres n'ont pas interprété les meilleures techniques disponibles de la manière voulue par la Commission.

Je soutiens dès lors beaucoup l'idée du rapporteur de fixer une norme minimale. Le fait que notre rapporteur soit allemand y est peut-être pour quelque chose, car l'Allemagne a fait du très bon travail à cet égard. Je ne vois pas pourquoi un État membre qui a investi afin de faire en sorte que son industrie fixe des normes environnementales élevées devrait être menacé, en termes de concurrence et d'environnement, par des États membres qui ne sont pas disposés à faire les mêmes investissements.

Je voudrais également souligner l'occasion que cette directive refondue nous donne de modifier la directive relative aux grandes installations de combustion. Je tiens beaucoup à voir des normes de performances en matière d'émissions introduites pour les grandes centrales au charbon et au gaz, en raison des énormes quantités de CO₂ qu'elles émettent. Cependant, il y a maintenant un grand débat en raison des craintes que nous avons à présent au sujet du réchauffement climatique, craintes qui ne se faisaient peut-être pas autant ressentir lorsque nous avons mis cette directive en vigueur. Dans une certaine mesure, il y a un équilibre entre les anciens polluants traditionnels et la nouvelle crainte relative aux gaz responsables du réchauffement climatique.

Dans mon propre pays, il est très probable que nous devons faire face à de graves pénuries d'électricité dès la fin de 2015, avec la fermeture de nombreuses vieilles centrales électriques au charbon qui n'ont pas été modernisées conformément aux exigences relatives aux grandes installations de combustion.

Personnellement, je suis disposé à ce que nous fassions un compromis. Je suis disposé, en deuxième lecture, à négocier une dérogation – une extension des exigences applicables aux grandes installations de combustion – afin que les vieilles installations puissent continuer à fonctionner, à condition que nous ne construisions plus de nouvelles centrales électriques au charbon, qui nous imposeraient des émissions de CO₂ élevées pour les décennies à venir. Il doit toutefois s'agir d'un véritable compromis: pour permettre aux installations existantes de continuer à polluer pour quelques années supplémentaires, il doit y avoir un véritable engagement des États membres à procéder aux changements nécessaires pour réduire leurs émissions de CO₂.

Claude Turmes, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier M. Krahmer, qui s'est montré un rapporteur très constructif et bien organisé pour cette directive.

Que sommes-nous en train de faire ici? Nous favorisons les meilleures technologies disponibles en Europe pour le bien de la santé, pour le bien de l'environnement, mais aussi pour le bien de la compétitivité de

l'industrie européenne. Nous devrions être conscients que, dans la majeure partie de la production industrielle en Europe, les coûts de la main-d'œuvre sont aujourd'hui inférieurs aux coûts matériels et aux coûts de l'électricité, de l'eau, des ressources. Nous allons dès lors retirer énormément de cette directive, qui nous pousse à ne pas considérer uniquement les technologies mises en œuvre en fin de processus pour faire adopter les meilleurs documents disponibles et les meilleures technologies déjà utilisées par une industrie. C'est exactement ce que nous devons faire. Cela permet également de renforcer nos fournisseurs de technologies vertes en Europe. Il existe un énorme marché mondial de la transformation verte, et nous devrions placer l'Europe sur la carte.

En tant que Verts, nous sommes satisfaits de ce filet de sécurité européen, qui réduira les possibilités de dumping pour certains gouvernements, et nous avons amélioré le suivi et l'accès aux documents pour les citoyens.

Nous avons fait du bon travail, mais, malheureusement, je ne comprends pas M. Vernola. Vous avez bien négocié tous ces compromis avec nous. La vie est une question de confiance – comme la politique – et je ne comprends donc pas pourquoi, au bout du compte, vous qui avez une si bonne connaissance du dossier, cédez à présent à des politiciens tels que M^{me} Jackson et d'autres, qui ne se soucient pas de la santé ou de la compétitivité. Je pense que c'est dommage. Il est dommage que le plus grand groupe politique de cette Assemblée ne soit plus un partenaire de négociation fiable. Nous ne pouvons pas négocier pendant des semaines et ensuite voir nos compromis réduits à néant au tout dernier moment. Ce n'est pas une façon sérieuse de faire de la politique sur ce dossier si important.

Roberto Musacchio, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bien qu'il s'agisse d'une consolidation de plusieurs directives et que les possibilités d'amendement du texte législatif soient dès lors limitées, cette nouvelle directive IPPC constitue un outil nécessaire et utile pour promouvoir non seulement une réduction spectaculaire des émissions en tirant parti des meilleures techniques disponibles, mais également pour accélérer une nouvelle tendance dans les investissements industriels.

Soucieux du détail et avec la participation de tous les rapporteurs fictifs et, en premier lieu, de l'équipe et du rapporteur, M. Kraemer, que je tiens à remercier pour son honnêteté et sa patience, nous avons conservé une totale transparence lors de l'adoption des MTD, en échangeant des informations et en publiant les conclusions opérationnelles de ces documents sur l'internet. Nous nous sommes assurés que la procédure de consultation participative établie avec le forum de Séville se poursuive. Il importe de ne pas nous écarter de cette voie; je demanderais à tous les rapporteurs de conserver la cohérence dont nous avons fait preuve pendant les mois de discussion ouverte.

J'ai moi-même travaillé sur la directive relative à la protection des sols. Malheureusement, nous attendons toujours que le Conseil s'exprime sur cette directive qui est cruciale pour maintenir un équilibre naturel de l'émission de carbone dans l'atmosphère, comme l'a très justement dit le commissaire Dimas. Certains amendements, inclus dans le projet de directive IPPC, visent à amoindrir les exigences d'assainissement obligatoires pour les terrains industriels désaffectés: ils n'ont pas pour but d'associer les dispositions aux autres exigences devant être introduites par la directive pour la protection des sols. Tout ceci est, selon moi, inacceptable, non pour des raisons environnementales, si l'on veut protéger la santé publique et prévenir tout abus des ressources publiques dans le développement des entreprises et la vie des citoyens de l'Union européenne. Par le passé, y compris en Italie, il y a eu de trop nombreux cas semblables de dérogation aux permis prévue par la directive IPPC précédente, entraînant des différences, tant d'un point de vue environnemental qu'en termes de règles de marché et sectorielles. Mon pays a déjà payé le prix fort pour le développement industriel incontrôlé impliquant Seveso, Eternit et d'autres, avec les conséquences que cela comporte pour le paysage et la population locale.

Pour conclure, je salue la limitation et l'inclusion de dispositions sur les incinérateurs. Une réglementation dans ce domaine ne doit pas être atténuée, pour que nous puissions nous préparer à dépasser cette pratique pour évoluer vers une société zéro déchets. Les amendements débattus par tous les groupes pour permettre des contrôles plus stricts des émissions de furannes et de dioxines sont également justifiés. Je pense que, sous cet angle, nous devrions consolider ce débat avec un vote du Parlement. Il s'agit d'une directive importante et j'espère qu'elle sera adoptée.

Johannes Blokland, *au nom du groupe IND/DEM.* – (NL) Monsieur le Président, notre industrie est importante pour notre économie, mais est également souvent à l'origine d'une pollution de l'air, de l'eau et du sol. L'Union européenne tente de remédier à ce genre de pollution de l'environnement depuis des dizaines d'années, et ces derniers temps, dans le domaine environnemental, toute l'attention est consacrée au CO₂ et au changement

climatique. Il semble parfois que cela soit le seul problème environnemental. Al Gore a visiblement laissé son empreinte.

Le risque existe cependant de réduire tous les problèmes environnementaux au seul changement climatique alors que nous sommes confrontés à un nombre beaucoup plus important de défis sur le plan de la politique environnementale. La création est également menacée par l'émission de polluants atmosphériques, dont 40 à 80 % proviennent de grandes installations industrielles. Pour toutes ces raisons, nous visons à atteindre une bonne protection de l'environnement au moyen de cette directive relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (directive IPPC).

Au sein de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, nous avons examiné les propositions dans le détail et atteint un compromis acceptable sur de nombreux points. Je pense que le rapport ne va pas encore suffisamment loin sur un seul point: le sujet des normes d'émission pour les grandes installations de combustion. C'est précisément là où les plus grands avantages environnementaux doivent être obtenus.

C'est pourquoi j'ai introduit quelques amendements supplémentaires. Par exemple, les normes d'émission pour les centrales électriques doivent être comparables à celles relatives aux installations d'incinération des déchets en termes de rigueur, en particulier si nous considérons que les centrales électriques sont des co-incinérateurs de déchets. En outre, je propose de combler la lacune dans la législation: la gazéification, qui est comparable à la combustion ordinaire, doit répondre aux mêmes normes d'émission. La jurisprudence a récemment montré que cela n'était pas le cas. C'est pourquoi la législation doit être amendée.

Christa Klaß (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Dimas, Mesdames et Messieurs, l'objectif de cette directive vise clairement à simplifier les dispositions légales existantes dans le domaine des émissions industrielles et à les intégrer dans une directive unique, allégeant ainsi la bureaucratie. Cependant, pour autant que je puisse voir, cet objectif n'est guère visible dans la proposition spécifique de la Commission.

Pour moi, réduire la bureaucratie ne signifie pas créer de nouvelles obligations de rapport et des procédures compliquées mais plutôt, et surtout, d'éviter des double réglementations et des charges inutiles. Pour l'agriculture, plus particulièrement, la proposition de la Commission générera une nouvelle bureaucratie. Étendre l'applicabilité signifierait que les entreprises d'élevage qui ne sont, en aucune façon, comparables aux installations industrielles visées par cette directive soient également incluses.

Qui plus est, la Commission propose des dispositions déjà contenues dans la directive concernant les nitrates, la directive-cadre sur l'eau ou la directive concernant les eaux souterraines. Je sollicite votre soutien à nos amendements en vue de prévenir une double réglementation. Le calcul des plafonds pour l'élevage doit également être raisonnable et compréhensible en ce qui concerne la volaille. Je vous demande de voter avec moi contre la classification en poulets d'engraissement, poules pondeuses et dindes d'engraissement. En Allemagne, nous appelons ce genre de pinaillage «compter des petits pois». Il ne doit pas non plus y avoir de tentative de se servir de cette directive pour réintroduire le sujet de la protection des sols par des moyens détournés. La protection des sols est importante. Il doit y avoir des lois nationales efficaces pour cela.

Je voudrais dire au rapporteur que j'apprécie personnellement, tout comme d'autres membres de mon groupe, le concept d'un filet de sécurité européen. Il représente un bon compromis. En fixant des limites d'émission que les États membres doivent respecter en tant que limite maximale absolue lors de l'octroi d'autorisations aux grandes installations industrielles, nous mettrons un frein à l'usage excessif de dérogations auquel nous avons assisté jusqu'à présent dans certains États membres. De cette façon, nous garantirons un niveau de sécurité élevé et uniforme. Les États membres ne pourront ainsi plus bénéficier d'un avantage concurrentiel aux dépens de l'environnement.

Åsa Westlund (PSE). – (SV) Monsieur le Président, il s'agit d'un texte législatif très important. Il a permis, entre autres, d'améliorer un très grand problème auquel nous étions confrontés en Suède, celui des lacs acidifiés. Cependant, il importe également que cette directive n'autorise pas de dérogations supplémentaires ou des délais plus longs, pour que nous puissions poursuivre ce développement positif de réduction des retombées d'émissions nocives en Europe. Pour cette raison, nous souhaitons supprimer les options de nouvelle extension des dérogations.

Nous voudrions également voir une limite claire pour les émissions de dioxyde de carbone. L'échange de quotas d'émission ne constitue pas un outil approprié pour s'attaquer à la crise climatique à laquelle nous sommes confrontés. Nous le constaterons maintenant que nous entrons en récession, au moment où un

nombre considérable de quotas d'émission deviendra automatiquement disponible. Ils seront vendus à un prix très bas, ce qui signifie que nous perdrons plusieurs années de changements nécessaires en vue de pouvoir s'attaquer à ce problème à long terme et cela signifie également que, à l'issue de cette récession, nous serons moins bien équipés et disposerons d'une capacité moindre de faire face à ce développement si nous n'établissons pas de mesures supplémentaires telles que des exigences en matière d'émission pour les grandes installations de combustion. Je pense dès lors que c'est une énorme honte que ces amendements aient été jugés inadmissibles pour le vote.

Fiona Hall (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je soutiens cette mesure et son objectif de favoriser les meilleures techniques disponibles pour la protection de l'environnement, mais je suis préoccupée par la méthode du Parlement à cet égard. Il s'agit essentiellement d'une directive visant à réglementer l'industrie lourde, mais, cachés dans le texte et dans l'annexe, une série de paragraphes concernent directement les agriculteurs.

La commission de l'agriculture n'a pas eu l'occasion de donner son avis et, malheureusement, certaines des propositions qui concernent les agriculteurs sont totalement inopportunes. Les dispositions en matière de fumier et de lisier font notamment double emploi avec la directive Nitrates et la directive-cadre sur l'eau. La diminution des seuils pour la volaille place les petites exploitations agricoles familiales dans un cadre réglementaire complexe destiné à contrôler les géants industriels mondiaux. Cette directive n'est pas le bon endroit pour réglementer les petites exploitations.

Urszula Krupa (IND/DEM). – (PL) Monsieur le Président, dans le projet de résolution législative sur les émissions industrielles, il se dessine une forte tendance à limiter les aspects environnementaux importants de la directive actuelle, et on y distingue une tentative de faire accepter des références plus étendues à l'effet de serre.

Les nombreuses propositions d'amendement ont considérablement amélioré les normes pour les émissions des centrales thermiques qui ne sont pas directement nocives de nature, alors que, simultanément, d'autres projets d'amendement plus libéraux améliorent uniquement légèrement les règlements relatifs à la combustion ou à la co-incinération des déchets.

Les émissions de dioxyde de carbone ne sont pas toxiques, alors que la dioxine, les furannes, le chlorure d'hydrogène, le fluorure d'hydrogène, les métaux lourds et d'autres éléments hautement dangereux représentent une menace réelle et directe pour la santé humaine et l'environnement.

Une surveillance étroite, tant des types de déchets incinérés que des substances nocives résultant du processus, est une condition importante pour le traitement thermique sûr des déchets. L'introduction de valeurs limites indulgentes, qui exigent la prise de mesures de prévention lorsque les émissions sont dépassées, risque de nuire à l'environnement et à la santé humaine.

L'approche proposée fait ressortir une inégalité de traitement pour des catégories d'installations spécifiques, avec une approche particulièrement restrictive pour les centrales thermiques utilisant des carburants conventionnels.

Caroline Jackson (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, au cœur de cette directive se trouve le problème du contrôle et de l'établissement des coûts. Comment pouvons-nous garantir que les lois adoptées par l'UE dans son ensemble sont appliquées, et comment pouvons-nous légiférer sans connaître le coût de ce que nous voulons? Le rapporteur veut introduire un système universel de limites d'émissions uniformes, qui devrait être élaboré dans le cadre d'un gigantesque exercice bureaucratique qui prendrait au moins huit ans. Personne ne sait combien cela coûterait – cela s'appelle le filet de sécurité européen.

J'ai présenté l'amendement 134, qui propose de conserver, à part pour les activités à niveau d'émission élevé, des normes basées sur les meilleures techniques disponibles, laissant la mise en œuvre de ces mesures à la discrétion des États membres. Cette solution est réaliste et financièrement abordable et elle respecte le principe de subsidiarité.

Si le filet de sécurité européen est adopté, j'espère que le Conseil et la Commission feront pression sur le Parlement afin qu'une analyse d'impact de cette idée soit réalisée. La question est de savoir si nous avons la volonté de faire fonctionner un système uniforme pour toute l'Union européenne – un filet de sécurité européen. La réponse est que, jusqu'à présent, tout indique que les États membres n'ont pas cette volonté. Ils ne soutiendront pas une inspection européenne de l'environnement: ils veulent conserver les agences de mise en œuvre nationales. La bonne réponse à notre problème n'est pas d'inventer une nouvelle gigantesque

bureaucratie qui ne verra jamais le jour, mais d'utiliser notre argent pour accroître le degré de morale des agences de mise en œuvre nationales, afin qu'elles fassent leur travail en contribuant à mettre le droit communautaire en pratique.

Je vous recommande l'amendement 129, qui dispense les générateurs de secours des installations de soins de santé des contrôles de pollution, qui considéreraient qu'ils fonctionnent à plein temps. Cet amendement permettra d'épargner de l'argent à un moment critique pour les budgets de la santé. Je vous félicite pour les amendements relatifs aux grandes installations de combustion: si nous ne les incluons pas dans la directive, mon pays devra faire face à des pannes d'électricité. La population a suffisamment de choses à reprocher à l'UE sans cela!

Ma dernière remarque concerne les compromis et l'attaque de M. Turmes à mon égard: la première lecture n'est pas destinée à faire des compromis, mais plutôt à nous permettre de lancer nos amendements et nos idées et d'en discuter. Nous ne pouvons pas faire de compromis avant d'avoir discuté.

Enfin, je recommande au futur Parlement l'actuel article 55, qui nous permettrait de procéder à une nouvelle première lecture de cette directive très importante. Il ne semble pas judicieux d'avoir la première lecture au sein de l'ancien Parlement et la deuxième lecture, sans première lecture, au sein du nouveau.

Dorette Corbey (PSE). – (NL) Monsieur le Président, la nouvelle directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (directive IPPC) assurera que les entreprises doivent équiper toutes les grandes installations des meilleures techniques disponibles. Cela est déjà obligatoire dans certains pays, et le temps est venu de nous aligner et de créer une situation équitable pour tout le monde. Jusqu'ici, tout va bien.

Cependant, Mesdames et Messieurs, je voudrais spécialement solliciter votre appui aux amendements visant à imposer des exigences pour les centrales à charbon dans le futur. Un plafond d'émission doit être introduit pour ces centrales, et cela est possible en ayant recours au captage et au stockage de dioxyde de carbone (CSC) ou à la combustion combinée de 40 à 50 % de la biomasse durable. Un plafond d'émission pour le CO₂ est la seule manière de pouvoir continuer à utiliser du charbon tout en atteignant nos objectifs climatiques.

Certains parlementaires soutiennent que le secteur de l'électricité relève du nouveau système d'échange, et que, dès lors, aucune nouvelle exigence n'est nécessaire. Ce raisonnement est boiteux, cependant, étant donné que le système d'échange de quotas d'émission ne permet pas seulement des exceptions pour les centrales à charbon mais permet également à l'industrie à haute intensité énergétique d'être dédommagée pour les coûts d'électricité accrus. Cela supprime l'intérêt en matière de coûts visant à réduire le CO₂.

Quiconque pensant que le système d'échange de quotas d'émission est la réponse à tout n'a pas besoin d'établir des exigences pour les voitures ou d'interdire les ampoules à incandescence, et n'a nullement besoin d'une directive en matière d'énergie durable. Nous devons être cohérents. Si nous établissons des exigences pour les voitures et l'éclairage, nous devons assurément également établir des exigences pour les centrales à charbon, car celles-ci sont les vrais pollueurs. De même, il est vrai que, si nous voulons un moyen facile de réduire le CO₂, nous devrions nous concentrer non pas sur les industries de l'acier ou du ciment mais plutôt sur le secteur de l'énergie.

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, s'il y a des faiblesses dans la directive Nitrates et dans la directive-cadre sur l'eau, je pense que les questions relatives aux activités d'élevage de porcs et de volaille et de production laitière doivent être abordées dans celles-ci. Je pense que les coûts de mise en conformité dépasseraient les avantages de leur intégration dans cet acte législatif. Mais il existe d'autres véhicules législatifs en vue d'aborder ces secteurs particuliers et ils doivent être considérés dans cet esprit.

S'agissant de la question des grandes installations de combustion, le fonctionnement actuel du système communautaire d'échange de quotas d'émission ne protège pas contre le verrouillage, à la conception, de pollution inutile dans de nombreuses nouvelles installations très coûteuses et à niveau d'émission élevé, en particulier dans les nouvelles centrales au charbon, qui, une fois construites, devraient fonctionner pendant plus de 40 ans, ce qui rend difficile et plus coûteux d'atteindre les objectifs généraux en matière de climat.

Des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ aideraient à faire en sorte que le secteur de l'électricité soit décarbonisé à une échéance cohérente tant avec la limitation de l'augmentation des températures moyennes mondiales à moins de 2°C qu'avec la mise en marche de nouvelles technologies plus propres. L'industrie a besoin, par dessus tout, de certitude législative pour décider des investissements à réaliser dans ces projets de grande ampleur, coûteux et capitaux. Une limite de 350 g garantirait que seules

les centrales au gaz les plus modernes et les plus efficaces soient construites. L'application de normes en matière de CO₂ à partir de, disons, 2020 signifierait que de nouvelles centrales au charbon ne pourraient être construites qu'après l'entrée en vigueur de cette proposition, pour autant qu'elles utilisent un équipement de capture du CO₂ à partir de 2020, date à laquelle nous espérons que la capture et le stockage du CO₂ seront commercialement disponibles. Les installations disposeraient d'un délai plus long pour se conformer à la norme, en ajoutant des technologies de capture du CO₂ ou, bien entendu, en fermant. Les installations pourraient également se conformer à la norme d'autres manières, par exemple au moyen de la cocombustion de biomasse ou en utilisant la chaleur des techniques de cogénération.

En tant que rapporteur dans la cadre de la récente révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission, je me préoccupe du niveau d'ambition général de toutes nos politiques. Les dernières données scientifiques nous montrent que nous devons fixer des limites d'émission plus strictes à échéance plus brèves si nous voulons atteindre l'objectif de 2°C que, par notre vote sur le paquet climat et énergie en décembre, nous avons, en tant que Parlement, admis comme nécessaire pour l'avenir environnemental, social et économique de la société. Le système d'échange de quotas d'émission à lui seul ne sera pas suffisant pour réduire les émissions du secteur de l'électricité à l'échelle requise.

Pour conclure, il est confortable de disposer d'un filet de sécurité européen, mais je reste préoccupée par le fait que cela pourrait être un incitant au plus petit commun dénominateur possible et à des réductions d'émission minimales – en d'autres termes une course vers le bas. Persuadez-moi du contraire.

Glenis Willmott (PSE). – (EN) Monsieur le Président, bien que je soutienne les objectifs des propositions qui visent à simplifier et à clarifier les dispositions de la législation et à garantir une mise en œuvre meilleure et plus uniforme, j'ai trois inquiétudes majeures. Premièrement, la Commission n'a pas seulement cherché à simplifier et à garantir une meilleure mise en œuvre, elle a également fortement élargi le champ d'application dans certains domaines. Je pense qu'il faut trouver un équilibre entre la protection de l'environnement, d'une part, et la bureaucratie et le coût pour l'industrie et les installations plus petites, comme les agriculteurs et les installations de soins de santé, d'autre part.

Deuxièmement, les exigences minimales pour les grandes installations de combustion posent des problèmes significatifs pour une partie du secteur de l'électricité britannique. On me dit que ces craintes sont partagées par la Pologne, la France, l'Italie, l'Espagne et certains États membres de l'est et du sud. Ces exigences signifieraient que, sans une dérogation limitée dans le temps, la possibilité de poursuivre les plans nationaux de réduction des émissions à court terme ou la sécurité énergétique serait menacée.

Enfin, je suis très préoccupée par le filet de sécurité européen, auquel je suis opposée. Je ne pense pas que cela soit une bonne idée. Je découvre que les valeurs limites d'émission minimales deviendraient les valeurs par défaut plutôt que de se concentrer sur les meilleures techniques disponibles plus ambitieuses, et pourraient bien réduire le niveau de protection de l'environnement tout en augmentant fortement les coûts de mise en œuvre. Je demanderais à tous les députés de considérer attentivement ces points avant de voter.

Mairead McGuinness (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, en tant que membre de la commission de l'agriculture, je limiterais mes remarques à l'impact de cette proposition sur le secteur agricole dans toute l'Union européenne. J'approuve les commentaires des autres collègues qui s'inquiètent de voir les agriculteurs «pris dans le filet» en tant que pollueurs industriels.

Il faut contrôler les émissions de l'agriculture, mais je n'accepte pas que nous le fassions de cette manière. Je voudrais vous faire remarquer que la directive Nitrates, dans sa forme actuelle, fait en grande partie ce dont nous sommes en train de parler. Peut-être devrions-nous considérer cette directive, qui pose des problèmes dans de nombreux États membres, la manière dont elle est mise en œuvre et si elle est efficacement mise en œuvre.

En outre, l'inclusion de la volaille dans le champ d'application est source d'inquiétudes, en particulier parce que le secteur européen est extrêmement menacé par les importations de pays tiers, où ce type de restrictions n'existe pas. Je soutiendrai les amendements visant à ce que cela ne se produise pas dans les propositions actuelles. De même, l'inclusion de la production laitière est préoccupante, et je soutiendrai les collègues de mon groupe et d'autres qui ont présenté des amendements afin que ces secteurs soient retirés de la proposition actuelle.

Je répète ma suggestion selon laquelle, lorsqu'il s'agit d'agriculture, il y a une myriade de directives qui couvrent le contrôle des émissions et de la pollution dans ce secteur, et il est donc peut-être temps d'envisager de refondre toutes ces directives afin que les agriculteurs qui doivent les mettre en œuvre puissent pleinement

comprendre et se rendre compte de ce qu'ils sont censés faire. C'est une chose de rédiger une législation, comme nous le faisons au sein de cette Assemblée, mais nous n'avons parfois aucune idée de la manière dont elle est mise en œuvre, et par qui elle est mise en œuvre, et si cette mise en œuvre est efficace.

Jutta Haug (PSE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la révision de la directive relative aux émissions industrielles se fait attendre depuis longtemps. Un texte législatif dans lequel toutes les mesures significatives visant à réduire la pollution dépendent des meilleures techniques disponibles devrait être adapté au moins tous les cinq ans, plutôt qu'après 13 ans. Après une telle période, les techniques ont évolué plus que nous.

D'un autre côté, nous devons constater que, malgré l'évolution de la technologie, les objectifs associés à notre directive de l'époque n'ont nullement été atteints. C'est pourquoi j'ai une si haute opinion du compromis atteint au sein de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. Sa mise en œuvre nous permettra d'atteindre notre but. Je trouve incompréhensible l'hystérie provoquée par la question de la protection des sols ou les souhaits des syndicats d'agriculteurs.

Le groupe socialiste au Parlement européen veut atteindre des objectifs environnementaux sans entraver les activités économiques. Cette façon de faire est beaucoup plus tournée vers l'avenir et non vers le passé, à l'inverse des propositions du groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens.

Eija-Riitta Korhola (PPE-DE). – (FI) Monsieur le Président, beaucoup d'efforts ont été consentis lors de la préparation de la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) l'année dernière, et bien que la directive sous sa forme actuelle revête une importance capitale pour l'industrie de l'Union européenne et ses citoyens, elle a néanmoins été piétinée par le paquet sur l'énergie et le changement climatique. C'est dommage, car la directive aura un impact considérable, en combinaison avec le paquet sur le climat, sur des mesures déjà décidées. C'est pourquoi elles devraient être justement proportionnées par rapport aux avantages climatiques et environnementaux atteints au moyen de cette directive.

Les mesures d'amélioration proposées dans le cadre de la directive doivent avant tout être rentables, sinon l'on n'aurait rien à gagner à relever le défi de combiner sept directives suffisantes en une seule. Nous devons être en mesure de réduire les coûts actuels de la bureaucratie et de l'action, bien que je constate avec déception que le rapport de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire n'y arrive pas. Les autorités d'agrément doivent pouvoir examiner librement les règlements en matière d'émissions pour les installations, en prenant en considération l'âge d'une installation et la norme technique, son impact environnemental et sa condition, et le coût des mesures d'amélioration. Cela constituerait un moyen de garantir une flexibilité suffisante pour les centrales énergétiques existantes, en particulier les installations électriques de secours et d'urgence, qui pourraient fonctionner jusqu'à la fin de leur durée de vie.

De même, il serait très lâche d'adopter un système de filet de sécurité européen sous la forme proposée par le rapporteur, et ce pour plusieurs raisons. Nous ne savons pas où ni comment un filet de sécurité européen serait élaboré, ce qui, en soi, est une situation peu raisonnable. Deuxièmement, les autorités locales responsables des autorisations sont clairement en meilleure position pour prendre en compte les conditions qui prévalent, telles que l'âge d'une installation, son emplacement et, par exemple, son prélèvement d'eau, ce qui est une garantie de flexibilité, contrairement au filet de sécurité européen totalement inflexible. Les conditions d'autorisation sont déjà généralement très strictes. Même des contrôles plus stricts liés aux nouvelles autorisations engendreront des coûts considérables sans présenter d'avantage fondamental pour l'environnement. Dans la pratique, cela affaiblirait même certaines normes de protection de l'environnement. Je suis ravie que l'amendement introduit par mon groupe règle cette question.

Enfin, je voudrais remercier spécialement ma collègue, M^{me} Jackson, pour son amendement 134, que mon groupe a décidé de soutenir. À nouveau, nous sommes témoins du genre de sagesse pragmatique qui découle de l'expérience. L'amendement établit un compromis sur un grand nombre des questions les plus délicates.

Anders Wijkman (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, puisque mon temps est limité, après avoir remercié M. Krahmer pour son difficile travail, permettez-moi de me concentrer sur les amendements 136-139, dans lesquels quelque 40 collègues, dont moi-même, suggèrent que cette directive devrait inclure une norme de performance environnementale pour les grandes installations de combustion, qui permettrait, à l'avenir, de limiter les émissions de CO₂. À l'heure actuelle, on ne sait pas clairement si l'on votera sur ces quatre amendements plus tard aujourd'hui.

Une refonte inclut la disposition qui indique que si de nouveaux développements méritent des modifications et des suggestions qui vont au-delà de la proposition originale, alors cela devrait être possible. Je crois que les récentes données scientifiques sont des preuves suffisamment substantielles que nous devons être plus ambitieux que nous le pensions il y a un an ou deux à peine en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique.

Le système d'échange de quotas d'émission n'est, selon moi, pas suffisant pour atteindre l'objectif de 2°C convenu par l'UE. Dans sa configuration actuelle, le système d'échange de quotas d'émission ne permettra d'avoir un secteur de l'électricité sans carbone qu'après 60-65 ans. C'est pourquoi nous avons présenté ces amendements, dans lesquels nous demandons que toutes les centrales électriques qui seront construites dans le futur limitent leurs émissions à 350 g de CO₂ à partir de 2020 et que celles qui existent déjà soient mises à niveau d'ici 2025 ou fermées. La proposition est technologiquement neutre et peut être mise en œuvre de différentes manières. Je voudrais demander instamment au président d'accepter que nous votions sur ces amendements, et j'encourage mes collègues à leur apporter tout leur soutien.

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Monsieur le Président, je vois constamment comment le coût excessif de normes environnementales toujours plus élevées pour les constructeurs européens réduit la compétitivité et touche l'emploi tant que des normes similaires ne sont pas également adoptées par la Chine, le Brésil, les États-Unis et d'autres économies. Cela me trouble d'autant plus que la Commission n'a pas mené d'étude concernant les impacts économiques sur l'emploi, afin que nous puissions prendre une décision éclairée et responsable au sujet des nouvelles exigences relatives à une réduction - à part cela - très souhaitable des émissions d'oxyde d'azote. Et je suis favorable à ce qu'une pression soit exercée en vue de moderniser les usines. Aujourd'hui, au moment où les États membres mettent en œuvre des mesures de crise dans le but de réduire les coûts sur les entreprises et les usines, je dois également souligner que les propositions de la commission ENVI peuvent être réalisées uniquement par des entreprises très compétitives, alors que les petites entreprises devraient mettre en place des restrictions ou fermer des installations et licencier des employés. Je voterai contre l'extension du champ d'application de cette directive relative à la réduction des émissions pour inclure les ménages, les petites installations, les petites exploitations agricoles et même les écoles, les églises, etc. en ces temps de crise. Cette proposition est disproportionnée et dès lors peu raisonnable.

Je voudrais remercier M^{me} Jackson pour sa proposition d'amendement.

Robert Sturdy (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je m'en tiendrai spécifiquement à l'agriculture. Tout d'abord, je dois admettre que je suis un agriculteur, mais je n'ai pas de porcs, je n'ai pas de volaille. J'ai cependant une serre dans le jardin. Je pense qu'il est très important que le commissaire réalise que, comme cela a déjà été dit, cette proposition est spécifiquement conçue pour l'industrie.

Monsieur le Commissaire, je vous prie de bien vouloir reconsidérer la situation en ce qui concerne les directives sur l'agriculture. Nous savons déjà que l'agriculture est soumise à d'énormes pressions. Nous avons entendu à plusieurs reprises au sein de cette Assemblée la question de la sécurité alimentaire. Veuillez reconsidérer les amendements qui sont particulièrement néfastes pour celle-ci. Je pense que beaucoup des amendements qui ne sont pas liés à l'agriculture sont extrêmement bons et je félicite M. Vernola pour son rapport.

Monsieur le Commissaire, vous avez parlé, dans votre présentation, de la distorsion de la concurrence. Je vais vous poser une question simple et, je vous en prie, essayez d'y répondre aujourd'hui. Mettez-vous en place une législation pour stopper les importations de denrées alimentaires dans l'Union européenne qui ne sont pas cultivées selon les mêmes normes que celles que nous avons dans l'Union européenne?

Stavros Dimas, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier tous les députés qui ont participé au débat d'aujourd'hui. Ils y ont contribué de manière constructive. Je voudrais, en particulier, remercier le rapporteur, M. Kraemer, pour son excellent et difficile travail. Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots au sujet de certains des amendements clés qui ont été débattus aujourd'hui.

Premièrement, je me réjouis de votre large soutien à l'idée maîtresse de la proposition de la Commission et, en particulier, au renforcement de l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et au statut des documents BREF. C'est la pierre angulaire de la proposition de la Commission.

De nombreux amendements sont acceptables pour la Commission, du moins en partie ou en principe. Une grande partie des amendements permettent notamment de clarifier le texte de la proposition de la Commission ou d'améliorer la transparence dans l'élaboration des BREF et dans les pratiques d'autorisation et d'application des États membres. Une meilleure information et participation du public à ces décisions est la bienvenue.

Je partage également les inquiétudes exprimées quant à la nécessité d'éviter l'utilisation abusive de la flexibilité lors de la fixation des conditions d'autorisation. Comme je l'ai déjà dit, des exigences minimales peuvent être des outils très utiles et nécessaires pour s'attaquer à des problèmes spécifiques où certains secteurs n'ont pas pris les mesures nécessaires pour mettre les MTD en œuvre. Toutefois, la fixation systématique d'exigences minimales n'est pas nécessaire et risque de créer un fardeau supplémentaire pour peu de gain au niveau environnemental. Je considère dès lors que des normes minimales ne devraient être fixées que si elles sont nécessaires pour parvenir à une meilleure mise en œuvre des MTD.

En envisageant des exigences minimales pour les grandes installations de combustion, il est important de garder à l'esprit les impacts significatifs que ces activités ont sur l'environnement et sur la santé des citoyens de l'Union européenne. Les MTD pour les grandes installations de combustion ont été convenues en 2006 et la Commission est d'avis que les critères minimaux devraient être appliqués à partir de 2016. Nous devons garantir que les mesures mises en place pour le secteur le mettent en conformité avec les MTD le plus vite possible et facilitent la réalisation des objectifs définis dans la stratégie thématique sur la pollution atmosphérique.

Un autre élément clé en vue de garantir que la législation soit efficace dans ses objectifs est celui des dispositions relatives aux mesures de mise en conformité et d'application. Dans le passé, nous avons identifié des manquements à cet égard et il est, dès lors, d'une importance capitale que la nouvelle législation fixe des dispositions claires en vue de garantir que la loi est correctement mise en œuvre. C'est pour cette raison que la proposition de la Commission introduit des dispositions minimales pour l'inspection, la révision des conditions d'autorisation et l'établissement des rapports de conformité. Ces changements garantiront la bonne mise en œuvre des MTD et réduiront les distorsions de concurrence. La Commission sera extrêmement vigilante sur ce point.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des seuils applicables aux exploitations agricoles intensives, principalement dans le secteur de la volaille. Les mêmes seuils sont actuellement appliqués pour toute la volaille, indépendamment des espèces. L'élevage des différentes espèces a des impacts sur l'environnement différents, en particulier en raison du poids différent des animaux. Les nouveaux seuils proposés ont été fixés sur la base de l'impact sur l'environnement des espèces concernées. Les nouveaux seuils incluront un nombre limité d'exploitations agricoles supplémentaires par rapport au champ d'application actuel, et permettront de réduire les émissions d'ammoniac de manière rentable afin de remplir les objectifs de la stratégie thématique sur la pollution atmosphérique, dans certains domaines.

Je communiquerai au secrétariat du Parlement une liste détaillant la position de la Commission sur les amendements.

Rapport Kraemer (A6-0046/2009)

La Commission peut soutenir totalement, en partie ou en principe les amendements 1, 5-8, 12-14, 16, 18-21, 27, 34-37, 40, 42-44, 46, 48-56, 58-62, 64-66, 68, 69, 71-73, 75 et 79.

Les amendements que la Commission ne peut soutenir sont les amendements 2-4, 9-11, 15, 17, 22-26, 28-33, 38, 39, 41, 45, 47, 57, 63, 67, 70, 76-78, 80, 93, 97, 114, 115, 117, 129 et 133.

Holger Kraemer, rapporteur. – (DE) Monsieur le Président, je vais faire court. Je tiens à adresser mes remerciements aux États membres pour leurs contributions constructives au débat d'aujourd'hui.

J'ai encore deux petites choses à vous dire pour terminer. Premièrement, je remercie sincèrement le commissaire de ne pas s'opposer catégoriquement au concept des exigences minimales pour le filet de sécurité. Cette proposition n'est pas l'œuvre du diable ni un monstre bureaucratique. C'est un instrument de résolution des problèmes auquel nous devrions donner une chance. C'est la raison pour laquelle je voudrais saisir cette occasion pour solliciter votre appui une fois encore.

La deuxième chose que je tenais à vous dire s'adresse directement à mes amis britanniques, et «à travers tous les partis». Mes chers amis britanniques, je vous comprends. Caroline, je saisis bien votre problème. Je peux comprendre que la sécurité énergétique d'un pays sera plus importante que la limite en matière de pollution de l'air pendant un certain temps. Je comprends très bien cela. Je suis également la dernière personne qui refuserait d'accorder un délai supplémentaire à Sa Majesté quand il s'agit de construire de nouvelles centrales à charbon. C'est un point sur lequel nous pouvons négocier. Le problème est que c'est précisément ce que nous n'avons pas fait. À aucun moment au cours des quatre derniers mois, cette conversation n'a eu lieu.

Je voudrais vous inviter, à ce stade - en vue de la deuxième lecture - à faire preuve à nouveau d'une plus grande ouverture d'esprit et à dire « parlons d'un compromis maintenant » et, à cette fin, à renoncer à toute résistance - qui, selon moi, est complètement irrationnelle - et à toute opposition fondamentale à des normes minimales, ce qui est injustifiable du point de vue de la politique de la concurrence et de la politique de l'environnement. Je pense qu'il est possible d'atteindre un compromis sur cette matière, et j'espère que tel sera le cas à l'issue de la deuxième lecture. Entre parenthèses, je ne suis pas d'avis que nous ne devrions pas rechercher de compromis en première lecture. Cette législation est trop complexe pour cela. Je n'ai pas envie d'achever cette législature en tant que rapporteur et de confier au prochain Parlement une législation dans laquelle a été débattu un texte de directive incohérent, illogique et contradictoire. C'est pourquoi je demande votre appui aux compromis lorsque vous voterez dans une heure.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu le mardi 10 mars 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Rovana Plumb (PSE), par écrit. – (RO) Je salue l'approche intégrée (la consolidation dans un texte unique de sept directives distinctes relatives aux émissions industrielles) ainsi que les dispositions plus strictes régissant l'utilisation des meilleures techniques disponibles visant à trouver des solutions innovantes pour réduire l'effet polluant de la production. Le développement de certains produits moins polluants implique la participation de différentes parties, telles que les entreprises, les autorités compétentes et les ONG. Cette directive offre des possibilités de coopération entre les diverses parties (administration locale et entreprises), leur permettant ainsi d'encourager l'innovation. L'on rencontre de bons exemples en la matière aux Pays-Bas et au Danemark, ainsi que dans les pays d'Europe de l'Est tels que la Roumanie.

La proposition de directive unique relative aux émissions industrielles, ainsi que toutes les options recommandées du train de mesures, améliorera l'efficacité de la législation à atteindre ses objectifs en matière d'environnement et de santé de la manière la plus rentable. Elle réduira également les coûts administratifs inutiles (avec une réduction nette attendue estimée entre 105 et 225 millions d'euros par an) et minimisera la distorsion de la concurrence au sein de l'Union européenne sans entraver la position concurrentielle de l'industrie européenne.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), par écrit. – (RO) L'activité industrielle a un rôle fondamental à jouer dans le maintien et l'accroissement du bien-être économique, mais nous ne devons pas perdre de vue son impact sur l'environnement.

Dans le cadre de la révision de la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC), l'accent a été mis fermement sur l'établissement de valeurs limites pour certaines installations de combustion et sur l'utilisation des meilleures techniques disponibles (MTD) afin d'assurer un niveau approprié de protection de l'environnement. J'ai soutenu l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2020, d'une valeur limite de 350 g de dioxyde de carbone pour les centrales de production d'électricité supérieures à 500 MW étant donné que ces installations engendrent une hausse de la concentration du dioxyde de carbone dans l'atmosphère et, par voie de conséquence, une dégradation du réchauffement planétaire.

L'introduction d'une valeur limite aurait pour effet d'encourager les investissements dans les techniques visant à réduire les émissions, car toutes les installations devraient respecter cette valeur limite d'ici 2025.

Je pense que la réduction de la pollution provenant de sources industrielles diverses aidera l'Union européenne à atteindre son objectif consistant à limiter la hausse des températures mondiales à 2 °C. L'efficacité de cette directive sera visible à l'issue des inspections qui seront réalisées dans toutes les installations de combustion, et se reflètera également dans la conformité aux conditions d'autorisation.

Richard Seeber (PPE-DE), par écrit. – (DE) La décision concernant la prévention et la réduction intégrées de la pollution (IPPC) représente une opportunité pour l'Europe d'obtenir des normes de protection élevées et uniformes. Dans le domaine délicat des émissions industrielles, il est important que les entreprises européennes soient incitées à mettre en place la technologie la plus propre et la plus efficace disponible. Le principe de la « meilleure technique disponible » devrait être renforcé dans le futur. Dans son application, cependant, il convient de s'assurer que ce projet pionnier de la directive IPPC ne se traduise pas à nouveau par une surcharge bureaucratique, laissant aux États membres et aux entreprises une mission impossible.

Nous devrions dès lors examiner soigneusement à quel point une obligation de notification est effectivement nécessaire et dans quelle mesure la mise en œuvre du concept aurait, plutôt, un effet néfaste.

Qui plus est, l'accroissement inutile des charges pesant sur les petites et moyennes entreprises dépasse également le but, tout comme la surréglementation des domaines tels que la protection du sol, un domaine qui relève en fait de la compétence des États membres. Ainsi, concentrons-nous plutôt sur l'essentiel, à savoir sur l'harmonisation des normes environnementales et l'établissement d'un niveau élevé de protection de l'environnement dans les activités industrielles.

7. Accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0077/2009) de M. Cashman, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (refonte) (COM(2008)0229 C6-0184/2008 – 2008/0090(COD)).

Michael Cashman, rapporteur. – (EN) Monsieur le Président, je me réjouis de ce débat et, en particulier, d'entendre ceux qui ne tiennent pas tellement à améliorer la transparence et l'accès du public aux documents.

Je voudrais commencer par remercier les sept ministres de l'UE qui ont exprimé leur soutien à mon rapport. Ils sont notamment, et je cite: «par conséquent heureux de voir que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement a adopté, le 17 février 2009, un rapport qui partage notre vision d'une Union plus transparente».

Je trouve stupéfiant que lorsque nous essayons de nous reconnecter à nos concitoyens, certaines personnes ne soutiennent pas la transparence et l'ouverture. De même, je trouve stupéfiant que lorsque nous essayons de reconnecter les institutions au public, il y ait un manque de volonté d'accroître le contrôle du public et la responsabilité.

Certains députés ont émis des doutes quant à savoir si tous les amendements que mon rapport propose s'inscrivent bien dans le champ d'application de la base juridique du règlement – l'article 255 du Traité. Je voudrais apaiser leurs esprits: l'objet du règlement (CE) n° 1049/2001 est: «de conférer au public un droit d'accès aux documents des institutions qui soit le plus large possible. Ce droit d'accès du public aux documents des institutions se rattache au caractère démocratique de ces dernières.» Ne me croyez pas sur parole, je cite mot pour mot le jugement Turco de la Cour de justice. C'est dans l'esprit de ce jugement que nous devons interpréter l'article 255 du Traité.

Prenez notre amendement 44 sur les documents classifiés. Il est simplement déloyal de dire, comme la Commission l'a dit, que la classification des documents en tant que documents confidentiels n'avait aucun lien avec l'accès du public à ces documents. Conformément à la version actuelle du règlement (CE) n° 1049/2001, les documents ne peuvent être classifiés que pour sauvegarder les intérêts essentiels protégés en vertu de l'article 4, paragraphe 1. Le lien est donc déjà présent. Ce que nous avons fait, c'est tirer les conséquences logiques de ce lien et incorporer des règles relatives à la classification des documents dans le règlement lui-même. Ces règles, qui sont soigneusement modelées sur les règles que le Conseil et la Commission appliquent déjà, définissent les limites du droit d'accès du public aux documents, comme l'article 255 le demande, et il n'y a rien dans le Traité qui empêche les institutions de les adopter dans le règlement.

Prenez notre amendement 24, qui concerne les agences et organes créés par les institutions. Le règlement (CE) n° 1049/2001, tel que modifié, définira les principes, les conditions et les limites de l'accès du public aux documents de ces agences, mais il ne créera en lui-même aucune obligation pour les agences.

Si vous lisez notre amendement 29, par exemple, vous verrez que le règlement ne s'applique qu'aux documents détenus par les institutions, même s'il fixe les principes que les agences seront censées suivre en adoptant leurs propres règles concernant l'accès du public à leurs documents, conformément, pourrais-je ajouter, à la déclaration commune adoptée par le Conseil, la Commission et le Parlement le 30 mai 2001.

Permettez-moi aussi de dire, pour ceux qui ne peuvent pas s'en rendre compte, qu'il est dommage que le Conseil ne soit pas présent aujourd'hui afin d'accorder à ce rapport capital l'importance qui lui est due.

Je sais que certains d'entre vous s'inquiétaient également que nous allions trop loin en tentant de faire en sorte que les États membres n'affaiblissent pas le degré de transparence visé par le règlement. Je crois que j'ai

largement contribué à apaiser ces inquiétudes, comme vous le verrez dans les amendements de compromis qui rappellent aux États membres leurs devoirs, en vertu de l'article 10 du Traité, de ne pas faire obstacle à la réalisation des objectifs communautaires, dont la transparence et la démocratie.

Les amendements de M. Nassauer pourraient rassurer son groupe et d'autres eurodéputés qui s'inquiètent que certaines informations privées puissent tomber dans le domaine public. Cela ne se produira pas et ne peut pas se produire en vertu de mon rapport. On peut penser que les données personnelles et privées resteront protégées, j'écouterai donc avec grand intérêt pourquoi ceux qui sont opposés à ce règlement le sont.

Margot Wallström, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je vous remercie pour ce rapport très substantiel sur la proposition de la Commission de refondre le règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents. C'est un sujet très important et qui nous est très cher, et j'apprécie l'énorme travail qui a été réalisé par M. Cashman, en tant que rapporteur, ainsi que par de nombreuses autres personnes actives, intéressées et douées au sein de cette Assemblée.

C'est un sujet qui touche aux droits fondamentaux et parfois contradictoires des citoyens, des associations et des entreprises. Nous devons considérer très attentivement les changements nécessaires à apporter à ce règlement et nous devons rester concentrés sur l'ouverture. Les trois institutions ont admis que, dans l'ensemble, le règlement (CE) n° 1049/2001 fonctionnait remarquablement bien depuis près de huit ans maintenant. Le Parlement, le Conseil et la Commission sont beaucoup plus ouverts maintenant que jamais auparavant. On pourrait dire que le changement de règles a entraîné un changement de pratique et un changement dans les esprits et dans les attitudes.

En même temps, le Parlement, le Conseil et la Commission ont également admis que les intérêts légitimes avaient reçu une protection adéquate. Nous ne devrions pas oublier que les institutions de l'UE ont donné accès à un plus grand nombre de documents, tandis qu'une diminution du nombre et du taux de refus a été enregistrée. J'espère donc que vous admettez que le règlement (CE) n° 1049/2001 a prouvé sa valeur. C'est pour cette raison qu'un remaniement complet n'est pas nécessaire.

Cela étant dit, même un bon outil peut toujours être amélioré. La base juridique qui nous sert de point de départ est l'article 255 du Traité, comme le rapporteur l'a déjà dit. En conséquence, le règlement doit définir les principes et les limites qui régissent le droit d'accès des citoyens aux documents. En ce qui concerne le rapport qui nous occupe, je remarque que certains amendements vont au-delà du champ d'application de l'article 255 du Traité, et ces amendements ne peuvent dès lors pas être acceptés. Mais – et c'est un «mais» important – ils soulignent des points importants qui pourraient bien être abordés dans un autre contexte. La Commission les examinera sans aucun doute dans un esprit constructif, pragmatique et ouvert.

Cela fait partie des bonnes pratiques d'évaluer de temps en temps si la législation fonctionne bien et atteint ses objectifs, et c'est dans cet esprit que la Commission a rédigé sa proposition de refonte du règlement. Le recours à la technique de la refonte répond aux objectifs visant à mieux légiférer. Étant donné que ce règlement touche à un droit fondamental des citoyens, il est capital d'adopter un texte unique, clair et lisible.

La technique de la refonte ne lie pas les mains du législateur davantage que la manière traditionnelle de modifier la législation. Quelle que soit la technique législative choisie, le législateur communautaire ne peut pas outrepasser l'objectif de la proposition.

Nous nous sommes engagés à continuer à améliorer la transparence et l'ouverture, et je crois fermement que c'est un bon moyen d'y parvenir. Dans ce contexte, cependant, je dois mentionner qu'une série d'amendements concernent des dispositions du règlement (CE) n° 1049/2001 que la Commission n'a pas proposé de modifier. Nous ne sommes pas en position de les accepter, car ils vont au-delà du domaine couvert par la proposition de la Commission.

Cela étant dit, la Commission est, bien sûr, disposée à prendre les bonnes idées en considération, bien que nous en soyons encore au début de la procédure. Je voudrais confirmer que la Commission est disposée à discuter avec les deux colégislateurs et que nous voulons essayer de trouver un terrain d'entente afin de parvenir à un texte de compromis équilibré et exploitable. La Commission préfère toutefois se manifester avec une proposition modifiée lorsque les deux colégislateurs auront fait part de leur position. Nous ne pouvons et n'allons pas préjuger ou anticiper les discussions ou les négociations.

Nous devrions également garder à l'esprit les changements que le traité de Lisbonne – si et quand il entrera en vigueur – apportera sur ce point important. Le règlement (CE) n° 1049/2001 s'appliquera alors à toutes les institutions, organes, agences et offices de l'Union européenne, même s'il s'appliquera dans une mesure

restreinte à la Cour de justice, à la Banque centrale européenne et à la Banque européenne d'investissement. Pour les citoyens, le traité de Lisbonne sera synonyme d'avancée réelle lorsque tous les organes de l'UE appliqueront un ensemble de règles commun concernant l'accès aux documents. Cet ensemble de règles unique garantit la cohérence, mais, dans le même temps, il doit être conçu afin de s'adapter au grand nombre d'organes qui ont des mandats et des compétences très différents

Je voudrais également répéter ce que j'ai déjà dit au sein de cette Assemblée et ailleurs. Le règlement (CE) n° 1049/2001 est la pierre angulaire d'une politique de transparence, mais nous devons aussi réfléchir à la manière dont nous pouvons agir de manière proactive en dehors de la législation formelle. C'est pourquoi j'ai annoncé lors de la réunion de la commission conjointe de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du 20 janvier, que je prenais l'initiative de préparer un plan d'action en matière d'ouverture. De meilleurs registres, une plus grande convivialité et accessibilité, une diffusion active et une publication plus rapide des documents sont des exemples de ce que je souhaite aborder dans ce plan d'action et, bien sûr, de ce dont je souhaite continuer à discuter avec les autres institutions européennes. C'est un moyen pragmatique et efficace de placer la transparence au cœur de toutes nos politiques. Nous devons montrer l'exemple.

Dans cet esprit, nous devrions également examiner des moyens de rendre nos institutions et la manière dont elles fonctionnent plus compréhensibles pour nos concitoyens. Nous avons besoin d'une politique active en vue d'informer les citoyens et de leur faire prendre conscience de la manière dont les politiques européennes affectent leur vie quotidienne. Le règlement (CE) n° 1049/2001 est, bien sûr, un outil important, mais, au-delà du texte juridique, c'est la manière dont nous le mettons en pratique qui compte réellement.

Pour résumer la position de la Commission sur le rapport de M. Cashman à ce stade de la procédure, je voudrais dire ceci. Il y a certains amendements que la Commission ne peut accepter, parce qu'ils vont au-delà de la base juridique de l'article 255 du Traité. Il y a d'autres amendements que nous ne pouvons accepter, parce qu'ils vont au-delà des changements proposés par la Commission, mais, dans certains cas, ces amendements soulignent des points importants qui pourraient bien être abordés dans un autre contexte. En outre, la Commission est toujours disposée à prendre les bonnes idées en considération, quel que soit le contexte. Dès que nous connaissons la position du Parlement et du Conseil, vous connaîtrez la position du troisième angle du triangle institutionnel.

Je me réjouis de la discussion intéressante et féconde qui va suivre. Le sujet le mérite, et nos concitoyens sont en droit d'attendre une législation claire et fonctionnelle concernant l'accès du public aux documents.

Monica Frassoni, rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai droit à une minute de parole pour la commission des affaires juridiques et aussi à une minute pour le groupe des Verts/Alliance libre européenne. Je voudrais les combiner puisque ici, les deux points de vue sont étroitement liés

Monsieur le Président, nous avons longuement discuté de cette refonte en commission des affaires juridiques. D'emblée, je vous dirais que nous ne sommes pas satisfaits du tout. Nous estimons que la décision de recourir à la procédure de refonte pour ce type de texte législatif n'est pas particulièrement judicieuse. L'une des raisons, et non des moindres, est que, comme l'a dit la commissaire, il s'agit de comprendre comment parfaire un règlement qui a plutôt bien fonctionné, mais pourrait néanmoins être amélioré. Que ce soit par la voie de ladite procédure ou grâce aux propositions pratiques qui ont été présentées, le résultat obtenu est donc un recul par rapport à la situation actuelle. Il faut l'éviter, mais cela s'avère plus difficile via la procédure de refonte que sur la base d'un véritable mandat législatif.

Et puis, ne tournons pas autour du pot! Je suis heureuse d'entendre la commissaire annoncer des actions en faveur de la transparence et de l'ouverture; elles sont bienvenues. Il n'en reste pas moins que la proposition de la Commission exclut des documents actuellement ouverts et transparents de la portée du règlement. C'est la vérité. Certains États membres, dont le sien, l'ont d'ailleurs clairement reconnu, précisant que c'était inacceptable.

Le problème actuel est que, pour améliorer un texte législatif, nous ne pouvons nous contenter de défendre tous le statu quo, car nous risquons alors d'être une instance moins transparente, moins compréhensible, voire, si vous me le permettez, moins démocratique.

Anneli Jäätteenmäki, rapporteure pour avis de la commission des affaires constitutionnelles. – (FI) Monsieur le Président, la transparence est le fondement de la démocratie. L'Union européenne ne peut malheureusement se targuer d'être transparente. Les directives doivent changer, mais les comportements aussi. Que pensez-vous

de la déclaration du Conseil selon laquelle des personnes extérieures ne devraient pas avoir accès aux documents concernant les avis juridiques relevant de la procédure législative? Ces personnes, autrement dit les citoyens, ne devraient donc pas y avoir accès. Je ne comprends pas que des citoyens de l'Union européenne puissent être qualifiés de personnes extérieures.

Je disais donc que les comportements doivent changer. La législation doit être aménagée pour garantir la transparence des documents législatifs du Conseil, du Parlement et de la Commission, en insistant ici sur les documents législatifs. En Finlande, par exemple, et au parlement finlandais, il serait inconcevable de frapper les déclarations de la commission du droit constitutionnel du sceau de la confidentialité. Les citoyens ignoreraient alors les raisons de l'élaboration de telle ou telle loi. Et le Conseil de dire que le public extérieur à cette enceinte ne doit pas être informé.

Que ce soit dans la législation, lors de l'élaboration des directives ou à tout autre niveau, nous devons considérer que la transparence doit être améliorée; les procédures de vote pourraient aussi être perfectionnées et nous devrions disposer d'un système de vote électronique.

(Le président retire la parole à l'orateur)

David Hammerstein, rapporteur pour avis de la commission des pétitions. – (ES) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, ne ratons pas l'occasion que nous offre cet excellent rapport de conclure un accord en première lecture - ou plutôt, dans le courant de la présente législature - afin d'élaborer une législation qui garantira un accès plus transparent aux documents. Les excuses sont inadmissibles et j'espère que nous aurons suffisamment de temps et de bon sens pour décrocher un accord sur cet excellent rapport.

À ce sujet, les membres de la commission des pétitions souhaiteraient exprimer leur inquiétude quant au fait que, lorsqu'une procédure d'infraction est entamée à l'encontre d'un État membre sur la base d'une pétition d'un citoyen, il se peut que ce dernier se voie refuser l'accès aux documents publics utilisés dans ces procédures. La participation citoyenne est alors impossible.

Nous sommes également très soucieux du manque d'interopérabilité et des obstacles techniques qui empêchent l'utilisation de documents interopérables, c'est-à-dire des documents de type ouvert, qui sont incompatibles avec le logiciel et la plateforme informatique utilisés actuellement au Parlement et spécifiques à une seule société.

L'accès des citoyens au contenu des documents des institutions européennes n'est pas dépourvu de discriminations techniques. C'est inadmissible: ils n'ont pas accès aux documents que nous produisons. À l'heure où je vous parle, pour m'entendre, il faut disposer d'une plateforme technique produite par une société particulière qui exerce, donc, un monopole sur l'information. C'est absolument contraire au principe de transparence et au droit d'accès à l'information.

Charlotte Cederschiöld, au nom du groupe PPE-DE. – (SV) Monsieur le Président, nous partageons pleinement les objectifs de M. Cashman ainsi que son engagement en faveur de la transparence. N'oublions toutefois pas qu'il s'agit ici de la refonte d'un règlement. Ensemble, nous avons fait passer la législation actuelle sur la transparence. Les quatre États membres nordiques ont écrit à la commission en indiquant que, grâce à ce règlement, les citoyens éprouvent une plus grande confiance à l'égard de l'UE et qu'il garantit le plus haut degré de transparence possible. M. Cashman et moi-même avons toujours très bien travaillé ensemble, mais, cette fois, nous avons manqué de temps et n'avons pu lever toutes les zones d'ombre. En d'autres termes, la procédure n'en est pas encore à un stade très avancé, mais j'apprécie la plupart des propositions et me réjouis de pouvoir poursuivre la collaboration.

Lorsque le règlement sur la transparence a été adopté, ce sont les voix du groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens favorables à la proposition qui nous ont permis de remporter le vote. Il est probable que, cette fois encore, les voix du PPE-DE pèseront lourdement dans la décision finale qui devrait être prise sous le nouveau Parlement. Tout au long de la procédure, le groupe du PPE-DE utilisera ses voix pour renforcer la certitude, la prévisibilité et la clarté juridiques de l'exercice législatif. Nous voulons une plus grande transparence et les citoyens doivent pouvoir suivre le débat démocratique. À nos yeux, le sujet mérite d'être plus longuement préparé, ce qui permettrait, par exemple, de procéder à des évaluations d'incidence communes de la méthode de travail des institutions.

Divers amendements - de 40 à 50 - sur le droit d'initiative de la Commission ont suscité la discussion. Je voudrais simplement ajouter qu'il ne faut pas que cela débouche sur moins de clarté. Ce serait contraire à l'objet de la refonte. Le texte que nous avons sous les yeux sera probablement modifié après les élections.

Dès lors, le groupe du PPE-DE voudrait en arriver à un degré de transparence acceptable pour tous les citoyens et les États membres de l'UE. À cet effet, il faut que les parties intéressées soient au fait des règles, raison d'être de la proposition. Lorsque les instructions sont vagues, aucune sanction ne peut être invoquée. Certains textes portant sur le sujet doivent entrer en ligne de compte. Pour nous, la proposition est donc un produit semi-fini, mais, comme le dit M. Cashman, elle doit mener à plus de transparence. C'est en ce sens que vont nos amendements. La transparence est une facette importante de la démocratie.

Je dispose de cinq minutes pour le groupe PPE-DE, alors pourrais-je juste dire mes quelques derniers mots?

(SV) Nous disons «oui» à la transparence. Évitions toutefois la naïveté qui risque d'exposer les citoyens à des dangers et à des abus.

Le groupe PPE-DE va-t-il perdre les trois minutes, ou quoi?

Le Président. – Je ne sais que dire. L'ordre du jour prévoit deux minutes. Je suis sûr que vous aurez d'autres occasions de vous exprimer.

Costas Botopoulos, au nom du groupe PSE. – (EN) Monsieur le Président, je m'exprimerai en anglais en l'honneur de notre rapporteur. Avec ce rapport très intéressant, le Parlement fait trois choses. Premièrement, il tient compte des réalités. Nous parlons de vie privée à l'ère de l'internet et pas de vie privée en tant que notion abstraite. Nous tenons compte de l'utilisation du règlement (CE) n° 1049/2001, qui est depuis quelque temps appliqué aux problèmes, mais aussi à bon escient.

Nous tenons compte de la Charte des droits fondamentaux, des propositions du Médiateur et d'autres agences, et de la jurisprudence de la Cour. Nous tenons également compte de la véritable proposition de la Commission, avec ses possibilités et ses inconvénients – et je pense qu'il y a des inconvénients.

Le deuxième point – et c'est très intéressant – est que ce rapport est basé sur des principes et non sur des aspects techniques; un équilibre entre l'accès aux documents et la protection de la vie privée; un accès généralisé aux documents, mais avec des règles très précises; une distinction très importante entre les intérêts publics et privés et cette notion d'intérêt public européen, qui est très importante pour ceux d'entre nous qui aiment l'Europe; une distinction entre les procédures législatives et non législatives est aussi intéressante; la parité entre la transparence de l'UE et la transparence des États membres.

Enfin, le plus important est que ce rapport tente d'établir un système complet de transparence – pas une transparence pour chaque institution séparément, mais une transparence interinstitutionnelle, où toutes les institutions sont prises en compte et où les principes de bonne administration et la Charte des droits fondamentaux sont également pris en compte. Il y a aussi un ensemble d'informations classifiées très ordinaires, même si elles portent des noms de film d'espionnage comme UE Confidentiel, UE Top Secret, mais il est important d'avoir un ensemble de règles commun à cet égard également.

Ce à quoi nous tentons de parvenir ici, c'est à la transparence en règle générale, avec des exceptions lorsque ces exceptions sont justifiées par la protection d'autres droits, mais nous tentons d'avoir un ensemble de règles commun en vertu duquel la transparence est la règle la plus importante, mais d'autres exceptions sont également prises en compte.

Marco Cappato, au nom du groupe ALDE. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, veuillez m'excuser de ne pouvoir rester pour entendre la réponse de la commissaire. Un élément de taille est absent du débat. Cet élément, c'est le Conseil, qui, en vérité, est absent depuis le début, même au sein des commissions. Telle est la situation. Par ailleurs, il règne, au sein du Conseil surtout, une conception de l'Europe comme étant la somme des gouvernements nationaux. Par conséquent, lorsque ces gouvernements se réunissent pour exercer leur fonction législative, leurs débats sont, dirons-nous, confidentiels. Les citoyens doivent dès lors se contenter d'attendre le résultat final.

C'est tout bonnement inacceptable, dès lors que l'Union européenne dispose de pouvoirs législatifs et que les citoyens ont le droit d'être informés tout au long de la procédure législative. Comme l'a confirmé et illustré l'arrêt rendu dans l'affaire Maurizio Turco, les citoyens ont le droit d'être informés des positions prises par les délégations nationales au Conseil et des avis juridiques rendus. C'est la raison pour laquelle nous soutenons pleinement le rapport de M. Cashman qui véhicule une idée différente de l'Europe, une Europe de la démocratie.

Je pense aussi que nous devons soutenir M. Cashman, qui s'efforce d'élaborer des propositions allant plus loin que celles de la Commission européenne. Celle-ci ferait fausse route en nous demandant de limiter notre travail législatif aux propositions qu'elle avance. Je pense d'ailleurs que les Traités consacrent ce droit que

nous avons d'étendre le mandat qui nous est conféré. J'espère que M. Cashman acceptera nos propositions d'amendements et surtout celles qui portent sur une plus grande transparence financière. En tant qu'Assemblée parlementaire européenne, nous devons donner l'exemple.

J'ai lu dans la presse d'aujourd'hui, et ceci n'a plus rien à voir avec le rapport, que la décision prise par la présente Assemblée de publier la liste des députés présents au Parlement s'est heurtée à des problèmes techniques et qu'il sera impossible de la mettre en œuvre avant les élections européennes. Il n'y a aucun obstacle technique; cette décision est rapide et facile à appliquer. J'espère qu'en tant que Parlement européen, nous montrerons l'exemple en la matière, à l'instar du rapporteur et des changements nécessaires et avantageux qu'il suggère d'apporter à la proposition de la Commission afin de faciliter l'accès aux documents. Nous espérons que les membres du Conseil, dont les sièges sont restés vides, se manifesteront tôt ou tard ou nous donneront, à tout le moins, une explication publique des raisons pour lesquelles ils refusent nos propositions. Le Conseil doit avoir le courage de dénoncer publiquement l'image d'une Europe qui prend ses décisions législatives en secret, ce qui est pour moi totalement inacceptable.

Eva-Britt Svensson, au nom du groupe GUE/NGL. – (SV) Monsieur le Président, la transparence et l'accès public à tout ce qui touche aux décisions législatives et politiques est l'un des fondements de la société démocratique. La transparence et l'accès public suscitent un sentiment de participation et de confiance dans le système politique. À l'inverse, le secret et la rétention d'information sèment la méfiance et donnent aux citoyens l'impression de ne pas être impliqués. Cela peut aussi encourager la corruption et les abus de pouvoir.

Aujourd'hui, de plus en plus de lois nationales assorties du principe d'accès public, tel qu'il existe en Suède, sont prises au niveau européen. C'est dorénavant dans les enceintes européennes que se prennent les décisions, mais la transparence et l'accès public n'ont pas suivi. Nos concitoyens en sont évidemment conscients et c'est une des raisons de la faible participation aux élections européennes. Les citoyens européens peinent à appréhender et à comprendre le processus décisionnel européen. Ils ont, à juste titre, le sentiment que les décisions et les lois sont prises au niveau de l'UE sans qu'ils aient de véritables occasions d'étudier les propositions. Ils ne peuvent donc ni discuter, ni débattre, ni même influencer les décideurs.

Nous sommes tous désireux d'augmenter le taux de participation aux élections parlementaires, mais, pour y parvenir, il ne suffit pas de lancer des campagnes ou des appels au vote. Afin que tout cela ait un sens, nous devons déployer tous les efforts possibles pour que les citoyens soient informés et sensibilisés. Nous devons établir avec eux un dialogue au lieu de leur fournir simplement et de façon unilatérale l'information provenant de plus haut. L'accès public doit être la règle, la confidentialité l'exception. Il faudrait introduire un mécanisme particulier permettant de demander la confidentialité dans certains cas, sur la base d'arguments solides.

Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique et moi-même avons soumis des amendements qui proposent, entre autres choses, d'élargir la définition de «documents», de rendre plus de documents accessibles au public et d'éviter qu'un État membre puisse déposer une demande de veto. La commissaire Wallström a déclaré qu'un bon outil pouvait toujours être perfectionné. Malheureusement, le présent rapport n'induit aucune amélioration. Au contraire, il empirera la situation. Il pourrait néanmoins être amélioré grâce aux amendements soumis par le groupe GUE/NGL et moi-même. Au nom de la démocratie, nous vous invitons donc à voter pour ces amendements et à permettre aux citoyens de s'impliquer davantage.

Hanne Dahl, au nom du groupe IND/DEM. – (DA) Merci, Monsieur le Président. M. Cashman a rédigé un bon rapport, que je cautionne. La révision, par la Commission, de l'initiative européenne en matière de transparence compliquera l'accès du public aux documents de l'UE. S'il est adopté, le rapport aidera à résoudre ce problème, mais il ne nous donne toujours pas accès aux groupes de travail consultatifs de la Commission. Selon la déclaration de l'organisation Alter-EU à la veille de Noël, nous disposons bien d'une liste, mais elle fournit les données de seulement deux tiers des membres des groupes de travail qui contribuent à l'exercice législatif de l'UE. C'est totalement inadmissible. En tant que citoyen, je dois pouvoir savoir si, lorsque la Commission définit un programme de santé publique, ce sont des lobbyistes de l'industrie du tabac qui la conseillent ou des organisations de santé. Je dois aussi pouvoir déterminer si, lorsqu'un plan relatif au milieu aquatique est élaboré, ce sont des acteurs du secteur de la chimie ou des organisations environnementales qui sont assis autour de la table.

Hans-Peter Martin (NI). – (DE) Monsieur le Président, nous sommes tombés dans le piège de la mondialisation en partie parce que nous n'avons pu éviter le piège européen. C'est notre incapacité, passée et présente, à agir selon les principes de transparence testés par les pays scandinaves et d'autres pays qui nous a poussé dans ce piège.

Je suis membre de cette Assemblée depuis dix ans et, à mon arrivée, je me suis entendu dire «Ma parole, le plus gros problème ici, c'est la transparence». Ce n'était pas là mon intention, mais ce n'est malgré tout pas un hasard que cette idée se soit rapidement imposée à moi. C'est pourquoi, en 2000, j'ai lancé l'initiative européenne en matière de transparence. La Commission l'a adoptée mot pour mot, mais son contenu manque encore de substance.

Madame la Commissaire, vous pouvez bâcher sur les propos que j'ai adressés à ce sujet à votre collègue Anna Lindh, lors d'une longue intervention au sommet de Nice. En tant que Suédoise, vous comprendrez de quoi il s'agit et vous savez pertinemment ce qu'il conviendrait de faire.

Cependant, au sein de l'Union européenne, garantir la transparence équivaut à tenter de déblayer une avalanche à la pelle. Nous ne progressons pas et la neige continue de s'amasser. Pour sauver l'Union européenne, il faut garantir une véritable transparence inspirée du modèle suédois et de la *Freedom of Information Act* des États-Unis immédiatement, sans perdre une seconde. Sans cela, d'autres avalanches se produiront, qui, cette fois, toucheront des régions peuplées.

Manfred Weber (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'Union européenne adopte des lois pour des centaines de millions de personnes. La transparence est donc de mise. Nous nous sommes entendus sur l'objectif; la transparence est importante et je pense que le Parlement européen n'a aucune raison de se cacher. Nous sommes sous le feu des médias, les journalistes nous surveillent, nous travaillons déjà dans la transparence.

Nous partageons tous cet objectif, mais nous devons pouvoir débattre des moyens de le concrétiser. Le simple fait pour une personne de contester les moyens ou de souhaiter aller au fond des choses ne signifie pas automatiquement qu'elle demande que tout se fasse à huis clos. Ce sont simplement des questions. Le groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens a de nombreuses questions critiques portant, notamment, sur la procédure de concours du Conseil ou sur le fait de divulguer tous les documents des services juridiques. La vie privée des parlementaires européens doit-elle être jetée en pâture aux citoyens? Nous nous battons pour protéger les données personnelles de ces mêmes citoyens et, par ailleurs, on attend des députés qu'ils dévoilent leur vie privée sur la place publique. Ce type de questions peut être posé.

L'élément clé, la raison pour laquelle notre groupe affiche un tel scepticisme, relève du processus législatif. Lors des votes, tout le monde peut savoir ce que vote tel député européen et les députés doivent assumer la responsabilité de leur choix. C'est ainsi que cela fonctionne aujourd'hui. Dans toute procédure législative, dans le trilogue, lorsque nous discutons entre nous, nous devons aussi pouvoir disposer d'un espace de négociation.

Nous savons que, si tout devient public, le modèle de négociation actuel s'écroule, car il deviendra périlleux d'essayer de décrocher ou de susciter un compromis politique. C'est pourquoi la proposition soulève un tel scepticisme. Nous arrêterons une position de groupe ce soir.

Néanmoins, laissez-moi préciser que mon groupe veut la transparence. Les voies qui y mèneront doivent cependant encore être débattues. Nous sommes tous d'accord avec l'objectif. Parmi les institutions européennes, ce n'est pas le Parlement qui pose problème, mais plutôt le Conseil, qui n'est pas représenté ici aujourd'hui. Nous n'avons malheureusement pas la moindre idée de ce qui se passe dans les groupes de travail qui œuvrent en son sein.

Inger Segelström (PSE). – (SV) Monsieur le Président, Madame la Commissaire Wallström, je voudrais tout d'abord remercier M. Cashman et consorts, grâce à qui nous allons pouvoir faire des progrès très attendus. Notre travail devrait ainsi être rendu plus accessible aux citoyens européens. Le vice-président et la commissaire Wallström ont d'ailleurs aussi mené une lutte longue et ardue.

Lorsque la Suède a rejoint l'UE, nombreux sont ceux qui craignaient que des documents soient divulgués par ce pays où le principe d'accès public est profondément ancré. Ce ne fut absolument pas le cas, comme peut en témoigner M. Cashman, qui, comme tout défenseur de la transparence et de l'accessibilité, sait où sont les limites à respecter par rapport au matériel de travail, à la confidentialité et à la divulgation.

Lors du vote en commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, le groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens s'est abstenu. J'espère que vous défendez maintenant un plus large accès du public aux institutions européennes afin que la présidence suédoise puisse, avec notre contribution, faire progresser ce principe démocratique clé, au profit de tous les

citoyens européens. Je peux néanmoins comprendre la réticence du groupe du PPE-DE. C'est, après tout, votre groupe qui s'est assuré que nous soyons obligés de voter à bulletin secret au moment où la Turquie devait entamer les négociations d'adhésion. Est-ce là votre but? J'espère que le Parlement fera preuve d'unité et que, lors des élections européennes de juin, nous pourrons annoncer fièrement à nos électeurs que l'UE va ouvrir plus grand ses portes, que nous n'avons pas d'intentions cachées et que nous voulons être supervisés et évalués pour ce que nous faisons, dans une transparence dont nous pourrions nous enorgueillir. Nous faisons énormément de bonnes choses. Il serait judicieux que les citoyens puissent mieux suivre notre travail.

Bogusław Rogalski (UEN). – (PL) Monsieur le Président, tout le monde est d'avis que le processus décisionnel des institutions et instances européennes doit être ouvert et public. C'est le principe de base de la démocratie en vertu duquel les citoyens et les élus doivent avoir le plus large droit de regard possible sur les documents détenus par les institutions européennes, dont le Parlement européen. Les citoyens pourraient ainsi vraiment participer au processus politique et interpeller les autorités publiques.

Malheureusement, malgré les efforts des institutions européennes visant à augmenter l'ouverture et la transparence, la situation reste très peu satisfaisante. La commission des pétitions a indiqué que les citoyens sont conscients des failles et des échecs qui entravent l'exercice de ce droit. Il est indispensable que, dans le cadre des procédures d'infraction, souvent entamées à l'initiative de citoyens, ces derniers aient l'assurance d'avoir un accès inconditionnel à tous les documents, à tous les stades de la procédure par laquelle ils tentent de faire respecter leurs droits. Ce principe devrait aussi être appliqué aux documents que les États membres transmettent aux institutions européennes. Dans l'affaire du *Jugendamt* allemand, cela a d'ailleurs posé de graves problèmes à la Commission, car l'accès à l'information a été fortement restreint, alors même que cette information relève du domaine public.

Je voudrais insister à nouveau pour que le principe d'accès aisé d'un pétitionnaire à l'information dont il a besoin soit au cœur du succès de l'initiative européenne en matière de transparence. Ainsi le veut la démocratie.

Andreas Mølzer (NI). – (DE) Monsieur le Président, la distance qui sépare le public de la politique européenne ne fait de secret pour personne. C'est pourquoi nous nous efforçons à tout moment de prouver notre proximité avec les citoyens, entre autres par des actions régulières et répétées destinées à simplifier l'accès aux documents du Parlement, du Conseil et de la Commission.

L'internet est évidemment un moyen peu coûteux et facile à utiliser pour y parvenir. La page d'accueil de l'UE a été remaniée et a, à tout le moins, gagné en logique. La navigation y est également plus aisée qu'auparavant. Par sa présence sur l'internet, l'UE souligne aussi l'importance du multilinguisme, facteur clé de plus de transparence, de légitimité et d'efficacité au sein de l'Union européenne. Mais cette dernière ne se montre pas à la hauteur de ses exigences. Dans la pratique, l'utilisation cohérente des trois langues de travail - l'allemand, l'anglais et le français - devrait permettre d'atteindre une majorité de la population.

L'actuelle présidence de l'UE, qui s'affiche sur l'internet en anglais, en français et en tchèque, ne tient aucun compte du fait que l'allemand, qui est la langue maternelle de 18 % des citoyens de l'UE, est la langue la plus parlée par les autochtones, pratiquée également comme langue étrangère par 14 % de citoyens européens. Je pense qu'il est temps que cette question bénéficie d'une plus grande attention.

Sirpa Pietikäinen (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, l'accès à l'information est une des pierres angulaires de la démocratie. La population doit avoir l'accès le plus large possible à toutes les informations dès les premières phases des décisions prises par les institutions, ou relatives au contexte de ces décisions, afin qu'elle puisse participer pleinement à la formulation des politiques.

L'UE aspire à être plus démocratique et accessible à ses citoyens, et conférer l'accès le plus large possible aux documents communautaires est donc crucial pour les efforts de l'Union en vue de renforcer la confiance des citoyens dans ses institutions et pour la légitimité générale de cette institution. C'est pourquoi j'ai été plutôt déçu de la proposition de la Commission concernant ce règlement, même si je voudrais féliciter le rapporteur pour le très bon travail, dévoué et compétent, qu'il a réalisé dans ce contexte.

Je voudrais également remercier M^{me} Jäätteenmäki pour ses gros efforts dans ce dossier. Tous deux s'en sont tenus aux principes directeurs d'ouverture et de transparence où le refus d'accéder à un document détenu par une institution est indéniablement une exception. De telles exceptions sont, dans certains cas, nécessaires, mais elles devraient être limitées au plus petit nombre sur une base clairement définie.

Je me réjouis également des initiatives visant à préconiser la divulgation plus proactive et plus claire des documents grâce à de meilleures bases de données sur l'internet. Pour accéder aux documents, il faut aussi

les trouver. Souvent, les informations sont en ligne, mais sont cachées dans des bases de données complexes, et, à cet égard, davantage de développement est sans aucun doute nécessaire.

Chers collègues, nous sommes des défenseurs de la démocratie et nous aurions dès lors déjà dû être plus actifs. Nous devons être très audacieux en défendant un large accès à tous les documents et la transparence. Je pense que ce n'est pas le moment de commencer à faire des compromis, ou nous pourrions compromettre notre statut de bons décisionnaires aux yeux de nos électeurs également.

Andrzej Jan Szejna (PSE). – (PL) Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de féliciter Michael Cashman pour cet excellent rapport qui aborde un des principaux aspects de la démocratie européenne.

L'Union européenne se transforme et change en permanence. Malheureusement, ni la communication avec les citoyens européens, ni l'accès aux documents et à l'information destinée aux citoyens n'évoluent au même rythme.

La transparence est un principe fondamental de l'Union européenne, consacré par l'article 255 du traité instituant la Communauté européenne. Tout citoyen de l'Union européenne, toute personne physique ou morale résidant ou établie dans un des États membres a un droit d'accès aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Les citoyens européens n'accorderont leur confiance et leur intérêt aux institutions communautaires, aux députés européens et aux responsables politiques nationaux que lorsque nous parviendrons à leur proposer des informations exhaustives et honnêtes. Il est donc de notre devoir d'augmenter la transparence et l'efficacité des institutions de l'Union européenne autant que faire se peut. Nous devons tenter de faciliter l'accès des utilisateurs à l'information et poursuivre l'effort de simplification du système et des outils qui l'accompagnent.

Le règlement sur lequel porte le présent rapport constitue une base juridique saine, même s'il peut être amélioré et peaufiné. Je suis déçu que la Commission ait ignoré la proposition sur la transparence faite par le rapporteur en 2006.

Mairead McGuinness (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, l'accès aux documents est une partie du processus de transparence, mais celui-ci comporte beaucoup d'autres aspects. L'utilisation des documents et des informations est primordiales, et un des plus gros problèmes que nous ayons – et nous le reconnaissons, et la commissaire actuellement présente au sein de cette Assemblée est l'une des mieux expérimentées à cet égard – est de faire connaître le processus de décision de l'UE à l'extérieur, parce que les gens ne comprennent pas le processus. Au cours du débat sur le traité de Lisbonne en Irlande, les gens venaient me voir et me disaient: «vous nous pousser à voter «oui» et vous allez perdre votre travail». Ils pensaient que j'étais la commissaire – jamais de la vie!

Cela ne suffit pas que nous donnions des tas d'informations aux gens, parce que, dans un sens, cela conduirait à un manque de transparence: les choses sont dissimulées sous une montagne de papier et ne sont pas claires. Je préférerais que la population comprenne tout à fait comment cet endroit fonctionne et, par conséquent, puisse entamer un dialogue avec nous. Il y en a sans doute beaucoup au sein de cette Assemblée qui ne savent pas tout à fait comment cet endroit fonctionne. Je n'ai plus rien à ajouter.

Danutė Budreikaitė (ALDE). – (LT) La Commission européenne a publié la «stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique» afin de tenter de surmonter le problème posé par l'île énergétique que forment les États baltes et surtout pour faire face à la menace croissante contre la sécurité énergétique de la Lituanie après la fermeture de la centrale nucléaire Ignalina à la fin de l'année. J'ai demandé à la direction générale de l'énergie et des transports de la Commission de pouvoir consulter le document. Je me suis entendu répondre qu'il n'y avait pas eu de discussion avec le groupe de haut niveau chargé de la rédaction de la stratégie quant à la possibilité de divulguer des informations et des documents ou, comme le disait la réponse: «*Sharing with the outside world*». Le Parlement européen est qualifié d'*outside world* et n'a donc pas accès à l'information. N'avons-nous pas discuté et rediscuté des occasions qu'à la société de consulter les documents détenus par des institutions européennes? Il est désastreux qu'un député européen, qui représente les citoyens, se voie refuser ce droit.

Margot Wallström, vice-présidente de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier les députés pour ce débat intéressant et pour leurs nombreux et précieux commentaires.

On dirait que le règlement (CE) n° 1049/2001 va à présent être mis à jour et passer à la «version deux». Il est important de souligner une fois encore que nous ne partons pas de zéro: nous avons déjà une bonne base, et il s'agit juste de l'améliorer. Ce sera également une version pour l'ère de l'internet, comme cela a été

mentionné au cours du débat. Les registres électroniques seront à présent inclus et s'ajoutent à cette diffusion active, comme exemples de ces améliorations.

La situation idéale serait, bien sûr, pour nous de diffuser les informations si activement qu'aucune demande d'accès ne soit nécessaire puisque tout est déjà à disposition – avec quelques exceptions, bien sûr. Je peux vous donner un exemple de ce qui peut être fait: j'ai déjà mis mon registre de correspondance à disposition sur l'internet, et vous pouvez donc voir ma correspondance et mes documents.

Il m'est impossible de passer en revue tous les commentaires qui ont été faits au cours du débat, mais je voudrais commenter brièvement quelques points cruciaux, dont l'un concerne la définition des documents selon l'article 3. C'est un des articles de la proposition de la Commission qui a fait l'objet du plus de discussions et, je l'admets, de critiques.

Nous maintenons que la définition actuelle est ambiguë et comporte un risque d'imprévisibilité et de mauvaises pratiques. Est-ce que ce papillon adhésif est un document, par exemple? M. Cashman dit que oui et, selon la vaste définition du règlement, cela pourrait bien être le cas – tout comme les autres griffonnages que j'ai ici. Ce n'est parfois pas une bonne chose qu'une définition soit trop vaste. Nous continuons à maintenir une vaste définition, mais nous réduisons la non-divulgaration discrétionnaire des documents. La définition que nous proposons est beaucoup plus vaste que la notion de documents officiels souvent utilisée dans la législation nationale. Elle est très proche du concept d'information de la loi britannique sur la liberté de l'information et de la loi néerlandaise sur la transparence, par exemple. L'enregistrement des documents est une obligation en vertu des règles de la Commission, mais celles-ci ne déterminent pas si un document tombe dans le champ d'application du règlement. Nous avons donc clarifié et contribué à la définition des documents. Cela permettra également aux citoyens de savoir ce que l'on peut et devrait demander afin d'obtenir des informations complètes. Une définition plus précise des documents est synonyme d'administration plus sûre et de davantage de clarté pour les citoyens.

La Cour a statué que les documents relatifs à une enquête en cours étaient manifestement couverts par une exception au droit d'accès et, par conséquent, que ces dossiers n'étaient actuellement pas acceptables et que cela ne constituait pas une restriction supplémentaire du droit d'accès. Dans aucun État membre les citoyens n'ont accès aux dossiers des autorités en charge de la concurrence – je voulais juste vous le faire observer.

Je reconnais également que nous aurions pu mieux expliquer et formuler les choses dans l'article 3. Je pense que nous partageons le même objectif, et il devrait donc être possible de trouver une formulation claire et sans équivoque. C'est un exemple de domaine où nous devrions pouvoir parvenir à un bon texte de compromis.

Un autre point qui a fait l'objet d'un débat féroce est l'article 5, paragraphe 2, concernant l'accès aux documents des États membres. Je vais être claire: l'intention de la Commission était de mettre en œuvre la décision de la Cour de justice européenne, et les États membres doivent effectivement justifier leur refus d'accorder l'accès à leurs documents, tout comme les institutions le font à l'égard de tous les documents. Les critères déterminant seront toujours les règles du règlement (CE) n° 1049/2001.

Cependant, il est également important que la Commission puisse correspondre avec les États membres, par exemple dans le domaine des infractions du droit communautaires. Nous devons avoir la possibilité de trouver rapidement des solutions satisfaisantes du point de vue de la Commission et des citoyens européens, tel que codifié par le droit communautaire. Ce type de contacts doit rester confidentiel, et c'est aussi ce que dit la Cour.

Enfin, je voudrais juste commenter l'«espace de réflexion» en vertu de l'article 4, paragraphe 3. Si nous réfléchissons bien, je pense que la plupart des gens admettront que le Parlement, ainsi que la Commission et le Conseil, a besoin d'un certain espace de réflexion. Les documents relatifs à des décisions qui n'ont pas encore été prises ou qui reflètent des discussions internes ne sont pas les mêmes que les autres documents. Qu'en est-il des comptes rendus des réunions ou des travaux préparatoires des groupes politiques? Vous avez vous-mêmes identifié une série de problèmes et de restrictions liés au refus d'instaurer un espace de réflexion, considérant une fois encore ce qui serait le mieux pour les citoyens et ce qui serait le plus utiles.

Je dois dire que j'aurais préféré que le Conseil soit présent – comme beaucoup d'entre vous l'ont dit – tout comme j'aurais préféré que l'hémicycle soit plus fourni, car ce sont des questions absolument cruciales pour nous tous. Notre tâche majeure au cours des prochaines semaines ou des prochains mois sera de trouver un terrain d'entente. C'est également vrai au sein de cette Assemblée, et le débat d'aujourd'hui a montré que ce n'était pas toujours facile. Plus il y a de divisions, plus la tâche sera difficile lorsque les trois institutions discuteront. Le Parlement, le Conseil et la Commission ont chacun leur rôle, qui doit être respecté, et j'espère

que le Parlement s'exprimera d'une seule et forte voix, parce que cela nous sera profitable à tous, ainsi qu'au résultat final qui, je l'espère, sera un texte de compromis équilibré et exploitable.

Michael Cashman, *rapporteur*. – (EN) Monsieur le Président, ces remarques étaient intéressantes, mais je crains qu'elles n'aient que très peu de rapport avec le contenu de mon rapport.

Je voudrais signaler que nous n'avons rien à craindre du contrôle du public et que nous avons absolument tout à craindre, en tant qu'institutions, de la dissimulation d'informations. Nous devenons plus vulnérables. Madame la Commissaire, ce sont les documents officiels qui sont accessibles. Retournez voir dans le rapport. L'espace de réflexion. Les documents officiels. Dans la notion d'un espace de réflexion, cela ne sera pas officiel. Retournez voir dans le rapport. Acceptez nos principes.

Ce fut un débat intéressant, mais je dois dire que la refonte – que vous défendez – n'est pas dans l'esprit de l'accord interinstitutionnel et elle n'est pas suffisante. Vous dites qu'elle a bien fonctionné, mais je crains que la refonte n'ignore la jurisprudence vitale relative à ce qui doit réellement être fait.

Mes raisons pour reporter le vote final sont que nous disposons d'une flexibilité absolument maximale de négocier avec les partis politiques et avec les institutions. Je voudrais en outre signaler qu'il n'y a rien qui empêche la Commission de modifier sa proposition à tout moment après le vote de demain, excepté peut-être la réticence institutionnelle et politique.

Je trouve quelque peu condescendant de nous dire que nous allons avoir des plans d'action. Madame la Commissaire, je ne doute pas de votre attachement personnel à l'ouverture et à la transparence, mais je ne veux pas de plans d'action pour nos concitoyens. Je veux des droits inscrits dans la loi et qui ne peuvent pas être retirés – pas des cadeaux, des droits.

Le Parlement doit donc mettre la pression politique sur la présidence afin qu'elle négocie, et peut-être devrons-nous négocier sans la Commission. Oui, Madame la Commissaire, je sais que le Conseil est absent, mais je ne renonce pas face à un Conseil. Je suis en politique depuis suffisamment longtemps pour savoir qu'il faut lutter et lutter encore.

Permettez-moi, pour finir, de citer ce président, si vous me le permettez: «Mon administration s'est engagée à créer un degré d'ouverture sans précédent au sein du gouvernement. Nous travaillerons ensemble afin de nous assurer la confiance du public et d'établir un système de transparence, de participation publique et de collaboration. L'ouverture renforcera notre démocratie et encouragera l'efficacité et l'efficacite au sein du gouvernement». Ainsi s'est exprimé M. Obama le 21 janvier 2009. J'attends une annonce comparable de la part de la Commission ou, d'ailleurs, du président Barroso.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 11 mars 2009.

(La séance, suspendue à 11 h 45, est reprise à 12 h 50)

Déclarations écrites (article 142)

Stavros Lambrinidis (PSE), *par écrit*. – (EL) Les amendements que le Parlement européen suggère d'apporter au règlement sur l'accès du public aux documents des institutions européennes, et surtout aux documents relatifs à la procédure législative, sont un pas important vers la sauvegarde de la transparence et de la démocratie participative en Europe.

Il me semble que la décision portant sur la demande de divulguer toute initiative, tout document influençant de près ou de loin la procédure décisionnelle, revêt une importance toute particulière.

Nous savons tous que des groupes de pression tentent régulièrement d'influencer la procédure législative par leurs arguments. Les citoyens européens sont en droit de connaître la nature de ces groupes et de leurs interventions. Ils doivent pouvoir en étudier le fond et évaluer la position finale de leurs gouvernements, de la Commission et, bien entendu, de leurs députés européens.

Au niveau national, il faudrait que les États membres garantissent aux citoyens un niveau de transparence au moins équivalent, conformément à la demande expresse formulée dans le rapport du Parlement européen, un appel qui, nous l'espérons, sera très bientôt entendu par les gouvernements et parlements nationaux.

PRÉSIDENCE DE M. McMILLAN-SCOTT

Vice-président

8. Heure des votes

Le Président. – Avant que nous ne commençons à voter, je voudrais informer les députés que nous introduisons aujourd'hui un nouveau système d'information pour les votes au sein de l'Assemblée. Sa principale caractéristique est l'affichage, sur un des grands écrans, de la liste de vote officielle préparée par le dépôt des documents. Chaque vote sera mis en évidence lorsqu'il sera annoncé, permettant ainsi à tous les députés de suivre plus facilement le vote.

L'ordre du jour appelle le vote.

(Pour les résultats et autres détails concernant le vote: voir procès-verbal.)

Graham Watson, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, je demande des clarifications. Est-ce que le président a décidé que nous appliquerions la procédure de refonte au vote sur le rapport Krahmer aujourd'hui et au vote sur le rapport Cashman demain? Si tel est le cas, mon groupe demande que nous reportions le vote sur le rapport Krahmer à demain, de manière à ce que nous puissions nous renseigner sur les implications de l'application de la procédure de refonte pour ce vote.

Le Président. – Le président prend ces deux points en considération. Lorsque nous arriverons au rapport Krahmer, nous écouterons votre motion de procédure.

Thomas Mann (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, je félicite l'Assemblée pour ce nouveau système d'information. Il semblerait toutefois qu'au quotidien, l'information ne circule pas toujours très bien.

Cela dit, je suis très heureux qu'en ce 50^e anniversaire de l'occupation du Tibet par la Chine, nous soyons nombreux à brandir le drapeau tibétain. Il m'a été rapporté que le Bureau avait, d'avance, prévenu que certains drapeaux ne pouvaient être brandis. En d'autres termes, les députés ne peuvent les arborer à une occasion aussi importante. Disposons-nous d'informations récentes à ce sujet?

Le Président. – Je comprends qu'il y ait eu une certaine confusion sur ce point, mais le président a déclaré que, pour le bon déroulement des travaux d'aujourd'hui – et je suis ravi de voir autant de drapeaux dans l'Assemblée; j'en porte, en fait, un ici, dans ma poche – le drapeau tibétain pouvait être exposé.

Cela me donne l'occasion d'accueillir dans l'Assemblée M. Tashi Wangdi, le représentant de Sa Sainteté le Dalai Lama.

(Applaudissements soutenus)

Zbigniew Zaleski (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sérieux et importants, si vous me le permettez. Nous venons juste de passer l'anniversaire de l'assassinat barbare, d'une balle dans la nuque, de 20 000 officiers et membres de l'intelligentsia polonais à Katyń, en 1940, sur ordre du «père des nations», Joseph Staline. Cet événement a vu l'élimination des dirigeants et des élites d'une nation luttant pour sa propre liberté et celle de l'Europe.

Il y a quatre ans, j'ai demandé une minute de silence en leur mémoire, mais l'Assemblée avait refusé. Je ne vous le demanderai donc pas aujourd'hui et soulagerai la présidence de ce qui semble être une décision difficile. À la place, je voudrais nous rappeler cette tragédie et exprimer le souhait que nos efforts communs puissent empêcher, à l'avenir, les génocides de ce genre sur le continent européen.

(Applaudissements)

Le Président. – Je vous remercie, M. Zaleski – les applaudissements parlent d'eux-mêmes.

8.1. Accord CE/Arménie sur certains aspects des services aériens (A6-0049/2009, Paolo Costa) (vote)

8.2. Accord CE/Israël sur certains aspects des services aériens (A6-0059/2009, Paolo Costa) (vote)

8.3. Protocole additionnel à l'Accord entre la CE/Afrique du Sud pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie (A6-0073/2009, Josep Borrell Fontelles) (vote)

8.4. Prochaines évolutions de la gestion des frontières dans l'Union européenne et expériences comparables dans des pays tiers (A6-0061/2009, Jeanine Hennis-Plasschaert) (vote)

8.5. Transfert transfrontalier du siège social d'une société (A6-0040/2009, Klaus-Heiner Lehne) (vote)

8.6. Avenir d'un système européen commun d'asile (A6-0050/2009, Giusto Catania) (vote)

8.7. Plan d'action de la Commission pour un cadre de contrôle interne intégré (A6-0022/2009, Gabriele Stauner) (vote)

8.8. Coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale

8.9. Application de la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés (A6-0014/2009, Bert Doorn) (vote)

8.10. Égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans les arts du spectacle (A6-0003/2009, Claire Gibault) (vote)

– Avant le vote:

Claire Gibault, rapporteure. – Monsieur le Président, chers collègues, les carrières artistiques ne sont pas épargnées par la persistance de fortes inégalités entre les hommes et les femmes.

Ayant des responsabilités artistiques, c'est un sujet qui me tient à cœur, tant la discrimination à l'égard des femmes dans les arts du spectacle vivant est encore prégnante, surtout pour les postes à haut niveau de responsabilité. Il y a si peu de femmes directrices de théâtre, de troupes chorégraphiques ou d'opéras...

Par exemple, il est important de généraliser l'usage de l'audition derrière un paravent pour le recrutement des musiciens d'orchestre, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans les entreprises, qui ont recours au curriculum vitae anonyme, d'une part, parce que c'est le seul moyen pour les femmes d'accéder au poste de soliste d'orchestre et, d'autre part, parce que cela permet de lutter contre les discriminations raciales.

Par ailleurs, l'articulation entre les engagements professionnels et familiaux affecte plus encore les femmes dans ce secteur en raison des horaires de travail atypiques, liés à l'exercice de leur profession. D'où la nécessité de créer des horaires spécifiques d'ouverture de crèches, en adéquation avec les métiers artistiques.

Mes chers collègues, l'Europe, terre ancestrale de culture, ne peut pas rester inerte devant ce désordre qui la pénalise!

8.11. Prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur (A6-0482/2008, Andreas Schwab) (vote)

8.12. Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) (refonte) (A6-0046/2009, Holger Kraemer) (vote)

– Avant le vote:

Graham Watson, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Monsieur le Président, si je vous ai bien compris, vous signalez que la présidence souhaite appliquer la procédure de refonte au rapport Krahmer aujourd'hui et au rapport Cashman. Dans ce cas, mon groupe demande que nous reportions le vote à demain afin que nous puissions en étudier les implications.

Guido Sacconi, *au nom du groupe PSE*. – (IT) Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je défends cette proposition, mais permettez-moi quand même d'ajouter que, si ces amendements n'avaient pas été déposés, lesquels vont légèrement plus loin que ce que la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire avait adopté sur la base d'un compromis général, ce problème n'aurait pas surgi. En effet, les amendements de compromis étaient tout à fait en ligne avec la nature de la présente révision, soit une refonte, et nous aurions alors pu voter aujourd'hui. Cependant, nous acceptons ce report qui est justifié.

Caroline Jackson, *au nom du groupe PPE-DE*. – (EN) Monsieur le Président, il incombe à M. Watson, s'il propose que nous examinions les implications de la refonte, de nous expliquer à présent quelles sont les implications de la refonte. Peut-être veut-il s'entretenir avec M. Corbett avant de répondre.

Je suis assez détendue à cet égard, mais il serait beaucoup plus sensé, étant donné que nous sommes prêts à voter sur ce point et qu'il est peu probable que nous changions d'avis sur le vote – plus, moins ou abstention – à la lumière des procédures de refonte, de voter maintenant que nous avons le temps plutôt que de se dépêcher et d'ajouter ce vote à la liste demain alors que nous aurons beaucoup d'autres choses à faire. Je suis dès lors opposée au report.

Holger Krahmer, *rapporteur*. – (DE) Monsieur le Président, je suis très heureux que le président ait enfin donné la parole au rapporteur et je suis pour le moins surpris!

Nous n'avons pas fini de nous familiariser avec les règles de refonte. Notez bien que l'application de ces règles n'a rien de surprenant, même juste avant un vote. Elles ont souvent été mises en œuvre en commission et il est logique qu'elles soient appliquées systématiquement en plénière.

Si nous votons maintenant, aucun amendement, aucun compromis soumis au vote n'aurait échappé à la discussion. Tout est détaillé sur la liste de vote. À l'instar de M. Sacconi, mais sur base d'une conclusion différente, je ne vois aucune raison de reporter la décision. Votons donc!

(Applaudissements)

(Le Parlement rejette la demande)

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, comme nous avons décidé de voter, peut-être pourriez-vous nous indiquer pourquoi tant d'amendements ont été jugés irrecevables. C'est le problème et c'est la remarque généralement faite au sujet des versions refondues qui sont révisées. Nous ne comprenons pas pourquoi tant d'amendements sont irrecevables. Pourriez-vous clarifier cela, puisque nous procédons au vote?

Le Président. – Je sais, dans les grandes lignes, de quoi il s'agit, mais je suis malheureusement dans l'incapacité de vous informer des détails. Cependant, nous votons à présent sur des amendements qui sont passés en commission, qui sont jugés recevables, qui sont substantiels et qui pourraient ou pas représenter l'opinion de l'Assemblée.

Monica Frassoni (Verts/ALE). – (IT) Monsieur le Président, je me contenterai de dire que l'épisode d'aujourd'hui nous prouve clairement que l'accord de refonte ne fonctionne pas et qu'il nuira à nos prérogatives d'autorité souveraine. C'est le problème de cette procédure, comme l'illustre très bien la situation présente.

Anders Wijkman (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je suis désolé de prolonger cette discussion, mais puis-je rebondir sur ce que mes collègues, M^{me} Doyle et M^{me} Frassoni ont dit? En tant qu'auteur d'un des nombreux amendements, j'ai été en contact avec le bureau du président jusqu'à 11 h 50 et je n'ai pas pu obtenir un «oui» ou un «non» clair à la question de savoir si les amendements que nous avons présentés – 136 à 139 – seraient soumis au vote ou pas. Cela n'était pas clair et le dernier mot était que le vote serait probablement reporté. Comme M^{me} Doyle l'a dit, nous ne comprenons tout simplement pas pourquoi ces amendements sont irrecevables. Dans un souci de clarté, nous devrions disposer de davantage de temps et recevoir des clarifications du bureau du président.

Le Président. – On m'informe qu'une décision a été prise et que seuls certains amendements ont été déclarés irrecevables, chose normale dans n'importe quelle Assemblée. Je pense qu'il pourrait être utile que le président responsable du vote demain fasse une déclaration afin de clarifier les choses. Mais nous devons à présent passer au vote. Je suis désolé pour ceux qui sont déçus.

– Avant le vote sur l'amendement 88:

Christopher Heaton-Harris (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, sur la plupart de nos listes de vote, les amendements 88 et 89 sont indiqués comme recevables et il n'y a aucune indication quant à la manière dont nous devons voter. Vous pouvez bien vouloir que nous votions, mais nous avons un petit problème, parce que nous ne savons pas sur quoi nous votons ni comment nous devrions voter.

Puis-je suggérer que cette nouvelle procédure que nous utilisons pour la refonte fasse l'objet de davantage de réflexion, car il semble qu'il y ait un manque de coordination et de communication entre les différents groupes politiques.

Holger Krahmer, rapporteur. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je peux vous aider à résoudre le problème et même attirer l'attention du président sur ce qu'il a lui-même décidé. Nous avons les amendements 106, 139, 88 et 89. Le président a déclaré que l'amendement 88 est recevable. Vous avez tous à cet effet une note dans la liste de vote. Si ce n'est pas le cas, adressez-vous aux responsables au sein de votre groupe. Je suis désolé.

– Après le vote:

Chris Davies (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, certains des amendements que vous avez jugés irrecevables avaient également été jugés irrecevables par la présidence de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire dans le cadre des procédures de refonte. Ce Parlement n'a pas le droit d'introduire une législation. Sa possibilité d'influencer les choses consiste à modifier la législation qui nous occupe. Il semble que, de la manière dont nous avons interprété les procédures de refonte, nous nous soyons castrés. Pourriez-vous informer le président que si ce Parlement doit démontrer sa véritable virilité, nous devons revoir ces procédures?

8.13. Statut de la société privée européenne (A6-0044/2009, Klaus-Heiner Lehne) (vote)

– Après le vote:

Zbigniew Zaleski (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, selon moi, l'introduction de cette belle technologie avait pour but de nous faire gagner du temps et de renforcer notre efficacité. Vous connaissez mon respect pour la manière dont vous présidez cette Assemblée, mais pourriez-vous nous épargner l'énumération détaillée des résultats. Vous pouvez déclarer «adopté» ou «rejeté». C'est suffisant. Nous avons tout sur nos écrans.

8.14. Orientations pour la procédure budgétaire 2010, section III – Commission (A6-0111/2009, László Surján) (vote)

– Avant le vote sur le paragraphe 13:

László Surján, rapporteur. – (EN) Monsieur le Président, au nom de la conciliation, je voudrais présenter un amendement oral, qui a été distribué, au paragraphe 13. Le texte devrait être: «[...] à la sécurité intérieure, particulièrement la lutte contre le terrorisme, à l'immigration et aux défis démographiques [...]», au lieu de l'ancienne version «[...] à la sécurité intérieure, ce qui signifie en particulier l'immigration, la lutte contre le terrorisme et les défis démographique [...]».

Je demanderais au Parlement de soutenir cet amendement oral.

Anne E. Jensen (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, dans le texte qui figure sur la liste de vote, il y a une virgule entre «le terrorisme» et «l'immigration», alors que nous avons convenu d'un point-virgule. Vous n'avez pas pu l'entendre lorsque M. Surján a lu son texte. Nous voudrions avoir ce point-virgule entre «le terrorisme» et «l'immigration».

(L'amendement oral est accepté.)

– Avant le vote sur l'amendement 16:

Hannes Swoboda, au nom du groupe du PSE. – (DE) Monsieur le Président, nous parlons ici de «voies d'acheminement du gaz diversifiées». Je voudrais ajouter «et de sources d'approvisionnement» parce que:

Ce ne sont pas seulement les routes du gaz, mais aussi les sources du gaz qui devraient être différenciées, et cela devrait être inclus ici. Si cet amendement est rejeté, cela devrait être inclus dans le texte original.

László Surján, rapporteur. – (EN) Monsieur le Président, je n'ai pas d'objection à cet amendement oral de M. Swoboda, qui concerne le texte original. Quoi qu'il en soit, le bureau de dépôt m'a dit que cet amendement n'était valable que pour le texte modifié. Si tel n'est pas le cas, je suis en faveur de cet amendement oral du texte original. Par conséquent, ceux qui suivent mes instructions voteront contre la première partie lors de ce cinquième vote et nous aurons ensuite un vote supplémentaire, qui ne se trouve pas sur la liste de vote, sur cet amendement oral, que je soutiens.

Hannes Swoboda (PSE). – (EN) Monsieur le Président, l'amendement oral s'applique dans les deux cas, mais je sais que le groupe PPE-DE votera différemment lors du vote par division, cela ne change donc rien; je suis d'accord.

(L'amendement oral est accepté.)

László Surján (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, nous ne votons pas sur la proposition orale de M. Swoboda, donc, si le Parlement veut soutenir cet amendement oral, nous devrions voter qu'il reste valable pour le texte original. Autrement, nous aurons eu quatre votes et l'aurons rejeté, ce qui nécessite cinq votes.

Le Président. – L'amendement oral a été incorporé au premier des quatre votes. C'est ce que dit la liste de vote. Il a été incorporé au premier des votes par division et a été rejeté.

László Surján (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, non: sur la liste de vote sans l'amendement oral, nous votons sur la première partie de l'amendement du groupe PSE et elle a été rejetée. Outre l'amendement original du groupe PSE, M. Swoboda a présenté un amendement proposant l'introduction du mot «sources». Je ne suis ni contre ni pour. Je ne me plains pas si le groupe PSE ne se plaint pas. Je veux juste clarifier le fait que, à ma connaissance, le mot «sources» ne se trouve pas dans le texte.

Le Président. – C'est vrai.

László Surján (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, nous devrions donc procéder à un vote sur la question de savoir si nous le voulions ou pas.

Le Président. – Non. J'ai demandé s'il y avait des objections à l'amendement oral. Il n'y en avait pas et il a donc été incorporé à l'amendement qui a été voté lors du premier vote par appel nominal et a été rejeté. Voilà ce qu'il en est.

– Avant le vote sur le paragraphe 31:

László Surján (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, c'est très simple. Je propose de remplacer le terme «craintes» dans le texte original par le terme «préoccupations».

(L'amendement oral est accepté.)

8.15. Orientations relatives à la procédure budgétaire 2010 - Sections I, II, IV, V, VI, VII, VIII et IX (A6-0057/2009, Vladimír Maňka) (vote)

– Avant le vote:

Christopher Beazley (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, nous devons avancer, mais je vois qu'il y a eu la plus absurde inflation de votes par appel nominal. Le dernier rapport sur lequel nous avons voté – le rapport Herczog – a un appel nominal pour chaque amendement. Pourrions-nous demander à M. Corbett et à d'autres éminentes personnalités de concevoir un système de rationnement afin que nous puissions aller déjeuner?

8.16. Intégrité des jeux d'argent en ligne (A6-0064/2009, Christel Schaldemose) (vote)

8.17. Garantir la qualité des produits alimentaires - harmonisation ou reconnaissance mutuelle des normes (A6-0088/2009, Maria Petre) (vote)

8.18. Rapports sur la politique de concurrence 2006 et 2007 (A6-0011/2009, Jonathan Evans) (vote)

8.19. Small Business Act (A6-0074/2009, Edit Herczog) (vote)

– Avant le vote sur le paragraphe 8:

Alexander Alvaro (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je veux juste signaler – puisque notre affamé M. Beazley a fait une remarque au sujet des votes par appel nominal – que, sur le rapport suivant, chacun des votes par appel nominal a été demandé par le groupe PPE-DE. Voilà ce qu'il en est pour celui-là!

Le Président. – Et M. Beazley est un fervent membre du groupe PPE-DE!

(Rires)

Le vote est clos.

9. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport Lehne (A6-0040/2009)

Daniel Hannan (NI). – (EN) Monsieur le Président, il est curieux que, quelle que soit la crise, la réponse de cette Assemblée semble toujours être une plus grande intégration européenne. La plupart des personnes assaillies par les turbulences économiques que nous avons connues au cours des six derniers mois réagissent en jugeant la situation effrayante et potentiellement douloureuse. Cependant, au sein de cette Assemblée, nous considérons cela comme une occasion de régler davantage, d'unifier davantage et d'harmoniser davantage au niveau européen, comme le montre ce rapport.

Le problème, c'est que les personnes qui prennent cette décision ne devront pas en subir les conséquences. Dans leurs palais et chancelleries, entourées et couvées dans leurs convois motorisés, leurs voitures avec chauffeur et leurs banquets officiels, elles ne payeront pas le prix que nos électeurs payeront à cause de ces politiques économiques. Il me semble évident que nous devrions répondre à la crise économique par davantage de flexibilité et en autorisant les pays à adapter leurs taux d'intérêts afin qu'ils répondent à leurs besoins. Au lieu de cela, nous faisons précisément l'inverse.

- Rapport Catania (A6-0050/2009)

Simon Busuttil (PPE-DE), – (MT) J'ai voté en faveur de ce rapport parce qu'il insiste sur l'importance de la solidarité, sur le fait qu'une politique commune en matière d'asile doit être basée sur la solidarité. J'aimerais cependant souligner le fait que je ne peux approuver certains paragraphes de ce rapport, et que j'aurais voté contre eux si nous avions eu la possibilité de faire un vote individuel. J'aimerais insister en particulier sur la politique de détention. Je pense que nous devons faire preuve de prudence en parlant de la détention des demandeurs d'asile, parce qu'il ne s'agit pas simplement de décider de mettre un terme aux détentions une fois pour toute et d'appliquer cette décision à tous. Dans certaines circonstances, l'utilisation d'une politique de détention reste et restera toujours importante.

Frank Vanhecke (NI). – (NL) Monsieur le Président, j'ai voté contre le rapport Catania parce que je m'oppose catégoriquement aux propositions récentes de la Commission en matière de politique d'asile, que le rapporteur salue dans son rapport.

Je crains notamment que la nouvelle directive, qui facilite l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail et leur octroierait en prime une allocation généreuse, créera un effet d'appel semblable à celui des

régularisations collectives décidées en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en Italie, dont les conséquences ont été tout simplement désastreuses.

Je voudrais rappeler au Parlement que selon les recensements récents, l'Union européenne compte encore plus de 20 millions de chômeurs. Ce chiffre est sans doute de 25 millions aujourd'hui, ce qui signifie que le fait d'attirer encore plus de demandeurs d'asile constitue une sorte de suicide collectif. Je pense également que tout ce domaine devrait rester de la compétence exclusive des États membres.

Philip Claeys (NI). – (NL) Monsieur le Président, j'ai voté contre le rapport Catania parce que celui-ci témoigne d'un parti pris gauchiste extrême visant à empêcher la mise en place de tout système efficace de gestion des demandes d'asile. Il défend tous les abus actuels des systèmes utilisés dans les États membres, et s'efforce de les entériner par la législation.

C'est la cas par exemple de la tolérance des demandeurs d'asile frauduleux qui se servent d'enfants mineurs pour obtenir un permis de séjour, ou encore de l'opposition aux centres d'accueil fermés pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour obtenir le statut de réfugié et qui s'enfuient une fois relâchées. Tous les efforts sont faits pour faciliter la vie des immigrants illégaux actuels et potentiels.

Le rapporteur se réjouit que la Cour de justice ait rejeté le principe d'une liste de pays sûrs, alors même que cette liste est indispensable pour contrôler le flux de réfugiés. La stratégie de la gauche consiste donc à surcharger le système de façon à empêcher toute politique efficace. Ce n'est toutefois pas ce que souhaitent la majorité des Européens, et nous ne manquerons pas de le leur rappeler dans notre campagne électorale.

Hubert Pirker (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, je suis favorable à une politique commune de l'Union européenne en matière d'asile permettant des décisions rapides et sûres. Je m'oppose toutefois à ce rapport parce qu'il contient des éléments qui sont tout à fait inacceptables, comme par exemple l'élargissement de la notion de «réfugié» bien au-delà de ce que prévoit actuellement la Convention de Genève, le rejet de la réglementation des pays tiers sûrs alors que nous étions parvenus à un accord à ce sujet, le fait de confier à Frontex des tâches qui ne le concernent en rien, le fait de laisser les demandeurs d'asile décider du pays chargé d'examiner leur demande (ce qui revient à abandonner la convention de Dublin) ou encore l'accès plus aisé des demandeurs d'asile au marché du travail. Nous souhaitons des procédures rapides, et non l'intégration de demandeurs d'asile qui devront peut-être quitter l'Union après deux semaines parce que leur demande d'asile sera de toute façon rejetée.

L'Union évolue globalement dans la bonne direction en matière de politique commune, mais les propositions contenues dans ce rapport sont absolument contre-productives. C'est pourquoi j'ai voté contre ce rapport.

Daniel Hannan (NI). – (EN) Monsieur le Président, voilà donc que l'Union européenne continue à acquérir un par un les attributs et les atours de la nationalité: un système judiciaire, des frontières extérieures communes et, à présent, une politique commune déterminant ceux qui sont autorisés à passer ces frontières et à s'installer sur son territoire. Une par une, elle a pris toutes les caractéristiques que le droit international reconnaît comme propre au statut d'État.

Je voulais vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir jugé acceptable que les eurodéputés exposent, comme mon voisin l'a fait, de petits drapeaux tibétains sur leurs pupitres. Cela nous change de la manière dont nos pancartes nous avaient été arrachées lorsque nous avons osé afficher le mot «référendum» au sein de cette Assemblée. Je voudrais vous demander – parce que je sais que vous, et d'autres députés de cette Assemblée, êtes intéressés par le sujet – de réfléchir à l'hypocrisie d'être favorable à l'autodétermination nationale au Tibet, mais contre l'autodétermination au sein de l'Union européenne. Si vous pensez que je suis extrême en établissant un parallèle entre un État autoritaire en Chine et l'Union européenne, prouvez-moi que j'ai tort en soumettant votre Traité à la population dans les référendums que vous avez promis. *Pactio Olisipiensis censenda est!*

- Rapport Schwab (A6-0482/2008)

Mairead McGuinness (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je serai brève. J'ai voté pour ce rapport, parce que tout ce qui permet d'améliorer la sécurité routière doit être salué.

J'ai une remarque supplémentaire à formuler. Nous sommes inquiets, en Irlande, au sujet des questions de sécurité routière. Les routes sont entretenues par les autorités locales, et nous avons eu de terribles tragédies sur ces routes. C'est peut-être une question qui devrait être examinée sous une perspective européenne et des normes devraient peut-être être mises en place.

James Nicholson (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais saluer le rapport et remercier le rapporteur pour son bon travail. Je dois admettre qu'il est très rare que l'on intervienne auprès de moi, en Irlande du Nord, pour que je vote positivement sur une directive européenne, mais tel a été le cas pour celle-ci, et je suis ravi de voir un vote aussi positif aujourd'hui. Pour une fois, cela apportera de bonnes nouvelles à ma province, qui en a sans aucun doute besoin.

Les améliorations de la sécurité et les propositions plus sensibles et plus sensées sur le plan environnemental sont toujours les bienvenues. À plus long terme, j'espère que cela permettra également de sauvegarder des emplois existants et peut-être d'en créer de nouveaux dans ce domaine. C'est quelque chose dont nous pouvons tous nous réjouir, en ce qui concerne l'Europe, ce positivisme, ce bon esprit, plutôt que de mettre un frein à l'économie.

- Rapport Krahmer (A6-0046/2009)

Mairead McGuinness (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, parmi toute cette confusion au sujet de la fonte et de la refonte, ce vote a été très difficile pour de nombreux députés. Au bout du compte, je me suis abstenue sur ce vote, en raison de mes craintes au sujet des sols, notamment. La commission de l'agriculture et du développement rural a des craintes au sujet d'une directive relatives aux sols, et c'est une question qui doit être soigneusement examinée. Nous avons fait quelques progrès dans les amendements concernant les aspects agricoles en général, mais j'ai, en fin de compte, préféré m'abstenir plutôt que de voter contre, parce que ce rapport contient beaucoup d'éléments concernant l'environnement, la génération d'électricité et les émissions, auxquels je suis favorable.

Anja Weisgerber (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, je salue l'élément au cœur du rapport Krahmer, à savoir le réseau européen de sécurité. Il fixe des limites maximales d'émissions que les États membres doivent absolument respecter lors de l'octroi de permis aux grandes structures industrielles. Il y a également un cadre général assurant un déroulement souple des procédures et un terrain de jeu égal pour tous. Ceci permettra de mettre un terme à la prolifération de dérogations que nous observons aujourd'hui dans certains États membres. Ceci signifie une concurrence sur un pied d'égalité dans toute l'Europe. Ceci nous permettra de garantir le respect de normes élevées au niveau européen.

Mais je me dois de dire clairement que je rejette catégoriquement les dispositions relatives à la protection des sols. Je pense qu'il faut respecter davantage le principe de subsidiarité. Les règlements relatifs à la protection des sols n'ont pas d'effets transfrontaliers. La protection des sols n'est pas une question transfrontalière. Je reste donc convaincue que les États membres peuvent réglementer eux-mêmes la protection des sols.

Il s'agit ici d'une tentative d'utiliser la directive PRIP pour réintroduire certaines parties de la directive sur la protection des sols que nous avons rejetée avec succès dans le passé. Je regrette vivement que mes motions visant à supprimer les parties concernées du rapport aient été rejetées – à de très faibles majorités, de six voix seulement dans un cas. J'ai donc décidé de voter contre ce rapport dans son ensemble, bien que je sois tout à fait favorable au réseau européen de sécurité.

Neena Gill (PSE). – (EN) Monsieur le Président, je ne suis pas entièrement satisfaite par ce rapport et par la manière dont nous l'avons traité aujourd'hui, mais j'ai néanmoins voté pour, car je crois qu'il allège la bureaucratie. Les installations industrielles contribuent de manière significative aux émissions polluantes en Europe, mais l'industrie lourde est l'un des moteurs de notre économie et doit être encouragée à produire des émissions plus vertes.

C'est un enjeu majeur pour ma région des West Midlands, qui est l'une des plus industrialisées du Royaume-Uni. Il faut saluer l'approche intégrée, mais les règles strictes contenues dans ce rapport sont préoccupantes, et je crains que les coûts de mise en œuvre soient si élevés qu'ils compromettent les dispositions relatives à la protection de l'environnement.

Il faut instaurer des contrôles du filet de sécurité européen et se pencher sur des questions telles que l'épandage de fumier et de lisier qui, je crois, seraient disproportionnées par rapport aux bienfaits environnementaux que nous obtenons.

Les charges administratives et les coûts doivent être proportionnels aux bienfaits environnementaux, car, dans ce cas, nous aurons une situation gagnant-gagnant qui aiderait les entreprises à respecter leurs engagements environnementaux, apporterait un soutien considérable dans la lutte contre le changement climatique et aurait le potentiel d'améliorer les conditions sanitaires pour les jeunes et les personnes âgées de ma région.

James Nicholson (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, j'ai voté contre ce rapport. Il contient peut-être quelques bons points, mais, au bout du compte, il va trop loin. Je suis favorable à la rationalisation des réglementations européennes, mais pas si cela rend les choses plus bureaucratiques, plus difficiles à manier et défavorables à l'industrie.

La tentative d'intégrer l'agriculture à cette législation est, à mon sens, totalement inacceptable et est la goutte de trop. Elle doit être rejetée. L'inclusion de la protection des sols ne relève pas de la responsabilité du Parlement européen, et celle-ci ne peut pas non plus être réalisée à travers toute l'Union européenne. Cela devrait relever de la responsabilité des gouvernements nationaux.

Je dois vous demander pourquoi la commission de l'agriculture n'a pas été consultée sur ce point précis. Vous ne pouvez pas adopter des réglementations destructrices qui entraînent la faillite des éleveurs de porcs et de volailles. La vérité, c'est que nous adoptons des réglementations en Europe, et que nous limitons la production en Europe, tout en autorisant des importations dans l'Union européenne qui ne sont pas produites selon les mêmes normes qu'en Europe. Je ne peux pas accepter cela.

*

* *

Richard Corbett (PSE). – (EN) Monsieur le Président, il y a eu une certaine controverse au sujet de la procédure de refonte et mon nom a été cité dans ce contexte. Je voudrais tout d'abord signaler que le rapporteur qui a introduit ceci dans notre règlement était M^{me} Renault, pas moi.

Peut-être un mot d'explication est-il nécessaire concernant les actions correctes du président du Parlement. Nous nous trouvons souvent face à des actes législatifs qui modifient pour la 15^e, 16^e ou 17^e fois des actes législatifs existants. C'est très déroutant pour les personnes qui sont chargées de cette législation. Nous nous sommes, à juste titre, engagés dans une procédure visant à codifier cette législation – à en faire un texte unique, lisible et exploitable. Nous sommes souvent confrontés à cela et, parce que cela ne change pas le fond, nous avons une procédure simplifiée pour cela.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de refonte, nous avons une difficulté. Dans ce cas, la Commission présente une proposition visant à modifier un élément d'un paquet législatif existant et à simplement codifier le reste, sans le modifier. Nous nous sommes volontairement limités à présenter des amendements de fond de la partie que la Commission propose de modifier uniquement, et nous n'avons pas utilisé la codification de la partie restante comme une occasion de rouvrir le fond. Nous devrions peut-être, comme un de nos collègues l'a suggéré. Il y aurait cependant, conformément au Traité, un problème concernant la démarcation du droit d'initiative entre nous et la Commission. Cependant, ce n'est certainement pas un domaine dans lequel nos collègues ont eu raison de se plaindre au sujet des actions du président. En vertu de notre règlement actuel – que nous nous sommes donné, en tant que Parlement, et que nous avons approuvé par une majorité absolue de nos membres – la bonne procédure a été suivie.

*

* *

Jim Allister (NI). – (EN) Monsieur le Président, j'ai voté contre ce rapport en raison de ses tentatives d'intégrer, totalement inutilement, l'agriculture à l'énorme fardeau réglementaire qu'il importerait. J'ai récemment rencontré des producteurs dans ma circonscription. J'ai vu la paperasserie dont on accable un de ces producteurs parce qu'il se trouve déjà dans le champ d'application de ces réglementations. Je frémis à l'idée de ce qui va se passer pour les producteurs ordinaires de proportions très modestes lorsque eux aussi seront soumis à ce fardeau réglementaire inutile.

Je pense que ce rapport nous emmène très loin dans la mauvaise direction et je suis pour le moins heureux d'avoir pu être présent pour voter contre

- Rapports Surján (A6-0111/2009) et Maňka (A6-0057/2009)

Christopher Heaton-Harris (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je n'ai pas demandé à donner une explication de vote sur le rapport Maňka, parce que j'avais l'intention de la combiner avec celle-ci, parce que les deux concernent la manière dont nous allons envisager le budget au cours de l'année à venir, et je ne serai pas ici au cours de l'année à venir, puisque je vais disparaître définitivement en juin. Je sais que de nombreux députés de l'autre aile de l'Assemblée sont très mécontents à cet égard.

Je voulais juste énoncer quelques règles de base qui ont jusqu'ici été ignorées dans ces rapports. Nous devrions faire attention à la quantité d'argent que nous octroyons aux ONG et aux agences, où il y a, à présent, d'énormes problèmes avec la manière dont l'argent des contribuables européens est dépensé. Je vous donne l'exemple de l'Agence européenne des droits fondamentaux, qui fait actuellement l'objet d'une enquête de l'OLAF.

De manière générale, en ces temps de forte récession et de grandes difficultés économiques, nous devrions peut-être envisager de modifier légèrement notre budget afin de pouvoir renvoyer davantage de fonds aux ministères des finances nationaux, où ils font cruellement défaut et où la douleur se fait ressentir. Et sans aucun doute en cette période où de grandes décisions – presque irrationnelles – sont prises par les entreprises et les services gouvernementaux du monde entier en matière d'emploi, nous devrions nous atteler à n'avoir qu'un seul siège pour ce Parlement.

Koenraad Dillen (NI). – (NL) Monsieur le Président, j'ai voté contre ce rapport. Nous devons nous réjouir de la priorité accordée à l'immigration illégale et à la lutte contre le terrorisme, et du fait que ce Parlement demande enfin à la Commission de contrôler de près l'utilisation des fonds au Kosovo et dans les pays des Balkans, surtout après l'élargissement précipité à la Bulgarie et à la Roumanie. Je regrette cependant que le rapport ne suggère aucune réaction ni aucune condition.

Accessoirement, mon parti préconise un arrêt des élargissements après l'adhésion de la Croatie. Mais pour en revenir au rapport... comme cela vient d'être mentionné, pourquoi ce Parlement n'a-t-il pas pris la peine, pour une fois, de demander la suppression de certaines organisations non gouvernementales (ONG) et agences européennes superflues, qui ne sont soumises à aucun contrôle démocratique, qui interprètent souvent leurs pouvoirs de façon abusive et qui gaspillent l'argent des contribuables européens sans obtenir aucun résultat ?

Philip Claeys (NI). – (NL) Monsieur le Président, je me réjouis que le Parlement insiste sur l'égalité d'accès aux infrastructures de langues pour tous les députés. Le Parlement doit devenir réellement multilingue. On peut certainement affirmer que les conditions de travail des personnes employées par les sous-traitants devraient être conformes aux règles relatives à l'emploi des langues.

Sur la question des bâtiments par contre, ce Parlement refuse d'adopter une position claire quant à la comédie mensuelle du déménagement à Strasbourg, qui coûte environ 200 millions d'euros par an. Cela n'envoie pas un signal positif aux citoyens européens, aux contribuables, et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai voté contre ce rapport.

Richard Corbett (PSE). – (EN) Monsieur le Président, concernant les deux votes budgétaires, puis-je signaler que de nombreuses personnes demandent quelle contribution le budget européen peut faire en termes de stimulus fiscal en temps de crise économique? La réponse est: une contribution très limitée. Le budget total de l'Union européenne s'élève à moins de 1 % du PIB et, ces dernières années, cette proportion a diminué. Il s'agit, en termes macroéconomiques, d'un budget très limité et c'est une chose dont beaucoup des eurosceptiques feraient bien de se souvenir.

Par ailleurs, dans certains domaines, il peut être d'une importance structurelle énorme et améliorer progressivement la structure de l'économie européenne. En matière de recherche et de développement, sur certains aspects de l'utilisation des fonds régionaux et sociaux, nous pouvons aider à préparer notre économie à la reprise.

Je suis heureux que ces aspects du budget représentent progressivement une proportion plus importante du budget, et que l'agriculture et d'autres prennent de moins en moins de place. Je pense toutefois que la tendance doit être accélérée et que nous devons poursuivre beaucoup plus rapidement dans cette direction, à savoir transférer les moyens là où ils peuvent faire une véritable différence.

- Rapport Schaldemose (A6-0064/2009)

Simon Busuttil (PPE-DE). – (MT) J'ai voté en faveur de la motion alternative à ce rapport et je me suis abstenu lors du vote sur la motion principale. Il ne fait aucun doute que l'intégrité du secteur des jeux en ligne est extrêmement importante. Nous devons veiller à repousser toutes les activités criminelles susceptibles de l'affecter. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous devons avoir recours au protectionnisme. Nous devons garder à l'esprit que la libre prestation de services au sein de l'Union européenne est un principe fondamental reconnu par l'Union, et nous ne devons donc pas faire de protectionnisme. Il convient par ailleurs de remarquer qu'internet – puisque nous parlons de jeux en ligne – nous offre déjà toute une série de mesures de sécurité que nous pouvons exploiter, comme l'obligation de s'inscrire avant de jouer, la suivi de certaines activités

potentiellement frauduleuses ou encore l'identification des cartes de crédit utilisées. Nous devons donc dire «oui» à l'intégrité, mais «non» au protectionnisme.

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Mesdames et Messieurs, l'essor des jeux de hasard sur internet est un phénomène nouveau qui fait fi des frontières nationales. Il a des conséquences négatives contre lesquelles nous devons lutter sans retard au niveau européen afin de protéger efficacement les enfants et les jeunes. Les États membres doivent introduire dès que possible un ensemble commun de règlements relatifs aux paiements, mais aussi à la vérification de l'identité et de l'âge. La question essentielle est évidemment la prévention, c'est pourquoi je préconise une interdiction au niveau européen des publicités pour des jeux de hasard destinés aux jeunes, semblable à celle que nous connaissons déjà pour l'alcool et le tabac. Nous devons également contrôler les autres effets négatifs de ce secteur de l'industrie du divertissement, y compris le blanchiment d'argent et le crime organisé de façon générale. Dans ces domaines, je suis catégoriquement opposée au marché libre.

Carlo Fatuzzo (PPE-DE). – (IT) Monsieur le Président, je ne savais pas trop quelle position adopter quant au rapport de M^{me} Schaldemose relatif à l'intégrité des jeux en ligne, ni pour quelle raison. J'ai donc demandé à mes retraités. Hier j'ai rencontré un pensionné nommé Ugo Rossi, un artisan à la retraite. Il m'a dit: «Ah, les jeux en ligne... j'ai perdu 10 000 euros». Un peu plus tard j'ai rencontré une retraitée, Lucia Annone. Elle m'a dit: «Ne me parlez pas des jeux en ligne, j'y ai perdu 100 000 euros». Mais j'ai pris ma décision quand même ma propre mère, âgée de 94 ans, m'a dit: «Tu m'as offert un ordinateur et j'ai perdu toute ma pension pour mars 2009, 450 euros». Monsieur le Président, c'est à ce moment-là que j'ai décidé de voter contre ce rapport, pour protéger contre les jeux d'argent et les éradiquer dans toute l'Europe.

Miroslav Mikolášik (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, dans le cas des jeux d'argent en ligne, il doit y avoir des lois claires et sans équivoque qui servent à limiter, contrôler et justifier les près de 3 milliards d'euros de recettes annuelles brutes de l'industrie des jeux d'argent. Cependant, selon M^{me} Schaldemose, ces 3 milliards d'euros ne représentent que 5 % du marché total des jeux d'argent dans l'Union européenne.

L'importance et l'influence de cette industrie est par conséquent évidente – tout comme ses dangers. Les jeux d'argent sont souvent, à juste titre, associés à la criminalité internationale, et les cercles de jeu transfrontaliers, qui sont beaucoup plus facile à gérer via l'internet, portent atteinte les lois des différentes nations et représentent un risque pour la souveraineté nationale.

Il est également important de noter les effets négatifs sur la santé associés aux jeux d'argent. En tant que médecin, je connais bien les caractéristiques du jeu obsessionnel ou addictif. Ce sont des sujets que le Parlement européen ne peut pas sous-estimer.

Lorsqu'il s'agit de lutter contre la fraude, les comportements criminels et les problèmes financiers et médicaux qui correspondent aux jeux d'argent en ligne, j'appelle le Parlement européen à voter à de nombreuses reprises sur des solutions sans cesse meilleure à l'avenir.

Christopher Heaton-Harris (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, j'ai voté de la même manière que M. Busuttill sur ce rapport, et j'ai été interpellé par le niveau de l'argumentation. En fait, les idioties qui ont été proférées au cours de ce débat étaient incroyables, à l'exemple de celles de mon collègue qui vient de nous quitter, M. Fatuzzo. Il est complètement absurde de dire que, parce que trois personnes âgées perdent volontairement de l'argent, nous devons interdire les jeux d'argent en ligne sur tout un continent.

Ce débat a fait apparaître des différences nationales, et il n'y avait aucune sincérité dans ce débat. La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a commandé une étude qui a montré que les jeux d'argent en ligne n'étaient pas plus néfastes que les jeux d'argent ordinaires dans un lieu exploité par une loterie nationale. Une partie du rapport est acceptable, la partie concernant des rentrées d'argent propre afin de garantir l'intégrité dans le sport. Hélas, ce débat a encore éloigné les joueurs en ligne et les instances du sport plus que jamais auparavant, plutôt que de les rassembler afin d'essayer d'élaborer une solution commune. Il a absolument montré la nécessité de mettre en place un forum où ces deux groupes pourraient se rencontrer et débattre de cette question. Hélas, ce n'est manifestement pas ici.

Syed Kamall (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, nous savons tous que les jeux d'argent sont un sujet très délicat. Il suffit d'écouter les interventions qui ont été faites avant la mienne. Il y a ceux qui croient que les jeux d'argent sont l'œuvre du diable et que ceux qui s'y adonnent méritent d'être jetés dans les flammes de l'enfer et méritent toutes les pertes qu'ils ont sur cette Terre et dans l'au-delà. C'est un point de vue extrême, je vous l'accorde, mais si l'on jette un œil au langage parfois utilisé dans ce rapport – les problèmes d'un

secteur transparent qui protège l'intérêt général et les intérêts des consommateurs, la lutte contre la fraude et les autres formes de criminalité, la prévention des préjudices occasionnés aux consommateurs – ces mêmes émotions sont exprimées, bien qu'avec beaucoup plus de tact, dans ce rapport au sujet des jeux d'argent en ligne.

Mais songez à l'hypocrisie de ce rapport. Il parle des jeux d'argent en ligne de manière négative et préjudiciable, mais il ne dit rien au sujet des monopoles d'État qui se cachent derrière le discours chargé de connotations utilisé pour continuer à éliminer les concurrents privés innovants. Soyons honnêtes quant à l'objet réel de ce débat. Il s'agit de conserver les monopoles d'État, et nous savons à quoi cela mène: cela mène sur le chemin du servage.

- Rapport Petre (A6-0088/2009)

Jim Allister (NI). – (EN) Monsieur le Président, une alimentation de qualité n'est pas une aspiration en Europe: cela doit continuer à être une réalité. Mais sa production demande un revenu juste et compétitif. Nos producteurs agricoles doivent pouvoir gagner suffisamment pour couvrir les frais supplémentaires générés par les dispositions européennes en matière de sécurité alimentaire, de bien-être animal et d'environnement. Face aux importations bon marché et inférieures, l'avantage concurrentiel que la qualité devrait conférer n'est souvent pas suffisant, d'où le rôle qui doit être joué par le financement de la PAC afin que nos producteurs restent compétitifs. Cela doit être la contrepartie des coûts élevés imposés par la réglementation européenne.

Je déplore également l'exploitation continue des producteurs par les grands distributeurs qui dominent à présent les marchés alimentaires européens. Leur abus de position dominante se poursuit, avec des producteurs constamment exploités, au point même de devoir payer pour leurs promotions.

- Rapport Evans (A6-0011/2009)

Syed Kamall (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je vous remercie de me donner cette occasion d'expliquer comment j'ai voté. Cela ne vous surprend peut-être pas que j'aie voté pour ce rapport, étant donné que son auteur était un de mes très bons collègues conservateurs britanniques.

Ce dont nous devons nous méfier, en ces temps de difficultés économiques, c'est de la demande de toujours plus de protectionnisme et de la demande de suspension de nos règles normales en matière de concurrence et d'aide d'État. Nous voyons la demande de protectionnisme du président Sarkozy, invoquant que l'argent des contribuables devrait être utilisé pour protéger l'industrie automobile française. Nous voyons des paquets similaires en Amérique. J'ai été intéressé, l'autre jour, de voir une publicité dans un magazine américain sponsorisé par les entreprises automobiles américaines, qui disait, «Vous ne vouliez pas acheter nos voitures. Alors, nous allons quand même prendre votre argent par l'intermédiaire de l'argent de vos contribuables pour maintenir nos entreprises en vie». Il semble que ça se résume à cela. Parce que les entreprises ne fournissaient pas les biens et les services que les consommateurs voulaient acheter, nous jetons de côté les règles en matière d'aide d'État et entretenons des entreprises qui pourraient ne pas survivre à long terme. Nous comprenons l'importance de l'emploi, mais assurons-nous que nous prenons de bonnes décisions économiques.

- Rapport Herczog (A6-0074/2009)

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Monsieur le Président, les PME ne constituent malheureusement pas encore l'épine dorsale de l'économie, surtout dans les nouveaux États membres, et pourtant elles permettent d'espérer un certain degré de sécurité de l'emploi. Nous avons évidemment besoin d'un droit du travail souple pour permettre à ces petites entreprises de réagir aux nouvelles demandes et de récompenser plus facilement leurs spécialistes à hauteur des nouveaux objectifs. Nous devons faciliter la création d'entreprises, mais aussi leur liquidation. Et surtout, nous devons assurer un accès plus facile non seulement au crédit, mais aussi aux ressources financières proposées par les fonds européens. Nous savons tout cela. Le Parlement européen a accompli un travail considérable dans ce domaine au cours des cinq dernières années, mais il faut que les États membres prennent ces choses au sérieux et les mettent en pratique au lieu de se contenter d'en parler. Aujourd'hui la crise révèle de façon criante les négligences dans ce domaine, en particulier dans les nouveaux États membres. J'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Herczog, mais tout ce travail ne servira à rien tant que les États membres ne seront pas disposés à le mettre en pratique.

Milan Gaľa (PPE-DE). – (SK) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Herczog. L'Europe compte 23 millions de PME. Celles-ci représentent jusqu'à 99 % de toutes les entreprises et donnent du travail à plus de 100 millions de citoyens de l'UE. Dans la période de crise que nous traversons actuellement, elles jouent donc un rôle essentiel pour la croissance économique, la cohésion sociale et surtout la création d'emplois. Les PME sont dynamiques et elles possèdent une grande capacité d'innovation et de développement. Elles contribuent largement à la réalisation des objectifs de Lisbonne.

Le crédit et les emprunts sont les principales sources de financement des PME européennes. Étant donné qu'elles sont généralement considérées comme plus risquées, les PME ont plus de mal à accéder à de nouvelles ressources financières. Il est donc particulièrement important de permettre aux PME d'obtenir des sources de financement à des conditions favorables, par le biais de prêts et de fonds européens, et d'assurer ainsi la viabilité à long terme de leurs activités.

Neena Gill (PSE). – (EN) Monsieur le Président, j'ai soutenu ce rapport parce que – comme nous l'avons déjà entendu – les petites entreprises sont l'épine dorsale de notre économie. Les plans de relance économique de nombreux États membres soulignent le rôle important que les petites entreprises peuvent jouer dans la sortie de la crise actuelle.

Quatre-vingt-dix-neuf virgule deux pour cent des entreprises de ma région emploient moins de 49 personnes. Les West Midlands ont la proportion la plus élevée de petites entreprises de toutes les régions du Royaume-Uni. Pourvu que l'on étudie soigneusement les compétences des États membres dans des domaines tels que les droits de négociation collective, ce rapport va, dans une large mesure, contribuer à garantir que nous pensions d'abord petit.

Je salue en particulier l'accent mis par le rapport sur les difficultés que les petites entreprises rencontrent dans l'accès au crédit, le temps et les ressources pour l'éducation et la formation et – le plus important – pour la recherche. Les frontières nationales ont de moins en moins de sens pour les petites entreprises, qui traitent davantage avec des partenaires dans toute l'Europe. Nous devons toutefois les protéger lorsqu'elles s'engagent dans des transactions commerciales transfrontalières au moyen de mesures telles que mon rapport sur le recouvrement du patrimoine des débiteurs.

L'UE a aussi un rôle clé à jouer en veillant à ce que les PME accèdent au financement, ce qui signifie que nous devrions faire en sorte que le microcrédit non bancaire soit disponible. Cela est possible en utilisant les fonds structurels et en développant des institutions de microcrédit sans toucher à l'argent des contribuables. Cette initiative peut freiner le chômage et relancer notre économie.

Gary Tittley (PSE). – (EN) Monsieur le Président, je salue ce rapport, avec une ou deux réserves seulement. Nous avons entendu ma collègue, M^{me} Gill, nous dire à quel point les petites entreprises étaient importantes pour l'économie et à quel point elles étaient touchées par les difficultés actuelles. Le problème, c'est que l'Union européenne est entièrement équipée pour les grosses entreprises, que ce soit en termes de législation, d'accès aux marchés ou de financement.

Nous parlons souvent de meilleure réglementation, mais ce dont nous avons réellement besoin, c'est de proportionnalité. Nous devons faire en sorte que notre législation soit proportionnelle aux problèmes qui nous occupent et, en particulier, dans la directive IPPC, dont nous avons parlé aujourd'hui, il est réellement question des grosses entreprises et pas des petites, et nous devrions refléter cela.

Je salue des initiatives telles que JASMINE, qui, selon moi, nous emmènent dans la bonne direction, mais nous devons réfléchir en termes de financement, d'accès au marché et de législation et aux besoins spécifiques des petites entreprises.

Permettez-moi de lancer un appel: nous avons un marché unique, mais nous n'avons pas de brevet communautaire unique. Nous nous y attelons depuis des années et des années maintenant, et c'est vraiment un scandale que nous ne puissions pas résoudre ce problème. Cela pourrait en soi être la plus grande aide pour les entreprises de l'Union européenne. Agissons.

Christopher Heaton-Harris (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier les interprètes pour être restés, parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité qu'a saisie M. Beazley il y a longtemps d'aller déjeuner.

Je devrais expliquer qu'être dans un grand groupe n'est pas ce que l'on croit. Il est très difficile d'obtenir du temps de parole dans certains des débats clés si vous n'êtes pas d'accord avec la ligne de conduite de ce grand groupe, sans non plus compromettre radicalement votre position ou faire de la lèche dans des réunions sans

fin ennuyeuses à mourir, et c'est pourquoi, pour les gens comme moi, les explications de vote sont très importantes.

Je suppose que, de manière générale, je devrais saluer la *Small Business Act* ou, d'ailleurs, toute tentative de reconnaître les besoins des petites entreprises. En fait, c'est la mauvaise réglementation, lorsque j'avais ma propre petite entreprise, qui m'a amené à la politique au départ – juste pour essayer de changer une chose bien précise.

Je suis cependant assez sûr que toute réglementation émanant de cet endroit sera sans aucun doute à l'origine de la création de davantage de petites entreprises. Hélas, en ce moment, ce sont les grosses entreprises qui ont tendance, lorsque l'on ajoute une bonne dose de réglementation européenne, à se transformer progressivement en petites entreprises qui emploient moins de gens, parce qu'elles réduisent leur chiffre d'affaires à cause de cette réglementation et déplacent l'emploi à l'extérieur de notre continent. Nous devons, au sein de cette Assemblée, veiller soigneusement à encourager les individus à lancer de nouvelles entreprises et à ne pas encourager l'emploi à changer de continent parce que nous réglementons des emplois inexistantes.

Syed Kamall (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, comme l'orateur précédent, je voudrais également remercier tous les interprètes pour avoir écouté nos interventions. Je suis sûr que cela vous fait beaucoup moins plaisir qu'à nous.

Deux de mes devises personnelles, pour des raisons qui peuvent ne pas sembler évidentes, sont «tout ce qui est petit est joli» et «peu importe la taille». Je représente Londres, qui est, je pense, la ville la plus formidable du monde, capitale du pays le plus formidable du monde. Malgré le fait que nous n'ayons plus nos industries traditionnelles, nous avons plein de petites entreprises innovantes dans les secteurs de la création et l'industrie de la mode, qui créent constamment des emplois dans un domaine véritablement croissant.

Comme l'orateur précédent l'a dit, nous voyons beaucoup de réglementations européennes censées aider les entreprises, mais, bien souvent, elles sont le résultat de pressions de la part des grosses entreprises qui veulent maintenir les petites entreprises à l'écart. Une grande entreprise en vue avec laquelle j'ai dîné il y a quelques années décrivait les petites entreprises comme des parasites. C'est contre ce genre d'attitude que nous devons lutter. Nous devons également aider les petites entreprises dans le domaine des marchés publics et à rivaliser avec les grandes entreprises, mais, en particulier à l'heure actuelle, à faire face au manque de crédit, afin de faire en sorte que les entreprises viables continuent à croître et à créer des richesses et des emplois dans l'Union européenne.

Explications de vote écrites

- Rapport Costa (A6-0049/2009)

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M. Costa concernant l'amendement de certaines dispositions des accords bilatéraux sur les services aériens en vigueur entre les États membres et la République d'Arménie. Je pense qu'il faudrait y ajouter une clause de désignation afin d'éviter les discriminations entre les opérateurs communautaires et ceux de l'EEE et de la Suisse. Je soutiens également l'amendement ajouté à l'article 5 concernant les tarifs en matière de transport aérien et selon lequel le transport effectué entièrement au sein de la Communauté européenne devrait être soumis au droit communautaire. Je pense que ces amendements profitent aux entreprises actives dans le secteur du transport aérien ainsi qu'aux citoyens en simplifiant les procédures administratives et en résolvant les conflits juridiques qui se présentent généralement lorsque des réglementations communautaires coexistent avec des accords bilatéraux.

- Rapport Costa (A6-0059/2009)

Glyn Ford (PSE), par écrit. – (EN) Je me rends compte que le rapport Costa concerne des aspects techniques des services aériens entre l'Union et Israël. J'ai néanmoins voté contre le rapport en signe de protestation contre les actes intolérables du gouvernement israélien à Gaza, même s'il n'y a aucune excuse aux attaques à la roquette contre les colonies israéliennes orchestrées par les militants du Hamas et si l'on peut comprendre qu'Israël réagisse.

Le problème est que la récente invasion de Gaza était totalement disproportionnée et, dans une large mesure, inconsidérée, avec des taux de victimes cent fois plus élevé chez les hommes, femmes et enfants palestiniens innocent que dans l'armée israélienne.

Bogusław Liberadzki (PSE), *par écrit.* – (PL) Je vote en faveur du rapport relatif à l'accord CE/Israël sur certains aspects des services aériens. Je suis d'accord avec la proposition du rapporteur, qui recommande la signature de cet accord.

Je pense que les amendements relatifs à la désignation, à la taxation du carburant aéronautique et aux clauses de tarification sont adéquats par rapport aux accords bilatéraux actuellement en vigueur. J'espère que le fait de nous baser sur la confiance mutuelle envers les systèmes de l'autre partie facilitera la mise en œuvre de cet accord.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M. Costa relatif à l'accord CE/Israël sur certains aspects des services aériens. Je suis d'accord avec le rapporteur pour dire que nous devons encourager la coopération économique avec l'État d'Israël dans certains services, dont les services aériens, non seulement en raison des avantages réciproques visés, mais aussi des effets extérieurs positifs dans toute la région avoisinante. Je suis moi-même rapporteur sur le rapport relatif au développement d'un espace aérien commun avec Israël dans le cadre de la proposition de la Commission relative à un accord global en matière d'aviation avec ce partenaire important de l'Union européenne au Moyen-Orient et dans le contexte de la politique européenne de voisinage, qui est aussi l'un de nos principaux partenaires commerciaux dans la zone Euro-Med.

Israël est également depuis longtemps membre de l'Organisation internationale de l'aviation civile. Il respecte ses obligations et adopté des politiques conformes à la législation internationale dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la sécurité et la protection, mais aussi la protection de l'environnement et le bien-être des salariés des compagnies aériennes. Tout cela implique que l'accord global dont je viens de parler devrait être mis en œuvre au niveau communautaire tout en tenant compte des répercussions environnementales de l'augmentation du trafic et de l'égalité des conditions d'accès.

- Rapport Borrell Fontelles (A6-0073/2009)

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur du protocole additionnel à l'accord entre la CE et l'Afrique du Sud pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'UE.

En conséquence de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE, le Parlement européen approuvera le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion du protocole additionnel à l'accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres d'une part, et la République d'Afrique du Sud d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Je pense qu'il est particulièrement que tous les accords conclus entre l'UE et des pays tiers incluent la Roumanie en tant qu'État membre de l'UE. La Roumanie est membre de plein droit de la famille européenne, et doit être incluse dans tous les documents concernant l'UE. La Roumanie doit avoir tous les droits et les obligations d'un État membre de l'UE.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me suis abstenu du vote sur le rapport de M. Borrell Fontelle relatif au protocole additionnel à l'accord entre la CE et l'Afrique du Sud pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Je ne suis en fait pas tout à fait d'accord avec le travail effectué par mon collègue député.

- Rapport Hennis-Plasschaert (A6-0061/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* – (IT) Monsieur le Président, je vous remercie. Des progrès considérables ont été accomplis depuis la mise en œuvre de l'accord de Schengen. Ce traité a changé radicalement la vie de nombreux citoyens en adoptant une nouvelle approche de la gestion des frontières.

La nouvelle phase consacrée à la gestion intégrée des frontières, lancée en 2002, a abouti à la mise en place d'un corpus législatif commun, d'un mécanisme de coordination commun, d'une coopération opérationnelle, d'une évaluation commune et intégrée des risques, d'un personnel formé et d'un partage des charges entre les États membres en préparation du Corps européen de gardes-frontières.

Maintenant que cette phase est terminée, il est temps de regarder de l'avant pour parvenir à une gestion réellement intégrée des frontières et réaliser les deux objectifs consistant à améliorer la sécurité tout en facilitant les déplacements des ressortissants de pays tiers. À cette fin, je suis favorable aux propositions présentées au Parlement par la Commission. Mon propre rapport relatif au Code communautaire régissant

la circulation transfrontalière des personnes aborde déjà bon nombre de ces propositions. Il semble donc inévitable de poursuivre dans cette voie et d'exprimer notre avis favorable quant à la création d'un système d'enregistrement des entrées et sortie, la simplification du passage des frontières pour les voyageurs et la mise en place d'un système électronique d'autorisation de voyage.

Carlos Coelho (PPE-DE), *par écrit*. – (PT) Les États membres restent responsables du contrôle de leurs frontières respectives, mais seuls un accord général et une politique commune nous permettront d'affronter les défis fondamentaux de la gestion des frontières et des flux migratoires.

Un espace sans frontières intérieures ne peut pas fonctionner sans une responsabilité partagée et sans faire preuve de solidarité dans la gestion des frontières extérieures. Nous devons en garder à l'esprit la raison principale: chaque année, plus de 300 millions de voyageurs traversent les frontières extérieures de l'UE.

Une gestion réellement intégrée des frontières doit poursuivre deux objectifs: renforcer la sécurité et permettre à ceux qui souhaitent entrer dans l'Union légalement et pour des raisons légitimes de passer plus facilement les frontières.

Nous ne pouvons cependant pas continuer à adopter de nouvelles initiatives séparées sans adopter un plan directeur global pour une stratégie européenne en matière de frontières. Il est également important d'évaluer les systèmes existants afin d'évaluer la nécessité de créer de nouveaux instruments ainsi que leur viabilité, leur fiabilité, leur interopérabilité et leurs coûts. Nous devons également nous assurer que la protection des droits fondamentaux des personnes est suffisamment prise en compte.

Gérard Deprez (ALDE), *par écrit*. – Je soutiens le rapport de Jeanine Hennis-Plasschaert, qui traite de l'avenir de la gestion de ses frontières extérieures par l'Union européenne.

L'enjeu étant de parvenir à la fois à renforcer la sécurité intérieure tout en facilitant les déplacements des ressortissants de pays tiers, trois solutions sont proposées par la Commission: enregistrer les entrées et sorties, essentiellement afin de lutter contre le phénomène de dépassement de la durée de séjour autorisée; faciliter le franchissement des frontières pour les voyageurs «de bonne foi»; instaurer un système électronique d'enregistrement de voyage, à l'instar de ce qui se fait aux États Unis depuis janvier de cette année. Sur ce dernier point, j'insiste sur l'importance de l'étude prospective de la Commission pour analyser l'efficacité, l'impact et la faisabilité pratique d'un tel système: nous devons pouvoir évaluer objectivement son utilité et sa valeur ajoutée réelle et non présumée.

Avant de mettre en place cet imposant dispositif, rappelons deux préalables: l'accélération de la mise en œuvre du SIS II pour rendre possible le contrôle biométrique des passeports et visas, et la mesure de l'impact du système sur la protection des données personnelles, pour rester dans l'ordre de la proportionnalité.

Carl Lang (NI), *par écrit*. – Ce qui est rare mérite d'être souligné. Ce rapport d'initiative concernant le futur de la gestion des frontières extérieures de l'Union est raisonnable et empreint d'un certain réalisme en ce qu'il propose comme première étape à une réflexion sur la gestion des frontières de l'Union une analyse critique et en profondeur du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes existants ainsi que de leurs interactions respectives.

Sans être crédules, soyons optimistes, ce débat aura peut être lieu!

Pour l'anecdote, et pour comprendre l'état d'esprit des rédacteurs de ce texte, voici deux passages qui en sont issus.

Dans le premier il est reconnu «que l'équilibre à trouver entre l'assurance de la libre-circulation d'un nombre croissant de personnes par delà les frontières et l'assurance d'une sécurité accrue pour les citoyens européens est un exercice complexe...». Certes, et que lit-on à un autre passage: «que les mesures visant à renforcer la sécurité aux frontières doivent aller de pair avec des mesures visant à faciliter les flux de passagers et la promotion de la mobilité dans un monde de plus en plus globalisé».

Un tel niveau de schizophrénie nous dépasse.

Roselyne Lefrançois (PSE), *par écrit*. – En tant que *shadow* socialiste sur ce dossier, j'ai dès le départ formulé de sérieuses réserves quant à l'utilité et à l'efficacité du système d'entrée-sortie évoqué par la communication de la Commission européenne. La mise en place d'un tel dispositif, directement inspiré du «US-VISIT» américain, supposerait en effet des investissements colossaux pour des résultats très incertains à la fois en

matière de lutte contre l'immigration illégale et de la lutte contre la criminalité. C'est en tout cas ce qui ressort de l'expérience menée outre-Atlantique.

De plus, les mesures envisagées, qui reposent sur la collecte massive de données personnelles, présentent à mon sens des risques en matière de protection de la vie privée, un avis partagé par le contrôleur européen de la protection des données.

L'adoption d'un certain nombre de mes amendements, qui visaient à mettre en avant les doutes concernant la nécessité et la proportionnalité du système et à critiquer la culture de la méfiance qui imprègne de plus en plus les décisions relatives à la gestion des frontières extérieures, m'a amenée à soutenir le rapport en plénière.

À l'heure où l'économie mondiale est plongée dans la crise, il y a sans doute d'autres priorités pour le budget européen.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE), par écrit. – (RO) Le rapport d'initiative consacré à la gestion des frontières de l'UE est important dans la mesure où il servira de guide pour la législation proposée par la CE en 2009. En tant que rapporteure PPE-DE, j'estime que le texte doit soutenir plus clairement la préparation des prochaines étapes de la gestion intégrée des frontières.

En ce qui concerne le système européen d'entrée/sortie, une partie des données nécessaires à la création de ce système a déjà été rassemblée par des systèmes tels que VIS, SIS et EURODAC. La Commission doit gérer l'interconnexion de ces systèmes et élargir leurs fonctionnalités afin de réduire les coûts.

Nous saluons la possibilité offerte aux citoyens d'utiliser des barrières automatiques dans le cadre du programme relatif aux voyageurs enregistrés «de bonne foi», car nous pensons que cette solution permettra d'accélérer les flux de voyageurs et d'éviter la congestion. J'ai cependant suggéré de remplacer le terme «voyageur de bonne foi» par «voyageur fréquent» pour éviter que les autres voyageurs soient considérés comme «à risques».

La création du système électronique d'autorisation de voyage ne se justifie pas financièrement. C'est pourquoi j'ai suggéré de le remplacer par l'utilisation obligatoire de passeports biométriques pour les ressortissants de pays tiers non soumis à une autorisation de visa pour pénétrer dans l'UE.

Pour réaliser les objectifs stratégiques de l'UE, la Commission ne devrait pas commencer le développement de nouveaux outils en partant de zéro tant que les outils existants ne sont pas entièrement opérationnels et fiables.

Alexandru Nazare (PPE-DE), par écrit. – (RO) La sécurité des frontières extérieures n'a pas fait l'objet d'une analyse suffisante, que ce soit de la part du Parlement européen ou des autres institutions communautaires. J'ai soutenu ce rapport parce que je suis fermement convaincu de l'importance d'une meilleure identification des ressortissants de pays tiers non seulement pour empêcher l'entrée de ceux qui n'y ont pas droit, mais aussi pour faciliter l'accès des voyageurs légitimes.

Parmi les nombreuses recommandations et observations nécessaires contenues dans ce rapport, j'aimerais insister en particulier sur l'importance de mettre en place un plan directeur global en matière de gestion des frontières. Même si d'autres priorités régissent actuellement l'évolution institutionnelle de l'UE, il devient essentiel d'intégrer les nombreux programmes relatifs aux frontières, existants ou proposés, afin d'éviter les redondances et les surcoûts inutiles.

Je tiens également à souligner l'importance de baser ce plan futur sur l'expérience et les objectifs de l'espace Schengen, qui est le meilleur exemple du genre d'espace ouvert que nous souhaitons tous en Europe. Nous n'avons pas besoin de procédures provisoires, et encore moins d'une série de mécanismes mutuellement incompatibles.

Nicolae Vlad Popa (PPE-DE), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur de ce rapport parce que je pense que la suppression des contrôles aux frontières intérieures de l'UE représente un progrès considérable du processus d'intégration européenne. Elle implique toutefois aussi de nombreux problèmes dont nous devons tenir compte.

Je salue l'initiative du Conseil de préparer, pour la période 2009-2010, des propositions législatives relatives à la mise en place d'un système d'entrée/sortie, d'un programme relatif aux voyageurs enregistrés (RTP) et d'un système électronique d'autorisation de voyage (ESTA). Je suis convaincu que ces programmes doivent

être mis en place aussi rapidement que possible et fonctionner aussi efficacement que possible, mais qu'il faut aussi les préparer correctement.

Le fonctionnement correct du système d'entrée/sortie dépendra, du point de vue opérationnel comme du point de vue de l'équipement, de la réussite des systèmes VIS, SIS II et EURODAC. Je pense qu'il est absolument essentiel de rédiger un plan directeur global fixant le cadre général de la stratégie communautaire en matière de frontières et garantissant la coordination et la coopération entre les différents systèmes et les différentes autorités possédant des responsabilités dans ce domaine.

Nous devons également tenir compte de l'expérience des États-Unis dans ce domaine. Je partage l'avis de l'auteur selon lequel un programme tel qu'US VISIT peut fonctionner du point de vue technique, et que ce programme ne constitue donc pas automatiquement un obstacle au flux normal des voyageurs.

Luís Queiró (PPE-DE), par écrit. – (PT) Un système juridique vulnérable à la fraude, difficile à imposer et rarement appliqué en pratique constitue une véritable invitation à enfreindre, voire à ignorer la loi. Sur la base des informations disponibles, il semble que ce soit là l'une des principales difficultés dont souffrent les différentes législations européennes en matière d'immigration. Il est bien connu que l'effet dissuasif d'une loi dépend moins de la gravité des sanctions prévues que de la probabilité que ces sanctions soient appliquées. Ces considérations impliquent la nécessité, pour les autorités européennes, de collaborer en vue d'appliquer les législations existantes et d'adapter le cadre juridique à la réalité décrite par différents rapports.

Enfin, au nom de la solidarité et de la justice, nous devons souligner la nécessité de prendre en considération la charge que représente la gestion des frontières extérieures pour les États membres concernés.

Bogusław Rogalski (UEN), par écrit. – (PL) J'ai voté en faveur de ce rapport consacré aux prochaines phases de la gestion des frontières au sein de l'UE. Je voudrais cependant attirer votre attention sur plusieurs aspects importants dont il faudra tenir compte à l'avenir.

Un espace sans frontières intérieures ne peut pas fonctionner si personne n'est responsable de la gestion de ces frontières. Le renforcement de la sécurité des frontières, qui doit aller de pair avec l'amélioration de la libre circulation des personnes dans une Europe de plus en plus unie, en est un élément important. Mais l'objectif ultime doit être de parvenir à un équilibre entre la libre circulation des personnes et une meilleure protection des citoyens de l'Europe.

L'essentiel doit être d'adopter une approche basée sur une protection de la confidentialité des données qui permette d'éviter toute utilisation abusive des données personnelles des travailleurs et qui permette aux voyageurs eux-mêmes de faire confiance aux autorités qui détiennent ces données. L'utilisation de données à caractère personnel est bénéfique pour la sécurité publique. Mais n'oublions pas que la confiance de la population dans les activités des autorités doit être à la base de toute activité législative dans ce domaine. Pour y parvenir, il faut protéger strictement les données personnelles et contrôler correctement leur utilisation.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, je compte soutenir le rapport de M^{me} Hennis-Plasschaert consacré à la question importante des prochaines évolutions de la gestion des frontières dans l'Union européenne et des expériences comparables dans des pays tiers. Tout comme la rapporteure, je pense qu'il est essentiel d'analyser et d'évaluer les mesures existantes en matière de gestion des frontières avant d'investir des ressources supplémentaires et de développer les systèmes que la Commission semble préconiser, à savoir un système d'entrée/sortie pour tous les ressortissants de pays tiers, un programme relatif aux voyageurs enregistrés (RTP) également ouvert à ces ressortissants et un cadre pour le développement de régimes locaux de voyageurs enregistrés et de contrôles automatisés aux frontières. Ces procédures présentent un potentiel important, mais il convient de souligner, et je salue le travail de la rapporteure à cet égard, qu'il faut par-dessus tout garantir la sécurité des données personnelles et le développement d'une technologie aussi peu invasive que possible du point de vue de la confidentialité des personnes, sans oublier de procéder à une analyse approfondie des coûts et des bénéfices.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), par écrit. – (RO) Tenant compte de l'importance de la libre circulation pour le projet européen, l'objectif des mesures adoptées au fil des années a été de simplifier les contrôles aux frontières extérieures. Mais ces mesures doivent toutefois aller de pair avec des mesures de renforcement des contrôles aux frontières extérieures.

Sachant qu'en 2006 on a enregistré jusqu'à 8 millions d'immigrés illégaux dans l'UE, l'initiative de la Commission d'instaurer un système d'entrée/sortie, un programme de voyageurs enregistrés et un système électronique d'autorisation de voyage au cours de la période 2012-2015 me semble nécessaire. Un espace

européen véritablement sans frontières ne peut fonctionner que si nous en assumons conjointement la responsabilité et si nous faisons preuve de solidarité pour la gestion des frontières extérieures, un rôle assumé en grande partie par les États membres situés aux frontières de l'UE, dont la Roumanie.

Mais il ne faut pas non plus oublier que nous disposons déjà de systèmes de protection des frontières, comme EUROSUR et FRONTEX. Il est donc vital d'évaluer dans quelle mesure cette nouvelle initiative permettrait de compléter les fonctionnalités de ces systèmes sans risquer d'introduire une redondance. De plus, nous devons veiller en permanence à respecter le droit à la vie privée et nous efforcer de développer de nouvelles technologies moins invasives.

Daniel Stroj (GUE/NGL), *par écrit*. – (CS) Je tiens tout d'abord à dire que je m'oppose catégoriquement à l'une des principales conclusions de ce rapport, selon laquelle la suppression des contrôles aux frontières intérieures de l'UE serait l'une des plus belles réussites de l'intégration européenne. La suppression des contrôles aux frontières est tout simplement une conséquence inévitable du projet néolibéral que constitue l'UE et de son intérêt vital dans la libre circulation du capital, des biens et des personnes (c'est-à-dire des travailleurs). L'UE ferait mieux de vanter ses réussites en matière de paix et de politique sociale, mais évidemment, et malheureusement, ces réussites sont nettement moins nombreuses.

Ce rapport semble également considérer comme acquis qu'en matière de gestion des frontières extérieures de l'UE, nous devrions imiter les systèmes instaurés aux États-Unis. C'est une erreur grossière quand on pense au «rideau de fer» bien réel et répressif entre les États-Unis et le Mexique. En ce qui concerne les frontières extérieures de l'UE, je tiens également à souligner que le passé récent de l'Europe a montré clairement qu'il était impossible de résoudre les problèmes politiques et sociaux par des mesures routinières et des opérations de police.

- Rapport Lehne (A6-0040/2009)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), *par écrit*. – (SV) Par cette explication de vote, nous, les Sociaux-démocrates suédois du Parlement européen, souhaitons expliquer pourquoi nous avons décidé de voter en faveur du rapport de M. Lehne relatif au transfert transfrontalier du siège social d'une société. Nous pensons qu'il constitue un complément important au rapport Lehne consacré au statut de société privée européenne.

Nous pensons que l'absence d'une réglementation commune pour le transfert du siège d'une société entraîne des problèmes pour les sociétés qui souhaitent traverser une frontière au sein du marché intérieur. À l'heure actuelle en effet, elles n'ont pas d'autre choix que de liquider la société, et donc d'interrompre ses activités, pour pouvoir déplacer leur siège social. Nous sommes également favorables à la proposition du Parlement européen selon laquelle le transfert d'un siège ne doit pas servir à contourner des obligations légales, sociales ou fiscales. Nous saluons également l'insistance du Parlement sur le fait que le transfert du siège doit être fiscalement neutre.

Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec toutes les conclusions de la commission relatives aux discussions sur ce rapport. Nous ne sommes par exemple pas d'accord avec la formulation du considérant G, selon lequel le Parlement européen ne pourrait pas adopter de législations contraires à la jurisprudence de la Cour européenne de justice. Nous tenons à souligner que c'est précisément le Parlement européen qui fait les lois, de concert avec le Conseil, et la Cour de justice qui les interprète – et non l'inverse. En outre, nous voudrions que la phrase «le Parlement met en exergue les effets bénéfiques de la concurrence fiscale sur la croissance économique au sens de la stratégie de Lisbonne» soit supprimée du rapport.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté contre le rapport de M. Lehne consacré au transfert transfrontalier du siège social d'une société. En fait, je pense qu'il ne faut pas considérer le déménagement transfrontalier des sociétés comme un élément essentiel dans l'achèvement du marché intérieur mais plutôt, comme c'est souvent le cas, comme une façon de contourner les lois nationales dans de nombreux domaines (et notamment en matière fiscale). Je suis donc contre ce rapport en raison du risque réel que le déménagement transfrontalier de sièges sociaux serve à contourner les exigences légales, sociales et fiscales de l'Union européenne.

- Rapport Catania (A6-0050/2009)

Adam Bielan (UEN), *par écrit*. – (PL) Monsieur le Président, j'ai soutenu le rapport de Giusto Catani. Je pense que nous devons réviser le règlement de Dublin de sorte que le choix du pays chargé d'évaluer une demande d'asile tienne compte des besoins individuels du demandeur d'asile. Nous devons insister sur l'intégration

des demandeurs d'asile dans leur nouvel environnement et faire en sorte qu'ils aient l'opportunité d'apprendre la langue du pays dans lequel ils séjournent, ce qui augmentera leurs chances de s'intégrer à cette nouvelle culture.

Guy Bono (PSE), *par écrit*. – J'ai voté en faveur de ce rapport d'initiative, présenté par le député italien de la gauche unitaire Giusto Catania, sur l'avenir du système d'asile européen commun.

Le texte de ce rapport porte sur la situation des demandeurs d'asile dont le destin ressemble à une véritable loterie selon le pays dans lequel ils atterrissent, et dont les conditions de rétention sont parfois à la limite du supportable. Il s'agit d'une situation qui touche particulièrement les pays frontaliers mais qui demande une prise en compte à un niveau européen. Les droits fondamentaux des demandeurs d'asile sont en jeu. La capacité de certains pays à faire face à ces pressions migratoires, aussi. Il s'agit d'une responsabilité commune.

Ce rapport a le mérite de poser un constat clair de la situation et de préciser les enjeux à venir pour l'Union européenne dans ce débat.

Par ce vote, je me joins aux socialistes français pour dénoncer une situation qui n'est plus acceptable et à laquelle l'Europe, en tant qu'instance démocratique, protectrice des droits de l'Homme, doit remédier.

Martin Callanan (PPE-DE), *par écrit*. – (EN) Je suis opposé aux initiatives visant à mettre en place une politique d'immigration et d'asile commune en Europe. Je crois qu'un système d'asile harmonisé portera atteinte au droit souverain du Royaume-Uni de décider par lui-même de qui devrait et ne devrait pas être autorisé à demander l'asile dans mon pays. Je crois en outre qu'un système d'asile commun affaiblira la responsabilité des ministres et députés britanniques envers les citoyens qui les ont élus.

J'admets que les pays développés comme le mien ont une responsabilité humanitaire envers les personnes issues de pays tiers qui ont connu ou pourrait connaître la persécution, la torture ou la mort si elles devaient y retourner. Je crains toutefois qu'en retirant la capacité indépendante du Royaume-Uni de contrôler et de réguler les demandeurs d'asile, nous pourrions nous exposer davantage encore à la menace d'attaques terroristes.

Gérard Deprez (ALDE), *par écrit*. – Je soutiens le rapport de Giusto Catania sur l'avenir du système européen commun d'asile.

Tout réfugié politique a le droit d'entrer dans l'Union européenne et, une fois reconnu, de séjourner sur le territoire européen. Actuellement, malheureusement, ce droit n'est pas appliqué de manière égale par les États membres, puisque la reconnaissance de ce statut peut varier d'un État membre à l'autre dans la proportion de 0 % à 90 %!

Pour instaurer un niveau de protection élevé et uniforme dans toute l'Union, plusieurs éléments devraient pouvoir être mis en œuvre rapidement, tels que: la mise en place d'une procédure de demande d'asile unique et des normes uniques concernant les conditions à remplir pour prétendre au statut de réfugié; l'instauration d'un mécanisme de solidarité légale et efficace entre les États membres: certains pays sont débordés de demandes, d'autres les évitent; l'amélioration des conditions d'accueil des demandeurs, avec une attention particulière pour la situation des mineurs, ainsi que la limitation du recours à la détention; et la création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile.

C'est l'enjeu de tout le «paquet législatif asile» dont nous venons de commencer l'examen en cette fin de législature.

Bruno Gollnisch (NI), *par écrit*. – La pensée de base du rapport Catania est qu'un demandeur de protection internationale est forcément de bonne foi, alors que chacun sait que l'asile n'est souvent qu'un prétexte invoqué par les candidats à l'immigration économique pour éviter d'être refoulés. Les États membres, eux, seraient prétendument forcément sourds à leur détresse, répressifs et trop lents dans leurs décisions. Personne ne relève d'ailleurs, que l'abus de procédures illégitimes nuit à la rapidité de l'examen des véritables cas de demande d'asile.

De ces prémices découlent sans doute certaines propositions du rapport, comme la prise en compte des souhaits du demandeur pour le pays chargé d'examiner sa demande, la désignation in fine de ce pays par une administration européenne, l'alignement des droits des demandeurs sur ceux des résidents de longue durée, leur libre circulation sur le territoire de l'Union européenne, etc.

Nous approuvons la nécessaire coopération avec les pays européens que leur situation géographique met en première ligne des afflux de migrants et qui ont du mal à y faire face. Mais en aucun cas cela ne doit déboucher sur une politique européenne qui imposerait aux États, selon le bon vouloir des demandeurs d'asile et d'une administration supranationale, ceux qu'ils seraient obligés d'accueillir sur leur territoire.

Louis Grech (PSE), *par écrit*. – (EN) Nous sommes d'accord avec l'idée maîtresse du rapport de compromis et avons donc voté pour. Cela étant dit, nous ne sommes toutefois pas d'accord avec certaines clauses, comme celles qui concernent la détention. J'ai le sentiment qu'elles ne reflètent pas totalement et n'interprètent pas précisément la situation complexe et difficile des petites États membres comme Malte.

Malte est confrontée à des flux disproportionnés d'immigrants clandestins par rapport à ses limites géographiques (195 kilomètres carrés), sa population restreinte (400 000 personnes) et d'autres ressources limitées (administratives, financières, etc.), ce qui devrait être pris en considération lorsque l'on réglemente, débat ou légifère sur ce sujet.

Carl Lang (NI), *par écrit*. – La volonté de créer un système d'asile européen commun ne répond en réalité qu'à un seul objectif: donner aux États membres de l'Union européenne la possibilité juridique d'accueillir plus facilement et sans contraintes (jugées inutiles et contraires aux droits de l'homme) le plus de candidats à l'immigration possible.

Ainsi, le territoire européen est réaffirmé comme un territoire d'accueil de toutes les populations migrantes, le respect intégral du principe de non-refoulement et l'obligation de prêter assistance inscrite dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer se voient rappelés avec insistance.

Dès lors, et on le comprend en effet pour ces pro-immigrationnistes, le simple fait que chaque État membre garde sa souveraineté et son propre fonctionnement en matière de droit d'asile permet inévitablement des disparités en matière d'acceptation de demandes d'asile et constitue donc des obstacles à un accueil généralisé des demandeurs d'asile.

Face aux près de 26 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux plus de 12 millions de réfugiés dans le monde, la nécessité n'est pas de trouver plus de solutions d'accueil, car cela sera toujours insuffisant face à la demande croissante et exponentielle, mais au contraire de permettre et d'inciter toutes ces populations à rester dans leur pays, à y trouver un emploi et à y fonder leur famille.

Jean-Marie Le Pen (NI), *par écrit*. – Le rapport du communiste Catania favorise la mise en œuvre d'une politique européenne immigrationniste.

En effet, sous couvert de défense des droits de l'homme, il veut faire de l'Europe une communauté ouverte, prête à accueillir toute la misère du monde.

Pour ce faire, il propose une harmonisation du droit d'asile par le haut, le principe de non-refoulement, l'absence de rétention ou bien encore l'extension aux réfugiés de la directive sur le statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée.

M. Catania feint d'oublier que la plupart des immigrants clandestins qui arrivent en Europe - 75 000 en 2008 rien que pour la façade méditerranéenne - ne sont pas des réfugiés politiques mais des réfugiés économiques qui fuient la misère qui règne dans leur pays.

Ce détournement du droit d'asile, contraire à la Convention de Genève, n'est jamais mentionné dans le rapport, et pour cause. Il convient de donner mauvaise conscience à «l'homme blanc» en lui rappelant qu'il fut un affreux colonialiste et que, maintenant, il doit payer dans toutes les acceptions du terme. Les légendes ont la vie dure.

M. Catania, en voulant transformer le droit d'asile en filière normale de l'immigration, ouvre la voie à de nombreux abus et place les immigrants clandestins en position de boucs émissaires.

Jörg Leichtfried (PSE), *par écrit*. – (DE) Je me réjouis que la Commission ait proposé un règlement modernisant le droit d'asile européen – étant donné les circonstances, une telle mise à jour est nécessaire et urgente. Le nombre de réfugiés augmente constamment, et les directives et règlements actuels qui régissent le droit d'asile ne sont plus à la hauteur de la situation. Je pense donc qu'il est essentiel de mettre en œuvre dès que possible les réformes proposées par la Commission, et je pense que les points suivants de ces réformes revêtent une importance particulière.

Nous devons établir un système d'asile commun qui garantisse des «délais raisonnables et uniformes».

Nous devons renforcer les droits des réfugiés. En tant que personnes «nécessitant une protection», les réfugiés ne peuvent par définition pas être mis en détention.

Il faut instaurer des contrôles homogènes aux frontières afin de faciliter l'accès des personnes qui ont droit à une protection internationale.

Le système de Dublin actuellement en vigueur, et qui ne permet pas de tenir compte des souhaits des demandeurs d'asile, par exemple leur choix de pays d'accueil, doit être révisé de telle sorte que les personnes dont le besoin de protection est reconnu aient également le droit de vivre dans un autre pays de l'UE.

Les différents États membres doivent garder le droit de décider indépendamment combien de personnes et qui ils acceptent, et de définir leurs propres raisons de le faire.

Je soutiens la proposition de la Commission et le rapport d'initiative, mais je souligne une fois de plus la nécessité absolue d'une mise en œuvre rapide et homogène de ces mesures.

Erik Meijer (GUE/NGL), par écrit. – (NL) Monsieur le Président, j'ai voté aujourd'hui contre la proposition de M. Catania relative à l'avenir d'un système européen commun d'asile. Mon parti, le parti socialiste néerlandais, ne pense pas que le fait d'harmoniser la politique en matière d'asile et de créer une agence chargée d'appliquer cette politique à l'avenir puisse aboutir à une répartition plus équilibrée des demandes d'asile entre les différents États membres. Les demandes d'asile sont déterminées davantage par la présence d'autres membres de la famille et de connaissances dans certains États membres, ce qui attire de nouveaux demandeurs d'asile.

Je pense que cette harmonisation entraînerait la dégradation de la politique d'asile dans les pays où cette politique est relativement efficace à l'heure actuelle, dans la mesure où les États membres profiteraient de cette harmonisation pour procéder à un nivellement par le bas. Ce nivellement n'est pas souhaitable et ne pourra que nuire aux demandeurs d'asile. J'apprécie les efforts de M. Catania, mais je ne peux pas soutenir ses conclusions.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) S'il est vrai qu'une coopération en matière d'asile est importante au vu des flux massifs de réfugiés, on peut douter du bon sens de la proposition visant à créer une agence européenne chargée de l'asile. Il est possible de moderniser la législation sans faire appel à une telle agence, et certaines des mesures envisagées relèvent de la compétence d'autres organisations telles que Frontex. Il serait absolument inacceptable que cette nouvelle agence produise des analyses de risques que les États membres seraient ensuite contraints de respecter, ce qui reviendrait à déterminer quels demandeurs d'asile les États membres doivent accepter. Ceci constitue une atteinte grave à la souveraineté des États membres, et la seule réaction appropriée est de s'y opposer.

Luís Queiró (PPE-DE), par écrit. – (PT) Bien que les raisons qui poussent une personne à émigrer soient parfois semblables à celles qui motivent les demandeurs d'asile, les deux systèmes doivent rester distincts tant du point de vue de la loi que des procédures administratives.

Moyennant le respect de cette condition importante, il faut également tenir compte du fait que dans l'espace Schengen, dont les frontières sont ouvertes, les décisions prises dans un État membre peuvent avoir des conséquences pour un autre État. Dans le même temps, l'idée de l'Europe pourrait être perçue comme un tout par un demandeur d'asile qui considère l'Union européenne comme un espace homogène et, à son sens, à l'opposé du danger qu'il fuit. Enfin, il sera difficile pour un demandeur d'asile qui fuit une menace réelle pour sa vie de choisir son point d'arrivée en Europe ou d'accomplir les procédures administratives nécessaires pour un candidat à l'immigration. Toutes ces conditions nécessitent une coordination et une collaboration entre les États membres, sans pour autant que l'asile devienne une autre façon d'accéder à l'immigration, et encore moins de contourner l'illégalité de certains flux migratoires.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, il m'est impossible d'approuver de nombreux éléments du rapport de M. Catania sur l'avenir du système d'asile européen commun, et je dois donc voter contre ce rapport. Je suis d'accord avec M. Catania pour considérer le droit d'asile comme un élément essentiel de la démocratie et de la protection des droits de l'homme, mais je pense que pour qu'il continue à jouer ce rôle, il est absolument nécessaire d'éviter toute forme d'abus possible.

Pour y parvenir, plutôt que d'adopter un système d'asile commun en Europe et de créer une «Europe de l'asile», pour reprendre les termes du Pacte européen sur l'immigration et l'asile adopté en octobre dernier par le Conseil, il serait préférable de créer une «Europe des droits», c'est-à-dire une Europe qui lutte contre les causes profondes de l'augmentation du nombre de réfugiés mentionnée par le rapporteur, qui joue un rôle plus

important sur la scène internationale pour résoudre les conflits dans certains pays, qui applique une pression plus décidée pour garantir le respect de la dignité, de la vie humaine et des libertés individuelles partout où ce respect n'existe pas encore. Le fait de combattre les effets de ces violations graves des droits fondamentaux ne résoudra pas, ne pourra jamais résoudre le problème sous-jacent, pour lequel d'autres instruments sont nécessaires.

Bart Staes (Verts/ALE), par écrit. – (NL) Le nombre de réfugiés au sein de l'UE est passé à 12 millions ces dernières années, auxquels s'ajoutent 26 millions de personnes déplacées.

Une politique d'asile européenne commune est nécessaire parce que les politiques d'asile des 27 États membres de l'UE sont trop différentes. Ces disparités sont ridicules, et reviennent en pratique à jouer avec l'avenir des gens. Au cours de la première phase (1999-2005), l'UE a tenté d'harmoniser les approches adoptées par les politiques des différents États membres sur la base de normes minimales communes. Au cours de la deuxième phase, elle s'est efforcée de développer une procédure d'asile commune et de créer un statut uniforme pour les personnes bénéficiant du droit d'asile ou d'une protection subsidiaire.

Le rapport que nous allons adopter aujourd'hui salue la création d'une agence européenne chargée de l'asile, mais regrette la lenteur des progrès réalisés dans la deuxième phase – lenteur qui s'explique évidemment par le rejet du traité de Lisbonne. Je me range à l'appel réclamant l'amélioration de la législation existante, à savoir de la directive sur les procédures d'asile, de la directive fixant les conditions d'accueil et de la directive octroyant ou retirant le statut de réfugié.

Je soutiendrai ce rapport parce qu'il est important que tous les réfugiés bénéficient d'une norme de protection et que tous les États membres fassent preuve de solidarité en assumant leurs responsabilités et en coopérant dans la poursuite du même objectif.

- Rapport Stauner (A6-0022/2009)

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Stauner sur le plan d'action de la Commission pour un cadre de contrôle interne intégré du budget communautaire. La bonne gestion financière et la transparence budgétaire sont des principes fondamentaux non seulement pour obtenir une déclaration d'assurance positive de la part de la Cour des comptes européenne en simplifiant la législation relative aux contrôles et en permettant ainsi une réduction des coûts associés, mais aussi, à moyen terme, pour contrôler plus efficacement l'utilisation des ressources des citoyens de l'Union européenne et donc renforcer la légitimité des actions de l'UE. C'est pourquoi je pense qu'il est fondamental d'entamer une coopération avec les États membres et avec des organismes d'audit indépendants, comme le fait d'ailleurs remarquer la rapporteure.

- Rapport Medina Ortega (A6-0058/2009)

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Les tribunaux sont de plus souvent confrontés au problème de la preuve dans un contexte international ou transfrontalier. Ces affaires concernent par exemple des Autrichiens qui ont eu un accident en Allemagne, des produits ou services défectueux achetés dans un autre État membre, des témoins vivant à l'autre bout de l'UE ou des accusés qui déménagent à l'étranger. Il serait inacceptable que les citoyens perdent leur droit de recours légal parce que les preuves se trouvent dans un autre État membre que celui où est basé le tribunal concerné. Les personnes de terrain nous disent qu'aujourd'hui comme par le passé, il reste des questions non résolues concernant la collecte transfrontalière de preuves dans les affaires civiles et commerciales. J'ai voté en faveur de ce rapport parce que nous devons apporter une solution à ces problèmes.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M. Medina Ortega sur la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale. Il est clair que pour rendre le système plus efficace et éviter ainsi de gaspiller de temps et d'argent, nous devons encourager les contacts et la coopération entre les juridictions. Il faudrait par ailleurs utiliser davantage les technologies de l'information, notamment le courrier électronique sécurisé et la vidéoconférence, ces technologies étant à la fois plus efficaces en termes de résultats et moins coûteuses. Enfin, tout comme le rapporteur, je salue le travail effectué dans ce domaine dans le contexte du programme e-Justice.

- Rapport Doorn (A6-0014/2009)

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M. Doorn sur l'application de la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés. Je suis moi aussi convaincu qu'il faut demander à la Commission de promouvoir, en coopération étroite avec les États membres, des structures d'assurance qualité nationale garantissant une assurance qualité indépendante et impartiale des cabinets d'audit. Je pense également qu'il est juste et nécessaire de contrôler et de communiquer le degré de réalisation des objectifs de cette directive, ou d'indiquer de quelle façon ces objectifs devraient être atteints.

- Rapport Gibault (A6-0003/2009)

Robert Atkins (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) Les eurodéputés conservateurs britanniques sont favorables à l'égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans tous les aspects de la société, y compris les arts du spectacle. C'est sur cette base que nous avons soutenu ce rapport aujourd'hui.

Nous souhaitons cependant mentionner que nous désapprouvons le concept de quotas sous-entendu, par exemple, dans le paragraphe 12 du rapport.

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* – (IT) Merci, Monsieur le Président. J'ai voté en faveur de ce rapport. Quelques jours à peine après la journée internationale de la femme, nous revoici au sein de cette Assemblée en train de discuter des inégalités sociales entre les genres. Même les arts du spectacle, comme le souligne la Commission, n'échappent pas à ces problèmes.

Dans tout le secteur des arts du spectacle, les femmes doivent encore lutter pour jouer un rôle à part entière. Elles atteignent rarement des postes à haute responsabilité au sein des grandes institutions culturelles, et sont souvent payées moins que leurs collègues masculins. Les horaires atypiques qui caractérisent le travail dans le monde du spectacle permettent notamment difficilement de concilier les rôles féminins de travailleuse, de femme et de mère, ce qui oblige souvent les femmes à faire un choix entre leur carrière et leur famille.

Je voudrais donc, pour conclure, souligner la nécessité de garantir une représentation équitable des genres au sein des organes décisionnels et consultatifs impliqués dans le recrutement, la promotion, les récompenses et le financement, ainsi que dans les autres branches du secteur, afin d'introduire un contrôle statistique permettant une analyse comparative des conditions de travail auxquelles les femmes sont confrontées dans les différents pays de l'Union.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur du rapport sur l'égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans les arts du spectacle parce que les inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde du spectacle, en termes d'opportunités et de perspectives de carrière, restent fort présentes et persistantes. Il faut aussi absolument mettre en pratique le principe démocratique du «salaire égal pour un travail égal», ce qui n'est pas encore le cas dans les arts comme dans de nombreux autres secteurs.

Martin Callanan (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) Les arts du spectacle sont prospères depuis des milliers d'années et dans chaque société sur Terre. On peut dès lors se demander pourquoi l'UE ressent le besoin d'imposer sa volonté sur ce qui est, par ailleurs, un secteur qui prospère précisément parce qu'il ne subit, dans une large mesure, pas d'interférence de la part de Bruxelles.

Je ne pense pas que ce soit mon rôle, en tant que député européen, de dire aux personnes des arts du spectacle comment elles devraient régler leurs propres affaires. En fait, je pense que mon travail consiste à faire en sorte que les artistes du spectacle et les organisations qui facilitent les arts du spectacle soient, dans la mesure du possible, à l'abri d'initiatives bien intentionnées, mais mal inspirées et naïves telles que celle-ci.

Je suis tout à fait en faveur de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes aux yeux de la loi. Je crois cependant que l'on ne devrait jamais laisser la pression politique interférer avec des décisions artistiques. Nous avons fait preuve de fermeté au sein de cette Assemblée à l'égard de la réaction provoquée par les caricatures du prophète Mahomet dans les journaux danois. Ma crainte est qu'en érodant les libertés artistiques, ne fût-ce que légèrement, nous n'érodions également les valeurs de la liberté de parole et d'expression.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (PT) Nous avons voté en faveur de ce rapport parce qu'il souligne l'ampleur et la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde du spectacle et l'impact de ces inégalités sur la société dans son ensemble. Il souligne également la nécessité absolue de promouvoir et d'encourager l'accès des femmes à tous les métiers artistiques dans lesquels elles sont minoritaires.

Comme le souligne ce rapport, le pourcentage de femmes employées dans les métiers artistiques et dans le secteur officiel de la culture reste très faible. Les femmes sont également sous-représentées dans les postes à responsabilités des institutions culturelles ainsi que dans les académies et les universités qui enseignent certains arts.

C'est pourquoi nous sommes d'accord avec bon nombre des propositions présentées ici, en soulignant la nécessité de promouvoir l'accès des femmes à tous les métiers artistiques et aux autres activités professionnelles liées au spectacle dans lesquelles elles sont minoritaires. Il faut également encourager les États membres à supprimer tous les obstacles empêchant les femmes d'accéder à des postes de direction dans les institutions culturelles ainsi que dans les académies et les universités.

Nous insistons également sur le fait que la discrimination à l'encontre des femmes nuit au développement du secteur culturel en le privant de leurs talents et de leurs capacités. Nous avons également conscience du fait que pour être reconnus, ces talents ont besoin d'un contact avec le public.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) Il va sans dire que la Liste de juin est favorable à l'égalité de traitement, à un salaire égal pour un travail égal et au principe fondamental de l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi nous avons voté en faveur de ce rapport.

Notre positif s'accompagne toutefois d'une réserve clairement exprimée. Nous nous opposons aux tentatives du Parlement européen de dicter aux États membres, par exemple, la façon dont ils doivent structurer leur système d'accueil des enfants, ou encore de leur imposer un système de quotas.

Ce rapport est un exemple typique du zèle régulateur et de la tendance à se mêler de tout qui caractérisent le Parlement européen. Au lieu de fonctionner comme un forum de discussion des défis pressants nécessitant une coopération transfrontalière, il s'ingère sans arrêt dans des questions qui relèvent, et doivent continuer à relever, de la compétence nationale.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Ce rapport met en évidence les inégalités persistantes dans les perspectives et possibilités de carrière entre les femmes et les hommes dans le secteur des arts du spectacle. Je soutiens ce rapport qui demande instamment aux États membres de prendre des mesures spécifiques afin d'encourager et de stimuler les femmes à faire carrière là où elles sont sous-représentées.

Miroslav Mikolášik (PPE-DE), par écrit. – (EN) Je crois que l'inégalité entre les hommes et les femmes devrait être progressivement éliminée de nos vies. Dans le monde civilisé d'aujourd'hui, il faut mettre un terme à la disparité entre les hommes et les femmes, et les majorités et les minorités. Le Parlement européen doit observer la législation qu'il a adoptée dans le passé et défendre les valeurs de la solidarité universelle. Tant les hommes que les femmes doivent être représentés dans le processus décisionnel des arts du spectacle et de divers autres domaines. Pour trouver le véritable talent, les artistes les plus aptes et les candidats les plus méritants, les femmes doivent bénéficier d'un statut équivalent à celui des hommes dans les mêmes domaines. Là où les hommes sont favorisés par rapport aux femmes, ou vice-versa, il doit y avoir de sérieuses corrections et une protection viable afin de mettre un terme à cette incohérence. Défavoriser un groupe en raison de son sexe ou de toute autre caractéristique ne sera pas toléré par l'UE, et il est de notre devoir de veiller à ce que cela s'applique dans le domaine des arts du spectacle dans son ensemble (et dans d'autres domaines également). C'est pourquoi il est de mon devoir et de celui du parti PPE-DE d'accorder un vote de confiance à toute législation qui soutient l'égalité, corrige les mauvaises actions et préserve mieux la cohésion entre les membres du sexe opposé.

Maria Petre (PPE-DE), par écrit. – (RO) M^{me} Gibault et moi-même avons eu une excellente coopération, et j'ai voté en faveur de ce rapport. Nous ne devons pas oublier que les femmes restent sous-représentées dans les arts du spectacle en général, et spécifiquement dans les postes de direction. Nous ne devons pas non plus oublier que nous parlons ici d'un secteur sensible qui exerce un effet multiplicateur important, qui envoie un message puissant à son public et à la société. Nous ne possédons pas suffisamment de garderies et de crèches. Il y a également le fait que les horaires de travail dans les arts du spectacle sont longs et irréguliers. Moyennant une amélioration de ces aspects, il devrait être possible de réaliser l'objectif d'un taux de représentation de 30 % dans les arts proposé par ce rapport.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Gibault sur l'égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans les arts du spectacle. Je partage les objectifs du rapport de M^{me} Gibault: reconnaître la façon dont les identités se construisent socialement et culturellement dans les arts du spectacle et proposer des solutions spécifiques susceptibles de corriger les

déséquilibres associés aux situations inégales actuelles. Toutes les compétences disponibles doivent être utilisées pour assurer la bonne santé du secteur ainsi que le développement individuel des hommes et des femmes. Enfin, je pense qu'il est impératif de trouver rapidement des solutions pour ouvrir des crèches dans les entreprises culturelles, avec des horaires adaptés aux heures des répétitions et des représentations.

- Rapport Schwab (A6-0482/2008)

Adam Bielan (UEN), *par écrit*. – (PL) Monsieur le Président, je soutiens le rapport de M. Schwab sur les émissions de CO₂ et l'amélioration de la sécurité routière. Il faut absolument éviter que les efforts de réduction des émissions de CO₂ ne portent atteinte à d'autres aspects tout aussi importants de la conception des automobiles au détriment de la sécurité routière. Je pense que le fait d'encourager et d'investir dans le développement d'une industrie automobile innovante nous permettra de protéger les emplois dans ce secteur, qui a été le plus durement touché par la crise financière.

Šarūnas Birutis (ALDE), *par écrit*. – (LT) Nous disposons aujourd'hui de nouvelles technologies permettant d'améliorer radicalement la sécurité des transports (par exemple les systèmes électroniques de stabilité) ou de réduire les émissions de CO₂ (par ex. les pneumatiques à faible résistance au roulement) si ces technologies sont montées de série sur toutes les voitures neuves.

Avril Doyle (PPE-DE), *par écrit*. – (EN) L'eurodéputé Schwab a proposé un rapport qui vise à renforcer la sécurité des voitures grâce à l'introduction d'exigences renforcées en matière de mesures de sécurité pour les constructeurs automobiles. Tous les nouveaux véhicules fabriqués dans l'Union devront respecter les exigences et mesures techniques qui réduiront leur impact sur l'environnement, diminueront la pollution sonore connexe et renforceront leur sécurité routière. Le règlement combine avancées dans la construction européenne et la technologie et niveaux accrus de protection de sécurité, que le consommateur européen est en droit d'attendre. Ces innovations contribueront à réduire les émissions de CO₂, la consommation de carburant et la pollution sonore.

Je suis ravie de soutenir ce rapport qui nous sera bénéfique à tous.

Astrid Lulling (PPE-DE), *par écrit*. – (DE) J'ai voté en faveur de ce rapport parce que les consommateurs ont besoin de véhicules plus sûrs et plus écologiques. En ce qui concerne la sécurité, je salue en particulier l'installation obligatoire de l'ESP (système électronique de stabilité) sur les véhicules particuliers dès 2011.

En ce qui concerne les pneumatiques, je pense que les efforts visant à réduire les émissions de CO₂ grâce à l'utilisation de pneumatiques à faible résistance au roulement et à l'introduction de systèmes électroniques de contrôle de la pression des pneus sont opportuns. Mais la réduction des émissions de CO₂ ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des pneus, c'est-à-dire de leur adhérence sur sol mouillé.

Je me réjouis que les stocks existants ne doivent plus être retirés du marché 12 mois, comme prévu à l'origine, mais 30 mois seulement après l'introduction d'une nouvelle norme. Ceci évite de devoir détruire des stocks de pneumatiques, ce qui entraînerait des dégâts environnementaux supplémentaires. Nous accordons en outre aux fournisseurs, durement touchés par la crise économique, une période transitoire suffisante pour s'adapter aux exigences sévères qui leur seront imposées.

Adrian Manole (PPE-DE), *par écrit*. – (RO) N'importe quel citoyen conscient de l'ampleur du réchauffement planétaire peut agir pour arrêter ce processus qui met la Terre en péril. Le rapport soumis au vote aujourd'hui décrit les efforts possibles pour les conducteurs et les véhicules qu'ils conduisent.

Adopter une conduite écologique, c'est réduire sa consommation de carburant. L'UE préconise une réduction possible de ces coûts de 20 milliards d'euros d'ici 2010. Elle recommande également une réduction possible de 50 millions de tonnes des émissions de CO₂. Il va sans dire que ces mesures ne porteront leurs fruits qu'à long terme. Il est cependant positif que leur mise en oeuvre ait lieu un an avant la date proposée par la Commission.

David Martin (PSE), *par écrit*. – (EN) Je soutiens ce règlement qui rendra les voitures et les routes plus sûres en introduisant de nouvelles technologies. Parmi elles, des systèmes de contrôle de la pression des pneumatiques, des exigences concernant l'adhérence sur revêtement humide et des systèmes de détection de déviation de trajectoire. Ce rapport réduit les émissions de CO₂ grâce à de nouvelles normes pour les pneumatiques, qui amélioreront le rendement du carburant et réduiront les factures de carburant.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M. Schwab sur les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur. L'objectif de cet excellent rapport est de garantir le fonctionnement correct du marché intérieur tout en assurant un niveau supérieur de sécurité et de protection de l'environnement. Ces prescriptions d'homologation ont été harmonisées au niveau communautaire afin d'éviter l'utilisation de systèmes différents d'un pays à l'autre et de garantir un degré élevé de sécurité routière et de respect de l'environnement dans toute la Communauté. Je suis donc entièrement d'accord avec M. Schwab, puisque le règlement proposé a pour objectif de simplifier considérablement la législation d'homologation en matière de sécurité des véhicules à moteur et de pneumatiques par le biais d'un seul règlement du Parlement et du Conseil.

- Rapport Krahmer (A6-0046/2009)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), *par écrit.* – (SV) La directive PRIP originale et les six autres directives n'ont pas été mise en œuvre complètement dans les États membres de l'UE, et n'ont donc pas atteint leurs objectifs. Il a donc été décidé de refondre ces directives, et le Parlement s'est prononcé aujourd'hui sur cette refonte. Nous, les Sociaux-démocrates suédois, sommes favorables à une refonte. Nous constatons qu'elle contient certaines améliorations par rapport aux règles actuelles. Nous avons cependant décidé de voter contre cette directive lors du vote final parce que nous pensons que certains des amendements adoptés la rendront nettement moins bonne que la proposition originale de la Commission. Par exemple, nous ne pouvons accepter de nouvelles exemptions pour les grandes installations de combustion.

Une autre raison qui nous a poussés à voter «non» est le fait que cette directive laisse échapper une opportunité de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. En rejetant les amendements que notre délégation avait contribué à déposer et en préconisant des valeurs limites pour les émissions de dioxyde de carbone pour les nouvelles grosses centrales électriques, ce Parlement a montré qu'il ne prenait pas la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sérieux. Nous ne pouvons pas soutenir une telle proposition.

Liam Aylward, Brian Crowley, Seán Ó Neachtain et Eoin Ryan (UEN), *par écrit.* – (EN) Je soutiens fortement la directive IPPC originale. Les activités industrielles couvertes par les directives actuelles sont responsables de 55 % des émissions de CO₂ de l'UE, de 83 % des émissions de SO₂ et de 34 % des émissions d'oxyde d'azote. En vertu de l'actuelle directive, des permis sont délivrés par l'Agence de protection de l'environnement, qui demande aux installations industrielles d'appliquer les «meilleures techniques disponibles».

Au cours du vote de ce matin, il y a eu une série d'amendements problématiques concernant la proposition relative à la nouvelle IPPC.

1. Exigences minimales. L'Irlande est contre l'amendement relatif aux exigences minimales, car il pénaliserait l'industrie irlandaise et le travail entrepris récemment pour atteindre le statut de l'actuelle directive. Les ressources seraient dépensées à meilleur escient si elles servaient à garantir l'application de la directive dans les États membres qui ne la respectent pas.

2. Volaille et fumier et lisier. Il y a eu une série d'amendements visant à ce que le champ d'application couvre davantage la volaille et l'épandage de fumier. J'ai voté contre cet amendement afin d'éviter une double réglementation, puisque la directive Nitrates suffit pour ce qui est du fumier et du lisier. En ce qui concerne la volaille, l'IPPC contrôle déjà 40 000 lieux d'élevage de volaille. Un amendement réduirait les valeurs seuils de 40 000 à 30 000 pour les poules pondeuses, à 24 000 pour les canards et à 11 500 pour les dindes. Dans l'analyse d'impact, rien ne dit comment ces chiffres sont apparus et sur quelle base scientifique ils ont été établis.

2. Versements. J'ai également voté pour la flexibilité des versements.

Niels Busk, Anne E. Jensen et Karin Riis-Jørgensen (ALDE), *par écrit.* – (DA) Les députés européens membres du Parti libéral danois Anne E. Jensen, Karin Riis-Jørgensen and Niels Busk ont voté en faveur de l'amendement 96 proposé par le groupe de l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe visant à supprimer l'article 16, paragraphe 4, parce que l'épandage de fumier produit par le bétail est contraire à l'objectif de la PRIP, qui est de lutter contre les émissions des grandes installations industrielles. En outre, cette question est déjà couverte par la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) et la directive sur les nitrates (91/676/CEE).

Martin Callanan (PPE-DE), par écrit. – (EN) Les dispositions initiales de ce rapport auraient entraîné une augmentation massive des coûts de fonctionnement des chaudières des hôpitaux des services de santé nationaux de ma région du nord-est de l'Angleterre et d'ailleurs au Royaume-Uni.

Les hôpitaux des services de santé nationaux doivent disposer d'une capacité de secours significative pour leurs chaudières afin de faire face aux urgences et en cas de pannes techniques. La directive aurait évalué les chaudières des hôpitaux sur la base de leurs émissions potentielles plutôt que sur la base de leurs émissions réelles - avec pour conséquence qu'ils auraient dû supporter des coûts considérables afin d'obtenir un permis.

J'ai soutenu la présentation d'amendements en vue d'exclure les chaudières de secours à temps partiel du champ d'application de la directive.

Nonobstant ces préoccupations, nous devons agir de concert afin de répondre à la menace commune du changement climatique et de la pollution de l'environnement.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Ce projet de directive se propose de réviser et de rassembler en un seul texte sept directives différentes relatives aux émissions industrielles.

La proposition de la Commission affirme qu'elle assure une approche intégrée visant à garantir une prise en compte aussi complète et équilibrée que possible des aspects environnementaux lors de la délivrance de permis aux installations. L'objectif est de limiter effectivement les émissions en utilisant les meilleures techniques disponibles (MTD), qui devront être appliquées de façon plus cohérente qu'à l'heure actuelle.

Comme le signale ce rapport, ce processus législatif pourrait avoir un impact sur 52 000 installations industrielles en Europe. C'est pourquoi nous soutenons certaines dérogations proposées pour les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises, qui ne doivent pas être soumises aux mêmes obligations que les grosses installations industrielles. Nous sommes cependant favorables à une intervention plus importante pour les installations industrielles possédant des incinérateurs et des co-incinérateurs, et à davantage de contrôles que ce que propose la Commission européenne.

Le texte amendé attache une certaine valeur à la consultation publique et au rôle des ONG environnementales, tient compte des intérêts des micro-entreprises et des PME et reprend à la Commission européenne une partie du pouvoir de décision. C'est pourquoi nous avons finalement voté en faveur de cette proposition, dans l'espoir qu'elle permettra au Portugal une intervention plus grande du gouvernement dans la promotion et le contrôle de la qualité de l'air.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté contre le rapport de M. Krahmer sur les émissions industrielles. Je ne pense pas que les autorités locales compétentes doivent prendre les mesures pour limiter les émissions d'installations individuelles et atteindre ainsi un niveau d'émissions qui, en moyenne, respecte les exigences fixées par les documents de référence des MTD, avec une certaine marge de manœuvre permettant de tenir compte des circonstances locales. Cette tâche doit être confiée entièrement à une autorité communautaire, et non à une autorité locale ou nationale. Les caractéristiques spécifiques d'une région ne doivent pas être un facteur discriminant dans ce domaine, puisque différents seuils minimums entraîneront une variation extrême des coûts et des résultats qui aura inévitablement un impact sur la compétitivité réelle des entreprises.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE), par écrit. – (PL) La réalisation des objectifs du paquet climatique et énergétique adopté récemment nécessite des actions déterminées de notre part.

Les efforts précédents de l'UE en vue de réduire les émissions industrielles ont souffert d'un manque de cohésion et de coordination et de disparités importantes. Je soutiens donc fermement l'initiative de la Commission et la suggestion du rapporteur. Le remplacement d'une série de directives sur les émissions industrielles par un seul acte cohérent est manifestement un pas dans la bonne direction. Je suis également disposé à soutenir toutes les initiatives destinées à réduire la bureaucratie, à renforcer la flexibilité des contrôles des installations et à améliorer la transparence. Je soutiens pleinement la proposition du rapporteur de renforcer le rôle du Parlement européen dans la préparation des modifications réglementaires futures.

Georgios Toussas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Le projet de directive de la Commission européenne sur les émissions industrielles et les amendements adoptés par le Parlement européen montrent une fois de plus que le véritable objectif de l'«économie verte» n'est pas de protéger l'environnement, mais bien de sauvegarder les profits du capital. Les déclarations de la Commission européenne concernant la restriction des émissions de gaz à effet de serre sont trompeuses.

Cette directive concerne plus de 52 000 installations industrielles, qui sont responsables d'une grande partie des émissions des États membres de l'UE et qui, ensemble, ont empêché la réalisation des objectifs que la Commission s'était fixés elle-même en termes de réduction de la pollution atmosphérique.

Les amendements les plus importants déposés par le Parlement européen limitent considérablement la portée de cette directive et introduisent une ambiguïté et une incertitude qui profitent toujours à la ploutocratie et qui préservent le capital de toute responsabilité. Les industriels eux-mêmes jouent un rôle décisif dans la définition des niveaux d'émissions, qui seront donc fixés en fonction de leurs besoins et de leurs priorités, c'est-à-dire en fonction du motif de profit.

L'impasse en matière de protection environnementale est l'un des thèmes de la lutte anti-monopoliste et anti-impérialiste menée par les travailleurs contre la souveraineté économique des monopoles, contre leur puissance politique, contre l'UE et contre tous les partisans d'une Europe à sens unique.

- Rapport Lehne (A6-0044/2009)

Jan Andersson, Ole Christensen, Göran Färm, Anna Hedh, Dan Jørgensen, Poul Nyrup Rasmussen, Christel Schaldemose, Inger Segelström, Britta Thomsen et Åsa Westlund (PSE), *par écrit*. – (EN) La proposition de la Commission relative au statut de la société privée européenne donne la possibilité aux sociétés peu sérieuses de contourner les règles relatives à la participation des travailleurs. Si la société privée européenne a son siège social dans un État membre avec peu ou pas de participation des travailleurs et exerce ses activités dans un autre État membre avec une forte participation, la société peut contourner les règles.

Le groupe socialiste au Parlement est cependant, avec l'aide de l'ETUC, parvenu à un compromis qui améliore considérablement la proposition de la Commission. Le compromis dit à présent que lorsque les sociétés ont un certain quota d'employés dans un autre État membre avec une participation des travailleurs plus importante que dans l'État membre où la société a son siège social, les règles les plus favorables en matière de participation des travailleurs s'appliqueront.

Bien que le compromis soit bien meilleur que la proposition originale, nous n'avons pas entièrement réussi. Les niveaux nécessaires pour susciter la participation des travailleurs restent élevés par rapport aux règles de certains États membres et il y a également des problèmes avec la définition de ce que l'on considère comme un niveau élevé de participation des travailleurs. Nous - les délégations danoise et suédoise du groupe socialiste - avons par conséquent décidé de nous abstenir lors du vote final.

Johannes Blokland (IND/DEM), *par écrit*. – (NL) Nous avons voté cet après-midi sur le statut de société privée européenne. J'ai finalement voté contre cette proposition pour les raisons suivantes. Tout d'abord, je considère que cette proposition accroît l'incertitude juridique au sein de l'Union européenne. La relation entre la société privée nationale et la société privée européenne, entre le droit national applicable et le texte du règlement, n'est pas suffisamment claire. Comment empêcher le contournement de législations nationales utiles? En quoi cette proposition contribue-t-elle à protéger les consommateurs?

Ces questions ne trouvent aucune réponse satisfaisante. Nous avons également voté aujourd'hui sur un autre rapport de M. Lehne, dans lequel il fait des recommandations visant à faciliter le transfert transfrontalier du siège social d'une entreprise. Cela me semble une meilleure idée que la société privée européenne. Si la Commission s'attachait à faciliter le transfert transfrontalier des sièges sociaux des sociétés, en réduisant les contraintes administratives, la proposition de société privée européenne serait redondante.

Carlos Coelho (PPE-DE), *par écrit*. – (PT) Les différences considérables entre les différents systèmes juridiques des États membres obligent souvent les sociétés qui souhaitent entreprendre des activités à l'étranger à passer par un processus extrêmement coûteux. C'est d'autant plus vrai pour les PME, qui possèdent des structures moins importantes.

La création de ce statut représente un pas supplémentaire vers la levée de ces obstacles, en particulier dans un secteur fondamental pour l'économie européenne.

La création de la «société privée européenne» permet aux PME de créer des filiales sur la base du même statut, quel que soit l'endroit où se trouve leur siège social. Elles pourront travailler tout aussi facilement à l'étranger que dans leur propre pays.

Le temps et l'argent que cette mesure issue du Small Business Act, permettra aux PME d'économiser, indique clairement la direction à suivre pour la politique européenne en matière d'entreprises.

C'est pourquoi les députés représentant le Parti social-démocrate portugais soutiennent ce rapport.

Avril Doyle (PPE-DE), par écrit. – (EN) M. Lehne a proposé un rapport d'initiative qui propose un règlement du Conseil qui vise à rendre plus aisé pour les petites et moyennes entreprises (PME) de faciliter les transferts transfrontaliers, au sein de la Communauté, du siège social d'une société constituée dans un État membre de la Communauté. L'objectif est louable, mais nous devons veiller à ce que cette facilité ne soit pas utilisée de manière abusive afin de porter atteinte au droit des sociétés national, tout en veillant à ce que le statut (*Societas Privata Europea*) représente une alternative viable pour les entreprises.

Beaucoup de propositions parmi les nombreux amendements restent extrêmement controversées, dont les références au capital minimum, aux contrôles d'immatriculation, les références au droit national, aux composants transfrontaliers et à la participation des travailleurs. Certains amendements proposés par la commission ECON ont préconisé l'uniformité dans certains domaines d'ici 2010, dont les taxes, restreignant effectivement l'application du droit national.

Si j'accepte, en principe, la proposition d'une société européenne fonctionnant selon les mêmes principes dans toute l'UE, cette proposition ne devrait pas aller jusqu'à restreindre les décisions nationales en matière de fiscalité, qui demeurent fermement le domaine exclusif des différents États membres.

Lena Ek (ALDE), par écrit. – (SV) Lors du vote final, j'ai voté contre le rapport relatif au statut de société privée européenne (SPE). L'idée de créer une forme de société européenne commune pour les sociétés privées est excellente. Cette réforme est clairement nécessaire.

Mais la proposition de la Commission est extrêmement médiocre. La limite entre le champ d'application du droit national et du statut de société privée européenne est extrêmement confuse. Une grande partie des règles et réglementations applicables à une société seront fixées par son acte de constitution. Même si cela peut constituer une évolution positive pour certaines sociétés, certaines questions doivent absolument être spécifiées clairement dans le statut, comme par exemple la frontière entre les compétences de la société en tant qu'entité juridique et la protection des actionnaires minoritaires. Par ailleurs, le degré de représentation des salariés au sein de la direction est insuffisant.

Les négociations en cours au sein du Conseil ont déjà permis d'améliorer considérablement le statut SPE, et je garde l'espoir d'un bon résultat final. Mais ce n'est pas sur cette proposition que nous devons nous prononcer aujourd'hui, c'est sur la proposition de la Commission, telle qu'amendée par M. Lehne, et cela simplifie grandement ma décision. Le manque de clarté et les problèmes suscités par cette proposition sont bien plus importants que les aspects positifs de la réforme, et nous courons clairement le risque d'adopter un statut dont les effets seront contraires à son objectif. De plus, à la lumière des progrès déjà accomplis par le Conseil, le fait de soutenir ce rapport ne ferait qu'entraver le travail du Conseil.

Nous ne votons pas sur la proposition du Conseil mais sur celle de la Commission, c'est pourquoi j'ai décidé de voter contre.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Cette initiative crée une nouvelle forme juridique européenne qui vise à accroître la compétitivité des PME en facilitant leur établissement et l'exercice de leurs activités sur le marché unique. Je soutiens le rapport qui conduira à une plus grande protection des travailleurs et des informations qu'ils reçoivent de leur entreprise.

Bernhard Rapkay (PSE), par écrit. – (DE) La délégation du Parti social-démocratique allemand (SPD) a voté en faveur de l'instauration du statut de société privée européenne. Nous souhaitons toutefois donner l'explication suivante.

La participation des travailleurs est l'une des pierres angulaires d'une Europe démocratique et sociale. C'est pourquoi le droit d'information, de consultation et de participation des travailleurs, sans aucune restriction, doit prendre la même forme que dans les règles existantes concernant la société européenne (*Societas europaea*, SE) et la société coopérative européenne (*Societas cooperativa europaea*, SCE).

La version du statut de société privée européenne adoptée aujourd'hui représente une amélioration par rapport à la proposition de la Commission à cet égard. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour, mais elle n'atteint pas l'objectif de s'adapter aux règles existantes. Le risque de contourner le droit de participation des travailleurs n'a pas été tout à fait évité.

Le processus n'est pas encore terminé. Nous invitons le Conseil de ministres à améliorer cette proposition comme suit:

- ajout de références claires à la directive relative à la société européenne (SE), en particulier à ses règles standard concernant l'élection des membres du conseil d'administration ou de contrôle;
- simplification de la disposition impraticable de l'article 34 et réduction significative des seuils;
- stipulation qu'une société privée européenne exerce réellement des activités transfrontalières.

Nous demandons à la Commission de faire enfin avancer la 14^e directive relative au transfert transfrontalier du siège social d'une société, dans la mesure où le droit de participation des travailleurs dans le transfert transfrontalier d'un siège social ne peut raisonnablement être garanti que par une directive européenne sur la participation des travailleurs.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté pour le rapport de M. Lehne sur la proposition de règlement du Conseil relatif au statut de la société privée européenne. Je soutiens le travail qu'il a réalisé pour définir des règles autonomes sur certains points essentiels pour la «vie quotidienne» d'une SPE, comme par exemple les exigences minimales de fonds propres, la participation des employés et les contrôles relatifs à l'immatriculation. Enfin, en ce qui concerne les références aux législations nationales, je pense que l'objectif du règlement relatif aux SPE, à savoir la création d'une forme d'entreprise uniforme dans toute la communauté, mérite d'être salué et soutenu.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE), *par écrit*. – (PL) En cette période où la crise économique fait rage, le développement des PME est particulièrement désirable. Nous devons nous efforcer de lever les obstacles juridiques et administratifs qui empêchent quiconque de créer une entreprise. Les exigences de procédure, la bureaucratie et les coûts d'immatriculation élevés ne doivent pas faire obstacle à ceux qui souhaitent développer leur idée d'entreprise. La création d'entreprises est synonyme de création d'emplois, et donc de relance économique.

L'Union européenne se compose de 27 États membres possédant tous des systèmes juridiques différents et des systèmes différents d'établissement des sociétés. La création d'une forme de société reconnue dans toute l'Europe - la société privée européenne - facilitera la vie de tous ceux qui veulent se lancer dans les affaires et permettra de concrétiser davantage le principe de libre circulation du capital.

L'harmonisation des exigences relatives à la mise en place et à l'exercice d'une activité, une exigence modeste de fonds propres et des méthodes d'immatriculation simplifiées devraient garantir la réussite de la société privée européenne. Celle-ci offrira une alternative attrayante aux réglementations nationales. Sa création sera rapide, peu coûteuse et évitera les formalités inutiles tout en assurant un degré adéquat de certitude juridique.

- Rapport Surján (A6-0111/2009)

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit*. – (SV) Ce rapport réclame encore plus de ressources pour un nombre toujours plus grand de domaines au niveau européen, alors même que les États membres doivent se serrer la ceinture dans des domaines tels que les soins de santé, l'enseignement et la sécurité sociale.

Par ailleurs, plusieurs des domaines identifiés par ce rapport, comme la crise financière, le changement climatique et la politique énergétique, impliquent des coûts énormes sans aucune proportion avec le budget de l'UE. Ces questions doivent être abordées par les différents États membres dans le cadre de leurs processus politiques nationaux, ce qui donnera une légitimité démocratique aux sacrifices qu'il faudra consentir.

C'est pourquoi nous avons décidé de voter contre ce rapport relatif au budget 2010 de la Commission.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), *par écrit*. – (PT) Face à la détérioration de la situation économique et sociale de plusieurs États membres, l'UE n'a encore adopté aucune initiative concrète ayant un objectif autre que la protection du capital financier.

Nous devons adopter d'urgence des mesures communautaires immédiates qui contribueront réellement à répondre aux besoins des travailleurs, du secteur productif et des micro-entreprises et des PME en mobilisant les ressources financières nécessaires.

Pourtant, l'UE a adopté son budget 2009 comme si rien n'avait changé - un budget communautaire qui, en termes relatifs, est le moins important depuis l'adhésion du Portugal à la CEE. Elle montre ainsi une fois de plus son intérêt de classe.

Confronté aux preuves de la gravité de la crise capitaliste (dans ses politiques), le PE n'est pas parvenu à masquer la situation réelle. La résolution qui vient d'être adoptée affirme donc timidement que le budget communautaire pour 2010 doit s'approcher davantage des limites fixées par le cadre financier pluriannuel pour 2007-2013 (qui, en plus d'être clairement inadapté, n'est même pas respecté) et admet que la catégorie de dépenses est «insuffisante».

Nous avons trop d'expérience pour nous bercer d'illusions, mais nous espérons que cette préoccupation et ces intentions affichées ne resteront pas des souhaits à court terme à l'approche des élections parlementaires européennes et qu'elles ne resteront pas, comme toujours, au stade des belles intentions.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après avoir lu attentivement le travail de M. Surján concernant les orientations pour la procédure budgétaire 2010, j'ai décidé de voter contre ce rapport. Je ne pense pas que le Parlement européen tire sa crédibilité de la promotion ou de l'établissement de liens avec des éléments du budget. Nous perdons ainsi de vue les réelles motivations qui poussent les institutions européennes à agir. De plus, bien que je sois d'accord avec le principe d'une transparence maximale, je pense que les fonds alloués aux différents secteurs devraient être partagés sans aucune discrimination en termes d'efficacité ou de résultats. Les secteurs qui ont connu de mauvaises performances doivent également être subsidiés. En fait, ce sont peut-être ces secteurs qui ont le plus besoin d'une aide institutionnelle de la part de la Communauté.

- Rapport Maňka (A6-0057/2009)

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit*. – (SV) À un moment où les États membres réduisent leurs budgets consacrés aux soins de santé, aux écoles et à la protection sociale dans le secteur public, il serait bon de faire des économies au niveau des institutions européennes également. Nous pensons qu'il faudrait en tout cas diminuer le budget du Comité des régions et du Comité économique et social européen. Les contribuables européens ne remarqueraient aucune différence si ces deux institutions devaient subir des restrictions budgétaires strictes.

Nous sommes également opposés à une augmentation du personnel alloué aux groupes politiques du Parlement européen. Dans la situation actuelle, ce coût n'est pas nécessaire.

L'ouverture d'un musée d'histoire européenne, décidée par le Bureau du Parlement européen, est également une mauvaise idée. Nous savons par expérience que ce musée sera conçu pour assurer la propagande d'une Europe de plus en plus fédérale.

C'est pourquoi nous avons décidé de voter contre ce rapport relatif, entre autres, au budget 2010 du Parlement européen.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), *par écrit*. – (PT) Nous nous réjouissons que le Parlement européen considère désormais les questions linguistiques comme un «principe fondamental» dans ses priorités pour le budget communautaire pour 2010:

- «ne saurait trop souligner le principe fondamental en vertu duquel tous les États membres doivent disposer, sur un pied d'égalité, d'un service complet et de qualité qui leur permette de travailler, de s'exprimer et d'obtenir les documents dans leur langue autochtone [...];»

- «considère que 2010 devrait être une année où un effort maximal sera consenti pour que les députés de toutes les nationalités et de toutes les langues soient traités sur un pied d'égalité pour ce qui est des possibilités qui leur sont offertes de s'acquitter de leur mission et d'exercer toutes leurs activités politiques dans leur langue maternelle, s'ils le souhaitent;»

- «souligne [...] le principe de légitimité démocratique, qui suppose que tous les députés et chacun de ceux-ci aient droit à un multilinguisme intégral; considère dès lors que le budget peut et doit être utilisé pour tenter d'atteindre cet objectif [...];»

Toutefois, nous n'oublions pas que les propositions relatives au budget présentées par les députés européens du Parti communiste portugais, et demandant que toutes les langues officielles de l'UE soient disponibles lors des réunions (aussi bien au sein des institutions européennes que lors de réunions à l'extérieur dans le cadre du travail parlementaire), ont été rejetées année après année.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je n'approuve pas le rapport de M. Maňka concernant les orientations pour la procédure budgétaire 2010, et j'ai donc décidé de

voter contre ce rapport. Le point 5 du projet de résolution mentionne une adaptation complète en vue de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Toutefois, comme l'indique la résolution, dans une situation comme celle-ci avec 27 États membres et un nouvel adhérent potentiel, c'est au nouvel adhérent qu'il revient de s'adapter, et non aux autres pays. En outre, je ne peux pas soutenir le prolongement pour une deuxième année du programme pilote sur l'amélioration de la coopération entre le Bureau du PE et la commission des budgets dans la mesure où ce programme ne me semble ni utile, ni efficace.

- Rapport Schaldemose (A6-0064/2009)

Jim Allister (NI), *par écrit*. – (EN) Ce rapport aborde des faiblesses significatives de l'actuel cadre réglementaire. J'ai, en particulier, été interpellé par le manque de responsabilité des sociétés basées dans l'UE qui ont des activités au Royaume-Uni et qui peuvent y faire de la publicité sans avoir besoin de demander une licence. En effet, la taxe britannique sur les vices n'a fait qu'encourager ce type préoccupant d'entreprises à s'établir à l'étranger, évitant ainsi de devoir demander une licence au Royaume-Uni. Je me réjouis dès lors de ce rapport, qui devrait permettre, dans une certaine mesure, de résoudre ce problème.

Liam Aylward, Brian Crowley et Eoin Ryan (UEN), *par écrit*. – (EN) La protection des consommateurs est d'une importance capitale pour tous les États membres. C'est aussi un domaine dans lequel les États membres peuvent coopérer afin de garantir la protection des consommateurs qui jouissent de services transfrontaliers. Le rapport de M^{me} Schaldemose sur l'intégrité des jeux d'argent en ligne illustre bien comment une approche pragmatique, coopérative des États membres peut aboutir à une approche qui a, en son cœur, la protection des consommateurs.

Le rapport reconnaît que le meilleur moyen de gérer l'intégrité des jeux d'argent en ligne est de reconnaître le principe de subsidiarité dans ce domaine et de permettre aux États membres de réglementer eux-mêmes ce secteur. Il préconise toutefois la coopération et la coordination dans la lutte contre la fraude et la criminalité et la résolution des problèmes sociaux et publics tels que la dépendance et la protection des données à caractère personnel.

La protection de l'intégrité des sports et des événements sportifs est centrale dans ce rapport. Il est absolument essentiel que le sport soit d'abord et avant tout reconnu pour ses valeurs sociales, récréatives et sanitaires et que ces valeurs ne soient en aucun cas menacées ou manipulées pour le profit financier. De nombreux citoyens européens apprécient les jeux d'argent en ligne. Nous devons veiller à ce que ces citoyens soient protégés et je crois que le rapport de M^{me} Schaldemose constitue une avancée à cet égard.

Martin Callanan (PPE-DE), *par écrit*. – (EN) Je suis favorable à un environnement plus ouvert pour les jeux d'argent en Europe. Depuis trop longtemps maintenant, des monopoles d'État contrôlés par les gouvernements empêchent de nouveaux concurrents d'offrir des services de jeux d'argent en Europe.

Les offres de jeux d'argent en ligne sont une nouvelle manière pour les consommateurs de s'adonner au jeu. Je n'ai aucun problème avec les joueurs professionnels qui participent à des jeux d'argent en ligne proposés par des opérateurs responsables. Ce rapport vise à assurer un niveau de protection élevé du consommateur et à garantir un environnement de jeu impartial et transparent dans le cyberspace. Il est selon moi également important de prendre toutes les mesures nécessaires pour interdire les jeux d'argent en ligne aux mineurs d'âge.

Bien sûr, il y a des craintes au sujet des effets sociaux des jeux d'argent et ce sont des craintes que je partage. Je pense cependant que, dans le passé, on a mis trop de responsabilités sur les sociétés de jeu et pas suffisamment sur les individus. En définitive, la décision de jouer ou non est une décision personnelle et l'individu doit en assumer les conséquences.

Eija-Riitta Korhola (PPE-DE), *par écrit*. – (FI) Monsieur le Président, je me réjouis du résultat du vote sur le rapport de M^{me} Schaldemose relatif aux jeux d'argent en ligne. Ce résultat montre que la grande majorité des députés européens considèrent les jeux d'argent comme une activité économique très particulière par nature, à laquelle les règles du marché intérieur ne peuvent s'appliquer exclusivement.

Il faut tenir compte de l'impact social des jeux d'argent et de leurs effets sur la santé, mais aussi de la criminalité qui peut y être associée et de ses aspects culturels spécifiques. Ceci s'applique également aux nombreuses études montrant que l'internet a un effet multiplicateur sur ces risques. Il est évident qu'aucune autorité unique ne serait en mesure de contrôler les jeux en ligne dans toute l'Europe.

Le rapport de M^{me} Schaldemose mentionne également les effets positifs de ces jeux, qu'il me semble important de préserver. Dans de nombreux pays d'Europe, les bénéfices considérables de ces jeux sont consacrés par exemple aux arts, à la science, au travail avec la jeunesse et aux hôpitaux. Des milliers d'ONG bénéficient des fonds dégagés par ces jeux. Les paris sont par ailleurs la principale source de revenus de certaines organisations sportives européennes, et notamment pour les activités sportives populaires.

Le fait qu'une majorité parlementaire tienne à sauvegarder les législations nationales actuelles en matière de jeux, et non les remplacer simplement par un code de bonnes pratiques qui offrirait une protection nettement moindre aux consommateurs, ne signifie pas qu'il ne faut pas libéraliser le marché. Cela signifie simplement que cette libéralisation doit se faire aux conditions des États membres. En outre, en cas de désir de préserver les monopoles nationaux, le système doit être non discriminatoire et justifié d'un point de vue juridique.

Mairead McGuinness (PPE-DE), par écrit. – (EN) J'ai voté contre le rapport sur l'intégrité des jeux d'argent en ligne, car je crois que la proposition alternative, qui a été rejetée par la plénière, aurait mieux reflété la position actuelle dans le secteur des jeux d'argent en ligne.

Je partage les craintes au sujet des citoyens qui se font détrousser et les inquiétudes au sujet de la dépendance aux jeux d'argent, mais je note que les jeux d'argent sont contrôlés dans la majorité des États membres afin de protéger les citoyens contre la dépendance au jeu et la fraude et d'empêcher le blanchiment d'argent.

Nous devons empêcher le jeu problématique et le jeu chez les mineurs d'âge, en plus de lutter contre la fraude et la criminalité. Je crois que la résolution alternative aurait fait face à ces préoccupations plus efficacement.

Seán Ó Neachtain (UEN), par écrit. – (GA) La protection des consommateurs revêt une importance capitale dans tous les États membres. Il s'agit également d'un domaine où la coopération entre États membres est absolument nécessaire, en particulier du point de vue des services transfrontaliers. Ce rapport sur les jeux d'argent en ligne montre qu'une approche pragmatique basée sur la coopération peut placer la protection des consommateurs au cœur des politiques de l'Union européenne.

Ce rapport reconnaît que la meilleure approche pour faire face à la question des jeux sur internet est de respecter le principe de subsidiarité dans ce secteur et de laisser les questions réglementaires aux différents États membres. Ceci étant dit, ce rapport admet que la meilleure façon pour les États membres de l'Union européenne de lutter contre la fraude, la criminalité et les problèmes sociaux est de coopérer et de coordonner leurs actions.

Au cœur du rapport se trouve l'importance du sport et la nécessité de préserver son intégrité et son honnêteté. Il faut protéger la valeur sociale et culturelle du sport et faire en sorte que le sport ne fasse pas l'objet d'une mauvaise gestion pour des questions d'argent ou autres. De nombreuses personnes dans l'Union européenne apprécient les jeux en ligne. Nous devons veiller à protéger ces personnes en ligne.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Schaldemose sur l'intégrité des jeux d'argent en ligne. Je suis fermement convaincu que nous devons assurer une transparence totale et protéger les intérêts du public et des consommateurs dans ce secteur, qui représente incidemment une source de revenus essentielle pour les organisations sportives. Enfin, j'estime qu'une législation uniforme, au lieu des législations disparates actuellement en vigueur, pourrait contribuer à éviter que les jeux en ligne ne provoquent des problèmes sociaux.

Toomas Savi (ALDE), par écrit. – (EN) Malheureusement, je n'ai pas pu participer aux votes sur le rapport de M^{me} Schaldemose sur l'intégrité des jeux d'argent en ligne. Je voudrais toutefois profiter de cette occasion pour marquer mon accord avec le rapporteur, car le rapport souligne plusieurs aspects importants et dangereux des jeux d'argent en ligne. En 2004, les jeux d'argent en ligne représentaient, en gros, 5 % du marché total des jeux d'argent dans l'UE et ces chiffres ont rapidement augmenté ces dernières années.

Il est important de comprendre que différentes activités illégales telles que les fraudes à la carte de crédit, l'accès des mineurs d'âge aux jeux d'argent, le trucage de matchs, etc., sont actuellement des éléments inévitables des jeux d'argent en ligne. En outre, il est probable que le nombre de personnes dépendantes aux jeux d'argent augmente, car pour beaucoup, les jeux d'argent en ligne sont très pratiques.

L'impact des jeux d'argent en ligne, comme le rapporteur le souligne à juste titre, n'a pas encore été examiné en profondeur. Dès lors, pour la protection des citoyens, il est crucial que tous les États membres effectuent

des recherches intensives sur les effets des jeux d'argent en ligne et améliorent le contrôle et la réglementation des marchés des jeux d'argent.

Christel Schaldemose (PSE), par écrit. – (EN) Le rapport Schaldemose sur l'intégrité des jeux d'argent en ligne définit les responsabilités des États membres en matière de réglementation de leurs marchés des jeux d'argent, de manière à protéger les consommateurs vulnérables, en particulier les enfants, à lutter contre la criminalité et à protéger les événements sportifs des risques tels que le trucage de matchs.

Les jeux d'argent ont été retirés de la directive Services par les députés européens en raison de leur statut spécial, et il n'y a manifestement aucune volonté de créer une législation communautaire. Les eurodéputés travaillistes soutiennent dès lors fortement l'invitation lancée par le rapport aux États membres de réglementer leurs marchés des jeux d'argent afin de protéger les consommateurs. Le rapport indique aussi clairement que cette réglementation doit être proportionnelle et non discriminatoire, tel que défini dans les Traités de l'UE.

En soi, les eurodéputés travaillistes pensent que la loi sur les jeux d'argent britannique constitue une législation conforme au Traité, qui vise à garantir un accès juste et ouvert aux services de jeux d'argent en ligne, tout en prévenant la criminalité et en protégeant les enfants et les personnes vulnérables. Une série d'États membres sont actuellement en train de réviser leur législation sur les jeux d'argent afin de faire en sorte qu'elle respecte les Traités de l'UE.

Les eurodéputés travaillistes insistent sur le fait que les autorités de toute l'UE doivent rester vigilantes et coopérer contre tous les risques de criminalité, de trucage de matchs, et les menaces pour les jeunes et les personnes vulnérables, émanant de toutes les formes de jeux d'argent. Les eurodéputés travaillistes saluent les efforts continus d'opérateurs de services de jeux d'argent en ligne de bonne réputation visant à prendre des mesures en vue de résoudre ces problèmes.

Marianne Thyssen (PPE-DE), par écrit. – (NL) Contrairement à ce que pensent certains membres de cette Assemblée, les jeux d'argent et les paris ne sont pas comparables aux autres activités économiques. La jurisprudence de la Cour de justice européenne confirme que c'est aux États membres eux-mêmes qu'il incombe de déterminer le niveau de protection qu'ils estiment adéquat pour protéger leurs citoyens des dangers associés aux jeux d'argent.

Le principe de subsidiarité applicable ici signifie que les États membres doivent être en mesure de contrôler et de réguler leurs marchés du jeu conformément avec leurs traditions et leurs cultures afin de protéger les consommateurs des dangers liés à l'accoutumance, à la fraude et au blanchiment d'argent. À la lumière des risques supplémentaires posés par les jeux en ligne, je suis convaincue que qu'une autorégulation paneuropéenne du secteur du jeu ne saurait remplacer les législations nationales.

Je me joins donc à la grande majorité de mes collègues de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs qui pensent que les jeux d'argent ne peuvent être régis uniquement par les règles du marché intérieur. J'ai donc décidé de soutenir de tout cœur le rapport Schaldemose.

- Rapport Petre (A6-0088/2009)

Adam Bielan (UEN), par écrit. – (PL) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de Maria Petre sur la garantie de la qualité des produits alimentaires. Je m'inquiète cependant du fait que le consommateur moyen ignore la différence entre une appellation d'origine protégée (AOP) et une indication géographique protégée (IGP). Je pense qu'il est essentiel de mener une campagne d'information à ce sujet.

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) Les États membres doivent promouvoir les systèmes d'assurance qualité déjà bien connus des consommateurs européens. Ces systèmes ne doivent pas être uniformisés ni regroupés. Pour garantir des normes minimales en matière de certification de qualité dans la Communauté, ils doivent être évalués et reconnus à l'échelle européenne. La Commission doit donc se doter d'un office chargé d'approuver et d'autoriser l'utilisation de ces systèmes à l'échelle européenne et d'assurer un contrôle uniforme et effectif au niveau européen et au niveau national.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE), par écrit. – (RO) J'ai voté pour ce rapport parce que j'approuve l'instauration de l'obligation de mentionner le lieu de production des produits primaires par le biais d'un label de pays d'origine. Cette obligation répond au souhait des consommateurs d'en savoir plus sur l'origine des produits qu'ils achètent. Un système de ce type devrait également être appliqué aux produits alimentaires transformés, indiquant l'origine des principaux ingrédients et des matières premières et spécifiant leur lieu d'origine ainsi que le lieu de leur dernière transformation.

Niels Busk, Anne E. Jensen et Karin Riis-Jørgensen (ALDE), par écrit. – (DA) Après avoir pesé le pour et le contre, et vu l'obligation de procéder à un vote global uniquement, les députés européens membres du Parti libéral danois Anne E. Jensen, Karin Riis-Jørgensen et Niels Busk ont voté en faveur du rapport d'initiative de M^{me} Petre sur la garantie de la qualité des produits alimentaires. Nous estimons pouvoir soutenir la plupart des éléments contenus dans ce rapport, bien qu'il contienne également plusieurs choses que nous pouvons soutenir entièrement.

Richard Corbett (PSE), par écrit. – (EN) J'ai été déçu de devoir m'abstenir sur ce rapport, qui aurait dû compléter le Livre vert de la Commission en examinant comment les agriculteurs d'Europe tirent le maximum de la qualité élevée de leurs produits sur le marché. Il se concentre sur des questions importantes telles que l'étiquetage du pays d'origine, le développement du marché biologique, où les produits européens sont les plus raffinés du monde, et l'exploitation des forces de l'agriculture en Europe afin de donner à nos agriculteurs un avantage lorsqu'ils mettent leurs produits sur le marché – et cette partie est à saluer.

Malheureusement, cependant, les éléments protectionnistes de la commission de l'agriculture se sont emparés de ce rapport et, en particulier, ceux qui cherchent à justifier les subventions massives de la PAC à l'origine de distorsions du marché et qui veulent rendre l'importation de produits des pays du tiers-monde dans l'UE plus difficile.

Constantin Dumitriu (PPE-DE), par écrit. – (RO) Permettez-moi de féliciter ma collègue M^{me} Petre pour cet excellent rapport.

Il y a plusieurs points que nous devons garder à l'esprit lorsque nous parlons de la qualité des produits européens:

1. La mise en œuvre d'un «accès qualifié au marché» offre une solution garantissant que les produits proposés aux consommateurs européens respectent des normes identiques, qu'ils aient été produits localement ou importés.
2. Les coûts encourus par les producteurs européens pour garantir la sécurité des aliments et respecter les exigences en matière de cross-compliance – ces coûts devraient être couverts par les fonds de la PAC.
3. La promotion des produits agricoles et alimentaires spécifiquement européens. Comme je l'ai également demandé dans le rapport relatif à l'amendement du règlement n° 3/2008, il faut augmenter le taux de cofinancement de l'Union européenne. Dans le même temps cependant, nous devons simplifier les procédures pour le système de «spécialité traditionnelle garantie» et offrir une meilleure protection aux produits bénéficiant d'une indication géographique ou d'une appellation d'origine.

J'espère que les recommandations que nous allons adopter seront mises en œuvre dès que possible par la Commission européenne et les États membres, parce que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps à un moment où les citoyens européens subissent les effets d'une récession économique extrêmement grave.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Malgré ses bonnes intentions, ce rapport poursuit et étend même les politiques à l'origine des problèmes rencontrés par de nombreux petits producteurs, en particulier au Portugal. Invoquant ce qu'elles appellent la «promotion de la qualité des produits européens», ces politiques augmentent les coûts de production pour ceux qui éprouvent déjà des difficultés à poursuivre leurs activités. C'est d'autant plus vrai dans le cas des petits producteurs, par exemple les nombreuses petites fromageries qui produisent un Serra da Estrela d'excellente qualité. Il est inacceptable que les producteurs doivent respecter de nouvelles obligations pour pouvoir continuer à produire, sans recevoir les compensations financières qui leur sont dues, tout en devant subir les coûts liés aux exigences en matière de «contrôle officiel». Contrairement à ce que certains prétendent, la véritable production de qualité est gravement menacée de disparition.

Il est inacceptable d'appliquer les mêmes normes de production et de commercialisation aux petits producteurs et à l'industrie agro-alimentaire. L'application de ces normes est en train de détruire la diversité de pays comme le Portugal en termes de production et de culture. Il est important de renverser cette tendance et de promouvoir une production et une consommation au niveau local. L'agriculture doit être considérée comme une activité sensible incompatible avec ce modèle de libéralisation commerciale sans aucune durabilité environnementale et qui pose des risques considérables pour la santé humaine.

Duarte Freitas (PPE-DE), par écrit. – (PT) Je suis d'accord avec ce rapport car je considère qu'il est essentiel de réduire la bureaucratie et la complexité du système de normes. Ceci permettra de faciliter la réglementation et le contrôle qualité des produits agricoles.

Le résultat de cette simplification serait de réduire les frais administratifs encourus par les entités publiques.

Je me réjouis également de l'attention particulière accordée aux appellations d'origine et la demande adressée à la Commission de faire à sorte que cette question soit mise à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – On ne peut qu'approuver les intentions du rapport : veiller à la qualité des produits alimentaires européens, à la compétitivité des producteurs, à une information simple mais complète du consommateur sur l'origine des produits, au respect des appellations d'origine et des labels de qualité, à une meilleure définition des produits traditionnels ou bio...

Et le rapporteur a raison de souligner qu'il est nécessaire de prévoir que les importations de produits agricoles et alimentaires en Europe doivent répondre aux mêmes normes que celles imposées aux producteurs européens, ce qui n'est hélas pas toujours le cas. Il a raison de vouloir mettre en œuvre un accès conditionnel à nos marchés...

Il reste cependant quelques problèmes à régler : celui de la concurrence intra-communautaire déloyale, lorsqu'un État membre impose des normes plus strictes que celles prévues au niveau communautaire, notamment pour des raisons de santé publique ou de protection de l'environnement. Cet État devrait pouvoir, ne vous en déplaise, appliquer les mêmes règles que celles que vous demandez au niveau de l'OMC.

Pose également problème la cohérence avec les préoccupations environnementales de ce Parlement, qui devrait se préoccuper de promouvoir les circuits courts (manger des produits de saison produits localement), plutôt qu'une adaptation forcément imparfaite au marché mondial.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) Ce rapport, qui ne s'inscrit dans aucun processus législatif, avance une série de propositions coûteuse comme la création d'une agence européenne de la qualité des produits et de nouvelles mesures de promotion et de soutien aux ventes dans le secteur agricole. Nous aimerions également souligner le fait que ce rapport contient des formulations qui risquent d'entraîner une politique plus protectionniste de la part de l'UE en matière de produits agricoles.

Comme à l'accoutumée, la Liste de juin fait remarquer que dans cette situation, il est heureux que le Parlement européen n'ait pas de pouvoir de codécision en matière de politique agricole européen. Dans le cas contraire, l'UE tomberait dans le piège du protectionnisme et de subsides massifs versés à différents groupes dans le secteur de l'agriculture.

Mieczysław Edmund Janowski (UEN), par écrit. – (PL) J'ai voté en faveur du rapport de Maria Petre sur la garantie de la sécurité des produits alimentaires. L'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes en matière alimentaire jouent un rôle essentiel dans la protection de la santé humaine. À l'heure actuelle, les gens ont de plus en plus conscience du lien entre l'incidence de certaines maladies et la qualité des aliments consommés. Mais le terme «aliments sains» semble intrinsèquement paradoxal. Est-il possible de qualifier d'«aliment» quelque chose qui n'est pas bon pour la santé humaine? La qualité des produits alimentaires revêt une importance fondamentale pour la sécurité des aliments consommés par nos concitoyens. Ces produits doivent respecter des critères clairement définis basés sur les connaissances actuelles et les principes d'hygiène, et ces critères doivent également contribuer à protéger l'environnement et respecter les principes du traitement correct des animaux destinés à l'abattoir. Les produits alimentaires doivent également être emballés, transportés et entreposés correctement.

Afin de garantir la qualité des aliments, les consommateurs doivent également recevoir des informations complètes sur les produits qu'ils achètent, les ingrédients, toutes les modifications génétiques éventuelles, le lieu de fabrication, les conditions d'entreposage, le mode de préparation et la date de péremption. Le rapporteur préconise l'instauration d'un service européen responsable de la certification et de la qualité des aliments au niveau de la Commission afin d'assurer le respect de certaines exigences minimales. Ceci permettrait d'instaurer un système de contrôle uniforme au niveau de l'UE et des États membres. Sur la base d'une résolution antérieure, ce rapport préconise également la création d'une marque spéciale de qualité pour les produits européens.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) La crise financière et alimentaire mondiale pousse les gens à réduire leur consommation, ce qui entraîne une augmentation des parts de marché des magasins à bas prix. En plus

de cela, nous imposons des règlements de production restrictifs à nos propres producteurs alimentaires et nous faisons la promotion de labels de qualité et d'autres mécanismes du même genre. Dans le même temps, nous importons des produits qui ne respectent pas les normes de qualité imposées en Europe et dont il est impossible de vérifier qu'ils respectent ces normes. Cela met les agriculteurs européens dans une situation extrêmement difficile. Dans cette situation en particulier, nous devons éviter une envolée du nombre de faillites d'exploitations agricoles afin de ne pas mettre en péril l'autonomie alimentaire de l'UE.

Même ceux qui sont disposés à payer pour la qualité de leurs aliments se perdent facilement dans le labyrinthe des sigles et symboles de qualité. Tous les produits étiquetés «organiques» ne sont pas nécessairement originaires d'Europe et la mention d'un certain pays d'origine ne signifie pas nécessairement que tous ses ingrédients proviennent réellement de ce pays. Il y a clairement des abus dans ce domaine, et on découvre régulièrement de nouveaux scandales alimentaires et de nouvelles arnaques aux étiquettes. En fin de compte, il faut que les consommateurs puissent se fier à l'étiquette. Cette initiative semble nous diriger dans cette voie, c'est pourquoi j'ai voté en sa faveur.

Alexandru Nazare (PPE-DE), par écrit. – (RO) Le rapport que nous a présenté aujourd'hui ma collègue Maria Petre contient une série de recommandations que je soutiens en toute confiance. Ces recommandations vont d'une simplification des procédures administratives liées à la garantie des normes de qualité et à la réduction des contraintes financières jusqu'au soutien des produits traditionnels ainsi que des produits bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique.

À l'heure où nous sommes confrontés à une grave crise économique, il est de notre devoir de prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs européens et les entreprises de traitement pour garantir que les consommateurs aient accès aux meilleurs produits aux meilleurs prix.

Je pense que nous devons faire en sorte de fournir aux consommateurs des informations correctes concernant l'origine des produits afin de soutenir l'agriculture européenne. Mais nous ne devons pas confondre les dispositions relatives à un label européen de qualité avec un protectionnisme destiné à empêcher l'accès au marché communautaire. Je pense plutôt que l'objectif de la création de ce label doit être de promouvoir les produits européens et les avantages qu'ils présentent par rapport à ceux en provenance de pays tiers et de fournir de meilleures informations aux consommateurs européens. Dans le même temps, un système permettant d'identifier l'origine des produits contribuera à apaiser la peur des «produits contaminés».

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Petre sur la garantie de la qualité des produits alimentaires et l'harmonisation des normes concernées. Je pense qu'il s'agit là d'un sujet essentiel dans la mesure où la qualité des aliments a un impact toujours plus important sur la qualité de vie des citoyens européens. L'UE doit insister pour que tous les produits alimentaires respectent ses normes de production, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité. En outre, l'Union doit garantir un terrain de jeu égal entre les produits fabriqués localement et les produits en provenance de pays tiers. Enfin, je partage l'opinion de la rapporteure quand elle affirme qu'en ce qui concerne les IGP (indications géographiques protégées), les AOP (appellations d'origine protégées) et les STG (spécialités traditionnelles garanties), il faudrait fournir une assistance technique communautaire pour la mise en œuvre de ces systèmes dans les États membres et pour l'évaluation des produits concernés.

Olle Schmidt (ALDE), par écrit. – (SV) J'ai décidé de ne pas soutenir le rapport de M^{me} Petre sur la promotion et le renforcement de l'étiquetage des produits alimentaires. Ce rapport contient quelques bonnes propositions en matière de simplification des règles et de réduction des délais de traitement. Cependant, j'estime que ces éléments positifs ne font pas le poids face aux formulations protectionnistes concernant l'accès conditionnel au marché et au désir de créer une autorité supranationale chargée de la qualité des produits alimentaires.

Georgios Toussas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Lorsque les aliments sont produits sur la base du motif de profit et non pour répondre aux besoins du peuple, et lorsque la production et la vente des produits alimentaires sont concentrées entre de moins en moins de mains et déterminées par les multinationales et les cartels agro-alimentaires (des choix qui caractérisent les politiques de l'UE et des gouvernements des États membres), alors les aliments ne sauraient être ni bon marché, ni de bonne qualité.

Le retour supposé des aliments de qualité n'a pas pour but d'augmenter les revenus des agriculteurs ni de répondre aux besoins du peuple. Le but est de renforcer la compétitivité et d'augmenter les profits des multinationales, d'exploiter encore davantage la main d'œuvre des régions rurales, de concentrer encore plus la propriété terrienne et de contrôler la production.

L'introduction et la culture d'OGM et les nombreux scandales alimentaires montrent que la qualité et la sécurité des aliments vendus dans l'UE sont subordonnées aux intérêts des grandes entreprises.

La classification des aliments sur la base de la qualité équivaut à une différenciation sur la base de la classe, conformément au principe du marché : des aliments de première classe pour les hauts revenus, et des aliments de seconde classe pour les familles des travailleurs.

Les agriculteurs possédant de petites ou moyennes exploitations ont tout intérêt à s'opposer à la PAC et à l'UE vendue au big business, et à rejoindre le Parti communiste grec et le Regroupement des travailleurs, les travailleurs et les indépendants de l'alliance sociale, afin de mettre fin à la souveraineté et au pouvoir des monopoles.

- Rapport Evans (A6-011/2009)

Šarūnas Birutis (ALDE), *par écrit*. – (LT) La mise à jour de la politique de concurrence est un facteur particulièrement important dans la préparation de la nouvelle structure de sécurité et le fonctionnement de la politique de concurrence de l'UE. Les éléments essentiels de ce processus sont la coopération entre les institutions nationales chargées de la concurrence et leur coordination via le réseau européen de la concurrence (REC). Le Parlement européen a exprimé sa crainte qu'en l'absence d'un REC effectif, la mise à jour de cette politique équivaldrait essentiellement à renationaliser la politique de concurrence. Ceci serait bien entendu contraire au principe de l'harmonisation de la politique de concurrence à travers l'UE. Sur la base des critères de la flexibilité et du pragmatisme, les rapports 2006 et 2007 présentent une évaluation favorable de l'efficacité et du développement du travail du REC. Le Parlement salue également les efforts visant à financer la formation et la coopération judiciaire entre les juges des différents pays afin d'interpréter le droit européen de la concurrence et d'assurer sa mise en œuvre.

David Casa (PPE-DE), *par écrit*. – (EN) Ce rapport souligne l'importance du principe de libre échange et de libre concurrence et affirme l'importance de ce qui a été signé dans le traité de Rome. Nous devons garantir des mesures anti-trust efficaces afin de nous protéger des abus commerciaux restrictifs.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit*. – (PT) Nous avons voté contre ce rapport parce qu'ils n'ont même pas accepté la proposition d'exprimer une préoccupation quant aux abus de position dominante par les grandes entreprises, et notamment par les grandes chaînes de supermarchés. Ces groupes abusent de leur pouvoir d'achat pour écraser les prix payés à leurs fournisseurs dans l'Union européenne et dans les pays tiers.

Ils n'ont pas non plus manifesté la détermination nécessaire à étudier l'impact de la concentration dans le domaine de la grande distribution sur les petites entreprises, les fournisseurs, les travailleurs et les consommateurs. Ils ont notamment omis d'évaluer les abus de pouvoir d'achat qu'une telle concentration peut entraîner.

La résolution adoptée s'inscrit dans la lignée des actions habituelles en faveur de la concurrence et contre les services publics. Elle suit les traces de la tristement célèbre directive Bolkestein, insistant systématiquement sur l'obligation de respecter les règles du marché intérieur. Et malheureusement, alors même qu'elle mentionne la crise et les difficultés rencontrées par les économies des pays, elle insiste pour que la Commission veille à éviter toute remise en question la concurrence. Bref, face à la crise provoquée par le capitalisme néolibéral, la solution proposée est de continuer dans la même voie. C'est inacceptable.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur des rapports de M. Evans sur la politique de concurrence pour 2006 et 2007. Des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la concurrence au cours des dernières années. La Commission a accompli un travail de plus en plus important, par exemple, en matière de contrôle des fusions d'entreprises et d'aides d'État (un problème qui revêt une importance capitale dans le contexte de la crise financière et économique). C'est pourquoi je partage l'opinion du rapporteur quand celui-ci affirme qu'il est nécessaire de moderniser le cadre juridique et institutionnel dans ce domaine.

Peter Skinner (PSE), *par écrit*. – (EN) Étant donné l'état de la crise économique qui s'est emparée de l'Union européenne et qui a une portée mondiale, il était important que le Parlement trouve un accord. Ce rapport a enfin trouvé un terrain d'entente entre nous au sein de la commission des affaires économiques et monétaires. Évidemment, les craintes au sujet de l'intervention de l'État sont de la plus haute importance, mais, étant donné la nature des dégâts causés par la sous-consommation et une base d'industrielle qui se rétrécit, un certain soulagement au niveau des dépenses gouvernementales est nécessaire.

- Rapport Herczog (A6-0074/2009)

Liam Aylward (UEN), *par écrit*. – (EN) Les petites entreprises sont l'épine dorsale de l'économie européenne, représentant 98 % de l'ensemble des entreprises européennes et employant jusqu'à 60 % des travailleurs de l'UE. Il faut applaudir la Commission européenne pour ses initiatives réalisées à ce jour et son travail continu en vue d'éliminer la bureaucratie pour les petites entreprises. Le rapport de M^{me} Herczog reconnaît le travail réalisé par la Commission et invite à davantage de mesures dans ce sens.

S'il est vrai que je soutiens beaucoup des commentaires contenus dans le rapport sur le *Small Business Act*, j'ai été très déçu que le rapport qui est ressorti de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie contienne un paragraphe préconisant une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés. J'aurais espéré qu'à ce stade, il y aurait une reconnaissance générale que la proposition relative à l'ACCIS est mal pensée et maladroite. Cette question est d'une importance telle en Irlande, en particulier en cette période économique, que j'ai dû voter contre cette proposition. Agir de la sorte n'aura aucun effet négatif sur le travail louable qui a été réalisé pour les petites entreprises, mais cela enverra le message fort que nous devons prendre position contre les propositions stériles, peu commodes et mal conçues qui n'apporteront rien à l'économie européenne.

Gerard Batten, Nigel Farage et Jeffrey Titford (IND/DEM), *par écrit*. – (EN) Ce document propose diverses mesures, dont certaines pourraient aider les petites entreprises, mais dont l'effet global est de favoriser le contrôle de l'UE, le déplacement de la population, les ordres du jour féministes et l'infiltration des entreprises par des fonctionnaires européens afin d'acquérir une «expérience de travail». Ces éléments font qu'il est impossible pour l'UKIP de soutenir cette proposition.

Šarūnas Birutis (ALDE), *par écrit*. – (LT) La crise financière mondiale et le ralentissement de la croissance économique ont un impact négatif sur la création d'entreprises. C'est pourquoi nous saluons les mesures suivantes du MBA, dont la mise en œuvre contribuerait grandement à relancer la croissance économique: créer des conditions permettant aux PME d'obtenir plus facilement des fonds, simplifier les conditions en matière de transmissions d'entreprises et donner aux entrepreneurs honnêtes qui ont connu une faillite la possibilité de lancer une deuxième entreprise. L'initiative visant à créer les conditions les plus favorables possibles au financement des PME (capital à risque, microcrédits, etc.) est particulièrement importante.

Les PME sont particulièrement vulnérables à l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. La mise en œuvre du SBA renforcera donc leur compétitivité. Seules des mesures complexes, comme la promotion de normes plus élevées en matière de procédés de fabrication et de normes écologiques pour les produits au sein de l'UE, mais aussi la popularisation de ces mêmes normes dans le monde entier et le renforcement du contrôle du marché européen, pourront contribuer à faire face à des défis mondiaux communs tels que le changement climatique et l'épuisement des réserves de combustibles fossiles.

David Casa (PPE-DE), *par écrit*. – (EN) Toute initiative qui soutient les PME ou améliore leur condition devrait être applaudie, et ce rapport contient de nombreux arguments valables qui seront d'une grande valeur pour les PME de toute l'Europe. Nous devons tirer profit des bienfaits majeurs des avancées actuelles et veiller à inclure la création d'un environnement opérationnel supérieur pour les PME, y compris une culture réglementaire plus efficace tirant ses racines dans toute l'Europe.

Derek Roland Clark (IND/DEM), *par écrit*. – (EN) Ce rapport propose diverses mesures, dont certaines pourraient aider les petites entreprises, mais dont l'effet global est de favoriser le contrôle de l'UE, le déplacement de la population, les ordres du jour féministes et l'infiltration des entreprises par des fonctionnaires européens afin d'acquérir une «expérience de travail». Ces éléments font qu'il est impossible pour l'UKIP de soutenir cette proposition.

Carlos Coelho (PPE-DE), *par écrit*. – (PT) Bien que 99 % des entreprises européennes soient des PME (soit 23 millions d'entreprises), et que ces PME représentent 80 % des nouveaux emplois créés dans l'UE ces dernières années, la plupart des règles habituelles sont destinées aux 41 000 grandes entreprises européennes. Ceci entraîne des inégalités évidentes en termes de compétitivité.

Le moment est venu de renverser cette tendance et de nous engager en faveur des secteurs de l'économie qui créent réellement de la richesse sur la base d'une politique récompensant le mérite. Ceci mettrait les PME européennes sur un pied d'égalité avec leurs homologues du reste du monde.

En outre, de par leur flexibilité naturelle, les PME ont l'habitude d'être les pionnières de l'innovation dans leurs domaines. À ce titre, le Small Business Act représente un pas important vers la réalisation de la stratégie de Lisbonne.

C'est pourquoi les députés représentant le Parti social-démocrate portugais (PSD) soutiennent ce rapport, qui est d'ailleurs conforme aux mesures proposées au Portugal par le chef du PSD, Dr. Manuela Ferreira Leite.

Avril Doyle (PPE-DE), par écrit. – (EN) La proposition de la Commission relative au *Small Business Act* s'inscrit dans une communication qui contient des propositions législatives, des principes directeurs et des mesures à mettre en œuvre en vue d'aider les PME d'Europe. Je me réjouis de l'articulation de dix principes directeurs, qui sont axés sur les besoins et les exigences des PME et visent à les aider à réaliser l'intégralité de leur potentiel de marché.

Les dispositions en vue d'une législation qui soit pleinement consciente des besoins et des exigences de ses bénéficiaires prévus sont à saluer, tout comme l'adaptation des outils politiques publics aux besoins des PME. L'introduction de moyens d'utiliser la crise actuelle pour répondre à la crise environnementale en augmentant l'efficacité, grâce à des systèmes de gestion environnementale approfondie est d'une importance vitale. En tant que rapporteur sur le système communautaire d'échange de quotas d'émission, je suis consciente, comme nous tous je l'espère, de la nécessité d'agir et d'agir rapidement si nous espérons relever ce défi.

Si je suis d'accord avec la majeure partie de ce rapport, je me méfie des propositions d'assiette consolidée pour l'impôt des sociétés et c'est la raison pour laquelle j'ai voté contre.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Malgré toutes les belles paroles et les bonnes intentions affichées de défendre les PME, ce rapport poursuit en fait d'autres objectifs: encourager la libre concurrence et le marché intérieur, c'est-à-dire soutenir les grands groupes économiques et financiers; insister sur la libéralisation des services, y compris des services publics; mais aussi, sous couvert d'une aide prétendue aux petites et moyennes entreprises, aggraver l'exploitation des travailleurs.

En fait, au nom des 91,5 % d'entreprises européennes qui occupaient moins de 10 salariés en 2003, ils souhaitent obtenir de meilleures conditions pour détruire des services publics essentiels, libéraliser le marché du travail et remettre en question les droits sociaux et les droits des travailleurs. Il s'agit là de néolibéralisme sous sa forme la plus criante.

Voilà pourquoi nous avons voté contre ce rapport: pour défendre des mesures qui aident véritablement les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises, pour défendre d'autres politiques qui sauvegardent leur rôle et leur contribution significative à la production dans l'industrie, l'agriculture et la pêche, et pour défendre l'emploi accompagné de droits, le commerce et la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons approuvé ce rapport qui énumère, sous forme de vœux qui resteront sans doute virtuels un certain temps, les moyens et méthodes pour faciliter la vie des petites entreprises dans l'Union européenne.

Quelques remarques cependant.

La demande, discrète il est vrai, d'une sorte de discrimination positive à l'égard des PME, je cite, «détenues par des minorités ethniques sous-représentées» est inutile, incompréhensible et totalement idéologique.

L'accès des PME, et notamment des PME locales, aux marchés publics, que le rapporteur entend favoriser désormais, a été entravé par les textes votés il y a quinze ans dans cette assemblée même, malgré les mises en garde contre leurs effets pervers. Ces textes promouvaient de fait l'accès des grandes entreprises, étrangères notamment, aux marchés publics, entreprises disposant de l'information et des moyens administratifs et juridiques de postuler à ces marchés, quand les PME locales ne les avaient pas.

L'accès des PME aux aides nationales et européennes existantes est d'une extraordinaire complexité, du fait des exigences des lois européennes elles-mêmes.

Bref, une fois de plus, on a l'impression qu'il faut régler par des textes européens des problèmes prévisibles nés d'autres textes européens.

Françoise Grossetête (PPE-DE), par écrit. – J'ai voté en faveur du rapport Herczog sur la mise en place d'un Small Business Act.

Dans ce contexte de crise économique et financière, nos PME sont les premières victimes en voyant les banques leur restreindre l'accès aux crédits. Il est urgent de relancer le moteur de leur croissance. Le lancement d'un «Small Business Act» européen permettra de renforcer la compétitivité des PME pour enfin passer des paroles aux actes. Le Parlement européen a adressé un signal fort au Conseil et à la Commission européenne afin d'assurer l'application effective du Small Business Act, à savoir la «priorité aux PME», pour que ces nouvelles mesures soient comprises et appliquées par toutes ces entreprises en y incluant notamment les actions suivantes: éviter les charges inutiles, favoriser l'émergence d'entreprises moyennes et innovantes au-delà de la définition communautaire des PME (250 salariés), faciliter l'accès des PME aux financements et aux marchés publics pour renforcer leur potentiel de croissance.

Je regrette néanmoins que ce plan d'action ne constitue pas un instrument juridiquement contraignant.

Mieczysław Edmund Janowski (UEN), *par écrit.* – (PL) J'ai voté en faveur du rapport d'Edit Herczog sur le Small Business Act car je considère celui-ci comme une législation importante qui touche les plus petits organismes de l'économie, qui représentent actuellement environ 100 millions d'emplois dans l'UE. Ces entreprises représentent près de 99 % de toutes les entreprises européennes. Dans ce contexte, et parce que la crise actuelle menace de provoquer des perturbations économiques graves, nous devons mettre en œuvre au niveau européen des mesures législatives qui aideront ces entreprises à fonctionner. Ces mesures doivent notamment couvrir la transmission d'entreprises (surtout en cas de maladie ou de retraite du propriétaire) et la création de délais uniformes pour le paiement des transactions (afin d'éviter les problèmes de liquidités).

Ce document souligne également l'importance de ces entreprises pour l'innovation, la recherche scientifique, les brevets et les inventions, la protection de la propriété intellectuelle et le commerce électronique. Les PME doivent également avoir accès aux sources de financement, y compris aux crédits et aux fonds européens. Une question distincte, mais non moins importante, est celle de la réduction de la bureaucratie qui étouffe de nombreuses PME. Il convient également de mentionner les dix principes qui doivent guider la politique envers les petites entreprises tant au niveau de l'UE qu'au niveau des États membres. Je pense également qu'il est essentiel de souligner la nécessité de soutenir et de promouvoir l'activité transfrontalière des PME dans le marché intérieur.

Astrid Lulling (PPE-DE), *par écrit.* – La communication de la Commission sur le «Small Business Act» revêt une importance toute particulière dans le contexte actuel. Elle explicite en effet les principes fondamentaux qui devraient présider à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau national, afin de créer des conditions d'égalité pour toutes les PME opérant sur le territoire européen. Sur un plan plus opérationnel, elle contient également un paquet de plus de cinquante mesures distinctes, y compris quatre propositions législatives qui traduisent ces principes dans les actes. Le soutien apporté aux PME, plus particulièrement en ce temps de grave crise économique, doit être une priorité absolue. L'investissement des PME est une des clés de la reprise tant attendue.

Étant donné que la plupart des actions relèvent de la compétence des États membres, il convient de trouver les moyens d'impliquer les États membres et les instances communautaires afin de garantir que les PME tireront une valeur ajoutée des mesures qui les concernent. Certains amendements déposés par mon groupe visent à faire du principe «Think Small First» une part obligatoire de toute future législation. Je soutiens aussi l'idée d'une ligne budgétaire distincte pour les PME...

(Explication de vote écourtée en application de l'article 163 du règlement)

Mairead McGuinness (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) Le paragraphe 68 de ce rapport contient une référence à une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés, qui stipule qu'il devrait y avoir une assiette commune pour l'imposition des sociétés. C'est une chose que je ne peux soutenir et que je ne soutiens pas. La fiscalité est une compétence des États membres et non de l'UE, et toute référence à une ACCIS soulève inévitablement des craintes au sujet des taux d'imposition communautaires, et c'est une chose que je ne peux soutenir.

J'ai par conséquent rejeté la première partie du paragraphe et, parce que la plénière a voté globalement en faveur de ce paragraphe, j'ai voté contre ce rapport lors du vote final.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (DE) Le fait que les petites et moyennes entreprises (PME) soient placées aujourd'hui et pour la première fois au cœur d'une législation européenne, n'est pas quelque chose qui mérite d'être célébré. C'est au contraire une tragédie. L'année 2009 sera sans aucun doute une année fatidique qui décidera de la survie de milliers de PME. Si les grosses entreprises font faillite, les petites suivront inévitablement.

La crise du crédit est en tout cas omniprésente dans la contraction du volume des crédits. Nous devons faire en sorte que Bâle II ne tarisse pas définitivement les flux de financement des PME. Si nous voulons réduire la bureaucratie, il ne faut pas les gains obtenus en simplifiant une procédure (pour autant que cette simplification ait un impact sensible sur une entreprise) soient réduits à néant par la création d'autres obstacles ailleurs. Il faudrait à tout le moins rendre les appels d'offres et les marchés publics plus accessibles aux PME afin de donner une chance à ces entreprises. J'ai voté en faveur du Small Business Act dans l'espoir que cette fois, enfin, il sera mis en œuvre au lieu de rester un simple bout de papier énumérant des objectifs.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Herczog sur le Small Business Act. L'importance des PME au sein de l'Union européenne est indiscutable, c'est pourquoi je compte soutenir le travail minutieux de M^{me} Herczog. La politique, les interventions publiques et l'environnement social doivent tous répondre aux besoins réels des petites entreprises, qui forment l'épine dorsale de l'Union européenne. C'est pourquoi je suis d'accord avec ce rapport, notamment en ce qui concerne les propositions législatives en faveur d'une exemption générale par catégorie des PME en matière d'aides d'État.

José Albino Silva Penada (PPE-DE), *par écrit.* – (PT) Il est bien connu que les PME représentent plus de 90 % des emplois européens. Mais la crise que nous traversons a déjà mis bon nombre de leurs salariés au chômage, et continuera à le faire.

Le relâchement des procédures d'utilisation des fonds structurels préconisé par la Commission est un signe positif.

La mondialisation liée à la crise actuelle a modifié une grande partie des circonstances qui ont servi de base aux décisions prises autrefois au niveau européen – décisions que nous pensions correctes à l'époque.

Dans ce contexte, je suis convaincu que nous devons revoir certains aspects de la politique régionale et de la politique de cohésion.

Nous devons également nous pencher sur les conditions financières actuelles auxquelles sont confrontées les PME. Il s'agit là de facteurs décisifs, surtout lorsque ces PME doivent rembourser des emprunts en période de stagnation économique.

Je soutiens donc ce rapport, puisque c'est précisément dans ces moments que nous devons penser aux PME et à la contribution qu'elles apportent à l'innovation, à la croissance économique et à l'emploi.

C'est pourquoi il faut développer des politiques anticycliques au niveau européen. Il faut pour cela prendre des mesures nettement plus déterminées afin de créer au niveau européen des politiques réellement macroéconomiques qui n'existent pas encore.

Peter Skinner (PSE), *par écrit.* – (EN) Je salue ce rapport et j'ai été heureux de voter pour son texte principal, à quelques exceptions près. Je ne peux accepter une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés, car il n'y a aucun accord à ce sujet. De même, sur la question des sanctions en cas de retard de paiement, je préfère la directive relative aux retards de paiement, afin d'éviter toute confusion.

Étant donné que les petites et moyennes entreprises sont l'élément le plus fort de la croissance dans l'économie, cette proposition contribue à renforcer les conditions de cette croissance. Le sud-est de l'Angleterre devrait tirer profit d'une telle approche.

Silvia-Adriana Țicău (PSE), *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur de la résolution du Parlement européen concernant un «Small Business Act» pour l'Europe parce qu'il est très important de créer de meilleures conditions cadres destinées à fournir aux PME un environnement propice à l'innovation, notamment en améliorant la protection de la propriété intellectuelle et en luttant plus efficacement contre la fraude et la contrefaçon à travers l'Union européenne.

Un effort combiné est requis de la part des institutions financières, de la Commission et des États membres afin de garantir l'accès des PME aux flux de financement et de leur donner la possibilité de consolider leur capital en réinvestissant leurs bénéfices dans l'entreprise. J'ai voté en faveur de l'amendement demandant des mesures immédiates pour veiller à ce qu'aucune charge ne soit perçue avant le début des activités d'une PME afin de lui permettre de constituer ses propres ressources. J'ai également demandé à ce que la BEI élabore de nouveaux instruments financiers et de nouvelles solutions concrètes au problème des garanties nécessaires

pour accéder au crédit. J'ai également demandé aux États membres, à la lumière de la crise financière actuelle, d'encourager les banques à accorder des crédits aux PME à des conditions raisonnables.

10. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance est suspendue à 13 h 50 et reprend à 15 h 05)

PRÉSIDENTE DE M. BIELAN

Vice-président

11. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : voir procès-verbal

12. Règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires ainsi que les activités pertinentes des administrations maritimes (refonte) - Règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires (refonte) - Contrôle par l'État du port (refonte) - Système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information - Enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes - Responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident - Assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes - Respect des obligations des États du pavillon (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0097/2009, de M. de Grandes Pascual, au nom de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation, sur le projet commun, approuvé par le comité de conciliation, de directive du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes (refonte) (PE-CONS 3719/2008 - C6-0042/2009 - 2005/0237A(COD));

- A6-0098/2009, de M. de Grandes Pascual, au nom de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation, sur le projet commun, approuvé par le comité de conciliation, de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires (refonte) (PE-CONS 3720/2008 - C6-0043/2009 - 2005/0237B(COD));

- A6-0099/2009, de M^{me} Vlasto, au nom de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation, sur le projet commun, approuvé par le comité de conciliation, de directive du Parlement européen et du Conseil sur le contrôle par l'État du port (refonte) (PE-CONS 3721/2008 - C6-0044/2009 - 2005/0238(COD));

- A6-0100/2009, de M. Sterckx, au nom de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation, sur le projet commun, approuvé par le comité de conciliation, de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2002/59/CE relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information (PE-CONS 3722/2008 - C6-0045/2009 - 2005/0239(COD));

- A6-0101/2009, de M. Kohlíček, au nom de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation, sur le projet commun, approuvé par le comité de conciliation, de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes et modifiant les directives 1999/35/CE et 2002/59/CE (PE-CONS 3723/2008 - C6-0046/2009 - 2005/0240(COD));

- A6-0102/2009, de M. Costa, au nom de la délégation du Parlement européen au comité de conciliation, sur le projet commun, approuvé par le comité de conciliation, de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident (PE-CONS 3724/2008 - C6-0047/2009 - 2005/0241(COD));

- A6-0072/2009, de M. Savary, sur la recommandation pour la 2^e lecture relative à la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes (14287/2/2008 - C6-0483/2008 - 2005/0242(COD));

- A6-0069/2009, de M. Jardim Fernandes, sur la recommandation pour la 2^e lecture relative à la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant le respect des obligations des États du pavillon (14288/2/2008 - C6-0484/2008 - 2005/0236(COD)).

Luis de Grandes Pascual, rapporteur. – (ES) Monsieur le Président, Monsieur Tajani, Mesdames et Messieurs, avec la ratification du paquet Erika III, nous mettons aujourd'hui fin à un travail entamé il y a plus de trois ans. Je ressens en ce moment un sentiment de satisfaction que partagent, j'en suis sûr, toutes les personnes qui y ont participé. Nous écrivons aujourd'hui un nouveau chapitre de l'histoire de l'Europe, en renforçant la sécurité de ses mers.

Le paquet Erika III a pour objectif de protéger nos mers et trouve son origine, comme vous le savez tous, dans les terribles marées noires de l'*Erika* et du *Prestige*, qui ont provoqué de graves dégâts au niveau des côtes du sud de l'Europe.

Nous avons tiré les leçons du passé et pris conscience de la nécessité d'agir sans tarder pour éviter que de tels événements ne se reproduisent dans des circonstances identiques. L'Europe ne doit pas sous-estimer la valeur stratégique du transport maritime pour son économie: 90 % des échanges extérieurs de l'Union européenne se font par la mer, de même que 40 % des échanges intracommunautaires.

Ces chiffres expliquent tous les efforts qu'a dû faire l'UE depuis plusieurs décennies par rapport au cadre législatif pour le transport maritime.

Cela n'a pas été rose tous les jours, que du contraire, car, malgré l'objectif commun qui nous unissait tous, l'attitude initiale parcimonieuse du Conseil a mis une série d'embûches en travers de notre chemin. Mais, pour être juste, je voudrais saluer la volonté politique ferme manifestée par la présidence française en vue d'amener ce sujet important à sa conclusion.

Il est inutile de rappeler le rôle décisif joué par le vice-président Tajani, qui a donné l'impulsion finale nécessaire pour dégager un consensus. Enfin, mais tout aussi important pour ce dossier, je voudrais souligner la fermeté de ce Parlement à l'heure de défendre les intérêts de l'Europe et de protéger les citoyens que nous représentons.

À propos du sujet lui-même, je voudrais faire quelques commentaires sur les différentes propositions qui constituent le paquet. Je peux d'ores et déjà vous dire que la plupart de mes craintes se sont dissipées.

Mesdames et Messieurs, une question m'a beaucoup préoccupé tout au long des négociations car elle concerne un aspect essentiel du paquet. Je veux parler du caractère indépendant des organismes et autorités créés dans le but de prendre les meilleures décisions qui soient dans les délais les plus courts possibles. Je veux parler, en particulier, de l'autorité indépendante qui sera constituée pour prendre la décision toujours très difficile d'accueillir un navire en détresse dans un lieu de refuge. Mesdames et Messieurs, je salue à présent la décision finale qui a été adoptée et en vertu de laquelle chaque État membre établira une autorité indépendante dotée des ressources et des compétences nécessaires pour adopter les meilleures décisions qui soient dans les délais les plus courts possibles. Ce n'est que lorsqu'une évaluation détaillée de tous les risques aura été réalisée que l'autorité décidera finalement d'accueillir le navire ou de le renvoyer.

À cet égard, il convient de saluer la ténacité dont a fait preuve M. Sterckx par rapport à cette tâche difficile. Je me félicite également des progrès faits par rapport aux instruments de suivi des navires, qui sont essentiels pour réduire le nombre de situations à risque. Concernant le rapport de M^{me} Vlasto, que je félicite pour son excellent travail, je voudrais souligner l'amélioration substantielle qui sera apportée au régime d'inspection actuel dans les ports communautaires, qui, en étant désormais basé sur un profil de risque, n'en sera que plus efficace. Je voudrais également remercier M. Kohlíček pour son ouverture au dialogue et l'excellent travail qu'il a réalisé.

Je voudrais par ailleurs mettre en exergue la proposition ambitieuse dans le domaine des droits des passagers qui, jusqu'à présent, n'étaient pas réglementés par le droit communautaire. Nous devons ce progrès aux efforts de M. Costa jusqu'à la dernière seconde.

Concernant les rapports Savary et Fernandes, je suis heureux que le Conseil ait finalement décidé de renoncer à faire de l'obstruction, une attitude qui ne conduisait à rien de bon. Ce revirement nous a permis de dégager

une solution, bien que minimale. Quoi qu'il en soit, je dois dire que je suis satisfait car le paquet est désormais complet.

Pour terminer, je voudrais en venir à mon propre rapport qui, après avoir été examiné par le Conseil, a été scindé en deux instruments juridiques.

Les principaux points de mon rapport peuvent être résumés comme suit: avec cette quatrième révision de la législation communautaire réglementant les activités des organismes d'inspection, nous avons réussi à renforcer les mécanismes de surveillance en créant un comité d'évaluation indépendant ayant des pouvoirs permanents et la capacité d'agir de sa propre initiative.

Nous avons également réussi à mettre en place un système de sanctions plus flexible et équitable qui est, en outre, plus efficace que le précédent, dans la mesure où il pénalise ceux qui n'agissent pas comme ils le devraient, mais en fonction de la gravité de l'infraction commise et des moyens financiers de l'organisation en question.

Enfin, nous sommes parvenus à faire des progrès sur la question particulièrement épineuse de la reconnaissance des certificats de classification, en fixant les conditions dans lesquelles les organisations reconnues devront se reconnaître mutuellement, sans mettre en péril la sécurité maritime, et en utilisant comme référence les règles les plus strictes afin de préserver les normes d'excellence qui caractérisent nos industries navales européennes.

Dominique Vlasto, *rapporteuse*. – Monsieur le Président, le 23 novembre 2005, la Commission européenne publiait les propositions du paquet Erika III, et qu'il me soit permis, ici, de rendre hommage au commissaire alors en charge des transports, Jacques Barrot, car il a réalisé, avec ce nouveau paquet, un travail très ambitieux en faveur du renforcement de la sécurité maritime en Europe.

Ce paquet Erika III vient parachever un travail législatif global qui aura pris dix ans depuis le tragique naufrage du navire Erika le long des côtes bretonnes. Il a permis à l'Union européenne de combler de graves lacunes initiales pour devenir aujourd'hui une référence internationale en matière de sécurité maritime.

Après ces catastrophes, les citoyens européens excédés par les catastrophes en mer étaient en droit d'attendre une réaction ferme et vigoureuse des politiques pour faire cesser les comportements irresponsables.

Notre ambition a été de créer un espace de responsabilité dans lequel chaque acteur du transport maritime doit assumer à juste proportion ses choix, ses actes et, le cas échéant, ses erreurs et ses fautes.

Le paquet Erika III couvre ainsi plusieurs étapes du transport maritime, avec une réelle complémentarité des différentes propositions, approche globale qui nous a incités à considérer chacun de nos rapports comme faisant partie d'un tout indivisible.

Et aujourd'hui, alors que notre Assemblée doit se prononcer sur l'issue d'une conciliation qui vient conclure cette longue procédure – plus de trois ans de travail –, nous, rapporteurs, nous félicitons de cette approche commune car elle nous a permis d'obtenir un résultat que j'estime très satisfaisant.

Merci aux collègues rapporteurs qui ont tous eu à l'esprit cet intérêt général, avant de faire passer nos propres intérêts individuels, ce qui nous a permis d'obtenir collectivement un bon résultat que chacun de nous n'aurait pu avoir individuellement.

Quant à mon rapport, notre Assemblée a obtenu satisfaction sur presque tous les points d'importance qu'il contient. Premièrement, parce que les inspections des navires se feront dans les ports, mais aussi dans les mouillages, comme nous le demandions. C'est très important, car cela signifie que les navires ne pourront pas faire escale dans des endroits où ils seraient certains d'échapper aux inspections.

Ensuite, nous avons obtenu des modalités très strictes de mise en œuvre des inspections. Les États membres pourront coopérer pour programmer les inspections d'un port d'escale au suivant sans que cela ne se fasse au détriment des inspections des navires à risque élevé. L'intervalle entre les inspections de ces navires ne pourra excéder six mois.

Mais le point le plus satisfaisant de nos négociations avec le Conseil, c'est que les mauvais comportements répétés seront sanctionnés. Les inspections dans nos ports pourront déboucher sur des mesures temporaires de refus d'accès et sur des interdictions de naviguer dans nos eaux. Cela pourra aller jusqu'à un bannissement permanent, c'est-à-dire une interdiction définitive d'entrer dans les ports et mouillages européens. Ce sont les navires poubelles qui sont visés par cette mesure.

Pour cela, il y aura une limite de tolérance, un seuil d'irresponsabilité à ne pas franchir car les navires frappés d'une mesure d'interdiction définitive d'accès à nos ports ou mouillages seront désignés comme étant des poubelles flottantes, ce qui devrait avoir un effet dissuasif.

C'est en conciliation que nous avons obtenu l'accord du Conseil sur ce point. Cette réunion de conciliation du 8 décembre dernier a donc été très positive. Merci à la présidence française du Conseil et à Dominique Bussereau, car je suis convaincue que ce sont l'engagement personnel et tout le travail fourni par les équipes de la présidence qui nous permettent aujourd'hui de soumettre un résultat très satisfaisant, que je demande au Parlement d'approuver sans réserve.

Dirk Sterckx, rapporteur. – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous sommes sur le point de conclure un travail entamé il y a 10 ans. J'ai encore en mémoire l'indignation soulevée par l'accident ayant impliqué l'*Erika* en décembre 1999: la vitesse à laquelle la commissaire de Palacio a présenté des propositions à l'époque, la coopération du Conseil - qui, sous la pression de l'opinion publique, est en partie responsable du fait que les deux premiers paquets étaient prêts en juin 2002, tout comme, notamment, mon rapport sur la surveillance et une politique européenne relative à la surveillance des navires et aux ports de refuge.

Je me rappelle également très bien notre indignation à la suite de la catastrophe du *Prestige* en novembre 2002 - qui, soit dit en passant, s'est également produite lors d'une session ici à Strasbourg. À l'époque, nous nous sommes demandé pourquoi nous avons adopté toutes ces mesures si c'est pour que les choses tournent aussi mal au stade de la mise en œuvre. À l'époque, le Parlement a joué son rôle.

Je voudrais rappeler à ce Parlement un rapport de la commission temporaire sur le renforcement de la sécurité maritime, présidée par M. Jarzembowski, dans lequel nous disions clairement que, en dépit de la mise en place du cadre réglementaire au niveau européen et international, nous devons encore nous assurer de l'application pratique et du respect de ces règles par les personnes à bord de navires, dans les ports et partout ailleurs afin de garantir une navigation aussi sûre que possible.

Les choses ont continué d'aller mal à certains endroits concernant l'application pratique de ces règles et la Commission a répondu aux questions posées à l'époque au sein du Parlement européen par sept propositions du commissaire Barrot. Je pense que celles-ci constituaient un tout de qualité et je voudrais également remercier le commissaire Tajani pour avoir assuré leur suivi. À mes yeux, toutes ces propositions forment un tout de qualité. Les règles existantes sont à présent améliorées et complétées par deux rapports, l'un de M. Savary et l'autre de M. Fernandes. Nous sommes donc parvenus à un paquet équilibré.

Je voudrais dire une série de choses concernant mon rapport sur le suivi du trafic des navires. Un réseau existant, du nom de SafeSeaNet, offre des possibilités d'échange, en permettant aux États membres de communiquer les uns avec les autres et d'échanger des informations. Tous les navires doivent par ailleurs être équipés du SAI, un système automatique qui fournit des informations sur les navires pénétrant dans les eaux européennes, ce qui nous permet de localiser et de contenir les risques. Le SAI est aussi là pour les navires de pêche, puisqu'il améliore également leur sécurité. Nous insistons une fois de plus - et je pense que c'est important - sur la nécessité de traiter les membres de l'équipage des navires de manière équitable en cas d'accident et de ne pas les considérer, à tort, comme des criminels.

Nous avons par ailleurs renforcé le règlement concernant l'accueil des navires en détresse. Nous savions déjà que des plans étaient nécessaires, mais, aujourd'hui, nous avons également besoin d'une autorité qui ne participe pas seulement à l'élaboration de ces plans, mais se charge également de leur mise en œuvre. Cette autorité doit avoir l'expertise requise, les compétences nécessaires pour prendre des décisions indépendantes et un caractère permanent. Elle devrait par conséquent être déjà en place au lieu d'être constituée à la va-vite en cas d'accident. Monsieur le Commissaire, nous attendons encore un régime de compensation des préjudices subis par les ports de refuge, mais je compte sur vous pour présenter une proposition à cet égard en temps utile.

Nous avons donc travaillé dix ans sur ce dossier. Nous le faisons aujourd'hui sans la pression d'une catastrophe. Je voudrais à mon tour remercier les présidences slovène et française, tout comme l'a fait M^{me} Vlasto. Je pense que, sans elles, aucune décision n'aurait été possible. Mais je voudrais également souligner le fait que le Parlement européen a fait preuve d'une grande ténacité et d'unité pour porter ses positions de l'avant sur de nombreux points.

À ce propos, je voudrais remercier tous les députés qui ont pris part à ce travail, les rapporteurs fictifs, les rapporteurs et tous les autres. Mes pensées vont aujourd'hui à quelqu'un qui n'est plus parmi nous, mais qui

a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de ce paquet, à savoir M. Piecyk. Je voudrais lui adresser mes remerciements les plus chaleureux à titre posthume.

Mesdames et Messieurs, il nous est impossible de publier une directive interdisant les accidents ou stipulant qu'il n'y aura plus de tempêtes en mer. J'estime par contre que tout ce qui peut être fait au niveau politique pour améliorer la sécurité maritime l'est aujourd'hui.

Jaromír Kohlíček, *rapporteur*. – (CS) Mesdames et Messieurs, les catastrophes maritimes comptent parmi les événements les plus destructeurs du secteur du transport. Le transport maritime est associé depuis la mythologie à une série de croyances et de traditions. Jusqu'il y a peu, il était régi par divers ensembles de règlements. L'Organisation maritime internationale (OMI) a progressivement mis en place des règlements plus clairs basés, entre autres, sur le droit coutumier. La mise en place de ces règles ne constituait cependant en aucun cas une fin en soi. Ces règles doivent en effet garantir la sécurité du transport, tant pour les marchandises que pour les passagers, et fixent, en outre, les conditions techniques applicables aux navires et à l'infrastructure, ainsi que pour la navigation. D'autres règlements - parmi les sujets récemment débattus au sein du Parlement européen - harmonisent les exigences minimales en matière de formation de l'équipage. D'autres tentent d'exclure le risque de survenue de catastrophes maritimes. Mais, en dépit de toutes les mesures techniques, des accidents de grande ampleur peuvent toujours se produire. Jusqu'à la catastrophe du *Prestige*, les pays de l'Union européenne n'étaient pas conscients de la nécessité d'une parfaite harmonisation des enquêtes techniques sur les accidents dans le secteur des transports maritimes. L'incapacité à mener une enquête sur les circonstances de la catastrophe du *Prestige* ou à identifier clairement les causes de l'accident ont mis en exergue la nécessité d'harmoniser les méthodes d'enquête. Une telle harmonisation inclut la fixation de délais fixes pour le début et la fin des enquêtes, de même que la mise en place d'une structure pour l'élaboration des rapports finaux. La mise sur pied de commissions d'enquête objectives se justifie pleinement à cet égard. Il était nécessaire de relier les différentes sections de la directive et les exigences de l'OMI, ainsi que d'autres documents du troisième paquet maritime, de même que d'utiliser les dispositions d'autres documents contraignants en vigueur au sein de l'Union européenne, par exemple dans le domaine de la confidentialité des données à caractère personnel.

Je pense que la procédure de conciliation permettra d'aboutir à une résolution de qualité apportant une réponse à toutes les questions en suspens, et notamment à une formulation claire de l'exigence relative au traitement équitable des équipages de navires impliqués dans des catastrophes. La formule utilisée ici est conforme aux sections de la directive Sterckx en la matière, c'est-à-dire un système communautaire de suivi du trafic des navires en activité et d'information, ainsi que l'a brièvement mentionné mon collègue. En conclusion, je voudrais exprimer mes remerciements pour l'approche collégiale vis-à-vis de cette tâche adoptée par les auteurs de propositions d'amendement, pour l'attitude très responsable du personnel de la Commission européenne et des différents pays ayant assuré la présidence du Conseil, à savoir l'Allemagne, la Slovaquie et la France, qui ont pris part à ce travail. Les assistants spécialistes ont également contribué dans une large mesure à la qualité du texte. Lors de la première phase des travaux, j'ai par exemple bénéficié du soutien d'Hannes Kugi, entre autres, et, lors de la procédure de conciliation, de l'infatigable Katrin Huber. C'est également grâce à eux si la directive obtenue est un document pratique et utilisable qui ne peut qu'être recommandé à l'attention du public de spécialistes.

Paolo Costa, *rapporteur*. – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous clôturons ce soir, avec cette session, de longs travaux et je pense que nous devrions tous être satisfaits des résultats obtenus. Nous devrions être satisfaits pour diverses raisons, qui concernent l'Union dans son ensemble, car il est clair que l'Union européenne ne doit être autorisée à se créer des domaines réglementaires régionaux déjà régis par des normes internationales et à s'immiscer entre les États membres et les organisations internationales pour la définition de règles que lorsque cela s'avère nécessaire. Mais il est clair que c'était nécessaire dans ce cas-ci, comme l'ont malheureusement démontré les incidents qui ont mis en branle ce processus.

Le résultat atteint ne peut, je pense, satisfaire tout le monde, dans le sens où il s'agit d'un compromis honorable pour un travail de longue haleine, auquel toutes les institutions impliquées - la Commission, le Parlement et le Conseil - ont contribué, en représentant chacune les intérêts qu'elles sont chargées de défendre, en quelque sorte. Le secteur et le cadre de la sécurité maritime tout entier ont ainsi fait un pas en avant. Mes collègues et moi-même avons en fait eu l'honneur et la chance de nous attaquer à des problèmes plus spécifiques. C'est ainsi que j'ai eu la responsabilité et le plaisir de m'occuper de la responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident.

Je dois évidemment reconnaître que, comme toujours, le résultat ne répond pas pleinement aux objectifs fixés, des ambitions que nous avons parfois cru pouvoir concrétiser. Notre ambition était d'étendre immédiatement la couverture et la protection à toutes les personnes montant à bord d'un navire, que ce soit au niveau des eaux internationales, des eaux nationales ou des fleuves. Le fait est que le champ d'application a malheureusement dû être en partie réduit. J'en suis conscient, mais je ne peux m'empêcher de souligner le fait qu'il manque quelque chose dans cet ensemble de règles, puisque de nombreux navires voyageant indifféremment entre les fleuves et la mer ne sont pas couverts. Or ce point devrait être couvert d'une façon ou d'une autre. Je suis sûr que la Commission prendra des mesures à cet égard dès que possible.

Nous avons fixé un délai relativement long dans le but de garantir que les voyages en eaux nationales sont également couverts. Ce problème de délai est lié aux périodes de transition et a peut-être été sous-estimé. Je crains que ces délais ne soient trop longs et que nous ne devions par conséquent attendre trop longtemps. Il est toutefois préférable d'avoir fixé de tels délais que d'avoir maintenu les choses en l'état actuel.

L'autre grand point de discussion - et le point auquel nous sommes arrivés - concerne le fait que cette protection commence à un moment précis. Nous pouvons aujourd'hui dire à nos citoyens que lorsqu'ils monteront à bord d'un navire, ils seront couverts, pour l'essentiel, à partir de fin 2012, quelle que soit la façon dont ils se déplacent. En résumé, nous avons permis, de ce point de vue également, à l'ensemble des citoyens de se sentir un peu plus européens, puisque la même couverture sera d'application indépendamment de la mer, de l'endroit ou du navire.

Gilles Savary, *rapporteur*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous voilà donc au terme d'un marathon législatif dont on rappelait ici qu'il avait duré dix ans et que l'on baptise de façon impropre, on nous le faisait remarquer ce matin dans un débat, «Erika III».

D'abord parce que, après l'Erika, il y a eu le Prestige; après le Prestige, il y a eu le Tricolor; après le Tricolor, il y a eu, hélas, bien d'autres accidents maritimes dans les zones européennes et au-delà.

Et puis, surtout, parce que comme l'a rappelé Dirk Sterckx, c'est une législation à froid, la première, c'est-à-dire une législation dénuée des passions, des excès et des polémiques qui s'installent après des catastrophes comme celles du Prestige ou de l'Erika. Je crois que c'est tout à l'honneur de Jacques Barrot et de la Commission de l'avoir proposée, mais c'était aussi une redoutable difficulté.

Les États membres ne sont pas très enclins à légiférer dans des domaines comme ceux-là quand il ne se passe rien de grave. Parfois, d'ailleurs, ils légifèrent quand il y a des accidents à l'excès. En tout état de cause, c'est une législation effectivement très importante puisqu'elle contient sept textes.

Quel est son objectif? Faire de l'espace maritime européen – celui des États membres plutôt – l'un d'un plus sécurisés du monde. C'est tout à fait légitime parce que c'est aussi l'un des plus fréquentés du monde et c'est aussi, géographiquement, l'un des plus compliqués du monde. Nous avons beaucoup de détroits: le Bosphore, Gibraltar, le Pas-de-Calais – où 800 navires de commerce croisent chaque jour –, qui comptent parmi les plus grands ports de la planète.

Nous avons donc à faire cet effort considérable, non pas hélas pour être sûrs qu'il n'y ait plus d'accidents, car la vie est toujours aléatoire, mais pour être convaincus, d'une part, qu'on les prévient au mieux et, d'autre part, qu'on en sanctionne éventuellement les causes.

L'architecture de ce paquet est simple: c'est celle du cercle vertueux, où chaque élément de la chaîne de transport – de l'État du port jusqu'à l'assureur, en passant par l'armateur, la société de classification et l'État du pavillon – est responsable de ses actes et, quelque part, fait pression, c'est le pari, pour assainir les conditions de transport et les moraliser, et faire en sorte de vérifier que l'on a un transporteur vertueux et qui respecte les normes.

Quand on y réfléchit bien, d'ailleurs, notre modèle aujourd'hui mériterait peut-être, dans ses grands principes et son architecture, d'inspirer ce que l'on cherche à faire dans le domaine financier. Les sociétés de notation dans le domaine financier ont été carentielles comme les sociétés de classification dans le domaine maritime.

Certains États hébergent parfois des pavillons de complaisance que l'on appelle, au plan financier, des paradis fiscaux. Certains opérateurs sont indésirables et font l'objet de listes noires ou de bannissements dans le domaine maritime. C'est donc une législation tout à fait exemplaire qui, de surcroît, s'inscrit à l'échelle internationale dans le cadre de l'OMI.

Je voudrais dire aussi qu'au plan politique, c'est une remarquable réussite communautaire puisque le lien entre la Commission et le Parlement a permis de déboucher sur un texte et une législation très compliquée, vis-à-vis de laquelle il y avait de très fortes réticences au sein des États membres.

Je voudrais remercier Antonio Tajani et la Commission. Je voudrais aussi remercier la Présidence française, parce que je crois que Dominique Bussereau a pris conscience que ça pouvait être quelque chose de très important pendant la Présidence française; et je voudrais remercier l'ensemble de mes collègues, car tout le monde sait ici que nous avons usé de subterfuges et de tours de passe-passe pour pouvoir aboutir. Nous n'avons réussi à imposer ce paquet maritime que dans la mesure où nous étions soudés et où nous avons été à ce point solidaires que certains collègues ont hérité, si je puis dire, de passagers clandestins, comme mon texte ou le texte de M. Jardim Fernandes, que le Conseil ne souhaitait pas.

Voilà, mes chers collègues, les raisons de cette réussite. J'aurais voulu détailler mon rapport, mais je crois que j'ai un temps de parole conclusif, et ce sera l'occasion de le faire.

(Applaudissements)

Emanuel Jardim Fernandes, rapporteur. – (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, les discussions relatives au paquet sur la sécurité maritime Erika III touchent à leur fin. Ce processus date de plus de trois ans et, durant tout ce temps, nous avons soutenu avec force un renforcement de la sécurité des passagers, des océans, des mers et des voies maritimes. En tant que portugais et madérien, j'étais particulièrement intéressé par ce projet et ses principaux objectifs, à savoir: veiller à ce que les États membres respectent de manière cohérente leurs obligations en tant que membres de l'Organisation maritime internationale (OMI), adoptent les conventions de cette organisation et appliquent pleinement leurs dispositions obligatoires. Le processus de négociation s'est avéré difficile. Pour le Parlement, le paquet Erika III a toujours été un paquet et jamais une collection de mesures morcelées.

En première lecture, le Parlement a adopté plusieurs amendements, incluant notamment l'obligation pour l'État du pavillon d'assurer la formation d'inspecteurs et d'enquêteurs et de mettre en place un système de réexamen, d'homologation et d'autorisation de projets de construction de navires et d'équipements, l'obligation pour les États membres d'obtenir des documents probants du respect des normes internationales par les navires - si le navire n'est pas neuf, l'État membre doit se mettre en contact avec le précédent État du pavillon et demander le transfert des documents et données nécessaires - et la gestion d'une base de données contenant les principales données techniques de chaque navire, y compris les infractions aux conditions de l'OMI.

À l'époque, nous sommes parvenus à des accords politiques sur six des huit propositions. Ma propre proposition et celle de M. Savary devaient toujours être approuvées. Nous sommes à présent parvenus à un accord afin que ces deux propositions soient également incluses dans le texte final du paquet Erika III. Grâce au Parlement et à sa persévérance, aux présidences slovène et, surtout, française - que je remercie - et, enfin, à la volonté commune de chacun d'entre nous, nous pouvons aujourd'hui clôturer ce troisième paquet sur la sécurité maritime. Il est important de souligner que les conventions internationales ont été ratifiées selon la procédure nationale dans le cadre de ce processus. C'est une position que j'ai soutenue par respect pour les différents systèmes de ratification en vigueur dans les divers États membres. Tant que le système d'audit de l'OMI n'est pas contraignant, les États membres doivent soumettre leurs autorités maritimes à un tel audit et en publier les résultats. Les États membres doivent mettre en place un système de gestion de la qualité de leurs autorités maritimes, faisant l'objet d'une certification conformément aux normes internationales. Avant d'autoriser un navire à battre leur pavillon respectif, les États membres doivent s'assurer qu'il satisfait aux règles internationales.

Les États membres doivent faire en sorte que les navires battant leur pavillon respectif qui ont été retenus à l'occasion d'une inspection de l'État du port soient mis en conformité avec les conventions applicables de l'OMI. Lorsque le pavillon d'un État membre figure sur la liste noire ou sur la liste grise du mémorandum d'entente de Paris sur le contrôle par l'État du port pendant deux années consécutives, l'État membre doit communiquer à la Commission les raisons de ses performances médiocres.

Parallèlement à la position commune, les États membres confirmeront, dans une déclaration conjointe, leur engagement à ratifier les principales conventions internationales relatives à la sécurité maritime d'ici au 1^{er} janvier 2012, à appliquer le code de l'État du port de l'OMI et le système d'audit afférent pour les autorités maritimes et à encourager l'OMI à rendre ces deux instruments contraignants dans le monde entier.

Pour terminer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais insister sur le fait que l'adoption de ce troisième paquet sur la sécurité maritime constitue une victoire importante pour le processus législatif

européen. La Commission, le Conseil et le Parlement européen ont proposé, examiné, négocié et approuvé un texte qui améliore la vie des citoyens et des entreprises, renforce la sécurité en mer et dans les océans et prépare notre avenir. Cela a été un immense honneur pour moi de participer à ce processus. Lorsque nous voterons sur ce paquet d'ici peu, nous rendrons hommage aux victimes de toutes les tragédies maritimes passées ou récentes: du *Prestige* à l'*Erika*, de Bolama à l'Estonie. Nous contribuerons en outre à prévenir ou limiter les conséquences d'accidents similaires dans le futur.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission*. – (IT) Monsieur le Président, nous arrivons aujourd'hui au terme d'une tâche difficile, d'un chemin de croix que le Parlement, le Conseil et la Commission ont parcouru ensemble, assailli par les difficultés à surmonter, les problèmes techniques et certains conflits non négligeables.

Je voudrais à présent m'adresser non seulement à l'ensemble des députés de cette Assemblée, qui sont sur le point de sceller les travaux relatifs à l'introduction d'un nouveau paquet maritime, mais également à l'ensemble des citoyens européens que vous représentez. En arrivant au bout de cette tâche difficile, les institutions envoient un message fort aux citoyens européens à la veille des élections européennes. Le travail des institutions européennes consiste à imposer des règles en réponse aux problèmes soulevés par le public. Quand il le faut, elles peuvent surmonter les difficultés et dégager un accord pour le plus grand bien d'un demi milliard d'Européens qui vivent à l'intérieur de nos frontières. Elles sont capables d'envoyer un message visant à garantir la sécurité, à protéger l'environnement, à défendre les droits des passagers ou encore à protéger les entreprises et à garantir le respect des règles.

Parce que la tradition européenne veut que nous appuyions généralement notre système juridique sur des certitudes juridiques en béton, l'introduction de nouvelles règles applicables au secteur maritime signifie que nous donnons de nouvelles règles aux citoyens européens, des règles qu'ils puissent respecter et qui pourront améliorer les conditions du système de transport, ainsi que les conditions de ce secteur important qui affecte nos mers. C'est la raison pour laquelle je voulais souligner l'importance de votre vote sur ce paquet car, au-delà de son contenu réel, ce paquet envoie un signal politique de la part des institutions européennes. Le champ d'application de cette décision transcende nos besoins immédiats, les problèmes auxquels nous sommes confrontés et que vous avez décidé de transformer en règles avec le consentement de la Commission et du Conseil. Je voudrais insister une nouvelle fois sur ce point: c'est un choix politique, un message que nous envoyons aux citoyens européens afin qu'ils aient foi en leurs institutions, car celles-ci sont capables de s'attaquer aux problèmes et de les résoudre.

Je tiens par conséquent à remercier le personnel de la Commission qui nous a permis, d'abord à M. Barrot, puis à moi-même, de travailler de manière aussi efficace que possible. Je voudrais également remercier les présidences française et slovène, de même que M. Bussereau, pour le travail qu'il a réalisé lors de la phase la plus épineuse des négociations. Je voudrais par ailleurs souligner l'importance du travail accompli par tous les rapporteurs, la commission des transports et du tourisme et le Parlement dans son ensemble. Mes remerciements s'adressent également à M. de Grandes Pascual, à M^{me} Vlasto, à M. Sterckx, à M. Kohlíček, au président, M. Costa, à M. Savary – que je remercie encore une fois pour son travail – et à M. Fernandes pour sa contribution et sa capacité à mener les négociations à leur terme, en surmontant notamment les positions partisans ou arrêtées dans ses efforts pour donner des réponses concrètes aux citoyens.

Notre défi consistait à consolider les instruments législatifs européens de lutte contre la navigation illégale et prévenir les accidents maritimes et la pollution de nos mers. Nous devons à présent utiliser tous les instruments réglementaires du transport maritime à notre disposition pour éviter que les accidents à l'origine de cette action ne se reproduisent. Ces instruments concernent avant tout l'État du pavillon, qui assume la responsabilité première de la sécurité maritime, et, à cet égard, une ligne politique a à présent été définie. Tous les États du pavillon européens doivent, sans exception, figurer sur la liste blanche et être en possession des instruments conçus à cette fin. Un cadre consolidé pour l'accréditation européenne des sociétés de classification nous permettra également d'améliorer le contrôle de notre navigation. Enfin, nous sommes heureux de voir qu'après avoir longtemps tardé, le Conseil a également fixé les obligations des États du port, ainsi que les dispositions relatives à l'assurance et à la responsabilité des propriétaires de navires. Avec ce paquet sur les ports, nous avons fait un pas essentiel en avant, sachant que ces règles pourront et devront être de nouveau améliorées dans le futur.

D'autres dispositifs seront appliqués à l'État du port. Certains navires et compagnies maritimes ne respectant pas les normes minimales de sécurité ne seront plus accueillis dans nos eaux. Les États côtiers font l'objet d'un autre ensemble de mesures: une surveillance efficace des navires sur de courtes et de longues distances constitue un outil de prévention essentiel. Des règles renforcées en matière d'accueil des navires en détresse dans un lieu de refuge nous permettront d'empêcher les accidents de navigation de se transformer en

catastrophes écologiques. Nous devons agir pour prévenir, mais également assumer la responsabilité des conséquences des accidents et tirer les leçons de ceux-ci. Les compagnies maritimes doivent contracter des polices d'assurance responsabilité adéquates pour les tiers et les passagers. Un cadre d'enquête commun nous permettra également de recueillir des réactions optimales sur les accidents, de manière à ce que nous puissions en tirer des leçons. Il est clair que le risque ne peut être totalement supprimé du transport maritime, comme c'est le cas dans d'autres secteurs, mais il est du devoir du législateur et des représentants des citoyens de faire de leur mieux pour limiter ces risques au maximum.

Tel est donc, je pense, notre objectif commun. J'estime que nous avons fait un pas en avant important à tout point de vue. Le paquet que vous êtes sur le point d'adopter représente clairement un grand pas dans la bonne direction et - je le répète - un message politique fort, un signal fort de la volonté des institutions européennes d'apporter des réponses aux questions soulevées par 500 millions de citoyens.

Georg Jarzembowski, *au nom du groupe PPE-DE.* - (DE) Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de remercier, au nom de mon groupe, tous les rapporteurs pour le travail réalisé et nous avoir permis d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixés, à savoir traiter les propositions en tant que paquet. En agissant de la sorte, nous avons contraint le Conseil à faire un pas dans notre direction, puisque, comme vous le savez, le Conseil était clairement opposé à l'adoption de deux propositions. C'est la solidarité dont nous avons fait preuve qui nous a permis d'amener le Conseil à se pencher sur ces deux dossiers.

Je partage l'avis du vice-président selon lequel ce paquet est un immense succès pour les citoyens, un point que nous devons rappeler lors de la campagne électorale, également.

En regardant autour de moi, je constate qu'il n'y a pas beaucoup de députés présents pour le débat de cet après-midi, et ce même si ce paquet a été l'une des plus grandes réussites de la commission des transports et du tourisme.

Les citoyens ne comprennent peut-être pas toujours pourquoi nous nous attendons aussi longtemps et pourquoi tout prend autant de temps. Dans le cas présent, ils peuvent toutefois voir que ce paquet est composé de réglementations sur la surveillance, les sociétés de classification, les enquêtes en cas d'accidents, les obligations en matière d'assurance, la responsabilité, le contrôle par l'État du port et le contrôle de l'État du pavillon. Nous devons renforcer les exigences par rapport à chacun de ces aspects afin de prévenir, chaque fois que possible, les accidents et, lorsque des accidents se produisent, de pouvoir réagir rapidement.

Monsieur Sterckx, je voudrais vous adresser une fois de plus mes remerciements, car vous étiez le rapporteur au sein de la commission spéciale que j'ai eu l'honneur de présider, et que nous nous sommes à nouveau rencontrés après le naufrage du *Prestige* pour examiner les points susceptibles d'être encore améliorés. La Commission a, par l'intermédiaire de M. Barrot, adopté l'essentiel de nos propositions, ce qui nous a permis de les finaliser par le biais du processus législatif.

Nous ne pouvons dès lors que nous réjouir d'être en mesure d'approuver le troisième paquet maritime après toutes ces années. Je terminerai sur les deux commentaires suivants. Nous voudrions tout d'abord remercier Dominique Bussereau, qui, en sa qualité de ministre français, a permis au paquet de franchir les derniers obstacles et d'aboutir. Il mérite un éloge particulier à cet égard.

Monsieur le Vice-président, tous les yeux sont à présent tournés vers vous! La Commission, et sa merveilleuse Agence européenne pour la sécurité maritime, doivent à présent s'assurer de la mise en œuvre et de l'application de ce paquet par les États membres. Ce n'est que lorsque les décisions que nous avons prises seront réellement appliquées que nous parviendrons à empêcher la répétition d'accidents tels que ceux de l'*Erika* ou du *Prestige*. Nous devons unir nos forces pour y parvenir. Merci beaucoup.

Rosa Miguélez Ramos, *au nom du groupe PSE.* - (ES) Monsieur le Président, je viens de piquer un véritable sprint pour arriver ici. J'étais en train d'écouter le vice-président Tajani et les autres orateurs dans mon bureau, quand j'ai senti le besoin de venir féliciter l'ensemble des rapporteurs et la Commission. À l'instar de M. Tajani, je voudrais moi aussi remercier chaleureusement le commissaire Barrot pour son travail très important, de même que la présidence française pour sa bonne volonté.

Ce paquet maritime conduira à un changement de cap décisif en Europe, en favorisant la qualité et la transparence au sein du secteur maritime. Je suis convaincue qu'il nous permettra de ne plus jamais être les témoins du manque de transparence auquel nous avons assisté par le passé, à la suite des deux accidents terribles de l'*Erika* et du *Prestige*, et plus particulièrement du manque total de transparence qui a entouré

l'accident du *Prestige*. À cet égard, le rapport de M. Kohlíček, dont je suis une rapporteur fictive, nous apporte une garantie - ou plus exactement, la garantie - qu'il sera désormais possible de mener des enquêtes dans la transparence la plus totale au sein du secteur maritime. Grâce à ce rapport, les citoyens et les autorités seront informés des causes ou des suites de chaque accident, ce qui permettra d'éviter la répétition des mêmes erreurs et de corriger ce qui n'a pas été fait correctement.

L'Europe doit aller plus loin dans ce domaine et je suis convaincue que notre travail ne s'arrêtera pas ici, car nous avons toujours été des chefs de file, mais aussi parce que le trafic maritime ne cesse d'augmenter.

Anne E. Jensen, au nom du groupe ALDE. – (DA) Merci, Monsieur le Président. Je voudrais à mon tour féliciter le rapporteur pour le résultat obtenu ici et remercier la présidence française pour ses efforts. Le résultat atteint est un grand succès pour l'environnement et la navigation européenne. Ces dernières années, c'est principalement l'UE qui a fixé les normes en matière d'impact de la navigation sur l'environnement par le biais de la législation et du travail de l'Organisation maritime internationale. La navigation est une activité mondiale, de sorte qu'il est essentiel, pour le bien de la concurrence loyale et de l'environnement, d'avoir des règles communes au niveau international. L'UE pourrait néanmoins prendre la direction des opérations et servir de modèle en exigeant des règles plus strictes. Nous devons faire en sorte que les États membres de l'UE respectent les accords de l'OMI et tel est précisément l'objectif du paquet législatif que nous sommes en train de boucler. Les sept directives du troisième paquet maritime empêcheront la pollution, garantiront une meilleure coordination de la réponse en cas d'accidents et empêcheront les navires en mauvais état de pénétrer dans les eaux européennes. En tant que rapporteur fictive de mon groupe, j'ai accordé une attention particulière à la directive sur le contrôle par l'État du port et à la directive sur les enquêtes sur les accidents et je voudrais remercier les deux rapporteurs, M^{me} Vlasto et M. Kohlíček, pour leur travail efficace et fructueux. Nous avons également réussi à améliorer la procédure d'inspection des navires, de sorte que les navires en très mauvais état seront désormais inspectés plus souvent. Nous avons également mis en place une procédure d'enquête sur les accidents offrant une protection juridique aux personnes interrogées, les témoins, et cela signifie également que les leçons tirées du rapport d'accident pourront être utilisées ultérieurement et les informations échangées entre les États membres.

Mogens Camre, au nom du groupe UEN. – (DA) Merci, Monsieur le Président. Nous avons toutes les raisons d'exprimer notre satisfaction la plus profonde vis-à-vis du paquet maritime et je voudrais vous remercier, au nom de mon groupe, pour le travail remarquable réalisé par les rapporteurs, la Commission et le Conseil dans ce domaine. Les grands navires feront désormais l'objet d'enquêtes et, à ce propos, je voudrais épingler un problème concernant les petits navires. Nous disposons d'organes compétents spéciaux chargés de réaliser les inspections, mais les règles ne sont pas assez claires concernant la navigabilité de ces navires ou le moment où réaliser l'inspection. C'est particulièrement vrai dans le cas des navires de pêche, des petits navires de pêche qui ont été remis à neuf, que ce soit pour poursuivre des activités de pêche ou pour être utilisés à des fins touristiques. La rénovation implique souvent une augmentation du poids et de la puissance du moteur, ce qui a pour effet de modifier le centre de gravité et de réduire la navigabilité et de nombreux accidents se sont produits à cause de cela dans mon pays, le Danemark. Nous devons par conséquent exiger de chaque navire, qu'il soit nouveau ou remis à neuf, qu'il se soumette à un test de navigabilité. C'est la raison pour laquelle, à l'instar de M. Costa, je voudrais demander à la Commission d'étendre au plus vite les dispositions en matière d'enquête et d'approbation à ces types de navire.

Michael Cramer, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts/Alliance libre européenne soutient le compromis final. Nous nous réjouissons de voir que le Parlement l'a emporté, de sorte que les huit propositions législatives forment un paquet unique sur lequel nous voterons d'une seule pièce. Je voudrais remercier du fond du cœur tous les rapporteurs pour leur collaboration.

La sécurité maritime a besoin de toute urgence d'une législation européenne plus stricte si nous voulons sauver des vies et empêcher des catastrophes maritimes grâce à la prévention des accidents. Les accidents de navigation ayant impliqué l'*Erika* et le *Prestige* ne doivent pas se reproduire.

Le contrôle par l'État du port signifie que les navires qui font escale dans des ports européens seront mieux surveillés et - c'est un point que nous estimons important - pourront faire l'objet de sanctions s'il apparaît qu'ils ne respectent pas les dispositions en matière de sécurité. La surveillance des navires dans les eaux territoriales est extrêmement importante, en particulier dans les zones sensibles d'un point de vue écologique, car la pollution des mers et des océans ne connaît pas de frontières. C'est la raison pour laquelle une action transfrontalière est requise de toute urgence. La législation concernant la responsabilité des transporteurs

de passagers se limite malheureusement à réglementer les zones maritimes. Les Verts auraient souhaité qu'elle s'applique également aux cours d'eau intérieurs.

Enfin, nous sommes heureux de voir qu'après avoir longtemps tardé, le Conseil a également fixé les obligations des États du port, ainsi que les dispositions relatives à l'assurance et à la responsabilité des propriétaires de navires. Avec ce paquet sur les ports, nous avons fait un pas essentiel en avant, sachant que ces règles pourront et devront être de nouveau améliorées dans le futur.

Jacky Hénin, *au nom du groupe GUE/NGL*. – Monsieur le Président, chers collègues, les accidents à répétition ainsi que l'augmentation du transport de marchandises dangereuses par mer posent en permanence, avec acuité, les questions du renforcement des règles de sécurité régissant tous les détroits maritimes de l'Union européenne et des moyens nécessaires pour faire respecter ces règles.

Il conviendrait en particulier de classer ces détroits et leurs approches selon la procédure relative aux «zones Seveso», car le transport ne doit pas se résumer à un coût qui doit diminuer quelles qu'en soient les conséquences.

La Commission et le Conseil, sous la pression des catastrophes économiques provoquées par la crise financière, se préoccupent enfin de remettre en cause les paradis fiscaux. Si l'on n'en reste pas aux mots, cela peut représenter une réelle avancée.

Dans le même ordre d'idées, combien faudra-t-il encore de catastrophes maritimes et écologiques pour que la Commission, le Conseil et notre Parlement se soucient enfin de ce scandale permanent que sont les pavillons de complaisance? Mais peut-être serait-il plus sage que les électeurs d'Europe amènent au Parlement plus de députés soucieux d'œuvrer davantage à la sécurité de leurs concitoyens qu'à la défense d'un libre-échange destructeur des hommes et de l'environnement?

Derek Roland Clark, *au nom du groupe IND/DEM*. – (EN) Monsieur le Président, en septembre dernier, j'ai attiré l'attention sur la facilité avec laquelle les données électroniques des navires, exigées dans ces rapports, pouvaient tomber dans les mains des pirates opérant au large de la Somalie. Personne n'a tenu compte de mes propos. Ces rapports ont été modifiés, mais pas pour un mieux. En fait, on peut même affirmer qu'ils se contredisent. Je tente à nouveau de vous expliquer.

Tandis que M. Sterckx oblige les ports à ne pas renvoyer les navires au large, M. Savary affirme qu'ils peuvent leur refuser l'entrée si ces derniers ne peuvent présenter de certificats d'assurance. Ajoutez-y la contradiction supplémentaire de M. Vlasto, qui étend le contrôle portuaire aux navires ancrés en mer. Ainsi, si un vaisseau sans papiers en règle mouille au large et qu'en raison d'une tempête, il est en danger, le port doit lui accorder l'accès puisque M. Sterckx établit que les navires en détresse ont droit à un lieu de refuge. Dès lors, on en arrive à la situation d'un vaisseau transportant un chargement dangereux qui arrive à entrer dans un port en manipulant ces contradictions. Qu'arriverait-il alors si un incident sérieux survenait et impliquait la fermeture d'un grand port? La compensation mentionnée par M. Sterckx s'appliquerait-elle à tout ceci et, en tout état de cause, qui paierait? Ces rapports ont besoin d'une révision complète.

Enfin, le rapport Fernandes appuie diverses recommandations de l'OMI. Fort bien (le Royaume-Uni les a déjà ratifiées), mais l'UE veut y ajouter les données de sa propre flotte, ce à quoi moi-même et d'autres nous opposerions. Je dis «opposerions», car le rapport Fernandes doit être adopté sans vote. Est-ce bien démocratique? Que reste-t-il de tout ce qui a été dit ce matin même sur le Parlement et sa mission de «chambre d'amendement»?

Fernand Le Rachinel (NI). – Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à féliciter l'ensemble des rapporteurs, qui ont répondu aux grandes questions soulevées par les enjeux de la sécurité maritime et fait face aux responsabilités qui étaient les nôtres.

En effet, nous avons tous en mémoire les sinistres naufrages du pétrolier Erika, en 1999, et du Prestige, en 2002, ainsi que leurs conséquences écologiques, humaines et économiques dramatiques.

Un nouvel arsenal de lois protégeant les Européens contre les catastrophes maritimes va pouvoir enfin voir le jour. Sont notamment prévus des inspections systématiques des navires les plus vétustes, ou encore des assurances obligatoires pour indemniser les victimes des catastrophes écologiques, mais aussi des audits sur les pavillons des pays européens, pavillons, on le sait, trop souvent encore de complaisance.

Il était temps de prendre ces mesures qui s'attaquent, il est vrai, à l'immense liberté de manœuvre laissée depuis des siècles aux armateurs. L'impunité des armateurs des navires poubelles est terminée et, pour rendre les inspections plus effectives, elles seront tout d'abord ciblées sur ces bateaux-là.

La sécurité des mers et des océans n'est pas négociable. C'est elle – et non plus l'argent, les profits et le commerce sans limites – qui doit être la valeur de référence première.

Un seul regret: la mise en œuvre de toutes ces nouvelles lois, à la fois répressives et préventives, prendra du temps. Député européen de la région Nord-Ouest, aux multiples façades maritimes, c'est avec soulagement et fierté que je voterai pour ce troisième paquet maritime.

Ioannis Kasoulides (PPE-DE). – (EL) Monsieur le Président, le paquet de sept propositions sur la navigation constitue un pas en avant important pour prévenir les accidents et garantir une réponse efficace en cas d'accident. Concernant ce dernier point, je voudrais, en tant que rapporteur fictif, revenir plus particulièrement sur ce qui a été convenu concernant les lieux de refuge pour les navires en danger. À cet égard, je voudrais remercier le rapporteur, M. Sterckx, et l'ensemble de l'équipe de négociation pour être parvenus à un compromis de grande valeur sur cette question essentielle.

Le moindre petit accident non contenu et confiné, tel qu'une petite fissure dans le réservoir d'un pétrolier, par exemple, peut conduire, en cas de vibrations dues à des mers agitées ou de problèmes pour transvaser la cargaison sur un autre navire, à une catastrophe écologique de grande envergure s'il n'y a pas de refuge où prendre des mesures appropriées. En outre, la crainte pour l'équipage de faire l'objet de poursuites pénales ou civiles ou le fait que le navire ne dispose pas d'une assurance adéquate peut conduire un navire à ne pas chercher de refuge, avec toutes les conséquences malencontreuses liées à une telle décision.

Le compromis actuel garantit l'indépendance des experts chargés de décider si un navire en danger doit se voir octroyer un refuge, le traitement équitable des membres de l'équipage en cas d'accident conformément aux dispositions de l'OMI, l'obligation d'accueillir des navires non assurés dans les lieux de refuge, la compensation des préjudices subis par les ports et les lieux de refuge, par rapport à laquelle la Commission présentera diverses options politiques, et l'obligation pour les propriétaires de pétroliers de notifier leur cargaison lorsque celle-ci dépasse 1 000 tonnes. Par ailleurs, tous les navires, y compris les navires de pêche, devront être équipés d'un système de reconnaissance automatique.

Pour terminer, je salue le fait que les actions du Parlement aient conduit le Conseil à adopter une position commune finale sur les sept propositions législatives du paquet.

Michel Teychenné (PSE). – Monsieur le Président, chers collègues, le paquet que l'on votera demain ne serait rien sans la volonté du Parlement européen, et je tiens ici à saluer le travail qui a été accompli.

Si l'Union européenne crée un dispositif juridique qui, je l'espère, permettra d'éviter des naufrages comme ceux de l'Erika ou du Prestige et de responsabiliser enfin les pollueurs, c'est bien grâce à la persévérance du Parlement européen face à la frilosité du Conseil. Inutile de rappeler l'insistance qu'il aura fallu pour mettre les rapports de MM. Savary et Fernandes sur la table. C'est une victoire politique du Parlement européen, c'est aussi la victoire de la constance et du travail collectif.

Enfin, grâce à ce paquet «sécurité maritime», les États devront s'acquitter des obligations de l'Organisation maritime internationale, et notamment procéder à des audits techniques avant de délivrer les pavillons à un navire. Une autre avancée conséquente est l'obligation des navires d'être assurés par des certificats de garantie financière, ce qui confère une véritable responsabilité à leurs affréteurs.

Si le Parlement adopte ces textes demain, l'Union européenne démontrera qu'elle s'est dotée d'un dispositif efficace pour lutter contre les bateaux poubelles, contre les affréteurs ou les propriétaires délictueux et l'on peut espérer que l'environnement et la santé de nos concitoyens en bénéficieront.

Enfin, je veux saluer le travail qui est fait en matière maritime par le commissaire Tajani, ici présent, et les rapporteurs sur les droits des transports, puisque nous avons actuellement engagé la fin du processus sur le droit maritime dans le but de couvrir l'ensemble des transports en Europe. C'est donc par rapport à ce travail-là, où il y avait un vrai retard dans le transport maritime, que le Parlement, je l'espère, bouclera aussi un volet important en matière de transport maritime au cours de cette session ou en tout cas le plus rapidement possible.

PRÉSIDENTE DE M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ*Vice-président*

Josu Ortuondo Larrea (ALDE). – (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je suis heureux que nous puissions terminer la présente législature par l'adoption finale du dernier des paquets maritimes. Je me souviens toutefois que, lorsque je suis arrivé au Parlement européen en 1999, un grave accident maritime impliquant l'*Erika* s'était produit au large des côtes françaises, lequel navire a donné son nom au premier ensemble de propositions législatives visant à parer et prévenir les accidents.

Nous pensions avoir paré le danger, mais peu de temps après, les côtes de Galice ont été détruites par le goudron déversé lors d'un accident encore plus grave impliquant le *Prestige*. Depuis lors, la commission des transports et du tourisme a travaillé sur une succession de paquets législatifs dans une tentative pour vaincre la résistance démesurée des propriétaires de navires, des compagnies pétrolières, des sociétés de classification, mais aussi de certains États membres, qui ont rejeté les trois propositions parce qu'ils les jugeaient trop strictes.

Au cours des dix dernières années, nous avons adopté une série de directives et de règlements, que nous avons dû en partie réviser parce qu'ils se sont avérés inefficaces dans leur version initiale, à cause des coupures faites par le Conseil.

Nous avons adopté une législation en faveur de l'introduction de navires à double coque, d'un fond européen pour les grandes catastrophes pétrolières et des ports de refuge, et nous révisons et adoptons actuellement une législation sur la responsabilité des transporteurs de passagers par mer, les enquêtes sur les accidents maritimes, le système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information, le contrôle par l'État du port et, enfin, les règles et les normes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires. Ce sont là des points pertinents qu'il est souhaitable de faire entrer en vigueur et de faire appliquer dès que possible par tous les États membres.

Tout cela me procure une immense satisfaction. Mais la législature du Parlement arrive à son terme. Je vais quitter le Parlement en regrettant que nous ne soyons pas parvenus à rendre obligatoire l'introduction de systèmes de contrôle - lesquels existent déjà et ont été brevetés - qui nous permettraient de savoir quand des sentines et des résidus de réservoirs de pétrole sont déversés illégalement dans la mer par un navire donné et en quelles quantités. En d'autres termes, il s'agit d'une sorte de boîte noire ou de tachymètre qui pourrait être inspectée par les autorités maritimes chaque fois qu'un navire entre dans un port.

J'estime que nous devons accorder une plus grande attention à l'environnement marin et mettre en place des procédures plus strictes pour éviter la pollution que nous provoquons. Je pense également que, si nous échouons sur ce point, cela affectera notre chaîne alimentaire et nos vies et que nous finirons par le payer très cher. Je suis convaincu qu'il ne faudra pas attendre dix années de plus pour avoir un contrôle plus efficace et efficient des décharges illégales en mer.

Le Président. – Merci, Monsieur Ortuondo. Je suis sûr que le Parlement se souviendra de vos efforts et que, où que vous soyez, vous continuerez de vous battre pour les objectifs que vous laissez ici. Ceux-ci ne sont peut-être pas atteints, mais ils sont en passe de l'être grâce à vos efforts.

Georgios Toussas (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, après cinq années de débats et de consultations avec le Conseil, le fameux paquet maritime composé de six directives et d'un règlement a été vidé de tout contenu positif en rapport avec la sécurité de la vie en mer et la protection de l'environnement. En d'autres termes, la montagne a accouché d'une souris.

Le Conseil, exprimant fidèlement la politique antipopulaire de l'Union européenne et les intérêts du capital, satisfait toutes les exigences des opérateurs, des propriétaires de navires et des groupes d'entreprises monopolistiques opposés à toute mesure susceptible d'affecter, même dans des proportions infimes, leur rentabilité. Ils sont donc parvenus, au travers de cette procédure interminable, à ôter toute substance aux dispositions positives visant à contrôler les règles de sécurité des navires ou à les reporter indéfiniment.

Aucune mesure n'a été introduite pour protéger et valoriser le facteur humain, l'équipage, principal facteur de la protection de la vie humaine en mer et de l'environnement. Les déclarations faites par l'Union européenne depuis 1986, dans le cadre de la politique de navigation commune, selon lesquelles les questions liées au facteur humain et à l'amélioration des conditions de travail et de la formation des marins seront soi-disant examinées dans le futur, sont mensongères et fausses, puisque force est de constater qu'elles se sont détériorées

tout au long de ces années. C'est la raison pour laquelle le parti communiste grec votera contre ledit paquet de navigation dans son intégralité.

Luca Romagnoli (NI). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur Tajani, Mesdames et Messieurs, la commission des transports et du tourisme du Parlement ne pouvait, et ne peut, échapper à la tâche qui lui incombe et qui consiste à apporter une réponse globale à la nécessité d'améliorer la sécurité de la navigation et à établir les mesures à prendre en cas d'accidents. Le troisième paquet maritime traite également de manière efficace les questions de la responsabilité des transporteurs vis-à-vis de leurs passagers et des marchandises qu'ils transportent. Il était grand temps d'agir, en espérant que le sujet ne finira pas par être abandonné, comme j'ai l'impression que cela se passe dans le cas des droits des passagers des compagnies aériennes.

J'estime en fait que les objectifs de mise en conformité d'ici 2016 pour les navires de catégorie A et le délai encore plus long fixé pour les navires de catégories B, C et D sont trop complaisants et offrent une trop grande marge de manœuvre aux transporteurs. J'espère que cette largesse de la part de l'Union européenne sera payée en retour par l'application rapide des nouveaux règlements par les transporteurs. Nous avons, et avons toujours, besoin, de normes communes pour les sociétés de classification responsables de la surveillance des navires et de l'octroi de permis de navigation, de même que de règles très claires gouvernant les inspections et l'ajout de navires sur la liste noire.

Je salue par conséquent les propositions et les mesures concernant la gestion des accidents et des risques de catastrophes maritimes et écologiques et les responsabilités correspondantes et j'invite la Commission à s'engager avec plus de fermeté à les soutenir. Ce paquet très important envisage également des mesures concernant les enquêtes, les compétences et la souveraineté en cas d'accidents maritimes, un compendium qui, je l'espère, contribuera à clarifier les questions de responsabilité et de compensation. J'ai par conséquent voté en faveur de l'ensemble des rapports.

Corien Wortmann-Kool (PPE-DE). – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, le cours du paquet sur la sécurité maritime a certes été agité, mais le résultat est plutôt bon, et ce en grande partie grâce au climat de collaboration qui s'est instauré entre le commissaire Tajani et ses fonctionnaires et le Parlement européen afin d'encourager le Conseil à se mettre sérieusement au travail sur une série de points cruciaux tellement importants aux yeux du Parlement.

Une coopération est en effet indispensable au niveau européen si nous voulons parvenir à améliorer la sécurité maritime. Heureusement, nous avons remédié aujourd'hui à une série de lacunes, même si le Parlement aurait souhaité aller plus loin sur plusieurs points. Le fait qu'une enquête indépendante soit désormais obligatoire en cas d'accidents maritimes majeurs est un progrès, puisqu'elle permettra d'établir avec précision les causes.

Nous avons déjà une grande expérience à ce sujet dans le domaine de l'aviation. La semaine dernière, un avion de la *Turkish Airlines* s'est écrasé près d'Amsterdam, aux Pays-Bas et une enquête indépendante a permis d'identifier les causes de l'accident en une semaine, mettant ainsi fin aux spéculations. Le fait d'étendre les enquêtes indépendantes à la navigation constitue un réel progrès, indépendamment de la question de la culpabilité. Le rapporteur a fait de l'excellent travail à cet égard.

Monsieur le Président, je voudrais souligner un autre point de ce paquet, à savoir l'amélioration du règlement sur la responsabilité des passagers à bord de navires. C'est une bonne chose, mais c'est également une bonne chose que les cours d'eau intérieurs soient exclus, car les petits navires voguant sur ces cours d'eau ne peuvent être traités de la même manière que les navires voyageant en haute mer. Il s'agit là de deux choses différentes et c'est finalement une bonne chose que la proposition confirme cet état de fait.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). – (BG) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la communauté maritime a longtemps discuté de la nécessité d'améliorer la réglementation, le contrôle et le suivi du trafic des navires en raison des risques d'incidents, de la pollution environnementale, des dangers pour la vie humaine et du trafic illégal, lequel est malheureusement loin d'être négligeable. L'intégration de nouvelles technologies dans le trafic maritime et l'intensification de la piraterie, combinées à l'absence de contrôle généralisé et strict, sont à la base du problème. La modification de la directive fixe et développe les conditions pour la mise en place d'un réseau de sécurité maritime, ainsi que les conditions de développement d'un système informatique automatisé efficace, autant de résultats qui doivent être évalués au nom du Parlement européen, de la Commission et du Conseil.

Le cadre pour la prise en charge des problèmes liés aux déchets dangereux est important. L'application de la directive interdira aux navires transportant une cargaison non identifiée et dangereuse de traverser les eaux européennes à la recherche d'un endroit où déverser cette cargaison. Le contrôle du trafic maritime est une

nécessité absolue. À cette fin, il convient de créer une culture de la sécurité maritime, de mettre en place la logistique nécessaire à ce processus, de fournir une base technique et technologique au système et de créer un système pour la diffusion efficace des informations, tout en protégeant les informations qui garantissent la sécurité du trafic. Je salue les efforts fait par l'Agence européenne pour la sécurité maritime, notamment concernant le développement d'un système de suivi du trafic des navires et d'information, tout en créant une base de données intégrée, permettant notamment d'afficher la position des navires en temps réel, ainsi que d'autres données relatives à leur cargaison et aux propriétés de celle-ci. Bien que l'accident de l'*Erika* soit déjà un cas d'école en termes de gestion et d'analyse des risques, je ne veux pas qu'un cas comme celui-là se répète ou que des incidents similaires se produisent.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE). – (RO) Le compromis dégagé sur le troisième paquet maritime améliorera la sécurité des passagers, tout en contribuant à protéger l'environnement et à renforcer les systèmes de contrôle.

La liste noire des navires violant de manière répétée les règlements constitue, tout comme pour le secteur aéronautique, un pas en avant important sur la voie de l'amélioration de la sécurité. Le paquet Erika III est particulièrement important pour la Roumanie, dans la mesure où, à la suite des documents récemment adoptés, Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne et Synergie de la Mer noire, il pourrait jouer un rôle déterminant dans le succès du processus d'élargissement des principes et bonnes pratiques européens à d'autres États côtiers qui ne sont pas membres de l'Union européenne, en utilisant le nouvel instrument proposé par la Commission européen par le biais du Partenariat oriental.

Les mesures en matière de transport maritime doivent être complétées par le renforcement de la coopération entre les États côtiers afin d'utiliser les ressources de manière optimale et de réduire la pollution engendrée par les activités intervenant dans les ports et sur le rivage, ainsi que sur tout le cours du Danube. La Mer noire ne pourra être protégée de manière efficace que par le biais d'une action concertée dans tous les domaines.

Jim Higgins (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, l'accord sur ce paquet législatif a été très difficile à trouver, autant pour le Parlement que pour le Conseil. Les négociations et les débats ont été nombreux et je suis heureux de voir que les problèmes soulevés ont finalement été résolus.

L'adoption de ce paquet représente une victoire pour le Parlement européen et certainement pour les rapporteurs qui se sont battus pour garantir que nous soyons à la hauteur des attentes de nos citoyens, y compris face à la très forte opposition des gouvernements de certains États membres.

Ce texte législatif aura une incidence dans divers domaines, y compris les normes des pavillons européens, garantissant de la sorte de meilleures procédures d'inspection pour les navires. Nous y avons gagné plus de transparence et des inspections plus strictes. Ce paquet législatif aura pour effet principal de rendre les vaisseaux plus sûrs, réduisant ainsi les risques de désastres environnementaux et de dégradation de la biodiversité marine.

Du point de vue irlandais, le calendrier de mise en application du paquet est extrêmement important en vertu du fait que nous avons un navire letton arrimé dans un port irlandais et dont les membres d'équipage n'ont pas été payé, n'ont pas reçu assez de nourriture et n'ont aucun moyen de rentrer dans leur État membre, la Lettonie. C'est le genre de problèmes auxquels il faudra s'attaquer et j'attends avec impatience la mise en application du paquet législatif.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) Le troisième paquet maritime est extrêmement important. L'UE voudrait développer les couloirs maritimes dans le cadre de l'extension du programme RTE-T. Ce paquet maritime contribue à renforcer la sécurité du transport maritime et met en pratique les leçons tirées des accidents maritimes qui se sont produits ces dernières années avec l'*Erika* et le *Prestige*, ainsi que les accidents survenus dans la Mer noire.

Dans le cas de la Mer noire en particulier, ce paquet sera particulièrement important dans la mesure où de nombreux pays côtiers de la Mer noire sont sur la liste noire ou la liste grise du mémorandum d'entente de Paris. La responsabilité des propriétaires de navires devrait s'appliquer en cas d'accident, y compris ceux survenant sur des cours d'eau intérieurs. J'estime que les navires en détresse doivent être accueillis dans des endroits spécialement équipés où ils pourront recevoir l'assistance dont ils ont besoin. La manière dont ces services seront rémunérés doit cependant faire l'objet d'une réglementation claire.

Marie Anne Isler Béguin (Verts/ALE). – Monsieur le Président, chers collègues, au moment de l'Erika, en France, je faisais partie des députés qui ont demandé aux autorités françaises de fermer les vannes pour que les marais salants ne soient pas pollués.

Au moment du Prestige, j'étais, avec notre collègue Sterckx, corapporteuse, puisque nous avons une coresponsabilité en matière de transports – j'avais moi-même une responsabilité en matière d'environnement – et nous avons demandé, justement, plus de sécurité au niveau du transport maritime. Je me rappelle la bataille que nous avons menée, ici même, pour qu'une commission d'enquête soit créée sur le Prestige. C'était absolument impressionnant.

Aujourd'hui, je crois donc qu'on peut tous se satisfaire du fait que, dans le cadre du paquet maritime, de nombreuses règles internationales et européennes aient progressé et espérer que ce ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Mais, si vous le permettez quand même, je voudrais attirer l'attention sur...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je souhaite rappeler, dans le procès verbal et en rapport avec ce très important paquet maritime, le considérant 3 de la révision de la directive SCEQE, approuvée par une écrasante majorité; cette directive concerne nos objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone et le calendrier y afférent.

Le considérant 3 stipule que «tous les secteurs de l'économie [doivent] contribue[r] à réaliser ces réductions d'émissions, y compris le transport maritime international et le transport aérien. (...) En l'absence d'accord international qui inclurait dans ses objectifs de réduction les émissions provenant du transport maritime international et serait approuvé par les États membres dans le cadre de l'Organisation maritime internationale et/ou par la Communauté dans le cadre de la CCNUCC d'ici au 31 décembre 2011, il conviendrait que la Commission présente une proposition visant à inclure les émissions du transport maritime international, selon des modalités harmonisées, dans l'objectif communautaire de réduction en vue de son entrée en vigueur d'ici 2013. Cette proposition devrait réduire au minimum les éventuelles incidences négatives sur la compétitivité de l'Union, compte tenu des avantages environnementaux potentiels». M. le commissaire, veuillez commenter, je vous prie.

Brian Simpson (PSE). – (EN) Monsieur le Président, nous avons fait, en tant que Parlement, un bon bout de chemin depuis la tragédie du *Prestige* qui a touché les écosystèmes des côtes de Galice. Nous avons fait un bon bout de chemin depuis que l'*Erika* a pollué et détruit la merveilleuse côte bretonne. Nous avons fait un bon bout de chemin depuis les *Sea Empress*, *Exxon Valdez* et autres catastrophes maritimes.

Ce paquet législatif est un hommage au travail du Parlement, de la Commission et également, bien que tardivement, du Conseil. À mon sens, la signification de ce paquet se fera encore sentir pendant de nombreuses années. C'est également un hommage rendu au travail de tous nos rapporteurs et députés qui ont soutenu ce projet législatif tout au long de ces années.

Ce paquet représente une victoire pour ce Parlement-ci, pour les députés de tous les groupes politiques, en particulier à la commission des transports, et j'espère que les députés me permettront de mentionner tout particulièrement en cette occasion M^{me} Miguélez Ramos et feu M. Willi Piecyk.

Antonio Tajani, vice-président de la Commission. – (IT) Monsieur le Président, lors des discussions qui ont eu lieu au sein de ce Parlement, devant la satisfaction générale de voir le Conseil, le Parlement et la Commission adopter des règles apportant des réponses concrètes aux citoyens, je pense qu'une question cruciale a émergé: toutes ces règles de qualité - obtenues par le biais de compromis et d'un travail intensif - seront-elles correctement appliquées? La Commission pourra-t-elle faire en sorte qu'elles soient respectées? L'agence pourra-t-elle coopérer de manière efficace avec la Commission pour garantir l'application de ces règles? Je me réfère aux commentaires faits à l'occasion de ce débat - mais également aux lettres qui ont été envoyées à la Commission au cours des derniers mois, par M. Sterckx et M. Simpson, qui ont également soulevé ce problème.

Je pense être en mesure de confirmer la volonté de la Commission, qui a fortement recommandé l'adoption de ce paquet, de s'assurer de son respect par les États membres. Je compte demander la coopération de l'agence - une institution dans laquelle je crois et qui a toujours travaillé de manière efficace et remplit au mieux son rôle de soutien de la Commission et, partant, des États membres - pour la mise en œuvre de ce

règlement, comme cela a été le cas pour d'autres règlements. Je me suis rendu à Lisbonne, où se trouve le siège de l'agence, et j'y ai trouvé un immense esprit de coopération, une volonté très forte et beaucoup d'engagement et d'enthousiasme vis-à-vis de l'application de toutes les règles du paquet. Celles-ci seront garanties par le biais du système de sécurité, le SafeSeaNet, et de tous les autres outils technologiques de pointe utilisés pour permettre aux citoyens de s'assurer que les règles de l'Union européenne sont réellement appliquées. Comme vous le savez, lorsque la législation accorde une responsabilité spécifique à la Commission, celle-ci peut faire appel à l'agence pour l'aider à mener à bien les tâches à caractère technique.

J'entends poursuivre sur la voie empruntée par mon prédécesseur, Jaques Barrot, et demander la collaboration d'une agence que j'estime efficace et bien gérée et qui emploie de nombreuses personnes de bonne volonté qui croient dans le travail qu'elles accomplissent. Cela vaut, par exemple pour les inspections visant à vérifier l'application correcte des règles ou la mise en œuvre des systèmes de suivi du trafic. Sur ce dernier point, je voudrais souligner le rôle essentiel joué par l'agence - et mes remarques s'adressent plus particulièrement à M. Sterckx - par rapport à la mise en œuvre du SafeSeaNet, la plate-forme européenne d'échange de données sur le trafic maritime, et la mise sur pied d'un centre européen d'identification et de suivi des navires au long cours.

Ces tâches sont conformes au règlement de l'agence, même si elles ne sont pas spécifiquement mentionnées puisque la dernière modification remonte à 2004. Elles devraient néanmoins être incluses dans la prochaine révision du règlement, qui est en cours de préparation. Le fait que ces tâches spécifiques ne soient pas mentionnées dans les directives ou les règlements spécifiques n'a aucune incidence sur la répartition des rôles entre la Commission et l'agence.

Mon but, au travers de cette réponse, est de rassurer le Parlement quant à la volonté et à la détermination de la Commission à appliquer les règles que nous sommes en train d'approuver avec le soutien de l'agence. Il ne servirait à rien de dire aux citoyens: «Nous avons fait quelque chose de positif pour vous», si nous nous montrons ensuite incapables d'appliquer ce résultat positif et de garantir son respect. Nous devons garder à l'esprit que les États membres, représentés par le Conseil, sont parties prenantes à cet accord. Et, dans la mesure où ils partagent le pouvoir de codécision avec nous, je suis convaincu que les États membres appliqueront les règles que nous approuvons aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que la Commission veillera à ce que cet engagement soit respecté et maintenu, avec le soutien technique de l'agence.

Luis de Grandes Pascual, rapporteur. – (ES) Monsieur le Président, je pense que nous sommes arrivés au terminus et que nous devrions tous nous réjouir d'être arrivés là où nous en sommes après un voyage aussi long. Je pense que ce paquet et la manière dont il a été géré donnent tout son sens à la procédure de codécision.

La clé de ce paquet réside dans la nécessité de mettre la Commission, le Conseil et le Parlement d'accord. Le Parlement a très bien réagi en prenant la direction des opérations - une décision qui se justifie aujourd'hui plus que jamais - et en insistant pour que ce paquet soit considéré comme une priorité. Dès le début, nous avons refusé toute forme de partage ou de séparation afin d'obtenir un tout capable de garantir la sécurité en mer.

Je pense que nous pouvons être confiants quant à l'existence de garanties pour l'avenir qui permettront d'éviter de devoir adopter des mesures politiques *ad hoc*. Nous éviterons ainsi d'aboutir à des situations scandaleuses où certaines personnes au pouvoir critiquent les positions de certains gouvernements et louent les positions d'autres. À l'avenir, les principales décisions reposeront entre les mains de comités indépendants, qui feront un usage rigoureux, autorisé, immédiat et compétent des outils décisionnels. Nous aurons ainsi l'assurance que les décisions prises sont rigoureuses, justes et équitables.

Ce résultat s'explique par le fait que nous avons dû trouver un équilibre entre les nombreux éléments de ce paquet: les sociétés de classification et l'équipement maritime ont dû être réconciliés; les différents intérêts ont été clairement mis sur la table; et, surtout, le Parlement a dû endosser un rôle de leader.

Nous devrions nous réjouir du fait que le Parlement ait fait preuve de ces qualités de leader. Il peut désormais affirmer haut et clair que l'Union européenne n'a pas attendu l'OMI - l'Organisation maritime internationale - et a pris la tête des opérations.

Tel était notre devoir et nous ne devons attendre personne pour agir. Je pense que le moment est donc venu de nous réjouir, de croire en l'avenir et en notre capacité de ne pas répéter les mêmes erreurs et de tirer les leçons du passé.

Dominique Vlasto, *rapporteuse*. – Monsieur le Président, pour conclure, je voudrais dire que le travail qui a été réalisé par l'ensemble des collègues nous permet aujourd'hui, si le Parlement bien entendu adopte ce paquet, d'être beaucoup plus sereins en ce qui concerne la protection de nos mers, de nos côtes et de nos concitoyens.

L'important maintenant, c'est la mise en place des dispositions préconisées pour la prévention et la répression, qui doivent être vraiment effectives dans l'ensemble de nos pays. Nous aurons ainsi contribué à la sauvegarde de notre patrimoine maritime.

Je remercie M. le Commissaire, qui nous a montré sa détermination pour faire en sorte que la directive européenne soit mise en œuvre et ne reste pas à l'état de discours.

Dirk Sterckx, *rapporteur*. – (NL) Monsieur le Président, je note une fois de plus l'existence d'un consensus au sein du Parlement. La grande majorité soutient en effet le contenu de ce paquet et le compromis dégagé. Je pense qu'il s'agit là d'un signe à l'attention de toutes les personnes concernées qu'il ne s'agit pas d'un conflit idéologique mais plutôt d'une question d'élaboration de dispositions pratiques pour améliorer la sécurité maritime.

Je voudrais également remercier le commissaire pour sa réponse à ma question concernant le flou régnant autour de l'agence et de son rôle. Au cas où nous l'aurions oublié, l'agence était l'une des composantes du premier paquet Erika.

La création de l'agence a été une des premières propositions: une agence réunissant le savoir-faire et les experts nécessaires afin de nous soutenir - la Commission en particulier, mais aussi le Parlement - dans notre tâche d'élaboration de la législation.

Je salue certes le consensus et suis également fier du résultat obtenu, mais je pense, Monsieur le Commissaire, - ainsi que M^{me} Vlasto et vous-même l'avez déclaré - que tout dépend à présent de la qualité de la mise en œuvre. Le but est de mettre en place des autorités de grande qualité - pour l'accueil des navires en détresse, par exemple - dans tous les États membres. Si leur qualité s'avère insuffisante, alors vous devrez agir.

C'est donc à vous - la Commission, les services de la Commission, l'agence - qu'il incombe désormais de veiller à ce que les États membres appliquent les règles qu'ils ont intégrées dans la législation concernant le contrôle par l'État du port, les sociétés de classification, le réseau SafeSeaNet et tous les points que nous sommes en train de finaliser ou de peaufiner.

Monsieur le Commissaire, nous allons vous surveiller et, si vous restez chargé du transport au sein de la prochaine Commission, nous continuerons d'observer vos faits et gestes afin de garantir la qualité visée. Bonne chance, donc. Nous garderons un œil sur vous et vous soutiendrons à nouveau si d'autres propositions s'avèrent nécessaires.

Jaromír Kohlíček, *rapporteur*. – (CS) Permettez-moi de prendre la liberté, inhabituelle en ce lieu, de corriger mon collègue, car la question n'est pas seulement de savoir si le commissaire restera en poste, ce qui nous permettra de garder un œil sur lui, mais aussi de savoir si nous-mêmes resterons en fonction. Voilà pour la correction. Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont collaboré à ce paquet. Paradoxalement, ce document constitue le premier grand succès de la présidence tchèque de la Commission européenne, que nous le voulions ou non. Concernant les commentaires de M. Toussas, qui s'est exprimé avec une certaine amertume sur la manière dont ce paquet ignore, d'une manière générale, les conditions de travail des équipages des navires, en dehors du traitement équitable des équipages des navires rencontrant des difficultés et impliqués dans des catastrophes maritimes. Je suis néanmoins certain que le Parlement européen et la Commission reviendront sur ce point dans un proche avenir. Ce ne serait que logique dans la mesure où nous agissons de manière similaire dans d'autres secteurs du transport. Jusqu'à présent, la question importante de la sécurité du transport maritime n'a pas reçu autant d'attention que le transport intérieur. Et j'estime, pour en revenir à mon point de départ, que tant que nous pourrons unir nos forces avec le commissaire Tajani dans cette tâche commune, une coopération sera possible.

Paolo Costa, *rapporteur*. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais à mon tour remercier toutes les personnes qui ont pris part à ce travail long et essentiel. Je voudrais vous exprimer mes remerciements les plus chaleureux et vous dire un grand merci car la législation européenne et les règles européennes sur la sécurité maritime sont désormais plus efficaces que jamais. La balle est à présent dans le camp de la Commission, qui devra s'assurer que ces règles sont appliquées, et je suis sûr que le commissaire fera tous les efforts nécessaires pour veiller à ce qu'elles ne restent pas lettre morte. Heureusement, certaines

règles entreront directement en vigueur, tandis que, dans d'autres cas, la Commission devra s'assurer de la transposition des directives dans le droit national.

Il est clair que, dès qu'un chapitre se ferme, un autre s'ouvre immédiatement. Nous avons laissé de nombreux points en suspens et l'heure est peut-être venue de les réexaminer. Je me contenterai d'en mentionner deux: tout d'abord, nous n'avons pas encore finalisé les détails relatifs aux ports de refuge et j'espère que cette situation n'entraînera aucun danger si nous rencontrons des difficultés dans nos mers. Le deuxième point concerne l'extension de la protection des passagers à la navigation intérieure, ainsi que l'extension de la navigation nationale.

Nous pourrions dire bien d'autres choses encore, mais cela ne servirait à rien. Le mieux à faire pour l'instant est peut-être de remercier à nouveau la Commission pour son initiative et le commissaire pour l'attention avec laquelle il a suivi les actions du Parlement - de même que de souligner le rôle joué par le Parlement sans faire preuve d'une autosatisfaction démesurée. Si nous regardons la proposition à l'origine du processus législatif et repensons à la manière dont elle a été réduite à la suite de la position initiale du Conseil pour aboutir au résultat final, je pense que nous pouvons affirmer avec fierté que le Parlement a fait son travail, qui est loin de se limiter à être - je ne peux pas dire «gardien» car c'est la Commission qui est la gardienne - un partisan convaincu de la législation européenne et du rôle que l'Europe doit jouer pour le bien de tous.

Gilles Savary, rapporteur. – Monsieur le Président, au Parlement, à quelques exceptions près, nous savons ce que légiférer et conférer une valeur ajoutée à un texte de la Commission signifie. Je voudrais rejoindre de ce point de vue-là les propos de Paolo Costa: ce n'est pas pour le Parlement un exercice de style que de s'en féliciter, c'est une réalité enthousiasmante à un moment où l'Europe a besoin d'un rebond.

Je voudrais dire, parce que je ne sais pas si cela a été suffisamment précisé, que, dans ce paquet législatif de sept plus un texte, il y a en réalité deux vitesses. Il y en a cinq plus un dont on va demander demain de ratifier la conciliation et l'accord de conciliation, et il y en a deux autres, celui de mon collègue Fernandes et le mien, qui arrivent en seconde lecture, parce qu'ils avaient été initialement refusés par le Conseil.

Comme nous avons trouvé un accord un peu miraculeux avec le Conseil, du fait que nos collègues ont bien voulu nous servir de véhicule à l'intérieur de leurs propres rapports pour que le Conseil accepte et soit obligé de se prononcer, nous sommes uniquement en seconde lecture en ce qui concerne le rapport de Jardim Fernandes et le mien. Évidemment nous ne souhaitons pas qu'ils soient modifiés, et je crois qu'il n'y a pas lieu de le faire car aucun amendement n'a été déposé. Nous souhaitons qu'ils soient adoptés tels quels demain. Ce sera pour nous la façon de réintégrer le paquet après avoir obtenu un très beau succès vis-à-vis du Conseil.

Je voudrais vous dire, Monsieur le Commissaire, que la balle est maintenant dans le camp de la Commission. En effet, pour contrôler la mise en œuvre de ces législations, on sait que, dans bien des domaines, il ne suffit pas de légiférer ici, il faut qu'il y ait transposition dans les États membres.

En ce qui me concerne, pour ce qui est de l'assurance obligatoire pour dommages aux tiers, c'est-à-dire les grandes pollutions et les dommages collatéraux à un accident maritime, il faudra veiller à ce que les grandes conventions internationales, notamment, soient ratifiées, puisque c'est un engagement pris par les États membres. Je crois également qu'il serait bien que la Commission fasse rapport sur ce sujet-là à notre Parlement d'ici 2012.

Emanuel Jardim Fernandes, rapporteur. – (PT) Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier la présidence française de nous avoir offert la possibilité de mener ce paquet à son terme. Je voudrais spécialement remercier le vice-président Tajani et la Commission pour sa contribution significative à la phase finale des négociations. Je vous remercie également tous pour vos commentaires et vos contributions. Je voudrais par ailleurs saluer l'ensemble des rapporteurs, en particulier M. Kohlíček, et, si vous me le permettez, la rapporteure fictive, M^{me} Miguélez Ramos. Ils ont permis de faire en sorte qu'il n'y ait plus jamais de conflits entre les États membres comme celui auquel nous avons assisté lors du naufrage du *Prestige*, et que chacun endosse ses responsabilités lorsque le pire se produit. Je remercie M. Costa, avec qui j'ai travaillé tout au long de ce processus, et plus particulièrement sur le rapport concernant les responsabilités des transporteurs de passagers lorsque j'étais rapporteur du groupe socialiste au Parlement européen, d'avoir fait en sorte que tous les modes de transport maritime garantissent la protection de leurs passagers, que les passagers perçoivent une indemnité financière lorsque le pire se produit et que ceux qui sont peut-être les plus affectés soient aussi les mieux protégés, de manière rapide, voire anticipée, indépendamment de la responsabilité de l'accident.

Des recours juridiques suffisamment clairs, accessibles et basés sur des informations claires et disponibles à l'avance, existent. Comme je l'ai déjà dit, l'adoption de ce troisième paquet sur la sécurité maritime constitue

une victoire importante pour le processus législatif européen. La Commission, le Conseil et le Parlement ont accepté un texte qui améliore la vie de tous, renforce la sécurité sur les mers, les océans et les cours d'eaux intérieurs, et prépare notre avenir. En votant en faveur de ce paquet demain, nous rendons hommage aux victimes de toutes les tragédies maritimes passées ou récentes et honorons les citoyens et les entreprises.

J'espère, Monsieur le Vice-président, que les dispositions qui seront adoptées demain dans le cadre de ce paquet seront respectées, de manière à ce que les attentes des citoyens se concrétisent par un réel renforcement de leur sécurité et de leurs droits.

Georg Jarzembowski (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, avant de conclure ce débat, au cours duquel nous avons remercié les vice-présidents Barrot et Tajani, ainsi que la présidence française, et plus particulièrement M. Bussereau, nous nous devons également de remercier tous ceux qui, au sein de la commission de conciliation et de la commission des transports et du tourisme, ont travaillé à nos côtés sur ce dossier pendant plusieurs années. Ils ont eux aussi contribué au succès de ce paquet, raison pour laquelle je voudrais que nous les remercions!

Inés Ayala Sender (PSE). – (ES) Monsieur le Président, je voudrais ajouter un mot à ce que vient de dire M. Jarzembowski. Nous voudrions également le remercier en tant que président de la commission temporaire sur le renforcement de la sécurité maritime, qui a été constituée afin de clarifier le cas du *Prestige*, qui, d'une certaine manière, est à l'origine de tout ce dont nous avons parlé aujourd'hui.

Au cas où nous perdrons le contact avec M. Jarzembowski, je voudrais lui dire que nous nous souviendrons toujours de la compétence dont il a fait preuve au sein de cette commission.

Le Président. – Madame Ayala, en ma qualité de président, je voudrais me joindre aux félicitations adressées à un homme qui a incontestablement été un président très efficace et lui souhaiter beaucoup de bonheur et de succès.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142 du règlement)

Dushana Zdravkova (PPE-DE), par écrit. – (BG) Mesdames et Messieurs, le compromis dégagé consolidera la législation européenne sur la sécurité, ainsi que la transposition d'instruments internationaux essentiels dans la législation européenne. En adoptant ce paquet, le Parlement européen établit de nouveaux critères de référence en termes de normes d'enquête sur les accidents impliquant des navires.

Ces mesures ont été adoptées à la suite de l'accident ayant impliqué le pétrolier *Erika*, mais je voudrais vous rappeler un autre cas plus récent. Le 13 février 2004, à 7,5 miles nautiques du Bosphore, le *Hera* et ses 19 membres d'équipage ont fait naufrage dans des circonstances qui n'ont toujours pas été élucidées. Cinq ans après la tragédie, qui est survenue dans un des lieux les plus fréquentés et les plus surveillés au monde, nul ne sait comment et pourquoi ce navire a coulé ou encore quelles opérations de sauvetage ont été menées après la réception du signal de détresse.

L'enquête sur les raisons et les conséquences de cet accident est actuellement au point mort. La seule chose que l'on puisse affirmer avec certitude est que 17 citoyens de l'Union européenne et deux Ukrainiens ont perdu la vie. À ce jour, personne n'a encore dû répondre de cet accident.

Il est évident que les nouvelles règles que nous sommes en train d'adopter n'empêcheront pas de telles tragédies, mais j'espère qu'elles garantiront une enquête transparente, complète et objective de manière à ce que nous puissions obliger les coupables à rendre des comptes.

13. Taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures - Écologisation des transports et internalisation des coûts externes (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- le rapport (A6-0066/2009) de M. El Khadraoui, au nom de la commission des transports et du tourisme, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures

(COM(2008)0436 - C6-0276/2008 - 2008/0147(COD)), et

- le rapport (A6-0055/2009) de M. Jarzembowski, au nom de la commission des transports et du tourisme, sur l'écologisation des transports et l'internalisation des coûts externes

(2008/2240(INI)).

Saïd El Khadraoui, rapporteur. – (NL) Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais aller droit au but et dissiper quelques malentendus. J'ai lu à plusieurs reprises que, en introduisant cette directive «Eurovignette», nous essayons de porter un coup fatal au secteur du transport routier en ces temps de difficultés économiques. J'ai également lu que nous avons l'intention de rendre la tarification routière obligatoire pour toutes les voitures particulières en Europe.

À vrai dire, bien entendu, nous n'avons pas l'intention d'imposer quoi que ce soit. Au contraire, nous voulons offrir une grande variété de possibilités destinées à aider les États membres qui le désirent à introduire, quand ils le souhaitent, le principe du pollueur-payeur dans le secteur du transport routier. Nous souhaitons donc établir un cadre, fixer des règles de base que les États membres doivent respecter s'ils veulent internaliser les coûts externes.

Ces mesures devraient nous rapprocher d'un système de transport durable. Je voudrais ajouter tout de suite qu'il ne s'agit pas d'un remède miracle. Il sera nécessaire d'adopter bien plus de mesures pour faire des merveilles. Toutefois, si nous ne faisons rien, comme la Commission le sait bien, le transport routier connaîtra une croissance de 55 % d'ici à 2020. Nous devons donc faire quelque chose.

Ce que nous proposons ici est une petite révolution en soi, si je puis dire, mais ce n'est qu'un début et cela nécessitera un suivi ambitieux dans quelques années. Avec l'aide de la majorité à la commission des transports et du tourisme, nous sommes parvenus à rédiger une proposition équilibrée, raisonnable et cohérente. Je voudrais remercier toutes les personnes qui y ont participé. Cela n'a pas été simple, car les points de vue étaient extrêmement divergents. J'espère cependant que nous maintiendrons cet équilibre après-demain et que nous enverrons donc un signal fort au Conseil, qui doit rédiger une nouvelle position commune.

Quels sont les points essentiels? Premièrement, quelles externalités doivent faire partie du système? Nous avons choisi les domaines de la pollution atmosphérique, du bruit et de la congestion. À propos de cette dernière, nous avons déjà accordé une concession au secteur du transport routier en précisant que les pays qui souhaitent que leur système couvre la congestion devraient établir un lien avec les voitures particulières, ce qui est facultatif, et non obligatoire.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'affectation, nous ne considérons pas que les recettes issues de ces redevances constituent une taxe supplémentaire pouvant être dirigée tout simplement vers les caisses des États. Ces recettes doivent être réinvesties dans le système des transports en vue de conserver les coûts externes à un faible niveau. Ce doit être l'objectif final.

Troisièmement, abordons l'interopérabilité, qui est vitale. Je pense que la Commission a encore du travail à cet égard. Nous voulons éviter qu'à l'avenir les camions doivent emporter 27 enveloppes afin de payer les différents péages dans toute l'Europe. Je pense donc que des initiatives claires sont requises à cet effet.

Quatrièmement, il doit être possible de prendre de nouvelles mesures à l'avenir. Pour dans quelques années, il faudra établir un aperçu de l'internalisation des coûts externes pour tous les modes de transport. Nous devons également envisager la possibilité d'ajouter de nouveaux coûts externes, mais nous devons aussi encourager les systèmes de tarification qui se basent sur le kilométrage plutôt que les systèmes basés sur le temps.

Dans l'ensemble, l'impact de toutes ces dispositions est en réalité limité. Nous estimons que les coûts d'exploitation pourraient augmenter de 3 % si cette directive est appliquée sur le terrain dans toute l'Europe. Par conséquent, je voudrais proposer à mes collègues que nous nous en tenions à l'ensemble de mesures que soutient la commission des transports et du tourisme.

En d'autres termes, je ne soutiens pas les amendements que le groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens a déposés et qui visent à supprimer la congestion du système. Je ne peux pas non plus soutenir les amendements déposés par le groupe des verts/alliance libre européenne, bien que j'apprécie ces derniers. Conservons un ensemble cohérent pour progresser.

Georg Jarzembowski, *rapporteur*. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, je voudrais tout d'abord préciser que la mobilité des personnes et des biens est tout simplement essentielle à la qualité de vie des citoyens, à la croissance et à l'emploi, à la cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne et aux échanges avec les pays tiers.

C'est pourquoi la Communauté européenne a vraiment besoin d'une infrastructure qui réponde à ses besoins et de règles de transports équitables pour tous les modes de transport. Étant donné que le transport a également des conséquences négatives sur les personnes et l'environnement, il doit, bien entendu, être plus écologique pour exercer aussi son rôle dans la lutte contre le changement climatique.

Toutefois, je dois vous dire, Monsieur le Vice-président, que le document de base que vous nous avez présenté sur l'écologisation du transport était un peu trop sommaire. Je déplore que ce document ne contienne pas de plan global cohérent et que vous laissiez tous les points ouverts; tout est mis sur le compte de la subsidiarité. Si vous dites que l'écologisation du transport est indispensable, celle-ci doit s'appliquer dans toute l'Union européenne et ne peut être subordonnée aux souhaits des États membres. Elle doit s'appliquer à tous les modes de transport, du transport ferroviaire au transport maritime.

Vous ne pouvez pas choisir uniquement le transport routier, et plus particulièrement, en fait, le trafic des véhicules utilitaires, et de dire que nous laisserons les États membres décider s'ils veulent ou non instaurer des péages routiers. Si vous voulez apporter un changement radical, vous devez présenter un plan intégré pour tous les modes de transport, ce que nous avons clairement précisé à la commission. Cependant, pour ce faire, vous devez effectuer des analyses d'impact fondées sur des éléments scientifiques qui tiennent compte des conséquences sur la concurrence entre les modes de transport, sur les coûts de la mobilité et sur la compétitivité de l'Europe.

La deuxième communication, relative à l'internalisation des coûts externes, est un autre exemple de la compartimentage dû à votre système, c'est-à-dire que vous proposez quelque chose et en même temps vous ne le proposez pas. Pour ce qui est de l'internalisation des coûts externes, vous présentez à nouveau un beau grand manuel qui contient une multitude de méthodes de calcul, mais finalement vous dites que vous effectuerez le calcul sur la base d'une valeur forfaitaire. Personne ne pourrait comprendre cela. Vous ne tenez pas compte non plus des contributions déjà apportées par les divers modes de transport, que ce soit par la fiscalité générale, les taxes sur les huiles minérales ou les taxes sur les véhicules.

À vrai dire, c'est la même chose avec l'eurovignette. Mon groupe est d'accord avec les autres groupes sur le fait que les émissions de gaz d'échappement et le bruit devraient être pris en considération dans les coûts externes et dans l'imputation de ceux-ci. Et la congestion? Monsieur le Vice-président, la congestion est due à des infrastructures insuffisantes mises à disposition par les États membres. L'octroi de fonds aux États membres pour la gestion de leurs propres insuffisances serait de la pure folie.

Qui plus est, vous savez parfaitement que les entreprises supportent depuis longtemps les coûts de la congestion, car celle-ci implique une hausse des coûts salariaux et des coûts liés aux carburants. Compte tenu de cela, il convient de préciser, Monsieur El Khadraoui, qu'il n'est pas judicieux d'internaliser les coûts de la congestion, bien au contraire, en fait. Nous devons tenter d'éliminer la congestion en renforçant prudemment les infrastructures et en mettant en place des systèmes d'information intelligents relatifs aux transports, mais nous ne devons pas surcharger les entreprises, qui doivent déjà faire face à des hausses de coûts et à des coûts supplémentaires sous la forme de péages routiers. Cela n'a pas de sens.

Monsieur le Vice-président, votre communication sur les mesures de réduction du bruit ferroviaire est, en principe, positive. Néanmoins, comme le disent les Anglais: «Where is the beef?» (Quel est le problème?) En fait, que proposez-vous? Vous dites qu'il existe de nombreuses possibilités. Non, vous êtes la Commission! Vous avez le droit et le devoir de soumettre des propositions que nous pouvons ensuite mettre en œuvre. C'est pourquoi la commission des transports et du tourisme vous demande de présenter effectivement une proposition de directive relative à la perception de redevances – modulées en fonction du niveau sonore – afin que, en réinvestissant l'argent provenant de ces redevances dans les compagnies ferroviaires, y compris les compagnies privées, nous permettions à ces entreprises de placer de nouveaux freins produisant moins de bruit. Dans cette Assemblée, nous avons tous un objectif clair, qui consiste à éradiquer la pollution sonore occasionnée par le transport ferroviaire. Nous voulons promouvoir ce mode de transport, mais sa traversée de la sereine vallée du Rhin doit également s'effectuer de manière écologique. Aidez-nous donc à y parvenir; proposez quelque chose de réellement concret.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission*. – (IT) Monsieur le Président, nous sommes arrivés à la conclusion d'un nouveau débat sur un sujet que j'ai décidé de porter à l'attention de ce Parlement dès que j'ai

obtenu le soutien du Parlement, c'est-à-dire notre intention de ne pas imposer de nouvelle taxe aux citoyens européens. En ce qui concerne la Commission, le fait que la nouvelle eurovignette soit facultative prouve que nous n'imposons pas de nouvelle taxe. Avant tout, les fonds collectés ne sont pas affectés, d'une manière générale, au budget de chaque État membre, mais seront destinés à apporter un changement dans un secteur particulier, à savoir la pollution, l'internalisation des coûts externes et la construction de routes et d'infrastructures plus sûres.

Je voudrais remercier le Parlement pour son engagement à l'égard du paquet «écologisation», notamment en ce qui concerne la révision de la directive «Eurovignette». Le projet que la commission des transports et du tourisme a adopté en s'appuyant sur le rapport de M. El Khadraoui adresse un message fort aux États membres car il propose un cadre plus flexible qui autorise juridiquement l'adoption de nouveaux instruments permettant de lutter contre les conséquences négatives sur le secteur du transport et sur les parties concernées de ce secteur. À cet effet, le projet montre une volonté politique d'encourager progressivement l'introduction de tarifications équitables et efficaces relatives à l'utilisation des infrastructures, qui appliquent le principe du pollueur-payeur au lieu de faire payer le contribuable.

J'estime que l'avis que la Commission a adopté, dont nous discutons aujourd'hui, renforce sa proposition sur plusieurs aspects essentiels. Pour ce qui est de l'attribution des ressources, je crois que les amendements déposés sont conformes à l'approche que nous proposons, qui vise à protéger l'affectation des recettes provenant des péages et à réduire les effets externes du transport routier, et que je peux soutenir ces amendements. En ce qui concerne le type d'effets externes dont il convient de tenir compte, je dis non au CO₂, mais oui à la prise en considération de la congestion. Une redevance modulée pour congestion nous permettrait de lutter contre le changement climatique plus efficacement que si nous appliquions une taxe unique sur le CO₂. Le financement de nouvelles capacités de transport est essentiel à l'efficacité économique du transport routier et permet de garantir des revenus suffisants et je pense que le compromis que nous avons obtenu constitue une base solide pour les discussions à mener avec le Conseil. Nous devons cependant veiller tout particulièrement à ce que le résultat final encourage les États, plutôt qu'il ne les décourage, et qu'il n'impose pas de conditions trop difficiles à gérer.

J'émetts toutefois quelques réserves quant à l'amendement qui concerne en particulier les régions montagneuses sensibles. La proposition de la Commission autorise déjà un facteur de multiplication des coûts liés à la pollution, qui est le facteur de correction pour la montagne. Le fait que nous autorisions simplement l'addition de cette tarification à la majoration existante, décidée en 2006 afin de financer les grands tunnels qui traversent les Alpes, donne lieu à une double tarification, ce qui constitue un obstacle, je pense, à l'achèvement du marché unique, d'où ma perplexité.

Je voudrais à présent passer au rapport de M. Jarzembowski sur la communication qui accompagne la directive. Comme il l'a clairement montré durant son intervention, M. Jarzembowski est extrêmement critique à l'égard de la position de la Commission: pour une fois, nous ne sommes pas d'accord, après toutes ces années de collaboration. Le rapport est explicitement critique. Je vais tâcher de me concentrer sur deux points en particulier, deux points que je considère comme étant cruciaux. Je voudrais souligner, d'une part, que la Commission a effectué une analyse d'impact qui porte sur tous les modes de transport et qui étudie les effets des diverses possibilités d'internalisation. J'estime que cette analyse jette les bases de la stratégie d'internalisation que propose la Commission. D'autre part, la Commission a proposé un cadre commun d'internalisation fondé sur un principe qui s'applique à tous les modes de transport et qui tient compte des initiatives passées. Il s'agit d'une approche pragmatique qui respecte l'acquis communautaire et qui prend en considération les propositions adoptées récemment - je pense à l'extension du système d'échange de quotas d'émission au secteur de l'aviation et aux accords internationaux dans le domaine de l'aviation, dans le secteur maritime et en matière de voies navigables. Bien entendu, nous pouvons voir ensemble si les propositions de la Commission vont assez loin ou non, mais je dois insister sur le fait que la Commission a traité des sujets qu'on lui a demandé de couvrir, à savoir un plan intégré d'écologisation des transports, assorti de propositions législatives concrètes.

Je voudrais conclure en mentionnant un aspect sur lequel la Commission et le Parlement sont d'accord, c'est-à-dire la nécessité de trouver une approche législative au problème de la pollution sonore dans le secteur ferroviaire. La Commission soumettra ses propositions dans le cadre de la révision du premier paquet ferroviaire, dont l'adoption est prévue à l'automne. Nous serons bien sûr ravis d'entendre vos suggestions à ce sujet.

Le Président. – Je vous remercie, Monsieur Tajani. Dans votre relation avec M. Jarzembowski, vous aurez constaté que Karl Marx avait bien raison en montrant à quel point la position institutionnelle des personnes détermine également leur position politique sur diverses questions.

Claude Turmes, rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – Monsieur le Président, la commission de l'industrie a surtout regardé deux aspects de cette directive, la première étant le pétrole.

L'Europe est l'économie mondiale majeure qui est la plus dépendante au monde du transport de marchandises en relation avec le pétrole. Il ne faut pas se leurrer: même si le prix du pétrole diminue en ce moment, c'est parce que l'économie mondiale diminue. Mais, au moment où elle va reprendre, nous allons revoir les mêmes problèmes de pénurie de pétrole. Et le plus grand talon d'Achille de l'économie européenne, dans le futur, c'est notre dépendance du pétrole en matière de marchandises.

Le deuxième aspect concerne les technologies et les exportations. Si l'Europe met en place un système d'eurovignette pertinent, elle va aussi favoriser l'essor des acteurs économiques européens. Les États-Unis, la Chine, l'Inde, l'Indonésie sont des économies qui auront le même problème que nous; c'est donc un plaidoyer pour la mise en place d'une politique ambitieuse, à la fois au niveau de l'internalisation des coûts externes pour anticiper le changement nécessaire sur le pétrole et pour favoriser l'industrie européenne de tout l'appareil technologique qui gravite autour de l'eurovignette.

Corien Wortmann-Kool, au nom du groupe PPE-DE. – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, notre rapporteur, mon estimé collègue M. El Khadraoui, a commencé par des paroles rassurantes. Aucune redevance européenne ne sera imposée. Au contraire, le rapporteur s'intéresse aux règles fondamentales relatives au marché intérieur, qui visent à faciliter le transport durable en Europe. Toutefois, la position qu'il adopte en tant que rapporteur donne aux États membres toute liberté d'imposer des redevances très élevées, qui peuvent atteindre quelques euros par kilomètre, la redevance pour congestion et la majoration étant les principales. Monsieur le Président, d'après le commissaire, il ne s'agit pas de règles fondamentales relatives au marché intérieur, mais d'obstacles au marché intérieur.

Le groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens voudrait préciser clairement sa position aujourd'hui. Nous soutenons fermement l'investissement dans un transport durable. Par conséquent, l'internalisation des coûts externes liés à la pollution atmosphérique et sonore peut bénéficier de notre soutien, à condition que les recettes soient investies dans l'écologisation du transport routier, ce qui est largement soutenu. Cependant, la redevance pour congestion et la majoration proposées vont trop loin pour le groupe PPE-DE. La redevance pour congestion a un effet très limité sur l'environnement, elle ne résout pas le problème de la congestion et elle constituerait également une lourde charge supplémentaire en cette période de crise économique, une charge supplémentaire pour les PME, ce qui est en outre néfaste pour l'emploi.

Le rapporteur est parvenu à un compromis avec l'alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe en établissant un lien avec le transport des passagers, ce qui était capital pour obtenir leur soutien. Il apparaît déjà clairement que le Conseil ne l'acceptera pas. Cela met le rapport dans une position qu'il souhaite, mais que le groupe ALDE ne désire pas.

Je voudrais donc conclure, au nom du groupe PPE-DE, par un vieux proverbe: il est possible que nous perdions la bataille, mais cela ne signifie pas que nous avons perdu la guerre.

14. Modification de l'ordre du jour

Le Président. – Mesdames et Messieurs, en tant que président, je dois vous lire une communication selon laquelle la commission des affaires étrangères a adopté, en sa réunion du lundi 9 mars, une proposition de résolution sur la détérioration de la situation humanitaire au Sri Lanka et, vu l'urgence de la situation, elle a demandé que la proposition de résolution soit inscrite à l'ordre du jour de la période de session en cours conformément à l'article 91 du règlement.

La proposition de résolution sera réputée adoptée à moins que quarante députés au moins n'aient présenté avant demain midi, c'est-à-dire mercredi, leur opposition par écrit, auquel cas elle sera inscrite pour débat et vote à l'ordre du jour de la période de session en cours.

15. Taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures - Écologisation des transports et internalisation des coûts externes (suite du débat)

Le Président. – Nous poursuivons l'examen des rapports rédigés par M. El Khadraoui et M. Jarzembowski sur le secteur des transports.

Silvia-Adriana Țicău, au nom du groupe PSE. – Permettez-moi tout d'abord de féliciter mon collègue, M. El Khadraoui, ainsi que M. Jarzembowski.

Le secteur des transports constitue un des secteurs clés, car il contribue au développement économique et social de l'Union européenne. À la demande du Parlement européen, la Commission européenne a proposé d'internaliser les coûts externes et de modifier la directive Eurovignette. Toutefois, le moment choisi pour le faire tombe mal. À la suite de la crise économique, le volume des commandes est en chute libre, les transporteurs doivent faire face à des coûts accrus, les entreprises tombent en faillite et des emplois sont perdus.

Bien que les textes proposés par la Commission représentent un progrès dans le développement de moyens de transport qui respectent et protègent l'environnement, ils peuvent et doivent être améliorés. Je doute que la méthode choisie par M. Jarzembowski, qui critique sans apporter d'améliorations, soit la bonne. Personnellement, j'estime qu'une directive qui ne peut être appliquée à l'ensemble des États membres sur une base contraignante n'atteindra pas son objectif et pourrait sensiblement fausser le marché intérieur étant donné les obstacles que certains États membres, s'ils le désirent, pourraient introduire en vue de bloquer la libre circulation des biens et des personnes.

C'est la raison pour laquelle je considère que le processus d'internalisation des coûts externes doit s'appliquer à chaque type de transport et qu'il convient d'éviter une double taxation. Ainsi, si certains États membres ont décidé d'introduire des péages routiers, ils ne devraient pas introduire ultérieurement une nouvelle taxe sur la pollution. Telle est la position adoptée par M. El Khadraoui et j'y suis favorable.

Les coûts encourus par la congestion représentent désormais 1 % du PIB. Nous devons donc agir en vue de réduire ce pourcentage, mais il ne faut pas que ce soient les entrepreneurs de transport de marchandises et de personnes qui paient le coût de ces mesures. Tous les véhicules sont responsables de la congestion et celle-ci est surtout due à de mauvaises infrastructures. Il faut que les États membres investissent dans la construction d'autoroutes, de lignes de chemin de fer à grande vitesse et d'autres solutions permettant de réduire la congestion. Le transport intermodal facilitera le transfert de marchandises du réseau routier vers un système de fret ferroviaire, maritime ou aérien, ce qui améliorera l'efficacité du transport de marchandises et de personnes.

En conclusion, nous devons disposer d'une stratégie intégrée pour développer des transports européens qui protègent l'environnement, mais sans internaliser les coûts externes afin de ne pas porter atteinte à la compétitivité du transport routier.

Dirk Sterckx, au nom du groupe ALDE. – (NL) Monsieur le Président, je partage l'avis de M. Jarzembowski selon lequel la mobilité est essentielle pour la société. Je partage également l'avis exprimé par M^{me} Wortmann-Kool lorsqu'elle affirme qu'ici aussi nous devons tenir particulièrement compte du marché intérieur. J'ai le sentiment que ce compromis représente un pas dans cette voie. Le marché intérieur est important; c'est pourquoi il est aussi important que des accords soient conclus entre les États membres. D'autre part, ce n'est qu'une première étape vers un système que nous devons repenser à un certain moment dans son intégralité et réajuster à d'autres moments.

Une grande majorité de notre groupe est favorable au compromis conclu avec le rapporteur, et je l'en remercie. L'internalisation des coûts externes - et j'ai écouté attentivement les propos tenus par le rapporteur - n'est pas une taxe normale. Les recettes engendrées doivent servir à réduire les coûts externes. C'est là une composante essentielle de la position de l'Assemblée. Si ce n'est pas le cas, le compromis n'existe plus.

Nous acceptons donc que la pollution atmosphérique, la pollution sonore et la congestion soient incluses dans l'internalisation des coûts externes. Toutefois, dans le cas de la congestion, si l'objectif consiste à combattre et à réduire ce phénomène, il faut que tous les usagers de la route qui en sont responsables soient traités d'une façon identique, sans aucune discrimination entre les différents éléments responsables.

J'estime également que c'est une bonne chose d'obliger chaque État membre à présenter un plan d'action et à préciser la manière dont il entend réduire la congestion. De manière générale, l'affectation des recettes représente un élément important et le rapporteur a lui aussi signalé qu'il s'agissait d'une composante essentielle. L'Assemblée ne conteste pas le fait que l'affectation des recettes, l'utilisation des recettes, constitue un élément très important.

Je tiens à déclarer à M^{me} Wortmann-Kool que si ces deux conditions - une égalité de traitement pour tous les usagers de la route responsables de la congestion et une affectation précise des recettes - ne sont pas satisfaites et que si le Conseil ne marque pas son accord, le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe retirera également son soutien au compromis.

PRÉSIDENTE DE M. MAURO

Vice-président

Roberts Zile, *au nom du groupe UEN*. – Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi en premier lieu de remercier les deux rapporteurs, en particulier M. El Khadraoui, pour le difficile travail réalisé en vue d'essayer d'obtenir un compromis. Je pense que cette partie du compromis est votée par la commission des transports et du tourisme - la partie concernant l'utilisation des recettes affectées -, mais il est évident que la séance plénière se prononcera sur une certaine partie, comme la congestion. Je voudrais également remercier mes collègues qui ont compris qu'il ne fallait pas retirer les coûts basés sur la durée dans les pays situés aux frontières de l'Union européenne, là où les poids-lourds engendrent une pollution considérable en faisant la queue jour et nuit aux frontières pendant de longues périodes. Enfin, j'espère vivement que, dès que la présente directive sera adoptée sous une forme ou une autre, et indépendamment de la crise, les États membres ne subordonneront pas la situation à court terme à des objectifs à long terme. J'estime que cela serait très important pour résoudre le problème. Je vous remercie.

Eva Lichtenberger, *au nom du groupe Verts/ALE – (DE)* Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, la décision que nous prendrons demain sur les coûts externes dans le secteur du transport routier revient à décider si, à terme, le transport est durable et si, à l'avenir, il y aura une concurrence loyale entre la route et le rail et si le principe du pollueur-payeur sera enfin d'application - du moins dans une certaine mesure - pour le trafic routier.

Les coûts ne sont pas nouveaux; nous les connaissons depuis un certain temps. Seulement, ils sont actuellement payés par les budgets nationaux. Nous devons sans aucun doute privilégier l'environnement et la santé de ceux et celles qui vivent à proximité des axes de transport par rapport à une absence de congestion sur les routes. Les charges sont suffisamment connues de l'ensemble d'entre nous. Il existe des preuves de l'impact du trafic sur la santé des gens le long des axes de transit et voilà pourquoi nous exigeons que des mesures soient prises.

Le renforcement des normes d'émission des gaz d'échappement pour les véhicules utilitaires - et ce renforcement nous avait rempli d'espoir - s'est avéré inadéquat. Toute amélioration apportée à chaque véhicule utilitaire était insignifiante dans la mesure où une croissance simultanée neutralisait l'ensemble. Cela signifie qu'il nous faut de nouvelles mesures ciblées destinées à fournir un meilleur cadre à un marché qui a déraillé. Cela signifie aussi qu'il convient d'abolir les avantages offerts aux gros usagers de la route et qui existent toujours, car cela revient à récompenser davantage les pollueurs pour la pollution qu'ils génèrent.

Nous exigeons qu'un maximum de coûts externes actuellement supportés par les budgets soient inclus, et je terminerai par mon traditionnel *ceterum censeo*: la région sensible des Alpes mérite une protection particulière.

Erik Meijer, *au nom du groupe GUE/NGL. – (NL)* Monsieur le Président, la suppression des frontières douanières et des taux de change en Europe a accru le niveau de l'économie. Le gouvernement a créé un réseau dense d'autoroutes de plus en plus larges. De nombreuses marchandises sont désormais transportées sur de longues distances, parfois même à différents stades du processus de production.

Cette évolution a un impact négatif sur l'environnement et son coût n'est pas supporté par les transporteurs. C'est en partie pour cette raison que le transport de marchandises est devenu meilleur marché au fil des ans. Un tel système encourage encore plus le transport et accroît encore davantage son impact sur l'environnement.

Cela fait presque dix ans que je siége au sein de cette Assemblée et j'ai souvent entendu évoquer l'idée de répercuter sur les transporteurs le coût de ces dommages environnementaux, mais malheureusement les résultats laissent toujours à désirer. On a parfois l'impression que les responsables politiques s'intéressent

davantage aux modèles de calcul qu'aux résultats que l'utilisation de ces modèles pourrait engendrer. Les décisions prises en 2006 à ce propos ont donné des résultats insuffisants.

Pour mon groupe, l'objectif doit consister à offrir davantage de chance aux modes de transport les plus respectueux de l'environnement, c'est-à-dire le transport par chemin de fer et par voie d'eau, et à réduire les transports les plus polluants, c'est-à-dire le transport routier et aérien. En l'absence d'un objectif clair comme celui-là, les modèles de calcul et un nombre croissant de règles européennes ne feront qu'accroître la bureaucratie et ne profiteront en aucun cas ni à l'espèce humaine ni à l'environnement.

Mon pays, les Pays-Bas, est une bonne illustration de la manière dont il ne faut pas faire les choses. Des discussions sur le péage routier - taxer le trafic routier d'après la distance parcourue - sont en cours depuis près de vingt ans, mais elles sont désormais au point mort. La seule impression laissée aux électeurs est que la congestion est taxée sans la moindre perspective de solution aux problèmes sous la forme d'une amélioration des services de transport ferroviaire et des services de transport public de personnes.

L'Europe ne peut répéter les erreurs commises par les États membres. Elle doit, par contre, éliminer tous les obstacles qui se dressent aux mesures nationales et régionales, permettre une coordination efficace de ces mesures, améliorer le paiement transfrontalier des coûts et fournir aux chauffeurs professionnels de meilleures informations sur les mesures qui les attendent en dehors de la région où ils vivent.

Les propositions présentées par le rapporteur M. El Khadraoui offrent la possibilité d'aller dans ce sens; c'est pourquoi elles bénéficient du soutien de mon groupe. En outre, le rapporteur M. Jarzembowski attire principalement l'attention sur les nuisances sonores occasionnées par le fret ferroviaire et nous l'approuvons. Je tiens malgré tout à signaler que la construction d'un nombre croissant de hauts murs antibruit le long des lignes de chemin de fer ne peut être la solution.

Johannes Blokland, *au nom du groupe IND/DEM.* – (NL) Monsieur le Président, à l'issue d'un long et éprouvant débat, nous sommes sur le point d'adopter la position du Parlement en première lecture. Je suis relativement satisfait du résultat et ravi de la coopération avec le rapporteur. C'est une bonne chose de permettre aux États membres de répercuter les coûts externes sur le pollueur. N'hésitons pas à répercuter les coûts de la congestion, de la pollution atmosphérique et de la pollution sonore sur ce qui sera en fin de compte le consommateur.

J'estime cependant que les États membres doivent conserver la possibilité de varier les coûts. En outre, il doit être possible d'attribuer clairement et d'une manière transparente les charges imposées aux coûts réels encourus. Nous ne pouvons permettre que les États membres introduisent une espèce de taxe punitive. C'est pourquoi l'amendement 40 devra être retiré du rapport.

Je voudrais également savoir si le Conseil partage l'avis du Parlement selon lequel les recettes de l'Eurovignette doivent servir à réduire les coûts externes. Ce point est essentiel pour garantir mon soutien à la directive Eurovignette.

D'autre part, il ne faut pas que cette proposition reste isolée. Les camions ne sont pas les seuls usagers de la route responsables des coûts liés à la congestion; d'autres modes de transport la génèrent également. En dehors des transports maritime et aérien, qui seront couverts par le système d'échange de quotas d'émission, ces transporteurs doivent aussi payer leurs coûts externes. C'est une manière honnête d'encourager les transporteurs à s'amender.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour vous demander de soutenir mon amendement 76. Je ne comprends pas pourquoi la Commission a décidé de modifier l'ancien texte sur les coûts réglementaires en «toute route urbaine». L'imposition de tels coûts réglementaires est une compétence nationale. Il incombe aux États membres de déterminer la manière dont ils souhaitent imposer un tel coût réglementaire pour autant, bien sûr, qu'il ne soit pas discriminatoire. Je propose donc qu'on en revienne à l'ancien texte de 2006 et je sollicite votre soutien dans ce sens.

Enfin, il est capital que la Commission veille à ce que les États membres ne se servent pas de cette directive pour imposer des coûts excessifs au transport de marchandises. La Commission doit prendre ses responsabilités très au sérieux conformément à l'article 11, paragraphe 1. Si un État membre réduit à néant le calcul du coût externe ou de la valeur maximale, il faut que la Commission réprimande énergiquement cet État membre.

Reinhard Rack (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, l'économie, l'environnement et les gens - tels sont les trois éléments fondamentaux dans lesquels nous devons insérer la législation européenne relative à la taxation routière et à l'Eurovignette. En ce qui concerne le transport de marchandises en Europe, on devrait

probablement classer ces trois priorités différemment: en ordre alphabétique inverse. Les priorités doivent désormais être les suivantes: les gens d'abord, l'environnement ensuite et après l'économie.

C'est ce que la Commission et le Parlement veulent faire. La Commission a présenté une très solide proposition en matière d'internalisation des coûts externes; elle propose de mieux réfléchir aux coûts du transport - le transport de marchandises, mais pas seulement lui -, et nous pouvons remercier l'ex-vice-président Barrot ainsi que l'actuel vice-président Tajani pour cela.

Nous avons amélioré la proposition au sein de la commission des transports et du tourisme. En particulier, nous avons mis davantage en évidence les préoccupations de ceux qui sont les plus touchés - les gens, l'environnement et l'économie. À cet égard, je voudrais sincèrement remercier le rapporteur, M. El Khadraoui, ainsi que toutes les personnes qui ont joué un rôle très actif et très constructif dans le cadre de ce travail.

Nous avons également tenu compte du sens des proportions. L'Europe ne peut et ne doit pas réglementer tout et dans les moindres détails. Les États membres - et ce sont eux qui façonnent leurs propres réalités - doivent aussi avoir leur place. Cela s'applique - et cela s'applique surtout - au thème longuement débattu aujourd'hui de la congestion. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de sanctionner ceux qui se retrouvent bloqués dans les embouteillages, mais de proposer des solutions constructives afin de les éviter. Ce sont les projets qui doivent primer, pas les interdictions.

Comme cela se présente souvent avec nos textes, le diable est dans les détails. Dans sa proposition initiale, la Commission avait proposé, après avoir attentivement calculé les coûts, de tout oublier et d'établir après tout une limite supérieure des coûts définitive. En commission, nous avons rejeté ce point de vue, que nous considérons comme insensé, dans le cadre de l'amendement 20 d'alors. Demain, ce point sera revoté en tant qu'amendement 40. Le rapporteur y est favorable. Je vous demande à toutes et à tous de soutenir ce point; nous devons gagner ce vote.

Permettez-moi de déclarer en conclusion que je trouve très regrettable que la présidence tchèque n'ait pas jugé utile d'envoyer un représentant à l'Assemblée pour cette importante proposition législative.

Brian Simpson (PSE). – (EN) Monsieur le Président, je parlerai du rapport El Khadraoui. Je souhaite remercier le rapporteur et son équipe pour l'ensemble de leur travail d'arrache-pied et pour avoir trouvé un compromis là où cela semblait parfois impossible.

Il convient d'attirer l'attention sur un certain nombre de points dans ce débat. Tout d'abord, ce compromis représente le début d'un processus, non sa fin, et il garantit le droit des États membres à introduire ou non une taxe d'encombrement. Je souhaite également rappeler aux honorables députés, particulièrement ceux du groupe PPE-DE, que cette Assemblée n'a eu de cesse d'exiger de la part de la Commission qu'elle établisse une proposition et une stratégie afin d'internaliser les coûts externes dans tous les modes de transport (et le transport routier en particulier). Ce point doit en effet être souligné en ces temps où nos routes sont de plus en plus encombrées et où le réchauffement climatique s'aggrave.

Il faut également mettre en place un secteur routier plus équilibré, durable non seulement économiquement, mais aussi au niveau de l'environnement, et qui reconnaît devoir payer le juste prix des coûts qu'il engendre, que ceux-ci soient environnementaux ou infrastructurels. Nous ne pouvons pas nous permettre de céder à la politique de l'autruche, bien que je remarque que cette attitude soit associée aux conservateurs ces derniers mois. Je sais que la formulation de ce rapport a été difficile, certains députés estimant qu'il va trop loin, d'autres pas assez. Toutefois, de prime abord, je pense que ce compromis mérite d'être soutenu. J'attends avec impatience que, dans le futur, d'autres externalités soient intégrées et je souhaite mettre en évidence le soutien de mon groupe à la proposition de réserver toutes les recettes des eurovignettes à des politiques dans le secteur des transports de manière à rapprocher la transparence et l'opinion publique.

Ce rapport représente une tentative sérieuse visant à répondre aux appels de longue date du Parlement; il constituera un outil important dans la lutte contre la congestion, dans l'amélioration de l'environnement et en vue de faciliter le transfert modal, raison pour laquelle il mérite notre soutien plein et entier. En outre, Monsieur le Commissaire, je ne me ferais pas trop de mauvais sang à l'idée de disconvenir à M. Georg Jarzembowski; nous, au groupe socialiste, y avons très bien survécu durant toutes ces années.

Paolo Costa (ALDE). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, c'est la troisième fois que j'ai l'occasion de participer à une discussion sur ce thème. Lors de la précédente législature, j'avais eu le plaisir d'agir en qualité de rapporteur pour un rapport d'initiative sur ce thème et, il y a peu, nous avons adopté l'ancienne version de l'Eurovignette.

N'oublions pas les raisons pour lesquelles ce processus traîne ainsi. Trois facteurs au moins sont en jeu. Jusqu'à il y a peu, seuls les contribuables payaient les infrastructures routières et autres. L'Eurovignette prépare le terrain pour nous permettre de commencer à faire passer au moins une partie des responsabilités en matière de paiement des coûts des infrastructures aux utilisateurs, et cela d'une façon beaucoup plus juste. En d'autres termes, l'Eurovignette représente un instrument destiné à garantir une taxation juste, même si cela semble être l'inverse pour le moment. Garantir que cela se fera d'une manière différente dépendra de l'ingénierie financière dont témoigneront les différents États, qui n'autorisent pas l'Europe à s'occuper de ce problème - autrement, nous serions trop ravis de nous en occuper. L'actuelle Eurovignette applique le principe de l'utilisateur-payeur. Le problème désormais consiste à passer au système du pollueur-payeur, qui est un autre grand principe auquel nous devons nous attaquer.

Pour ma part, j'estime que le compromis que nous avons conclu est bon et nous devons essayer de nous y tenir le plus possible. C'est la preuve que, si le Conseil est d'accord, nous serons effectivement en mesure de....

(Le président retire la parole à l'orateur)

Seán Ó Neachtain (UEN). – (GA) Monsieur le Président, je tiens à déclarer que je comprends les raisons sous-jacentes au présent rapport. Toutefois, en ce qui me concerne, j'estime que ce droit, l'Eurovignette, est injuste, car il vient s'ajouter aux coûts que les pays très éloignés du centre du marché doivent déjà supporter.

Le commissaire a déclaré que les régions montagneuses étaient opposées au marché unique. Qu'en est-il des régions comme ma propre circonscription située dans la partie occidentale de l'Irlande, d'où 1 000 camions partent chaque semaine? C'est pénible pour eux d'aller vers ce marché. Et à quoi sert ce marché unique? À rien! Les coûts grimpent pour les pays périphériques, car vous voulez un marché écologique. On ne peut avoir les deux. Vous devez penser aux pays périphériques et faire preuve de loyauté à leur égard, Monsieur le Président, ce que ne fait pas le présent rapport.

Sepp Kusstatscher (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aucun scientifique digne de ce nom ne met en doute la nécessité de réduire drastiquement notre consommation de combustibles fossiles, car les réserves de matières premières sont limitées et la combustion fossile représente la principale cause du chaos climatique.

Nous savons que près d'un tiers des combustibles fossiles sont gaspillés par les transports et les voyages et que les poids-lourds en particulier occasionnent des dégâts énormes à la population et à l'environnement - des dégâts qui sont aux frais du contribuable. Tout le monde admet le principe selon lequel il convient de payer les coûts réels, mais, quand il s'agit d'appliquer les mesures spécifiques en matière de coûts réels, mille excuses sont trouvées.

Il est tout à fait incompréhensible que les mesures prises en réponse aux crises ne soient pas plus cohérentes. Il est erroné de vouloir continuer à promouvoir une économie de transport insalubre et saturée. Si tel est le cas, l'objectif 20-20-20 s'éloignera de plus en plus. Soyons clairs: cette malhonnêteté met en péril l'avenir de nos petits-enfants.

Ulrich Stockmann (PSE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, permettez-moi tout d'abord de remercier M. El Khadraoui. Il est parvenu à trouver un compromis réalisable dans des conditions réellement difficiles.

Pour nous qui déterminons la politique en matière de transport, le fait d'inclure également la pollution atmosphérique, le bruit et la congestion dans les péages constitue un énorme progrès. Cela renforce le principe du pollueur-payeur. Le principe du pollueur-payeur empêche que les bénéfices ne passent dans des mains privées alors que les dégâts sont aux frais de la société. Il s'agit là d'un concept social-démocrate. Le Parlement s'est résolu à introduire petit à petit ce principe à tous les modes de transport. Il y aura enfin une concurrence loyale entre le chemin de fer, la route et les voies navigables intérieures.

Il convient également de préciser à ce stade que la responsabilité d'appliquer ou non ces péages supplémentaires relèvera exclusivement des États membres. Personne ne sera contraint de le faire. Tout ce que nous faisons ici, c'est établir un cadre de base afin d'éviter une pléthore de différents modèles de péage à travers l'Europe et éviter ainsi toute discrimination dans la mesure où il convient de traiter le transport routier d'une manière identique dans l'ensemble du marché intérieur. En ce qui nous concerne, il n'est pas question de flux de recettes supplémentaires, mais, au contraire, de gérer plus fermement le secteur du transport par le biais de

signaux en matière de prix. La commission des transports et du tourisme a raison d'exiger que ces recettes supplémentaires soient obligatoirement affectées à une réduction des dommages externes.

Il y a toutefois un os, à mon sens. La décision prise en commission, telle qu'elle se présente actuellement, lie malheureusement l'introduction des coûts de la congestion pour les poids-lourds à l'inclusion d'autres modes de transport, comme les voitures particulières. Cela empêchera l'introduction des coûts liés à la congestion dans des États membres comme l'Allemagne qui ne veulent pas d'un péage pour les voitures particulières. Cela nous prive donc d'un important instrument de taxation dans le domaine de la politique des transports.

Ma conclusion est la suivante: le vote de demain représentera une avancée spectaculaire pour la politique des transports après des décennies de discussions sur les coûts externes. J'espère que nous obtiendrons la majorité nécessaire pour réussir cette avancée.

Jeanine Hennis-Plasschaert (ALDE). – (NL) Monsieur le Président, la seule raison - c'est, du moins, mon sentiment - d'examiner sérieusement la présente proposition est qu'elle crée un cadre européen de travail à l'intention des États membres - un cadre qui profitera en fin de compte au marché intérieur. En effet, le concept «vert» est de plus en plus souvent galvaudé à des fins d'un quelconque protectionnisme. Les interdictions sectorielles de circuler en Autriche en sont un bon exemple.

Nous avons bien progressé, mais il subsiste quelques points épineux à examiner. Je tiens à dire clairement qu'en ce qui me concerne, la possibilité d'imposer une taxe de congestion au transport routier de marchandises est inadmissible et je considère également inacceptable d'abandonner l'affectation des recettes.

Comme l'a déclaré précédemment M. Sterckx, s'il apparaît, en deuxième lecture, qu'aucune majorité en faveur de ces positions ne se dessine parmi l'Assemblée et au sein du Conseil, le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe retirera son soutien à la proposition. Le transport routier de marchandises constitue un moteur important de notre économie. Il est particulièrement important de ne pas perdre de vue cette réalité - et certainement pas en cette période.

Permettez-moi aussi de rappeler en guise de conclusion - et je le dis plus particulièrement à l'intention du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens - un ancien dicton néerlandais qui affirme que la tactique d'un éléphant dans un magasin de porcelaine produit rarement l'effet désiré.

Wiesław Stefan Kuc (UEN). – (PL) Monsieur le Président, la crise qui frappe de plus en plus les transporteurs routiers devrait nous mettre en garde contre l'introduction de nouveaux règlements visant à accroître les coûts, à moins de vouloir aggraver la crise. Les transports ont toujours été essentiels pour l'ensemble de l'économie. Nous avons connu une expérience négative dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune et les choses semblent se répéter.

N'oublions pas que les transporteurs routiers ne sont pas, dans la majorité des cas, de grosses entreprises, mais de petites entreprises qui ne disposent que d'une poignée de véhicules. Ce n'est pas à eux à payer les frais de l'entretien du pays. Cela se fait déjà par le biais des taxes sur le carburant, des assurances, des contrôles routiers et de nombreux autres coûts. Introduire des paiements pour les coûts externes augmenterait sensiblement le coût du transport et signifierait payer deux fois pour la même chose. Il est évident que les marchandises doivent être transportées, car il y aura toujours des producteurs et des clients pour les marchandises qui doivent être transportées, mais faut-il les rendre responsables des coûts liés à l'infrastructure? Je propose de suspendre toute action nouvelle jusqu'à ce que la conjoncture soit meilleure ou alors de rejeter dans sa totalité la proposition de la Commission.

Michael Cramer (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, le transport, et surtout l'ensemble du transport routier, est responsable de 30 % des émissions de CO₂ et, même en présence de cette directive, nous restons à mille lieues d'une juste concurrence entre les différents modes de transport.

Il existe un péage ferroviaire obligatoire dans l'UE depuis le milieu des années 1990. Il s'applique à chaque locomotive pour chaque kilomètre de voie et son ampleur est quasiment illimitée. Pour la route, il est de la responsabilité de chaque État membre de décider s'il impose un péage ou non. Celui-ci s'applique uniquement aux véhicules utilitaires, uniquement sur les autoroutes et seulement aux poids-lourds pesant 12 tonnes et plus. Il s'agit là d'une concurrence déloyale. Il en résulte un transfert du trafic ferroviaire vers la route plutôt que, comme les beaux discours pompeux le font croire, de la route vers le rail.

Le péage ferroviaire en Slovaquie est deux fois plus élevé qu'en Allemagne et il n'y a aucun péage routier en Slovaquie. C'est de la folie pure. Voilà pourquoi la présente directive est nécessaire. Les coûts doivent être

correctement reflétés. Si les députés du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens estiment que les coûts de la congestion ne devraient pas être inclus, ils devraient au moins voter en faveur de l'inclusion des coûts climatiques, des coûts liés aux accidents et des coûts sonores. Alors ils seront crédibles.

Ceux qui votent «non» à ce propos renoncent à lutter contre le changement climatique et anéantissent les perspectives d'avenir de nos enfants et des enfants de nos enfants. Il nous faut une législation beaucoup plus stricte que ce que la Commission et la majorité des députés proposent.

Luís Queiró (PPE-DE). – (PT) Monsieur le Président, la révision de la directive Eurovignette aurait dû servir à encourager un transport routier plus durable et plus respectueux de l'environnement. Je dirai tout simplement que, selon moi, le résultat obtenu en commission nous fait faire fausse route.

Nous n'avons pas choisi les mesures susceptibles d'encourager un transport de marchandises plus durable. Au contraire, nous avons envoyé un message erroné à cette époque de crise mondiale; tout semble indiquer que la révision ne fera qu'aggraver la situation déjà précaire de nombreuses entreprises de transport. Beaucoup sont de petites et moyennes entreprises, qui constituent la majorité des entreprises européennes.

Nous savons que les mesures visant à lutter contre la pollution ou à stimuler l'innovation technologique, comme des moteurs plus propres et des véhicules intelligents, sont essentielles. Le problème, qui commence à occasionner de graves difficultés, se situe dans l'imposition d'une taxe pour la congestion. En ce qui concerne les heures dites de pointe, ce sont avant tout les automobilistes locaux qui se rendent en voiture à leur travail ou à leur entreprise ou qui circulent pour leurs loisirs qui sont responsables de la congestion. En proposant l'imposition d'une taxe affectant le transport des marchandises, nous punirons tout simplement ceux qui fournissent les biens dont nous avons besoin dans notre vie quotidienne et qui le font de la manière la plus rapide et la plus souple possible, de porte à porte.

Nous agissons également unilatéralement si nous ne prenons pas de mesures en vue, par exemple, de modifier les heures de travail ou en matière de prévention des accidents ou encore de planification et d'entretien des routes et nous remettons en question la mobilité même qui définit nos sociétés et l'économie de marché. Nous contestons également d'autres mesures prises en vue de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union. Pour mon pays, le Portugal, ainsi que pour l'ensemble des pays périphériques, cette mesure n'est rien d'autre qu'un étranglement de l'activité économique dans la mesure où nous serons de simples contributeurs nets de tout péage de transit.

En résumé, Monsieur le Président, ce péage représente une mauvaise interprétation de nos objectifs environnementaux, qui sont importants. Il occasionnera de plus en plus de difficultés pour les petites et moyennes entreprises voire leur faillite et il contribuera donc directement à une augmentation du chômage et de l'instabilité sociale dans la société européenne. C'est à nous de choisir et nous pouvons être sûrs d'une chose: nous devons rendre des comptes sur les conséquences de nos décisions.

Inés Ayala Sender (PSE). – (ES) Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma profonde déception, notamment du côté des bancs socialistes - bien que nous soyons géographiquement périphériques - en ce qui concerne le moment auquel le présent rapport est présenté. Primo, il arrive prématurément. Nous n'avons pas encore pu évaluer Eurovignette 2, dont l'application n'a commencé qu'il y a six mois, et voilà que nous ouvrons un nouveau dossier.

D'autre part, nous sommes en proie à une cruelle crise financière, économique et sociale, dont les effets sont dévastateurs pour le transport de marchandises. Cela a donc tout l'air d'une mauvaise plaisanterie de proposer maintenant une mesure qui implique nécessairement un accroissement des coûts des produits, en particulier ceux qui sont transportés dans les pays situés en bordure de l'Europe et qui sont précisément ceux qui sont le plus touchés par le chômage et par une absence d'autres moyens de transport comme le rail ou les autoroutes maritimes. Ces moyens n'existent tout simplement pas et, de toute façon, il n'existe aucune volonté de les créer aux frontières.

En outre, cela fait belle lurette que le Parlement européen demande une internalisation de tous les modes de transport et pas seulement de celui qui est déjà soumis à une taxe transfrontalière. Nous avons demandé à la Commission de faire preuve de créativité en vue d'arriver à un système intermodal basé sur la solidarité et donc de conserver une cohérence au niveau de notre engagement européen envers une chaîne logistique co-modale. Le présent texte contredit cette cohérence dans sa partialité.

Enfin, je suis déçue parce que je trouve malhonnête de raconter aux gens que cet instrument résoudra à jamais leurs problèmes quotidiens de congestion.

Si c'était le cas, le secteur du transport routier serait le premier à demander cet instrument, car c'est la catégorie qui paie déjà pour les retards causés par les embouteillages urbains.

Le rapporteur propose un compromis dont la finesse mérite d'être louée, mais il contient une faiblesse juridique évidente que la Commission réfute bien qu'elle soit évidente, sans parler du message confus que nous envoyons aux citoyens lorsque nous établissons des règles européennes, à savoir que les États membres sont libres ou on de les appliquer selon leur bon vouloir.

Je le répète: cette proposition arrive à un mauvais moment et c'est un instrument incomplet qui témoigne de peu de solidarité, du moins envers les pays européens périphériques.

Fiona Hall (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je souhaite dire un mot à propos de la nécessité d'inclure les émissions de CO₂ dans l'eurovignette. Les émissions de CO₂ des poids lourds s'élèvent à près d'un quart des émissions générées par le transport routier et, tandis que les voitures deviennent de plus en plus efficaces, le rendement énergétique des poids lourds n'a connu aucune amélioration depuis 15 ans.

Si nous n'incluons pas le CO₂ dans l'eurovignette, quelles sont les autres options qui s'offrent à nous? De trop rares alternatives, car les poules auront des dents, comme on dit, avant que les ministres Ecofin ne conviennent d'une taxation du carburant à l'échelon européen. Pire encore, si un État membre souhaite mettre en place un système de taxation reflétant les coûts externes du CO₂, il ne lui sera pas permis de le faire à moins qu'on n'inclue désormais le CO₂ dans l'eurovignette. Exclure le CO₂ de l'eurovignette serait particulièrement injuste, étant donné que tous les États membres sont désormais tenus de répondre aux objectifs de réduction du CO₂ en vertu de la décision relative à la répartition de l'effort. Ils doivent pouvoir disposer d'un certain éventail d'outils pour répondre à ces objectifs.

Philip Bradbourn (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je prends la parole afin d'aborder plus particulièrement le rapport de M. El Khadraoui sur l'eurovignette, sujet déjà débattu au sein de cette Assemblée sous de nombreuses formes et à de nombreuses reprises. Ma position reste la même: je ne vois pas la nécessité d'imposer une taxation supplémentaire à un secteur déjà durement touchée par le ralentissement économique.

Au Royaume-Uni, la contribution annuelle du transport routier dépasse les 50 milliards de livres, alors que seuls 10 milliards de livres sont réinvestis dans ce secteur. Il en va de même pour le nantissement. En cette période où nous sommes confrontés à la plus grande crise économique de l'Histoire, où des sociétés, grandes comme petites, font faillite chaque semaine, pourquoi discutons-nous, au niveau européen, de mesures qui exacerberaient le problème?

Dans ce contexte, vous me permettrez également de signaler à Brian Simpson qu'il vaut mieux ne rien faire que de le faire mal. Je suis certain que son parti l'apprendra à ses dépens dans quelques petites semaines.

De manière plus générale, je voudrais attirer l'attention des députés sur le fait que, au Royaume-Uni, ces questions sont du ressort des autorités locales lorsqu'il s'agit de mettre en application une tarification routière. Dans ma région, les West Midlands, les sept conseils municipaux, d'obédience politique différente, ont tous rejeté l'idée de mettre en œuvre une telle taxation.

Dans la propre région de Brian Simpson, les citoyens ont massivement rejeté la tarification routière lors d'un référendum organisé dans le district du grand Manchester.

Dès lors, je voudrais demander à ce Parlement et à la Commission européenne: quel aspect du «non» ne comprenez-vous pas? Il ne devrait pas revenir à l'UE de dicter une approche unique dans ce domaine. Celui-ci doit rester dans le cadre des compétences exclusivement nationales ou locales.

Jörg Leichtfried (PSE). – (DE) Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion - dès que le calme sera revenu dans l'Assemblée - pour présenter mes sincères félicitations au rapporteur. Ce fut un travail difficile et des progrès notables ont pourtant été réalisés, des progrès qui représentent une petite étape sur la voie d'une écologisation du transport de marchandises par camion, en particulier en n'autorisant aucune compensation pour les coûts supplémentaires et en incluant le bruit, la pollution atmosphérique et, dans une certaine mesure, la congestion, tout en permettant la discussion quant à savoir - surtout dans le cas de la congestion - si ce n'est pas trop peu.

Certains éléments ne me satisfont cependant pas et je voudrais en dire quelques mots. Le problème du changement climatique doit désormais être quelque chose que tout le monde connaît ou dont tout le monde est au moins conscient. C'est pourquoi nous avons aussi décidé certaines exigences, principalement pour l'industrie lourde, auxquelles il n'est pas particulièrement facile de se conformer et qui peuvent encore être largement discutées. Mais ce que personne en Autriche ni ailleurs en Europe ne comprend dans ces circonstances, c'est que le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens a fait en sorte que l'une des principales causes des émissions de CO₂, à savoir le trafic de transit des poids-lourds, ne doive pas payer un seul centime d'euro pour les coûts qu'il occasionne. C'est une chose que vous ne parviendrez pas à expliquer à vos électeurs, Mesdames et Messieurs. C'est eux qui doivent payer ces coûts par le biais des taxes imposées et c'est une chose impossible à expliquer.

Si la rapporteure pour le groupe PPE-DE estime qu'ils ont ici perdu une bataille, je tiens à lui dire que j'espère qu'ils en perdront encore beaucoup d'autres de ce type afin que la grande majorité des citoyens européens en profitent.

Bilyana Ilieva Raeva (ALDE). – (BG) Le rapport sur les péages routiers renferme des suggestions qui rendront le transport au sein de l'Union européenne considérablement plus onéreux, en particulier pour les longues distances et lorsqu'il sera fait appel à des transporteurs de pays périphériques comme la Bulgarie. Il n'y a pas que les transporteurs qui en souffriront, mais aussi leurs clients directs, les détaillants et les consommateurs finaux dans l'Union européenne. Les entreprises de transport routier sont frappées durement par la crise économique et financière. Nous assistons à une réduction de 50 % de la demande pour des services de transport par rapport à 2007 ainsi qu'à 110 % de faillites en plus dans ce secteur par rapport à 2007.

Étant donné l'absence de règlements identiques, les transporteurs européens ne sont pas aussi compétitifs que les entreprises de pays tiers qui effectuent un grand nombre de livraisons dans l'Union européenne. Les entreprises qui ont investi récemment dans des véhicules «verts» sont confrontées à une situation particulièrement difficile. Actuellement, elles ne peuvent assurer l'entretien des véhicules loués et sont par conséquent menacées de faillite. Eu égard à une telle situation, je soutiens fermement les amendements 71 et 72 qui recommandent de ne pas inclure un facteur de «congestion» dans la directive. Il est aussi extrêmement important, selon moi, de ne pas permettre le transfert de ressources perçues par les péages routiers vers d'autres moyens de transport. Cela aura des conséquences négatives, principalement dans des pays comme le mien, la Bulgarie, dont les infrastructures routières sont insuffisamment développées.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE). – (RO) Nous devons disposer d'une politique européenne cohérente et durable dans le secteur du transport - une politique qui respecte les principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'internalisation des coûts externes pour la pollution et le bruit constitue une mesure positive.

Les péages imposés aux poids-lourds pour l'utilisation des infrastructures routières soutiendront, à long terme, les investissements énormes effectués en matière d'infrastructures dans le cadre des plans de redressement économique nationaux et européens, tant au niveau des réseaux transeuropéens de transport qu'à celui d'autres catégories d'infrastructures routières, y compris les régions montagneuses où il est souvent particulièrement difficile de construire des routes.

À court terme, il incombe cependant toujours aux États membres de trouver des moyens spécifiques rapides pour le financement de ces investissements par le biais d'un recours judicieux aux fonds prévus par l'UE à cet effet, à la fois dans le cadre du financement du RTE-T et par l'intermédiaire des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, ainsi que par le biais de franchises et de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

Il faut que la Commission européenne soutienne, grâce aux instruments mis à sa disposition, les initiatives intégrées destinées à étendre les réseaux d'infrastructure des États membres, principalement dans les nouveaux États membres.

En ce qui concerne l'introduction d'une taxe imposée à ceux qui utilisent les infrastructures en vue de résoudre le problème de la congestion, j'estime que cette proposition devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi, en n'oubliant pas que la congestion ne dépend pas exclusivement des voitures mais aussi, de façon plus significative, des capacités des États membres à prévoir et à mettre en œuvre efficacement les infrastructures nationales aux échelons local et régional.

C'est pour cette raison qu'il faudrait, à mon avis, établir une meilleure corrélation entre les plans de développement spatial, les projets urbanistiques et la gestion du trafic, en particulier dans les régions urbaines et périurbaines où la congestion crée le plus de problèmes.

Robert Evans (PSE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon ami et collègue M. El Khadraoui qui, malgré les apparences suggérant le contraire, il faut bien l'admettre, s'est effectivement montré capable de rédiger un rapport très sensé et pratique. Je suis heureux de lui apporter mon soutien, ainsi qu'au principe sous-jacent du pollueur-payeur.

De ce côté-ci du Parlement, nous attachons une grande importance à la qualité de l'air, qui nous préoccupe tous beaucoup, et nous savons tous que les poids lourds polluent. Comme le dit M. Lichtenberger «les preuves sont formelles». Néanmoins, M^{me} Wortmann-Kool, qui est partie, a parlé des obstacles au marché intérieur et M. Jarzembowski, en dépit de son rapport sur l'écologisation des transports, a également exprimé des réserves à propos de l'eurovignette. Je voudrais leur dire à tous deux que la plus grande menace pour tous les marchés se présentera si nous nous laissons dépasser par la pollution. Je ne pense pas qu'un supplément de 2 ou 3 % constituera une lourde charge, en revanche elle montrera que nous nous engageons sérieusement dans la lutte contre la pollution.

M. O'Neachtain a exprimé des réserves et des inquiétudes à propos de l'Irlande et d'autres pays périphériques. Il semble ne pas comprendre qu'il s'agit là d'un domaine de compétence appartenant aux États membres. Ce texte de loi s'appliquera en Irlande uniquement si son gouvernement le décide effectivement. Je pense que M. O'Neachtain, et probablement M. Bradbourn, aurons appris une chose cet après-midi: il est dangereux (et un peu ridicule) de parler d'un rapport que l'on n'a pas lu ou que l'on ne comprend pas vraiment.

D'autre part, sur le ton de l'aparté, je pense que nous devons et pouvons faire bien plus pour encourager le report du fret des routes vers les voies navigables, où une barge peut transporter autant que 15 poids lourds. C'est pourquoi je suis convaincu que nous devons soutenir l'initiative de notre collègue belge.

Christine De Veyrac (PPE-DE). – Monsieur le Président, Monsieur le vice-président de la Commission, je voudrais tout d'abord féliciter mes collègues, Saïd El Khadraoui et Georg Jarzembowski, pour la qualité de leur travail et les excellents rapports qu'ils ont rédigés.

On vit actuellement une période charnière où on cherche comment garantir notre industrie, tout en la rendant durable, et comment atteindre l'objectif des «trois 20» réaffirmé par le Président de l'Union européenne d'alors, Nicolas Sarkozy, devant notre Assemblée en décembre dernier.

Dans cette perspective, l'Union européenne a affirmé sa volonté de légiférer afin de prendre en compte dans le prix du transport d'autres coûts supportés jusque là par l'ensemble de la société européenne. Et c'est le principe du pollueur-payeur que le Parlement a toujours soutenu.

C'est ce que nous avons voté pour le transport aérien, en juin dernier, avec l'intégration de l'aviation dans le système ETS. Dans le secteur maritime, la Commission européenne réfléchit actuellement au meilleur moyen de prendre en compte les rejets des navires, et c'est aujourd'hui ce que nous proposons avec ce texte pour le transport routier de fret.

Je suis d'accord avec ceux de mes collègues qui l'ont dit, il ne faut surtout pas freiner la mobilité. Nous devons continuer comme nous le faisons depuis de nombreuses années à encourager cette mobilité dans l'Union européenne, et il faut s'assurer d'une concurrence équitable entre les différents modes de transport.

Il ne faut pas contraindre à tout prix les entreprises à transporter les marchandises par train ou par bateau, au lieu de les acheminer par camion. Ce serait absurde et antiéconomique. Ce qu'il faut, c'est que les entreprises puissent choisir quel est le mode le plus avantageux, le plus rapide et le plus économique pour elles, et pour cela, le prix doit refléter le coût réel du mode de transport choisi.

En donnant la possibilité aux États d'internaliser certains coûts externes s'ils le souhaitent, cette directive est un premier pas dans cette direction. C'est une première étape vers une intégration réelle des coûts externes dans chaque mode de transport, et c'est un message politique fort. Il est important que nous le soutenions par nos votes demain.

Bogusław Liberadzki (PSE). – (PL) Monsieur le Président, je voudrais remercier notre rapporteur, M. El Khadraoui. Il a réalisé un bon travail et il a dû traiter des centaines d'observations.

D'avantage en rapport avec le sujet, je voudrais souligner le fait que c'est le transport routier qui maintient l'Europe en état de marche. Il est vrai que nous nous prononçons sur l'introduction de taxes supplémentaires et cela semble logique de devoir payer pour ce que nous utilisons, mais en préparant nos travaux à propos de la directive, nous n'avions pas prévu la crise.

J'ai par conséquent le sentiment que je dois m'exprimer au nom des transporteurs routiers et déclarer que leur situation concrète s'aggrave, en particulier à la suite de la chute de la demande en matière de transport routier international. Les transporteurs ont parlé d'énormes charges financières, principalement celles relatives aux taxes sur les carburants. Nous avons connu un répit momentané en matière de coûts des carburants, mais, en tant qu'Union européenne, nous ne pouvons garantir les prix des carburants à long terme.

J'estime que tant la Commission européenne que les gouvernements devraient entamer un dialogue avec les transporteurs routiers professionnels. Nous devons leur expliquer comment cette initiative est née et nous devons également les convaincre que notre intention consiste à garantir une égalité de traitement pour tous les moyens de transport et que nous avons la responsabilité de garantir une politique européenne des transports équilibrée et rationnelle.

Luis de Grandes Pascual (PPE-DE). – (ES) Monsieur le Président, la révision de la directive Eurovignette est un problème très important qui nous occupe tous et qui nous préoccupe également, en particulier les personnes qui vivent dans des pays périphériques et qui ont l'impression que la présente proposition les discrimine.

La Commission européenne a décidé d'aborder la question de l'internalisation des coûts externes du transport routier en imposant une taxe pour trois nouveaux coûts: la pollution atmosphérique, la pollution sonore et la congestion.

Bien que les principes sous-jacents à la proposition - celui de l'utilisateur-payeur et celui du pollueur-payeur - soient raisonnables, la solution proposée ne l'est pas du tout, car elle opérera une discrimination à l'égard d'un secteur qui souffre depuis des mois des effets désastreux de la crise économique. Bien que l'intention ne fût pas de diaboliser le transport des marchandises par la route, c'est devenu en fin de compte le but.

La présente proposition, Mesdames et Messieurs, est inadéquate et elle est loin d'atteindre les objectifs espérés d'un transport durable; elle constituera un arrêt de mort pour un très grand nombre de petites et moyennes entreprises européennes qui emploient des milliers de personnes au sein de l'Union européenne et qui contribuent chaque jour à la distribution de biens, garantissant le fait que les produits arrivent au consommateur final. Les consommateurs verront à quel point les prix des produits augmenteront une fois que ces coûts seront appliqués.

Mesdames et Messieurs, il nous faut un système de transport compétitif, durable et respectueux de l'environnement et aussi qui n'exclut pas le transport routier, car c'est actuellement le seul moyen d'aller partout. Le changement vers un système modal demeure un rêve et il est loin de se concrétiser. Les réseaux transeuropéens, les autoroutes de la mer et les connexions transfrontalières sont toujours à l'état de projets; dans certains cas, ce ne sont pas des réalités.

Lorsque le *Titanic* de l'économie mondiale coulera, Mesdames et Messieurs, on ne pourra demander à l'orchestre de continuer à jouer et encore moins à jouer des airs de fête.

Emanuel Jardim Fernandes (PSE). – (PT) Je remercie toutes les personnes qui ont participé, en particulier et surtout mon collègue, M. El Khadraoui, qui a fait un maximum avec beaucoup d'ouverture et d'une manière permettant de trouver des solutions consensuelles.

La proposition actuellement examinée permettra aux États membres de prélever des taxes dans le but de couvrir certains coûts environnementaux externes ainsi que de générer des recettes significatives afin d'améliorer le réseau routier européen et de minimiser l'impact de certains transports routiers sur l'environnement. D'autre part, il pourrait également en résulter des coûts significatifs, en particulier pour les pays plus périphériques comme le mien, le Portugal. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur Copel et je me suis farouchement opposé à l'extension obligatoire de la portée géographique en vue de couvrir l'ensemble des routes principales.

Je me suis également opposé à l'imposition de taxes résultant de la congestion dues à quelques-uns, car c'est une mesure qui engendrera un avantage injuste et qui ne pénalisera pas les plus grands pollueurs. Je reconnais toutefois la nécessité de tenir compte de ces coûts. Une application de ces taxes aux seuls réseaux routiers transeuropéens ou aux axes généralement et surtout empruntés par le transport routier international,

permettant ainsi à l'État membre de déterminer les itinéraires pour lesquels il souhaite introduire des taxes, est un moindre mal qui pourrait être minimisé encore davantage si l'application de cette proposition était ajournée jusqu'à ce que l'actuelle et pénible crise économique mondiale soit passée.

Richard Seebler (PPE-DE). – (DE) Je vous remercie, Monsieur le Président; je me félicite vivement de la présente proposition. Nous sommes sur la bonne voie, en particulier lorsqu'il s'agit d'incorporer les coûts de la congestion dans les coûts routiers généraux. Nous devons parvenir à refléter la réalité des coûts afin de véritablement engendrer une situation dans laquelle les instruments économiques du marché règlementent le trafic, faute de quoi des déséquilibres existeront toujours dans ce domaine.

Ce débat a également montré les tensions qui existent entre les régions périphériques et les régions situées au centre de notre continent. Tout simplement, il faut que les gens qui viennent des régions périphériques et qui traversent nos régions centrales tiennent compte des préoccupations de la population. Ce point est très important et j'aimerais que vous le compreniez bien, car, à ce propos, certaines personnes sont au bout du rouleau. Comme l'affirme la proposition, le principe de subsidiarité permet aux États membres de déterminer eux-mêmes s'ils veulent internaliser ces coûts externes.

En ce qui concerne les régions du centre - et, en particulier, les régions alpines -, il est évident qu'ils décideront de le faire. Si les régions périphériques décident de ne pas aller dans ce sens, je peux le comprendre. D'une manière générale, nous devons cependant chercher à faire en sorte que les différents secteurs de l'industrie des transports supportent les coûts qu'ils génèrent. C'est la seule manière de parvenir, à long terme, à créer un système qui soit véritablement durable et qui réponde aux préoccupations de la population. Je vous remercie.

Gilles Savary (PSE). – Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter Saïd El Khadraoui d'avoir trouvé un compromis mais, il ne faut pas se le cacher, ce texte est fragile. Il subit le coût externe de la crise, c'est à dire qu'effectivement, il y a une très forte pression et une très forte inquiétude de la part des transporteurs routiers.

D'ailleurs, quand il est tombé sur le bureau du législateur, il y en avait une autre, d'une nature différente, puisque le baril de pétrole était à 57 dollars. C'est donc un texte qui est né sous des auspices difficiles. Mais ce que voudrais dire ici, parce que j'ai entendu des choses qui me surprennent, c'est que ce n'est pas un texte qui instaure une taxe ou un péage. C'est chaque État membre qui décide d'instaurer une taxe ou un péage.

C'est un texte qui vise à encadrer, comme les deux précédents, les conditions de péage routier dans les différents pays pour qu'il n'y ait pas de distorsions trop importantes et que l'on ne crée pas de distorsions de la concurrence ou de discriminations.

Je crois qu'il faut être très clair sur ce sujet-là; il est totalement subsidiaire et, en plus, il est égalitaire. Je vous dirais que, pour mon propre pays, je m'en félicite, car il permettra de faire contribuer aux infrastructures d'un pays de transit comme la France des poids lourds qui, aujourd'hui, le traversent sans prendre une goutte d'essence et sans verser un centime. Je crois donc que c'est un texte qui est utile.

Alexandru Nazare (PPE-DE). – (RO) Le souhait de la Commission de taxer les entreprises de transport non seulement pour le droit à utiliser les infrastructures, mais aussi pour les conséquences sur l'environnement - ce qu'on appelle l'internalisation des coûts externes - imposera une charge fiscale dont les répercussions sur ces entreprises seront graves, principalement en temps de crise économique.

Il convient de réaliser des études d'impact spécifiques sur la base de statistiques appropriées avant de présenter une telle directive. Nous devons disposer d'une évaluation réaliste des conséquences qui résulteront de l'application d'une telle directive ainsi que de propositions spécifiques sur les méthodes de calcul et d'imputation des coûts externes.

L'internalisation des coûts externes de transport représente, à terme, une mesure susceptible de contribuer à rendre le transport plus «vert». J'ajouterai que des instruments législatifs spécifiques comme ceux-là sont véritablement nécessaires dans des États membres comme la Roumanie, mais je ne peux imaginer que ces coûts externes puissent être appliqués à l'avenir, en tout cas pas à Bucarest, d'où je suis originaire. Je fais ici allusion aux embouteillages, à la pollution atmosphérique, à la pollution sonore, à la pollution des eaux, à la pollution des sols ou aux conséquences sur les paysages naturels. J'ai du mal à imaginer que les autorités roumaines puissent appliquer cette directive, qui représente plus une charge qu'une aide.

Toutefois, comme l'a aussi indiqué M. Jarzembowski, des mesures de ce type doivent être mises en œuvre après que des études objectives aient été réalisées sur la base de données statistiques. On ne peut demander

aux entreprises de transport de payer des sommes d'argent qui ont été établies arbitrairement pour les coûts externes d'autant plus qu'il s'agit de sommes considérables.

Jörg Leichtfried (PSE). – (DE) Monsieur le Président, je voudrais reprendre la parole parce qu'un certain nombre de mes collègues ont parlé du problème de l'emploi dans des termes peut-être un peu moralisateurs. Je pense que nous sommes tous d'accord pour déclarer qu'il est extrêmement important, surtout dans les temps qui courent, de protéger les emplois.

L'industrie du transport de marchandises souffre bien sûr de cette situation, mais il n'y a pas que les transporteurs routiers qui en souffrent; le transport ferroviaire, le transport maritime et celui des voies navigables intérieures en souffrent tout autant. Tout ce que la présente directive fait, c'est réduire l'avantage injuste dont bénéficie actuellement le transport routier par rapport à d'autres types de transport.

La question de l'emploi est un problème totalement différent. À cet égard, nous devons mettre en œuvre une politique économique et de reconstruction prudente et nous devons faire en sorte que les décisions adoptées au sein de l'Assemblée soient appliquées de façon cohérente, ce que ne fait absolument pas la présente directive.

Antonio Tajani, vice-président de la Commission. – (IT) Monsieur le Président, de très nombreuses positions différentes ont émergé du débat, des positions parfois conflictuelles car liées à des points de vue politiques ainsi qu'à des points de vue nationaux. Toute cette discussion a donc mis en évidence la complexité de ce problème mais également son importance. J'estime que nous devons trouver un compromis et celui auquel nous arrivons au sein de l'Assemblée grâce au rapport de M. El Khadraoui constitue, dans l'ensemble, un bon compromis.

Je ne pense pas que la Commission ait eu l'intention d'infliger une taxe supplémentaire ou qu'elle ait voulu pénaliser les pays situés à l'est ou à l'ouest, c'est-à-dire les pays plus périphériques. Quoi qu'il en soit, l'Eurovignette n'est pas obligatoire. Nous avons également essayé d'harmoniser le système en vue de créer un cadre qui empêche des fraudes sur les tarifs; c'est la raison pour laquelle nous avons aussi établi des valeurs maximales. Différentes positions, différentes idées sont toutefois apparues - et c'est normal - au cours de notre discussion. Je pense que le texte qui sera envoyé au Conseil subira certainement des modifications, car il y a aussi des divergences au sein du Conseil. Nous sommes tous d'accord sur le principe du pollueur-payeur, mais lorsqu'il s'agit de l'appliquer, des divergences apparaissent entre les États membres, entre les forces politiques, entre les députés, entre la Commission, le Parlement et le Conseil. La discussion est donc certainement épineuse et compliquée.

Je ne pense toutefois pas qu'il y ait lieu de donner foi au point de vue critique qui voit les choses en noir parce que nous sommes au cœur d'une crise. Il est vrai que nous sommes au cœur d'une crise, mais il est aussi vrai que la proposition concerne une mesure qui sera appliquée à partir de 2012. J'espère vivement - et je suis convaincu de ce que je dis - que la crise sera bel et bien derrière nous d'ici 2012. Un peu d'optimisme est une bonne chose, mais même les plus pessimistes d'entre nous ne peuvent imaginer que nous serons toujours au cœur de la crise en 2012.

Cela étant dit, je pense que le Conseil apportera des modifications. En d'autres termes, la première lecture ne suffira pas et nous disposerons ensuite de temps, au cours des prochains mois, pour étudier les modifications qui doivent être apportées afin d'essayer d'aboutir à un accord par le biais de la procédure de conciliation. Cela nous permettra de fournir des réponses spécifiques à la population et d'appliquer de la meilleure manière possible le principe du pollueur-payeur en tant qu'option à partir de 2012.

Saïd El Khadraoui, rapporteur. – Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques. Je voudrais d'abord demander à mes collègues de ne pas être bernés par les statistiques démoralisantes qui ont été présentées. Par exemple, M^{me} Wortmann-Kool, qui parle de coûts supplémentaires de plusieurs euros. Avec tout le respect que je lui dois, c'est complètement faux. Je peux vous dire au centime près ce que sera l'impact dans le cas le plus extrême: la gestion coûterait, au grand maximum, 65 centimes d'euro par kilomètre; 65 centimes d'euro dans les endroits très embouteillés et seulement pour les quelques kilomètres où il y a une congestion, pas pour le reste du parcours.

Le bruit ajoutera 1,1 centime d'euro à cette somme. La pollution atmosphérique représentera 16 centimes d'euros supplémentaires pour les camions les plus polluants. Si vous faites l'addition de tous ces chiffres, vous arrivez à un maximum absolu de 82 centimes d'euro pour les quelques kilomètres où il y a une congestion. Pour le restant du trajet, les 65 centimes d'euro peuvent être déduits. C'est la première chose que je voulais dire et cela s'adresse aussi aux États membres périphériques.

Deuxièmement, il est vrai que nous nous trouvons au cœur d'une crise, mais la crise ne durera pas éternellement. Ce que nous sommes en train de faire, c'est créer un cadre permettant aux États membres qui le souhaitent d'introduire un véritable système d'internalisation des coûts externes - à la suite d'un débat national, au moment où ils le désirent et généralement après plusieurs années de préparation.

Troisièmement, je constate que certains de mes collègues cherchent à anticiper les décisions du Conseil alors que le Conseil n'a pas encore adopté de position. Pourquoi être découragés? Visons simplement une position que nous soutenons à 100 %. Après tout, nous devons entrer dans le débat, dans la mêlée, avec le Conseil. Je vous assure que je ferai de mon mieux, en tant que rapporteur, pour obtenir la majeure partie, si pas l'intégralité, de la position adoptée par l'Assemblée et qui sera examinée ultérieurement.

Georg Jarzembowski, rapporteur. - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en clôture de ce débat, d'ajouter deux observations. La première s'adresse à M. Evans. Mon groupe est favorable à l'internalisation des coûts externes, et particulièrement les émissions des gaz d'échappement et le bruit. Nous estimons que c'est normal. Mais si vous placez toujours le principe du pollueur-payeur au premier plan - et je suis prêt à en discuter avec vous -, c'est l'État membre qui cause la congestion en ne fournissant pas des infrastructures suffisantes. Les véhicules utilitaires s'ajoutent aux embouteillages dus pour 80 % aux voitures. Faire payer aux entreprises le coût de la congestion causé par les États membres est absurde. Si vous appliquez le principe du pollueur-payeur, les États membres devraient offrir plus d'argent aux propriétaires de véhicules utilitaires vu que ce sont les États qui engendrent la congestion en ne fournissant pas les infrastructures appropriées à temps.

Nous admettons qu'il n'est pas toujours nécessaire de disposer d'infrastructures supplémentaires. Le recours à des systèmes de gestion du trafic intelligents est une autre manière d'empêcher la congestion. Il existe une foule de technologies modernes capables d'éviter la congestion. Mais dire qu'il y a de la congestion afin que les véhicules utilitaires paient n'encourage pas les États membres à supprimer la congestion, car le faire leur coûterait de l'argent. Ce n'est pas normal!

Monsieur le Vice-président, vous avez raison de déclarer que la présente proposition ne vise pas à introduire de nouvelles taxes et vous avez insisté sur la question de l'affectation des recettes. Cela signifie-t-il, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Vice-président, que, si le Conseil de ministres ne se prononce pas en faveur d'une affectation claire et précise des recettes engendrées par les Eurovignettes, vous retirerez la proposition? Vous avez déclaré que vous ne souhaitiez pas de nouvelles taxes. Je partage intégralement votre point de vue selon lequel si l'Eurovignette doit être plus chère à la suite de l'inclusion des émissions de gaz d'échappement et du bruit, cet argent supplémentaire doit aussi servir à réduire l'impact du transport routier sur l'environnement et non à combler les déficits des budgets des ministères des finances. Ce n'est pas ainsi que cela marche. Cela étant dit, j'espère que vous vous en tiendrez à votre position; en d'autres termes, pas de taxation sans affectation des recettes et retrait de la proposition si tel est le cas. Je vous remercie vivement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi, le 11 mars 2009.

(La séance, suspendue à 18 h 10, est reprise à 18 h 30)

Déclarations écrites (conformément à l'article 142 du règlement)

Krzysztof Holowczyc (PPE-DE), par écrit. - (PL) Il y a trois aspects du présent débat qui méritent d'être soulignés: la taxation des véhicules, les véhicules respectueux de l'environnement et l'internalisation des coûts externes.

Les initiatives de l'UE devraient avoir pour priorité majeure le droit des citoyens européens à une mobilité sans entraves et la promotion de cette mobilité par le biais d'une mise en œuvre cohérente des plans de développement des infrastructures de l'UE. Cette notion est inscrite au principe 4 du Traité à propos de la liberté du marché intérieur.

Les investissements en matière de développement des infrastructures devraient reposer sur les priorités de protection de l'environnement désignées qui prennent en considération les objectifs de l'UE en matière de changement climatique. C'est pourquoi il conviendrait de mettre au point des infrastructures modernes intégrées tout en conservant les principes de l'intermodalité et de l'interopérabilité.

Les coûts liés à la protection de l'environnement, au bruit, à la congestion du trafic et à la protection de la santé publique sont intégralement associés à la modification du réseau d'infrastructure européen en rapide

développement. Il semblerait utile de rendre contraignant le principe du pollueur-payeur proposé dans le présent document. N'oublions pas que ce principe est opérationnel dans le domaine des affaires au sein de la CE depuis plusieurs années.

PRÉSIDENCE DE M. DOS SANTOS

Vice-président

16. Heure des questions (questions à la Commission)

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B6-0009/2009), qui, exceptionnellement, durera jusqu'à 20 heures.

Je vous informe tout d'abord que, puisque M. Kovács ne sera pas présent, M^{me} Reding se chargera de répondre aux questions n° 1 et 3 de la première partie de cette heure des questions, qui sont adressées au commissaire Kovács.

Nous examinerons une série de questions à la Commission.

Première partie

Le Président. – J'appelle la question n° 31 de M^{me} Țicău (H-0068/09):

Objet: Mesures en faveur de la promotion des produits et des services qui contribuent à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables

Lors du Conseil européen du printemps 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont annoncé un réexamen de la directive sur la taxation de l'énergie en vue de promouvoir l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue l'une des solutions les plus rapides, les plus sûres et les moins onéreuses pour réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des sources d'énergie des pays tiers, pour diminuer la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ et pour alléger les dépenses des citoyens européens consacrées au paiement des factures énergétiques.

Alors qu'il apparaît nécessaire d'améliorer l'efficacité énergétique, la Commission peut-elle indiquer à quelles mesures et à quels instruments financiers et fiscaux elle envisage d'avoir recours pour promouvoir les produits et les services qui contribuent à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables?

Viviane Reding, membre de la Commission. – (EN) C'est au moyen de son plan européen de relance économique – qui, soit dit en passant, a reçu l'aval du Parlement et du Conseil – que la Commission soutient la promotion de l'adoption de produits verts. Elle a entre autres proposé des taux réduits de TVA pour les produits et les services verts visant notamment à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. La Commission encourage en outre les États membres à mettre en place de nouvelles incitations à la consommation afin de stimuler la demande de produits respectueux de l'environnement.

La Commission est actuellement en train d'examiner la législation communautaire sur les budgets. Ainsi, elle tend à éliminer le plus grand nombre possible de mesures d'incitations qui vont à l'encontre des objectifs d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂, tout en mettant en place des mesures d'encouragement dans les domaines appropriés pour atteindre les objectifs visés.

Outre les initiatives budgétaires susmentionnées, la Commission aspire à mettre en valeur l'utilisation d'autres instruments financiers pour promouvoir l'efficacité énergétique, en particulier celle des bâtiments. La Commission et la Banque européenne d'investissement élaborent actuellement une initiative concertée de financement énergétique destinée à mobiliser des fonds des marchés des capitaux qui seront utilisés au travers de la participation de la Convention des maires. Nous pouvons nous attendre à ce qu'un budget de 15 million d'euros soit mis à disposition pour 2009.

La Commission a également proposé de modifier le règlement (CE) n° 1080/2006 relatif au Fonds européen de développement régional, ce qui permettrait à tous les États membres d'utiliser ce fonds afin d'accroître leurs dépenses consacrées à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables des logements actuels.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) Je voudrais tout d'abord dire que la directive en vigueur a été mise en œuvre de manière incorrecte ou inappropriée et c'est pourquoi je voudrais demander à la Commission si elle envisage de réduire également à l'avenir la TVA appliquée aux produits. Je pense par ailleurs qu'il serait crucial de faire passer de 3 % à 15 % le montant alloué par le Fonds européen de développement régional pouvant être utilisé pour promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements.

Je crois aussi qu'il conviendrait de créer un fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (EN) Nous savons qu'il importe de prendre des mesures qui aident les citoyens et les gouvernements à se tourner vers l'efficacité énergétique. Aujourd'hui, nous disposons d'études sur le potentiel des incitations fiscales à des fins énergétiques et environnementales, et la Commission prépare une proposition visant à modifier la directive TVA, afin de permettre que certains produits et services respectueux de l'environnement se voient appliquer des taux réduits de TVA.

Comme établi dans le plan de relance économique, la Commission pourrait proposer de soumettre les produits et les services verts destinés notamment à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments à des taux réduits de TVA. Cependant, il convient de souligner que la proposition de la Commission de juillet 2008 offre déjà aux États membres la possibilité d'appliquer ces taux réduits de TVA aux services impliquant la rénovation, la réparation, la transformation et l'entretien des logements, des lieux de culte et du patrimoine culturel, ainsi que des monuments historiques. Cela inclut les travaux visant à augmenter les économies d'énergie et l'efficacité énergétique des bâtiments concernés.

Aujourd'hui, l'Ecofin est parvenu à un compromis. S'il est encore trop tôt pour dire exactement ce que nous allons faire des propositions de l'Ecofin, la Commission va toutefois étudier les propositions qui ont été faites aujourd'hui.

Reinhard Rack (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, je voudrais adresser mes remerciements à la commissaire et à la Commission d'avoir veillé, en particulier, à ce que le thème de l'isolation thermique des bâtiments soit abordé ici. C'est un des moyens les plus efficaces d'économiser de l'énergie et, de ce point de vue-là, il me semble que c'est une voie importante et judicieuse à suivre. Dans ce contexte, voici ma question: la Commission considère-t-elle qu'il est possible d'appliquer également des réductions de la TVA aux maisons à basse énergie et aux maisons passives dans le secteur de la construction préfabriquée? Est-ce envisageable et dans quelle direction allons-nous?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (DE) Monsieur le Président, la proposition que M. Rack vient de formuler est intéressante. Bien entendu, la Commission analysera son idée, ainsi que les autres idées suggérées en matière d'efficacité énergétique dans la construction ou la rénovation d'habitations. Je peux également annoncer que la Commission va restructurer les Fonds structurels afin de pouvoir également investir dans de telles habitations à basse énergie au moyen des Fonds structurels.

Le Président. – J'appelle la question n° 32 de M. **Dimitrakopoulos** (H-0100/09):

Objet: Pour une lecture plus souple du Pacte de stabilité économique

La Commission pourrait-elle dire pourquoi, dans une période de crise économique aussi grave, elle persiste à penser que la réduction des déficits de tous les pays confrontés à ce problème doit s'effectuer en deux ans et non en trois ans, délai qui, eu égard aux circonstances, semblerait plus logique? Comment cette insistance est-elle compatible avec l'avis du Président de l'Eurogroupe, favorable à une lecture plus souple du Pacte de stabilité économique (voir les déclarations à l'Agence Europe du 21 janvier 2009)?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (EN) Dans des circonstances normales, le pacte de stabilité et de croissance suppose une correction rapide des déficits excessifs et que cette correction soit apportée l'année qui suit l'identification dudit déficit excessif. Cependant, le pacte de stabilité et de croissance réformé permet également de prolonger ce délai dans des circonstances particulières – conformément à l'article 34 du règlement (CE) n° 1467/97 du Conseil.

Le pacte ne définit pas explicitement ces circonstances particulières. Cependant, au cours de la préparation d'un rapport en vertu de l'article 143 du Traité, rendu nécessaire par l'existence ou la prévision d'un déficit excessif, la Commission est tenue, en vertu du Traité, de prendre en considération ce que l'on nomme les «facteurs pertinents». Dans ce rapport, la Commission doit faire état de l'évolution de la position économique à moyen terme, notamment de la croissance éventuelle, des conditions cycliques du moment, de la mise en œuvre de politiques dans le cadre de l'agenda de Lisbonne et des politiques destinées à promouvoir la recherche et l'innovation. Le rapport devra également refléter l'évolution de la position budgétaire à moyen terme, en

particulier des efforts de consolidation budgétaire fournis lors des périodes favorables, du niveau de la dette publique et des questions de durabilité, des besoins financiers extérieurs, de l'investissement public et de la qualité générale des finances publiques. Il devra en outre tenir compte de tout autre facteur qui, selon l'État membre concerné, est pertinent pour évaluer de manière exhaustive et en termes qualitatifs les excès par rapport à la valeur de référence que l'État membre a, bien sûr, présentés à la Commission et au Conseil.

Les dispositions relatives aux facteurs pertinents à prendre en considération indiquent que la détermination des effets des circonstances particulières devrait se baser sur une évaluation générale desdits facteurs. Le 18 février, la Commission a adopté ses recommandations pour avis du Conseil sur les dernières mises à jour des programmes de stabilité et de convergence de 17 États membres. Dans le même temps, et compte tenu de son évaluation de ces programmes, la Commission a adopté les rapports relatifs à l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la Lettonie et Malte. L'Ecofin a adopté son avis sur ces rapports ce matin. La Commission proposera des recommandations au Conseil afin de mettre un terme aux situations de déficit excessif. Ces dernières comprendront des délais qui auront été décidés conformément au pacte de stabilité et de croissance, c'est-à-dire en tenant compte de l'existence de circonstances particulières dans les cas appropriés.

Giorgos Dimitrakopoulos (PPE-DE). – (EL) Monsieur le Président, je voudrais remercier la commissaire pour sa réponse très détaillée, bien que je doive reconnaître avoir été quelque peu surpris que, malgré toutes les choses importantes que vous avez dites, vous n'avez pas mentionné la question des calendriers. En d'autres termes, la Commission recommandera-t-elle des calendriers propres à chaque cas et, par ailleurs, la Commission établira-t-elle dans sa recommandation un lien entre les étapes du calendrier et la réduction du pourcentage de plus de 3 %?

Jörg Leichtfried (PSE). – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, j'ai deux brèves questions. Premièrement, que faire à propos des États membres qui ont recours, de manière réellement provocante, à de faibles taux d'imposition pour les sociétés ou qui n'en appliquent pas du tout? Sera-t-il juste d'ignorer l'assouplissement du Pacte par ces pays lorsqu'ils connaîtront des difficultés dues aux faibles ponctions fiscales résultant de leurs politiques?

Deuxièmement, cette question ne devrait-elle pas être liée à un certain niveau de réussite? En d'autres termes, lorsqu'un État membre connaît un plus grand déficit pour pouvoir lutter contre le chômage et que le chômage baisse ensuite de façon spectaculaire, ne serait-il pas judicieux de promouvoir une telle approche?

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Le règlement intérieur a-t-il été modifié? Je pensais que l'auteur de la question, ainsi que deux autres députés, avaient le droit de poser une question complémentaire.

Deuxièmement, puisque nous avons commencé en retard, jusqu'à quelle heure poursuivrons-nous l'heure des questions ce soir?

Le Président. – Madame Doyle, nous terminerons bien à 20 heures, comme nous l'avons prévu. Nous avons commencé tard et nous terminerons tard. Madame, avez-vous une question complémentaire?

Souhaitez-vous poser votre question complémentaire, Madame Doyle?

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Oui, Monsieur le Président. Toutes mes excuses. J'avais compris que vous ne l'accordiez qu'à l'auteur de la question et à un autre député. Je me suis méprise sur votre action.

Je souhaiterais poursuivre en demandant à la commissaire de nommer l'État membre qui, à ce jour, ne connaîtrait pas de déficit excessif au sens où nous l'entendons.

Ensuite, pourrait-elle expliquer de manière exacte ce que la Commission va proposer au Conseil au sujet de l'Irlande, tel qu'il en a été décidé ce matin?

Viviane Reding, membre de la Commission. – (EN) Pour répondre à la question de M. Dimitrakopoulos, lorsque la Commission proposera des délais à un État membre pour remettre ses finances publiques dans une position durable, elle prendra en considération la marge de manœuvre dont ce dernier dispose. Ce n'est qu'en cas de danger de crise des finances publiques que l'on pourra prévoir de lui demander de procéder rapidement à une consolidation budgétaire en tenant compte des besoins de financement de l'économie dans son ensemble.

En ce qui concerne la deuxième question, qui était une double question, la réponse à la première partie est «non». Quant à la seconde partie – portant sur les pays où l'impôt sur les sociétés est faible –, le pacte de stabilité et de croissance évalue la position budgétaire générale d'un État membre et non la structure budgétaire spécifique de chaque État membre.

En réponse à la troisième question visant à savoir si certains États membres ne présentaient pas de déficit excessif, je répondrais que, bien sûr, certains sont dans ce cas, comme le montrent les chiffres régulièrement publiés par la Commission.

Le Président. – J'appelle la question n° 33 de M. **Guerreiro** (H-0125/09):

Objet: Fin des «paradis fiscaux»

La Commission a-t-elle déjà proposé ou compte-t-elle proposer la suppression des «paradis fiscaux», notamment dans l'Union européenne?

L'Union européenne a-t-elle adopté une décision consistant à proposer aux États membres d'abolir les «paradis fiscaux» existant sur leur territoire?

Quelles mesures entend-elle prendre pour supprimer les «paradis fiscaux», lutter contre la spéculation financière et mettre un terme à la libre circulation des capitaux, notamment dans l'UE?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – Monsieur le Président, la Commission mène, depuis la fin des années 90, une politique déterminée de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et la concurrence fiscale dommageable.

Un élément clé de cette politique est la promotion de la transparence des systèmes fiscaux et de l'échange des renseignements entre administrations fiscales. Dernièrement, cette politique s'est vue confirmée par les déclarations claires du G20 visant à attaquer les pratiques non transparentes de certaines juridictions, souvent décrites comme paradis fiscaux.

La Commission a renforcé sa politique dans ce domaine, fin 2008 et début 2009, en présentant deux propositions.

La première vise à renforcer l'échange d'informations prévu par la directive sur l'épargne. La seconde a pour effet de proposer que tous les États membres alignent leurs standards d'échange d'informations sur le niveau le plus ouvert, notamment en s'assurant que le secret bancaire ne puisse pas être invoqué par un État membre pour refuser de fournir les informations dont d'autres États membres auraient besoin pour l'imposition de leurs résidents.

En mai 2008, le Conseil a décidé de promouvoir auprès des pays tiers cette politique de bonne gouvernance fiscale couvrant les principes de transparence, d'échange de renseignements et de concurrence fiscale loyale, et il a chargé la Commission de négocier des clauses dans les accords avec les pays tiers.

La Commission a l'intention de présenter prochainement une initiative politique en vue de mettre en évidence la cohérence de cette politique et les éléments clés pour s'assurer de sa réussite. La Commission considère en particulier que la mise en œuvre de mesures coordonnées au niveau européen serait de nature à répondre aux préoccupations exprimées par l'honorable député.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL). – (PT) D'après ce qui a été dit, il semble qu'il y ait moins d'action que de paroles. Autrement dit, les «paradis fiscaux» et leur abolition ne sont pas à l'ordre du jour, mais je voudrais poser la question suivante: comment la Commission a-t-elle l'intention de dissuader les banques d'exercer leurs activités dans ces centres offshore, puisqu'elle a annoncé cette intention? En outre, quelles mesures concrètes a-t-elle l'intention de proposer pour lutter contre la spéculation financière, qui est l'une des causes de la crise financière et économique actuelle?

Robert Evans (PSE). – (EN) La commissaire s'y connaît certainement en matière de paradis fiscaux. En effet, le Luxembourg appartient quelque peu à cette catégorie. N'est-elle pas d'avis que cette situation porte atteinte au principe général d'un marché commun, par exemple lorsque les poids-lourds dévient de leur itinéraire pour trouver de l'essence bon marché au Grand-Duché?

Viennent ensuite Jersey, Guernesey, l'île de Man – qui appartiennent au Royaume-Uni, mais sont extérieurs à l'UE –, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, etc. Il s'agit de petits paradis fiscaux, qui disposent de banques *offshore*, dont nous venons de parler, et qui se plient aux exigences des riches. Ils existent uniquement parce que l'UE les y autorise.

La commissaire évoque «une politique résolue contre l'évasion fiscale». Si cette politique existait réellement, la Commission n'inclurait-elle pas quelques suggestions visant à abolir ces paradis fiscaux?

Viviane Reding, *membre de la Commission*. – (EN) Pour répondre à la première question, la Commission a proposé deux nouvelles directives destinées à résoudre ces problèmes, la crise financière les ayant rendus plus visibles qu'auparavant.

Nous avons soumis une proposition fin 2008 et procédé de même début 2009; la première renforce l'échange d'informations et la seconde garantit le droit d'un État membre à obtenir des informations sans qu'un autre État membre puisse invoquer le secret bancaire.

Quant à la seconde question, je tiens juste à souligner que les poids lourds n'ont rien à voir avec les paradis fiscaux.

Deuxième partie

J'appelle la question n° 34 de M. **Moraes** (H-0048/09):

Objet: Internet et les crimes haineux

Dans tous les États membres de l'UE, l'incitation à la haine raciale est un crime. Or, selon l'étude sur la haine publiée en 2008 par l'ONG Human Rights First, les crimes haineux augmentent en Europe, et il importe de tenir compte du rôle capital que joue Internet en la matière.

Sachant que la Commission entend combattre la cybercriminalité et instaurer un Internet plus sûr pour tous, prend-elle des mesures spécifiques contribuant à lutter contre les sites web qui incitent à la haine raciale et à la violence?

Viviane Reding, *membre de la Commission*. – (EN) La question posée est très importante et je voudrais souligner que la Commission rejette fermement le racisme, la xénophobie et tout type de discours haineux auquel l'honorable député se réfère. La Commission partage également les inquiétudes soulevées et est consciente que certains contenus disponibles sur l'internet peuvent avoir des répercussions extrêmement négatives.

La Commission lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme non seulement sur l'internet, mais aussi sur toutes les plateformes médiatiques, dans la mesure du possible et conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les Traités. En partant de ce principe, la Commission a pris un certain nombre d'initiatives – législatives ou non – destinées à empêcher la discrimination, ainsi que les propos racistes, xénophobes et antisémites. Tout d'abord, il existe la directive «Services de médias audiovisuels», qui étend les normes minimales relatives au contenu à tous les services médiatiques et audiovisuels, et qui couvre les offres à la demande sur l'internet. Elle arrête la «prohibition de l'incitation à la haine fondée sur la race, le sexe, la religion ou la nationalité». En outre, la Commission a adopté des politiques visant à réduire les contenus racistes en ligne. À ce sujet, je tiens seulement souligner l'existence de la recommandation sur la protection des mineurs et de la dignité humaine et le droit de réponse, qui invite à agir contre la discrimination dans tous les médias.

La décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal récemment adoptée établit une approche commune européenne du racisme et de la xénophobie. Elle vise à criminaliser les comportements internationaux tels que l'incitation à la violence ou à la haine à l'encontre d'un groupe d'individus ou d'un membre d'un groupe fondée sur la race, la couleur de peau, l'ascendance, la religion, les croyances, ou encore l'origine nationale ou ethnique.

L'incitation à la violence ou à la haine serait également punissable si elle était commise au moyen de la diffusion et de la distribution publique de tracts, images et autres matériaux. Les États membres sont tenus de se conformer à ces dispositions avant le 28 novembre 2010.

En dehors de cette approche juridique, la Commission défend un ensemble de mesures en faveur de l'utilisation sûre de l'internet. Je pense que le Parlement connaît bien le nouveau programme pour un internet plus sûr, doté d'un budget de 55 millions d'euros pour la période 2009-2013, qui cofinance des projets dont les objectifs sont les suivants: accroître la sensibilité du public, fournir un réseau de points de contact pour signaler les contenus et comportements illicites et nuisibles, notamment des matériaux pédopornographiques, de la sollicitation en ligne à des fins sexuelles (pratique dite du «grooming») et du harcèlement en ligne, promouvoir les initiatives d'autoréglementation dans ce domaine, mettre en place une base de connaissances relatives aux nouvelles tendances de l'utilisation des technologies en ligne et aux conséquences de celles-ci sur la vie des enfants.

Par ailleurs, la Commission s'atèle à promouvoir une utilisation responsable des médias et de l'internet. Dans sa communication sur l'éducation aux médias de décembre 2007, la Commission invite les États membres à s'engager à soutenir l'éducation aux médias et la recherche dans ce domaine de manière plus efficace. Cette année, elle présentera une recommandation sur l'éducation aux médias.

Il convient également de mentionner que notre voisin, le Conseil de l'Europe, a élaboré une série d'instruments internationaux pour ces questions, juridiquement contraignants ou non, qui montrent tous que le cyberspace n'est pas une zone de non-droit et que les États membres sont enclins à protéger les droits et les libertés des individus au moyen du droit national, entre autres grâce à la convention sur la cybercriminalité et à son troisième protocole additionnel.

Claude Moraes (PSE). – (EN) Madame la Commissaire, je ne doute pas un instant de votre engagement dans ce domaine. Je sais que vous vous y êtes penchée minutieusement. Cependant, au sujet de la «zone de non-droit» de la cybercriminalité que vous avez évoquée, êtes-vous convaincue, en particulier par rapport à l'incitation à la haine – qui, me semble-t-il, constitue une infraction pénale dans tous les États membres –, que la mise en œuvre de la décision-cadre, de la directive sur l'audiovisuel et des nombreux autres instruments que vous avez mentionnés arrête bel et bien la prolifération de ces sites? Jusqu'à présent, il apparaît que leur nombre ne cesse de croître à l'heure où nous parlons. Pensez-vous que nous devrions agir davantage?

Jim Allister (NI). – (EN) Madame la Commissaire, il n'y a pas pire crime de haine que le meurtre et, cette semaine, dans ma constitution d'Irlande du Nord, trois crimes de haine ont été commis par des terroristes de l'IRA à l'encontre de membres des forces de sécurité.

Et pourtant, au bout de quelques heures, on pouvait voir sur l'internet un certain nombre de sites qui glorifiaient ces crimes monstrueux et faisaient l'éloge de leurs auteurs. Aussi, tout en se penchant sur le racisme et la xénophobie, la Commission se concentre-t-elle sur la manière dont elle traite la mauvaise utilisation de l'internet par des parasites terroristes?

Viviane Reding, membre de la Commission. – (EN) Le crime n'est pas excusable – qu'il soit commis dans le monde réel ou dans le monde numérique –, mais, bien entendu, il est plus facile à combattre dans le monde réel. En effet, nous disposons des instruments qui nous permettent d'intervenir directement. Sur la toile, cette tâche s'avère bien plus compliquée et c'est pourquoi nous avons mis au point toute une série d'instruments destinés à lutter contre ce genre de criminalité.

En discutant avec mon collègue Jacques Barrot, j'ai appris que les forces de police dressaient actuellement un réseau d'analyses pour lutter contre la criminalité en ligne et qu'elles parvenaient de mieux en mieux à attraper les criminels. Cependant, le nombre de sites construits ne cesse également de croître. J'ai moi-même tenté de faire quelque chose d'autre contre ce phénomène au moyen du programme pour un internet plus sûr. Il s'agit de permettre aux individus – des jeunes, pour la plupart – qui utilisent l'internet de savoir quoi faire lors qu'ils rencontrent des contenus négatifs. Par exemple – et nous ne parlons pas forcément de criminalité, mais de harcèlement en ligne, qui peut devenir terrible pour les jeunes – en cliquant sur un icône spéciale de signalement qui leur permet d'appeler à l'aide.

Aussi tentons-nous par divers moyens de lutter contre les criminels grâce aux forces de police, en donnant le moyen d'agir aux éducateurs, aux parents et aux enfants afin qu'ils puissent prendre eux-mêmes une décision ou signaler de tels comportements et, bien sûr, en mettant en place des programmes d'éducation aux médias que je souhaiterais personnellement voir se multiplier au sein des États membres. Nous nous devons de fournir des outils à la génération suivante en vue de trouver une solution et de combattre cette criminalité. Sans cela, en effet, l'internet pourrait poser problème, en incitant par exemple les parents à interdire à leurs enfants de naviguer sur la toile, ce qui ne serait pas la bonne manière d'agir. Nous voulons que l'aspect positif de l'internet prenne son essor et que son côté négatif soit enrayé.

Venons-en maintenant au sujet du meurtre épinglé par l'honorable membre. Il s'agit d'un évènement horrible, et je pense qu'il est du ressort de la police et des forces de sécurité de mettre un terme à tout cela. Bien entendu, il ne faut pas considérer que ces outils peuvent être utilisés pour résoudre l'ensemble des problèmes de la société, mais lorsqu'il s'agit de meurtres, nul besoin de discuter. La criminalité doit être combattue, et la lutte doit être extrêmement vigoureuse.

Le Président. - J'appelle la question n° 35 de M. **Ryan** (H-0055/09):

Objet: Technologies de l'information et de la communication (TIC) et société de l'information

La Commission a placé au cœur de ses programmes le développement des TIC et de la société de l'information qui recèlent des potentialités considérables dont l'économie et la société européennes pourraient tirer profit. Quelles actions la Commission a-t-elle, toutefois, engagées pour s'assurer que certaines catégories de la société européenne – notamment les personnes âgées ou les personnes à faibles revenus – ne soient pas tenues à l'écart, et ne demeurent pas les oubliées de ce processus?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (EN) Les technologies de l'information et des communications présentent un énorme potentiel pour ce qui est de l'aide aux personnes âgées. Voilà qui est facile à dire, mais pas si facile à faire: dans ce domaine, nous sommes bel et bien confrontés à une fracture numérique. Ce sont précisément les personnes qui ont cruellement besoin des outils des TIC qui, ne les ayant jamais utilisés auparavant, ne prennent pas l'habitude de s'en servir. Seuls 15 % des personnes âgées, par exemple, ont recours à l'internet. C'est pourquoi nous devons concevoir une politique visant à faire tomber cette barrière: nous aurons besoin des TIC pour permettre aux personnes âgées de rester actives et productives plus longtemps, de continuer à s'engager dans la société au moyen de services en ligne plus accessibles et de jouir d'une meilleure qualité de vie et d'une bonne santé jusqu'à un âge plus avancé.

C'est précisément pour cela qu'en 2007, la Commission a présenté un plan d'action pour bien vieillir dans la société de l'information, qui contient des mesures très concrètes.

La première mesure porte sur la recherche et l'innovation destinée à développer et tester les technologies en matière d'aide sociale et d'indépendance pour les personnes âgées. Je dois rendre hommage à nos industries. En effet, grâce à ces programmes de recherche, elles ont développé toute une série de mécanismes, de services et de produits qui aident les personnes âgées à habiter plus longtemps leur propre domicile.

La deuxième mesure consiste à sensibiliser les utilisateurs et les autorités publiques via la mise en place d'un portail internet des bonnes pratiques et de systèmes européens de récompenses pour les maisons intelligentes – telles les applications destinées à favoriser l'autonomie.

La troisième est de réduire la fragmentation des approches du déploiement de ces technologies en Europe.

En 2008, la Commission a adopté deux autres initiatives.

La première est un nouveau programme conjoint destiné à soutenir la recherche entreprise en commun par les États membres dans le domaine de l'assistance à l'autonomie à domicile. Celle-ci porte sur les technologies d'équipement à domicile et de mobilité qui aident les personnes âgées dans leur vie quotidienne, tout en leur offrant des possibilités relevant de l'aide sociale.

La seconde est la nouvelle communication sur l'e-accessibilité, qui promeut l'utilisation des biens et services des TIC par les personnes âgées et les personnes handicapées et invite les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité des sites web publics.

Conformément à ces mesures, l'UE, les États membres et le secteur privé investiront ensemble plus d'un milliard d'euros dans la recherche et l'innovation pour la société vieillissante d'ici à 2013.

Dès lors, vous voyez que nous prenons le sujet extrêmement au sérieux et que, dans ce domaine, plusieurs possibilités d'améliorer l'existence dans une société vieillissante s'offrent à nous.

Pour ce qui est du problème des utilisateurs à faibles revenus, je mentionnerais tout d'abord le second paquet du règlement sur l'itinérance que le Parlement a adopté hier soir en commission ITRA. L'un des éléments de ce paquet est de réduire les prix d'utilisation des téléphones portables, des lignes terrestres, de l'internet, etc.

La Commission a également élaboré un tableau de bord des marchés de consommation qui permet de contrôler les répercussions du marché sur les consommateurs. Les données présentées dans le tableau de bord nous aident à mieux tenir compte des intérêts des consommateurs.

Les nouvelles propositions soumises au Parlement dans le but d'examiner le marché de la téléphonie visent également à renforcer les droits des consommateurs et des utilisateurs en vue d'améliorer l'accessibilité de ce marché et de promouvoir une société inclusive.

Elles suggèrent par exemple de modifier certaines dispositions afin de mieux tenir compte des besoins des personnes âgées et des individus ayant des besoins particuliers – il s'agit d'objectifs qui devraient être généraux et guider l'activité des autorités nationales de régulation.

Eoin Ryan (UEN). – (EN) Je voudrais remercier M^{me} la commissaire. Je ne doute pas un instant que la Commission travaille beaucoup sur les technologies de l'information. On peut voir une bonne partie du travail qu'elle fait. Je suis novice sur le site « Twitter » et je dois dire que je suis plus que surpris et impressionné de voir la quantité d'informations disponibles sur ce site de l'Union européenne. Il donne une grande quantité d'informations et je voudrais féliciter la Commission.

Nous allons toutefois rencontrer un problème avec les personnes qui proviennent d'un milieu défavorisé et avec les personnes plus âgées qui utilisent et ont accès à internet et aux nouvelles technologies. La situation change constamment mais nous sommes face à une opportunité ou un défi d'ici les élections du mois de juin et je voudrais juste vous demander si vous avez des projets pour que davantage de personnes participent sur internet à la promotion des élections de juin au sein de l'Union européenne.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) Je voudrais vous féliciter pour ce que vous faites pour les enfants et l'internet, ainsi que pour la décision de garantir à tous les Européens un accès à l'internet à large bande d'ici à 2010.

Je tiens à préciser qu'en Roumanie, les personnes âgées et les parents communiquent à peu de frais et efficacement sur l'internet avec les enfants qui sont partis à l'étranger; ils peuvent les voir et les entendre. Cependant, je voudrais vous demander ce que vous faites pour développer les services en ligne. Je pense en particulier aux infrastructures publiques de base.

Reinhard Rack (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, l'industrie produit en réalité du matériel qui est tout à fait approprié aux divers objectifs de la société de l'information, y compris pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Cela dit, presque tous les téléphones portables, les boutons d'appel d'urgence et les gadgets similaires sont proposés à des prix extrêmement élevés.

La Commission peut-elle faire quelque chose à ce sujet? Vous pouvez constater que la vente d'une technologie particulièrement simple à des prix très élevés n'est pas vraiment faite pour faciliter la vie des consommateurs.

Viviane Reding, membre de la Commission. – (EN) Tout d'abord, l'internet et les élections. Ceux qui se présentent aux élections, les députés européens et les candidats, devraient tenir compte de ce sujet et développer une meilleure communication avec leurs concitoyens à ce propos. Ces dernières années, les actions positives menées avec l'aide du Parlement européen ont été si nombreuses qu'elles ne devraient pas être difficiles à présenter aux citoyens.

Si l'on se penche uniquement sur les exemples relatifs à l'e-inclusion en Irlande, par exemple, je peux fournir la liste des actions entreprises sur le territoire de ce pays avec des sociétés, des ONG et des centres de recherche irlandais. Il sera très intéressant, même pour les députés en personne, d'expliquer comment le budget européen est utilisé pour améliorer la vie des citoyens.

La deuxième question portait sur les jeunes et les personnes âgées, ainsi que sur la manière dont ils peuvent mieux communiquer. Je peux vous dire que ma mère qui ne s'était jamais servie d'un téléphone portable en a acheté un pour pouvoir communiquer avec ses petits-enfants. En effet, elle a compris qu'il s'agissait du seul moyen qu'ils avaient de lui téléphoner. Aujourd'hui, elle est vraiment vexée s'ils ne l'appellent pas assez souvent. Cependant, j'ai également rencontré un grand nombre de personnes âgées qui en sont venues à utiliser l'internet à cause de Skype, car leurs enfants ou petits-enfants sont à l'étranger et qu'ils souhaitent discuter avec eux.

C'est pourquoi nous essayons de mettre au point des mesures qui vont dans le sens d'un véritable marché intérieur des communications en Europe, afin que cette communication soit rapide et relativement bon marché.

Voilà qui m'amène à la troisième question: qu'en est-il du prix des communications? Quantité de services sont en place pour faire baisser le prix des communications. Aujourd'hui, il est vrai que ces services ou ces objets spécialement adaptés aux générations plus âgées sont maintenus sur le marché national, car ce marché n'est pas encore très développé, et ils demeurent trop onéreux.

Il n'y a qu'une seule solution, à savoir développer ce marché. En effet, si des centaines de personnes âgées ont recours à ces services et à ces instruments, leur prix deviendra abordable. Dès lors, nous nous devons

d'éveiller les consciences afin de promouvoir l'adoption de ces biens et services TIC, qui, selon moi, apporteront une solution aux problèmes de la société vieillissante.

Le Président. – J'appelle la question n° 36 de M. **Mitchell** (H-0065/09):

Objet: Contrôle d'Internet

J'ai appris qu'Internet est devenu un sanctuaire pour les racistes et autres fanatiques désireux de propager leurs idées.

La Commission a-t-elle abordé cette question et, dans l'affirmative, quelles mesures compte-t-elle prendre?

Les questions n^{OS} 37 à 40 recevront une réponse écrite.

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (EN) La question posée par l'honorable député n'est pas nouvelle, ce qui montre à quel point elle est chère au cœur des députés européens.

Je souhaiterais répéter la réponse que j'avais donnée aux questions de M. Moraes sur l'internet et les crimes de haine, de Luca Romagnoli sur le contenu et l'utilisation des blogs et de Robert Kilroy-Silk au sujet du racisme et de la violence sur les sites web sociaux. Je peux vous dire que, non seulement ces questions ont été posées, mais la Commission a en outre agi dans ce domaine.

Pour ce qui est uniquement des sites web sociaux, il y a plusieurs semaines, tous les fournisseurs de sites de mise en réseau se sont réunis autour d'une même table et ont signé un code de conduite destiné à aider les jeunes enfants et adolescents à lutter contre le contenu négatif en ligne de ces sites web.

Comme vous le savez, la Commission rejette fermement toute opinion raciste et xénophobe transmise sur l'internet, ainsi que les genres de discours haineux mentionnés par l'honorable député dans sa question. Comme souvent sur la toile, le tableau qui se dessine est extrêmement nuancé. Sur le web, le meilleur côtoie le pire: d'une part, internet offre des possibilités formidables de diffuser et de recevoir des informations précieuses et ciblées qui soutiennent une meilleure cohésion sociale; et, d'autre part, il constitue un forum idéal pour propager des stéréotypes, des préjugés, des avis désobligeants et même des contenus dangereux, comme mentionné dans la question.

C'est là que se trouve le danger: l'État devrait-il agir et bloquer l'accès aux sites web ou filtrer les résultats des moteurs de recherche? C'est déjà le cas dans des États autoritaires. Dans les pays démocratiques, comme les États membres, les restrictions à la liberté d'expression sont exceptionnelles et régies par l'État de droit.

Il convient de noter que le Conseil de l'Europe a mis en place une série d'instruments internationaux juridiquement contraignants qui concernent directement ou indirectement l'internet. Ils confirment la conviction que le cyberspace n'est pas une zone de non-droit, mais est soumis à l'État de droit. Je souhaiterais à nouveau mentionner la Convention sur la cybercriminalité et son protocole additionnel.

La Commission a également adopté des mesures visant à réduire les contenus racistes en ligne, notamment la recommandation sur la protection des mineurs et de la dignité de l'homme et le droit de réponse, qui appelle à agir contre la discrimination dans tous les médias.

Je souhaiterais également attirer l'attention sur la décision-cadre sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie destinée à criminaliser les comportements intentionnels tels que l'incitation à la violence ou à la haine à l'encontre d'un groupe d'individus ou d'une personne appartenant à ce groupe. Il s'agit d'une infraction pénale lorsqu'elle est commise via la diffusion ou la distribution publique de tracts, d'images ou d'autres matériaux et, à ce sujet, les États membres sont tenus de se conformer aux dispositions de la décision-cadre avant le 28 novembre 2010.

Je pourrais également souligner le fait que le droit européen prohibe déjà l'incitation à la haine fondée sur le sexe, la race, la religion ou la nationalité dans les diffusions télévisées et la télévision en ligne.

Dès lors, nous disposons déjà de toute une série de mécanismes, d'une panoplie de lois et d'une palette de mesures relatives à l'application de ces lois. Mais, comme toujours avec les contenus négatifs – qu'ils circulent via les médias traditionnels ou sur l'internet –, ils surgissent plus vite qu'on ne peut les combattre.

Gay Mitchell (PPE-DE). – (EN) Je souhaiterais remercier la commissaire pour sa réponse. Ces derniers jours, comme un autre député l'a mentionné, nous avons vu deux soldats et un policier se faire tuer en Irlande du Nord par des individus qui s'arrogent en secret le droit d'agir ainsi en se basant sur le fanatisme, le mal et –

oui – le racisme et la xénophobie. Ces individus, et ceux de leur espèce, utilisent des outils comme l'internet pour recruter des membres et diffuser leurs paroles et leurs actes maléfiques.

Il me semble extrêmement clair, par exemple, que si les règles relatives à l'accès aux forums de discussions en ligne étaient durcies, comme en interdisant l'utilisation d'Hotmail – j'avoue que ne je suis pas un connaisseur en la matière, mais son utilisation est très simple – et en insistant à la place sur quelque forme de courrier électronique dont l'origine puisse être établie, il serait plus facile de remonter les traces des auteurs de ce genre de choses, qui ne peuvent agir ouvertement. Je demande à la commissaire d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour poursuivre ce dossier. En effet, il est inacceptable que l'internet soit utilisé à des fins racistes et xénophobes.

Viviane Reding, *membre de la Commission*. – (EN) Un crime est un crime, peu importe où il a lieu, et c'est pourquoi nous disposons également d'instruments destinés à lutter contre le crime lorsqu'il est commis sur l'internet. Avec mon collègue Jacques Barrot, nous développerons ces instruments afin qu'ils deviennent plus puissants et qu'ils soient utilisés de manière plus efficace. Le problème de l'internet, bien sûr, c'est qu'il s'étend au-delà des territoires nationaux; dès lors, il convient de renforcer la collaboration entre les forces de police et les forces qui luttent contre le terrorisme et la criminalité internationale. Ces dernières années, nous avons vu ces forces travailler ensemble et obtenir d'excellents résultats. J'espère et je pense que ces efforts se poursuivront.

Le Président. – J'appelle la question n° 41 de M. **Posselt** (H-0061/09):

Objet: Statut de pays candidat pour la Serbie

La question de l'octroi à la Serbie du statut de pays candidat à l'UE fait constamment l'objet de débats. N'est-il pas dangereux d'accorder le statut de pays candidat, voire d'État membre de l'UE, à la Serbie avant la République du Kosovo, étant donné que Belgrade pourrait utiliser cet avantage pour bloquer de futures négociations d'adhésion ou l'établissement de toute autre forme de relations entre la République du Kosovo et l'UE?

Leonard Orban, *membre de la Commission*. – (RO) Les possibilités que la Serbie rejoigne l'Union européenne dépendent du respect par ce pays des critères d'adhésion de Copenhague, ainsi que des conditions prévues dans le processus de stabilisation et d'association, y compris la condition de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Toutefois, la Serbie n'est pas un pays candidat et n'a pas demandé, jusqu'à ce jour, à rejoindre l'Union européenne. Par conséquent, je ne suis pas en mesure d'émettre un avis sur ce qui pourrait arriver à l'avenir et sur les actions que la Serbie pourrait entreprendre ou non à propos du Kosovo.

Si la Serbie devait se porter candidate à l'adhésion, la Commission européenne rédigerait, à la demande du Conseil, un projet d'avis fondé sur les critères objectifs établis, qui s'appliquent à tous les États qui demandent à rejoindre l'Union européenne. C'est donc le Conseil européen qui décidera de l'octroi ou non du statut de pays candidat.

Bernd Posselt (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, j'ai beaucoup d'estime pour vous et c'est pourquoi je regrette que le commissaire Rehn ne soit pas présent, car je suis loin d'être satisfait de cette réponse. J'aurais pu la trouver moi-même sur l'internet et l'imprimer.

Je vais vous expliquer clairement ce que je voulais dire en posant ma question. Des négociations ont lieu avec la Serbie à propos d'un accord de stabilisation qui est en cours de rédaction. Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le risque de voir la Serbie bloquer le Kosovo au niveau de l'Union européenne, comme aux Nations unies et au Conseil de l'Europe. Je voulais savoir ce que nous faisons pour empêcher qu'un blocage comme celui de la Croatie par la Slovénie ne se produise.

Leonard Orban, *membre de la Commission*. – (RO) Comme je l'ai précisé dans ma réponse, nous ne souhaitons pas anticiper d'éventuelles futures actions. Pour le moment, la Serbie n'a encore déposé aucune demande d'adhésion à l'Union européenne. Nous verrons ce qui se passera dans le futur.

Donc, comme je l'ai dit, ne spéculons pas sur de futures situations hypothétiques.

Le Président. - J'appelle la question n° 42 de M^{me} **Ludford** (H-0072/09):

Objet: Adhésion de la Serbie

La Commission européenne va-t-elle déclarer de manière ferme et explicite qu'aucun progrès ne peut être réalisé en ce qui concerne l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne, sauf si Ratko Mladic et Goran Hadzic, les deux derniers fugitifs du TPIY, sont déférés devant le TPI de la Haye?

Leonard Orban, *membre de la Commission.* - (RO) L'adhésion de la Serbie à l'Union européenne dépend du respect par ce pays de la condition politique de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de toutes les autres obligations qui conditionnent l'adhésion à l'UE.

À cet égard, la Commission partage les conclusions auxquelles le Conseil est parvenu en avril 2008, selon lesquelles la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, y compris tous les efforts possibles visant à arrêter et à livrer les personnes qui ont été inculpées, est un élément essentiel du processus de stabilisation et d'association.

À ce propos, l'évaluation effectuée par le procureur général du TPI, Serge Brammertz, est fondamentale. Nous avons établi un contact continu et très étroit avec lui. En outre, le commissaire Rehn a profité de chaque occasion qui s'est présentée pour demander aux autorités serbes de mettre totalement en œuvre les recommandations que le procureur général a émises dans le rapport publié en décembre 2008 et qu'il a adressées au Conseil de sécurité des Nations unies.

C'est le moyen le plus sûr de permettre à la Serbie de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international et d'effectuer des progrès afin de réaliser son souhait de devenir un État membre de l'Union européenne.

Sarah Ludford (ALDE). - (EN) Je soutiens avec ferveur les progrès de la Serbie en vue de l'adhésion à l'UE. En effet, en tant qu'ancienne membre de la délégation du Parlement européen concernée, je porte un intérêt considérable aux Balkans occidentaux.

Le problème, c'est que lorsque nous avançons que l'adhésion de la Serbie dépendra de sa coopération totale avec le TPIY, nous en venons à nous demander quand exactement ce critère sera rempli.

J'aspire réellement à ce que le commissaire garantisse qu'aucun progrès supplémentaire ne sera fait à l'heure actuelle, ni au cours des prochaines semaines, à moins que ces fugitifs ne soient livrés.

Pourrait-il également me certifier que la situation relative à l'adhésion de la Croatie n'évoluera pas davantage, à moins que le TPIY ne soit convaincu qu'il existe une coopération totale avec les invités Croates au sujet des preuves et des témoins?

Bernd Posselt (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, je voudrais soutenir la question de M^{me} Ludford. Le commissaire a déclaré à juste titre que c'est un critère pour la Serbie. Ce qu'il n'a pas dit, c'est si la Serbie remplit ce critère ou non. Je serais intéressé d'entendre la réponse. La Serbie remplit-elle le critère de pleine coopération? Nous savons que c'est le cas pour la Croatie.

Leonard Orban, *membre de la Commission.* - (EN) Vous êtes conscients qu'au sein du Conseil, les avis divergent sur cette question et que la position du Conseil à ce sujet ne fait pas l'unanimité. Comme je l'ai dit dans ma réponse, la Commission abonde complètement dans le sens du Conseil – et je me réfère aux conclusions du Conseil d'avril 2008 –, à savoir que la coopération totale avec le tribunal est essentielle à la poursuite du processus.

Le Président. - Les questions n^{os} 43 et 44 recevront une réponse écrite.

Le Président. - J'appelle la question n° 45 de M. **Matsis** (H-0095/09):

Objet: Usurpation, financée par la Turquie, de biens chypriotes grecs dans la partie occupée de Chypre

L'ancienne ministre des affaires étrangères de la République de Chypre, Erato Markoulli, a dénoncé publiquement une recrudescence des cas d'usurpation, financée par la Turquie, de biens chypriotes grecs dans la péninsule occupée de Karpassia.

M^{me} Markoulli participe à des pourparlers visant à résoudre la question chypriote. C'est à l'évidence dans ce cadre, mais aussi à partir d'autres informations, que cette question a été soulevée publiquement. La Turquie,

qui est candidate à l'adhésion à l'Union européenne alors même qu'elle occupe un territoire appartenant à un État membre de celle-ci, la République de Chypre, organise l'usurpation de biens appartenant à des citoyens européens, violant ainsi le droit international, les droits individuels, les principes et les valeurs de l'Union européenne.

Comment la Commission qualifie-t-elle cette politique de la Turquie? Est-elle conforme à ce que devrait être la politique d'un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne? La Commission entend-elle ou non prendre des mesures à l'encontre de la Turquie – et, dans l'affirmative, lesquelles – pour l'usurpation de biens chypriotes grecs dans la partie occupée de Chypre?

Leonard Orban, *membre de la Commission*. – (RO) La Commission a constaté l'usurpation de biens appartenant à des Chypriotes grecs de la partie nord de Chypre. La Commission est consciente de ce problème, qui s'est intensifié lorsque Chypre a rejoint l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, et partage l'inquiétude du député européen.

Pour ce qui est des cas particuliers que le député cite, la Commission ne possède pas d'informations à ce sujet et ne peut donc pas formuler de commentaire.

La Commission européenne réitère son plein engagement à soutenir les efforts que les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque mettent en œuvre pour trouver une solution globale au problème chypriote sous les auspices des Nations unies. Un tel règlement permettrait de résoudre les problèmes relatifs aux biens de l'île, auxquels le député se réfère.

Yiannakis Matsis (PPE-DE). – (EL) Monsieur le Président, je suis un député chypriote, j'ai soutenu l'intégration de la Turquie dans l'Europe depuis l'élection du président Ozal et je la soutiens toujours aujourd'hui.

Dans la quatrième affaire interétatique, la Cour européenne des droits de l'homme a déclaré que la Turquie était responsable de l'usurpation de biens chypriotes grecs. Qu'a-t-on enfin fait? Comment sommes-nous censés supporter cette situation année après année? Existe-t-il des droits de l'homme de première et de seconde classe ou leur application dépend-elle de la taille du pays?

Leonard Orban, *membre de la Commission*. – (EN) La Commission a toujours encouragé la Turquie à mettre en œuvre l'ensemble des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Un débat aura lieu demain en plénière, et ce sujet sera également discuté.

Le Président. - J'appelle la question n° 46 de M **Vural Öger** (H-0106/09):

Objet: Ouverture du chapitre «Énergie» dans les négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE

La récente crise entre la Russie et l'Ukraine au sujet du gaz montre à nouveau tout l'intérêt de la diversification des sources d'énergie et des voies d'approvisionnement de l'UE. La Turquie, pays candidat, est un pays de transit stratégique et revêt à cet égard également une grande importance pour la sécurité énergétique de l'UE. Il est donc d'autant plus important que les négociations de l'UE avec la Turquie sur le chapitre «Énergie» soient menées sans heurts et ne soient pas bloquées pour des raisons politiques invoquées par certains États membres.

La Commission compte-t-elle intervenir en vue de l'ouverture de ce chapitre de négociation? Un calendrier peut-il être donné à ce propos? Quel est le principal obstacle à l'ouverture sereine de ce chapitre?

Les questions n^{OS} 47 et 48 recevront une réponse écrite.

Leonard Orban, *membre de la Commission*. – (RO) La Commission européenne estime que la Turquie est suffisamment préparée pour entamer des négociations sur le chapitre «Énergie» et elle a donc recommandé l'ouverture de ce chapitre au printemps 2007. Notre point de vue n'a pas changé à ce sujet.

Toutefois, l'approbation à l'unanimité des États membres est requise pour ouvrir un chapitre, ce qui ne s'est pas encore présenté. Dans le contexte de la crise énergétique récente, nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur le fait que les intérêts de l'UE et de la Turquie seraient mieux servis en cas de coopération étroite et d'alignement de la législation turque sur la législation communautaire dans le secteur de l'énergie.

L'ouverture de négociations dans le secteur de l'énergie apporterait une contribution décisive à la réalisation de cet objectif.

Vural Öger (PSE). – (DE) La Commission va-t-elle donc adopter des mesures destinées à garantir l'ouverture de ce chapitre ou devons-nous simplement attendre que tous les États membres soient d'accord? La Commission n'influence-t-elle pas les États membres?

Leonard Orban, membre de la Commission. – (EN) Les règles sont ainsi. La Commission a avancé une proposition et, désormais, c'est au tour du Conseil de décider à l'unanimité si ce chapitre est ouvert ou non.

Voilà quelles sont les procédures. Nous devons suivre les procédures.

Le Président. - J'appelle la question n° 49 de M^{me} **Harkin** (H-0041/09):

Objet: Soutien au marché

Au début de janvier, la Commission s'est engagée à introduire de nouvelles mesures visant à soutenir le secteur laitier et les revenus de ses producteurs dans toute l'Europe, en vue de lutter contre certaines répercussions négatives de la crise économique actuelle sur le secteur. La Commission envisage-t-elle de prendre des engagements similaires pour aider d'autres secteurs de l'agriculture et leurs producteurs qui sont également affectés par la crise économique actuelle?

Question n° 51 de M. **Ó Neachtain** (H-0053/09):

Objet: Le secteur laitier dans l'Union européenne

Le Commissaire a introduit des mesures visant à venir en aide au secteur laitier. En effet, la Commission va réintroduire les restitutions à l'exportation pour le lait écrémé en poudre, le lait entier en poudre ainsi que le fromage. De plus, la Commission va se procurer une quantité plus importante de beurre et de LEP que celle initialement prévue si la situation sur les marchés devait le justifier. Le Commissaire juge-t-il ces mesures suffisantes pour mettre fin à la spirale déflationniste qui touche l'Union européenne et, plus particulièrement, le secteur laitier en Irlande?

Mariann Fischer Boel, membre de la Commission. – (EN) Les deux questions posées par M^{me} Harkin et M. Ó Neachtain portent principalement sur le même sujet. Merci de me donner la possibilité d'y répondre conjointement.

Je suis heureuse de pouvoir dire que la Commission a récemment pris un certain nombre de mesures dans le secteur laitier afin de tenter d'enrayer la spirale à la baisse que connaissent les prix.

Nous avons déjà mis en place le stockage privé plus tôt que d'habitude et avons également lancé le système d'intervention qui, nous l'espérons, nous permettra de stabiliser les prix du beurre et du lait écrémé en poudre. En effet, grâce à ce dernier, une grande quantité de ces produits sera certainement retirée du marché.

Au départ, nous avons mis à la consommation un volume de 30 000 tonnes de beurre et de 109 000 tonnes de lait en poudre, mais j'ai récemment signalé que nous serons capables, ou désireux, d'augmenter ces quantités en ouvrant une adjudication.

Récemment, les restitutions à l'exportation du secteur laitier ont encore été allégées. Nous pouvons voir que nous sommes confrontés à une chute conséquente des prix sur le marché mondial, même si l'Europe n'a pas accru sa production en dépit de l'augmentation de 2 % des quotas laitiers décidée en avril dernier.

Dès lors, je pense pouvoir dire que les personnes qui imputent la chute des prix à l'augmentation des quotas se méprennent. En effet, nous observons qu'en dépit de cette hausse de 2 %, la production stagne à un niveau plus bas qu'auparavant.

Cependant, avec la mise en place des restitutions à l'exportation, nous devrions aboutir à une situation où nous serions à même d'augmenter les chances des producteurs laitiers de l'Union européenne d'être présents sur le marché mondial. Dans le même temps, le déséquilibre qui touche le marché des produits laitiers pourrait être réduit.

En réponse à la question précise de M. Ó Neachtain, il faut savoir que le secteur laitier irlandais, au sein duquel une proportion relativement élevée du lait est transformée en beurre et en lait écrémé en poudre et dont une part assez importante des exportations est destinée à des pays hors de l'Union européenne, bénéficiera particulièrement des mesures prises par la Commission.

Je peux vous promettre que nous suivons de près la situation du marché des produits laitiers; le fait d'avoir effectivement augmenté les restitutions à l'exportation du secteur laitier il y a deux semaines en est la preuve, et nous serons disposés à prendre toutes les mesures nécessaires.

Bien entendu, il incombe au secteur lui-même d'adapter la production à la demande afin de rétablir la rentabilité et M^{me} Harkin veut savoir si la Commission a des projets similaires pour d'autres secteurs.

J'en conclus que la question pourrait viser les restitutions relatives au secteur de la viande de porc. Je dois toutefois dire qu'à l'heure actuelle, la mise en place de restitutions à l'exportation dans ce secteur ne me semble pas justifiée. En effet, il apparaît que les truies gestantes et les porcelets sont de moins en moins nombreux; par conséquent, leur entrée sur le marché européen diminuera, aussi espérons-nous qu'il en résultera une augmentation des prix.

Nous avons également décidé de tenir compte du fait que la situation de la production de porc est tout à fait différente de celle de fin 2007. En effet, les prix à la production des aliments et les prix de l'énergie sont considérablement moins élevés aujourd'hui qu'au moment où nous avons mis en place les restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de porc.

Dès lors, je vous prie de me croire lorsque je dis que nous continuerons à surveiller la situation. Je ne sous-estime pas les difficultés qui pèsent sur le secteur laitier; je pense que nous n'avions pas connu de situation semblable à celle d'aujourd'hui depuis des dizaines d'années.

Marian Harkin (ALDE). – (EN) Merci pour votre réponse très détaillée, Madame la Commissaire. Vous parlez des mesures que vous avez prises pour enrayer la spirale à la baisse des prix de ce secteur. Comme vous le savez, à l'heure actuelle, les prix des produits laitiers sont inférieurs aux prix de production. Nombre de producteurs laitiers sont au bord de la faillite.

Je suis très heureuse de vous entendre dire que vous serez disposée à prendre toutes les mesures nécessaires. Cela signifie-t-il que vous seriez prête à utiliser davantage certains des instruments de gestion du secteur laitier dont vous disposez, comme les restitutions à l'exportation, l'aide au stockage privé et l'intervention?

Je souhaiterais que vous m'éclairiez sur ce point, s'il vous plaît.

Seán Ó Neachtain (UEN). – (GA) Monsieur le Président, je voudrais également remercier la commissaire pour sa réponse détaillée. Cependant, comme elle le comprend, les producteurs laitiers connaissent de graves difficultés. Le coût de production du lait est plus élevé que son prix de vente.

J'accepte votre remarque sur l'Irlande, mais est-il possible d'élaborer une nouvelle politique - une politique d'intervention - afin d'augmenter le prix maintenant? Les agriculteurs ne peuvent pas continuer à produire du lait aux conditions actuelles.

Jim Allister (NI). – (EN) Madame la Commissaire, quels sont les engagements et les priorités de la Commission pour garantir que le marché des produits laitiers relève la tête? Ne court-on pas le risque que, en prenant peu à peu des mesures progressives, la remise sur pied du marché prendra encore plus de temps? Or nous n'avons pas le temps. Le moment n'est-il pas venu d'avoir le courage de mettre en place les restitutions à l'exportation? En effet, Madame la Commissaire, notre industrie dépérit.

Jim Higgins (PPE-DE). – (EN) Je tiens à vous remercier, Madame la Commissaire, et je salue particulièrement votre décision de réintroduire l'intervention comme mesure à court terme uniquement parce que nous sommes en situation de crise.

La commissaire ne reconnaît-elle pas que nous avons quatre problèmes: premièrement, le taux de change entre l'euro et la livre sterling; deuxièmement, la réduction de la production imputable au scandale de la mélanine en Asie et en Chine; troisièmement, l'augmentation de 3 % de la production américaine, et, enfin, mais ce n'est pas négligeable, notre vieil ennemi le Brésil? Ne serait-il pas nécessaire de superviser constamment les tendances mondiales afin d'être prêts à réagir à de telles situations?

Mariann Fischer Boel, membre de la Commission. – (EN) Tout d'abord, j'ai clairement indiqué être prête à utiliser les instruments de gestion dont nous disposons. Cependant, nous sommes soumis à certaines limites et il importe au plus haut point que les décisions que nous prendrons ne reviennent pas à scier la branche sur laquelle on est assis. Nous devons tenir compte du fait que l'intervention est une mesure satisfaisante et - j'ai été heureuse de l'entendre - à court terme. En effet, il convient, je ne dirais pas de s'en débarrasser, mais

de l'appliquer au marché à un stade ultérieur, ce qui prolonge quelque peu la souffrance, mais nous ne pouvons pas nous contenter de nous en débarrasser.

Comme je l'ai dit précédemment, nous avons bel et bien témoigné de notre engagement en augmentant les restitutions à l'exportation il y a dix jours, aussi bien sur le beurre que sur le lait en poudre, et nous contrôlons actuellement le marché.

En ce qui concerne les compensations, un nombre relativement élevé d'agriculteurs semblent ne plus se souvenir avoir en fait reçu des compensations au titre de la réforme de 2003 sous forme d'un paiement direct. Dès lors, un montant sans lien en soi avec les vaches laitières, mais calculé sur la base de leur production historique de 2000 à 2002, est désormais incorporé au paiement direct.

En outre, il m'arrive parfois de devoir rappeler à certains agriculteurs que cette compensation a déjà eu lieu. Je sais que cette réponse n'est pas entièrement satisfaisante au vu de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons, mais elle a été prise en considération.

J'ai émis un signal extrêmement clair lors de la Semaine verte de Berlin au début du mois de janvier en déclarant être prête à dépenser une partie des sommes restantes du budget 2009, et la Commission a proposé de dépenser 1,5 milliard d'euros en 2009 afin de combler le fossé provoqué par le report de l'entrée en vigueur du bilan de santé de la PAC au 1^{er} janvier 2010, date où le paquet destiné à relever les nouveaux défis prendra effet.

La question de savoir si les États membres ont l'intention de dépenser 1,5 milliard d'euros n'est pas de mon ressort, mais de celui des chefs d'État et des ministres des finances, et j'espère qu'il sera également possible, au moyen d'une sorte de pression exercée par les députés européens sur leurs gouvernements nationaux, de trouver une solution.

Je suis tout à fait d'accord avec les trois raisons attribuées à la situation. Pour l'Irlande, exporter au Royaume-Uni en appliquant un taux de change qui complique encore plus les choses est bien sûr un énorme désavantage, en particulier pour les agriculteurs irlandais. Je ne sous-estime pas les retombées du scandale survenu en Chine, où certaines personnes pourraient faire beaucoup plus attention aux produits laitiers qu'elles mangent et qu'elles boivent.

L'augmentation des volumes sur le marché mondial n'est pas uniquement attribuable aux États-Unis. En effet, la Nouvelle-Zélande connaît actuellement un accroissement considérable de sa production, ce qui a eu des répercussions sur le marché mondial, avec les conséquences que j'ai mentionnées. J'espère que, d'un point de vue général, sur le marché mondial, la production va diminuer, car il s'agit d'un problème général qui ne touche pas uniquement les producteurs laitiers européens. Il est très difficile aujourd'hui de gagner de l'argent dans le secteur des produits laitiers. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à utiliser les instruments dont nous disposons de manière appropriée et équilibrée.

Le Président. – J'appelle la question n° 50 de M. **Aylward** (H-0051/09):

Objet: Étiquetage des produits de viande ovine

Il n'existe actuellement aucune législation européenne relative à l'étiquetage de l'origine de la viande dans le secteur ovin. De nombreuses techniques d'étiquetage différentes sont donc en vigueur dans l'Union européenne pour les produits ovins.

La Commission envisage-t-elle l'adoption de règles européennes pour l'étiquetage des produits de viande ovine, permettant ainsi aux consommateurs de différencier les produits provenant de l'Union européenne de ceux originaires des pays tiers?

Mariann Fischer Boel, *membre de la Commission.* – (EN) Je pense réellement que les agriculteurs européens peuvent être fiers de leur niveau, et la Commission soutient toute initiative qui les aide à communiquer avec les consommateurs au sujet de l'origine des produits, notamment dans le secteur du bétail.

Comme l'avance l'honorable députée, il n'existe à l'heure actuelle aucune législation communautaire spécifique sur l'étiquetage de l'origine pour le secteur de la viande ovine.

Bien sûr, les règles générales du marché intérieur relatives à l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires s'appliquent également à la viande ovine. Elles nécessitent obligatoirement l'étiquetage de l'origine lorsque les consommateurs peuvent être induits en erreur au sujet de la véritable origine ou provenance des denrées alimentaires.

Selon la Commission, les consommateurs ne courent pas le risque d'être induits en erreur à propos de l'origine de la viande ovine. Dès lors, la récente proposition de la Commission d'un règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ne vient pas allonger la liste des produits soumis à un étiquetage obligatoire de l'origine.

Je tiens à souligner que l'étiquetage de l'origine de la viande bovine et des produits bovins est un cas particulier, et je pense que nous nous souvenons tous de quoi il découle, car il a résulté de la crise de l'ESB. Pour que les consommateurs aient à nouveau confiance en la viande bovine, il était alors nécessaire de leur fournir davantage d'informations en procédant à un étiquetage clair des produits, y compris de leur origine.

Il importe également de rappeler que la législation en vigueur permet déjà de mettre en place un étiquetage volontaire de la viande ovine. Si tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement pouvaient convenir d'un tel système d'étiquetage, ils pourraient ainsi augmenter la valeur de leurs produits en fournissant des informations supplémentaires aux consommateurs.

Afin que le marché intérieur fonctionne avec souplesse, la proposition de règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires soumise par la Commission a établi un cadre pour l'indication volontaire de l'origine.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la viande ovine dont l'origine est mentionnée, les informations portant sur les différents lieux de naissance, d'élevage et d'abattage de l'animal devraient être fournies. Si ces étapes de production ont lieu dans différents États membres, les diverses origines devraient toutes être indiquées.

Qui plus est, la Commission examine s'il y a lieu d'étiqueter les différents produits agricoles afin d'en indiquer le lieu de production, et vérifie en particulier si les exigences de production de l'UE ont été respectées.

Je suis consciente qu'au cours de la consultation publique en vue du livre vert sur la qualité des produits agricoles, les acteurs du secteur de la viande ovine ont prôné l'étiquetage obligatoire de l'origine. En mai 2009, la Commission publiera une communication via laquelle nous tenterons de parvenir à un bon équilibre entre simplification, transparence et spécification des produits. Cette semaine, une conférence à ce sujet organisée par la présidence tchèque aura lieu jeudi et vendredi, et je suis sûre que nous aurons une discussion intéressante et animée sur l'étiquetage. C'est important. Ce n'est pas toujours facile, parce qu'au supermarché, personne n'a envie de lire un roman au dos des produits alimentaires, c'est pourquoi je pense que nous devrions tenter de parvenir à un équilibre et de trouver la bonne solution. Je suis satisfaite de l'ensemble des commentaires qui ont déjà été formulés au sujet du livre vert.

Liam Aylward (UEN). – (EN) Merci, Madame la Commissaire. Je salue particulièrement la conférence qui aura lieu et, en effet, nous pouvons être extrêmement fiers de la qualité de nos produits en Europe – sur ce point, je suis bien sûr d'accord avec vous.

Cependant, j'aimerais évoquer l'identification électronique obligatoire pour les moutons qui a été proposée. Celle-ci prendra effet en janvier 2010 et la Commission est déterminée à en poursuivre la mise en œuvre malgré l'opposition des membres de la commission de l'agriculture et des organisations agricoles. En notre qualité de députés, nous avons remis en question les implications opérationnelles et financières de l'identification électronique obligatoire, ainsi que les conséquences désastreuses qu'elle aurait sur une industrie déjà en sérieux déclin. La Commission envisagerait-elle d'accorder un report supplémentaire de cette proposition ou d'en retirer le caractère obligatoire? Dans le cas contraire, la Commission envisagerait-elle de prendre en charge les frais supplémentaires qui découleront de l'identification électronique obligatoire?

Mariann Fischer Boel, membre de la Commission. – (EN) Tout d'abord, je devrais dire que si vous voulez discuter en profondeur de l'identification électronique des moutons, comme vous le savez probablement, vous devriez alors inviter une autre commissaire – la commissaire en charge de la protection des consommateurs –, mais c'est avec plaisir que je ferais part de mes remarques à ce sujet.

Le Conseil semble désormais unanime sur ce point. J'ai la possibilité de voyager relativement souvent et je rencontre nombre de personnes qui estiment que le système d'identification électronique tuera de nombreux petits producteurs en raison de son coût. Je pense que vous devriez examiner la possibilité de recourir au fonds de développement rural pour tenter d'alléger ces frais. Il existe une ligne dite du «rapprochement des normes» qui peut être utilisée afin de faire appel au fonds de développement rural pour ces frais supplémentaires auxquels de nombreux petits producteurs ovins devront certainement faire face.

Le Président. – Le temps attribué à l'heure des questions étant épuisé, les questions qui n'ont pas reçu de réponse recevront une réponse écrite (cf. Annexe).

L'heure des questions est close.

(La séance, suspendue à 20 h 05, est reprise à 21 heures)

PRÉSIDENCE DE M^{me} WALLIS

Vice-présidente

17. Structures d'accueil pour les enfants - objectifs de Barcelone (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur les structures d'accueil pour les enfants – objectifs de Barcelone.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la Commission se félicite de l'occasion qui lui est donnée, quelques jours après la journée internationale de la femme, le 8 mars, de faire, devant le Parlement européen, une déclaration sur les structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire. Ces structures sont indispensables pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, pour permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et aussi pour garantir une certaine qualité de vie aux enfants. En 2002, lors du Conseil européen de Barcelone, les États membres ont adopté des objectifs ambitieux qui devraient être atteints d'ici à 2010. Conformément à l'engagement pris par la Commission devant le Parlement européen en 2007, un rapport sur la mise en œuvre des objectifs de Barcelone a été présenté en 2008. Dans ce rapport, la Commission explique pourquoi il est important d'investir davantage dans les structures d'accueil pour les enfants.

La Commission a fait observer principalement que les objectifs de Barcelone visent l'élimination des obstacles à l'accès au marché du travail, notamment pour les femmes. Plus de six millions de femmes dans l'UE (âgées de 25 à 49 ans) déclarent qu'elles ne peuvent pas travailler, ou qu'elles ne peuvent le faire qu'à temps partiel, en raison de leurs obligations familiales. L'économie européenne se trouve ainsi privée d'un potentiel productif important à un moment où elle doit faire face à des défis économiques et démographiques graves et où la situation sociale des familles s'en trouve affaiblie. Le développement de structures d'accueil pour enfants en âge préscolaire permettra aux familles de décider librement comment organiser leur temps et comment parvenir à mieux concilier vie professionnelle et vie privée. L'objectif n'est pas de «contraindre» les parents à envoyer leurs enfants dans ces structures. Il est de proposer cette option aux parents qui le souhaitent. Le développement de services d'accueil pour enfants contribue également à la prévention de la pauvreté, notamment pour les familles monoparentales dont plus d'un tiers est confrontée à cette menace.

Eu égard au ralentissement démographique que connaît l'Europe, l'accès aux structures d'accueil pour enfants contribuera également à la mise en œuvre de projets familiaux. Il se trouve que les États membres qui affichent les taux de fécondité les plus élevés sont précisément ceux qui ont initié les politiques les plus avancées en termes de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et qui ont enregistré les taux d'emploi féminin les plus élevés. Bien entendu, ces structures d'accueil participent aussi du développement des enfants. De nombreuses études, en particulier celles réalisées par l'OCDE et l'UNICEF, ont démontré que ces services jouent un rôle important dans le développement personnel des enfants, à condition qu'ils soient de qualité et que les enfants leur soient confiés pour des périodes de temps acceptables. Les services d'accueil pour enfants peuvent également avoir une influence positive sur les résultats scolaires et la vie professionnelle future.

Dans son rapport, la Commission déclare qu'en dépit des bonnes raisons susmentionnées, la plupart des États membres sont loin d'atteindre les objectifs exposés en 2002. Il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les enfants de moins de 3 ans. En outre, certaines structures ne fonctionnent que pendant une partie de la journée de travail, restreignant de la sorte l'accès des parents au marché du travail. La Commission reconnaît cependant que des progrès importants ont été réalisés dans beaucoup d'États membres. À cet égard, les engagements adoptés par les États membres au niveau européen et les appels lancés par le Parlement européen dans une série de résolutions ont joué un rôle important. Il est donc nécessaire pour l'ensemble des parties prenantes, notamment les autorités nationales et locales, de se mobiliser afin de créer des structures d'accueil abordables financièrement et de haute qualité pour les enfants en âge préscolaire.

Dans son projet de réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Commission européenne s'est engagée à soutenir les efforts que feront les États membres dans ce domaine. Elle les encourage à faire pleinement usage des possibilités offertes par les fonds structurels. Dans le but d'aider les organisations locales à introduire des mesures dans ce domaine, la Commission a adopté une nouvelle brochure d'information après celle de l'année dernière concernant les possibilités de financement des actions de soutien à la famille. La Commission continuera de soutenir l'échange des meilleures pratiques et poursuivra le suivi régulier des objectifs de Barcelone dans le cadre de la stratégie pour la croissance et l'emploi. Elle évaluera également les politiques familiales, notamment celles qui concernent la conciliation de la vie professionnelle et familiale pour lesquelles elle s'appuiera essentiellement sur la coopération avec l'OCDE. C'est le dernier point mais non le moindre, la Commission soutiendra l'adhésion aux objectifs européens en matière de services d'accueil des enfants dans le cadre de la stratégie pour la croissance et l'emploi après 2010.

Certains peuvent mettre en doute la pertinence qu'il y a, en temps de crise, à investir dans les structures d'accueil pour les enfants. Cependant, de nombreuses études ont démontré que là où de tels services n'étaient pas disponibles, chacun en payait le prix. Par conséquent, il est important d'agir aujourd'hui afin de garantir l'accès à ces structures d'accueil et afin de soutenir l'emploi et de promouvoir l'égalité, l'intégration sociale et les intérêts des enfants.

Philip Bushill-Matthews, au nom du groupe PPE-DE. – (EN) Monsieur le Commissaire, merci pour votre déclaration. Vos paroles m'ont fort encouragé, mais je suis dépité de voir que seuls 12 collègues étaient là pour l'entendre. Ce nombre atteint à présent le sommet étourdissant de 18 députés, présents pour entendre cette importante déclaration sur un thème non moins important.

Je m'étonne cependant que vous ne fassiez aucune référence – à moins qu'elle ne m'ait échappé – aux observations formulées par la présidence du Conseil il y a environ un mois, car il me semble que ces observations étaient également très utiles au débat et affirmaient très clairement que, si les objectifs de Barcelone n'ont pas encore été réalisés – loin s'en faut, dans certains cas –, il apparaît très clairement que plusieurs pays n'ont aucune intention immédiate de les réaliser et n'y voient pas un problème particulier. La raison à cela est la suivante – je cite la présidence tchèque du Conseil: «Personne ne devrait attaquer les décisions prises par les États qui ne respectent pas les objectifs de Barcelone, et n'ont pas l'intention de faire davantage d'efforts pour les atteindre. Ce sont des pays dont les citoyens, du fait de leurs expériences historiques ne sont pas intéressés par les crèches.»

Je pense que c'est vrai. Cela ne veut bien sûr pas dire que nous ne devons pas nous efforcer autant que possible d'encourager l'offre de structures d'accueil pour les enfants et mettre des crèches de qualité à la disposition de ceux qui veulent y recourir.

J'espère que vous conviendrez, Monsieur le Commissaire, qu'en vue d'aider davantage de femmes à intégrer le marché du travail et d'aider les gens avec l'importante fonction des structures d'accueil pour enfants, nombreux sont en effet les chemins qui mènent à Rome – il n'y a pas un chemin unique sur lequel nous devrions nous concentrer exclusivement. Explorons toutes les voies, mais gardons l'œil sur Rome afin de pouvoir atteindre effectivement les objectifs que nous partageons tous.

Zita Gurmai, au nom du groupe PSE. – (EN) Madame la Présidente, la crise financière est devenue une crise économique et nous sommes maintenant en Europe au seuil d'une récession qui frappe également les citoyens ordinaires: les prix augmentent, le chômage grimpe, les investissements diminuent, le crédit se tarit et l'économie ralentit donc.

C'est un trompe-l'œil, qui montre qu'en réalité, les hommes sont frappés les premiers – et le plus durement – par le chômage du fait de la prédominance masculine dans l'industrie, comme la construction automobile. Mais les femmes seront touchées par la seconde vague de licenciements et nous souffrirons sur le long terme. Les femmes sous contrat temporaire ou de sous-traitance occupent souvent des emplois dans des secteurs où la demande est forte en période d'optimisme économique mais où leur poste est souvent très vulnérable en période de ralentissement économique. Cette flexibilité favorise le marché du travail et non les femmes qui veulent et ont besoin de sécurité sociale, de garanties d'emploi et de possibilités de concilier vie professionnelle et privée. C'est encore plus inquiétant lorsque des gouvernements conservateurs comme l'actuelle présidence tchèque parlent de revoir les objectifs de Barcelone et d'en revenir à l'accueil des enfants à domicile. Les objectifs de Barcelone, ainsi que les femmes du PSE l'ont démontré dans leur campagne de 2007, sont bénéfiques pour l'ensemble de la société et pour tous les enfants. Ils contribuent à leur offrir un début équitable dans la vie et à éradiquer la pauvreté.

Comme le dit Jacques Delors: «Chaque enfant cache un trésor. Il est du devoir de la société de l'aider à sortir ce trésor et révéler ses capacités.» J'ajouterais qu'il faut offrir à chaque enfant une chance égale de développer son trésor. De la sorte, nous pourrions également garantir une main-d'œuvre bien préparée et compétente. Les objectifs de Barcelone contribuent également à la réalisation des objectifs de Lisbonne d'insérer 60 % des femmes dans le marché du travail en permettant aux femmes qui travaillent de concilier vie professionnelle et privée.

Il est évident que les gouvernements ne doivent pas réduire les services publics, pas même dans l'actuelle crise.

(La présidente demande à l'oratrice de parler plus lentement)

L'accueil des enfants à domicile est important. Toute femme devrait pouvoir choisir entre l'accueil public et l'accueil à domicile pour ses enfants, mais il incombe à tout gouvernement de garantir cette liberté de choix en assurant des structures d'accueil de qualité, accessibles et abordables pour tous. Je suis ravie que nous ayons un allié aussi dévoué au maintien des objectifs de Barcelone.

Karin Resetarits, au nom du groupe ALDE. – (DE) Madame la Présidente, les enfants et la politique – les intérêts des citoyens et de la classe politique sont rarement aussi éloignés les uns des autres. Pour les citoyens de toute l'Europe, la question des enfants est au sommet de leurs préoccupations. Pour la classe politique, les questions concernant les enfants sont des questions parmi d'autres, comme nous pouvons également le constater encore ici même.

Je ne connais pas un seul pays ayant consacré un ministère aux enfants. À la Commission non plus, il n'y a pas de représentant chargé des intérêts de nos concitoyens les plus jeunes. Au Parlement, la question des enfants est dispersée à travers toutes les commissions. C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui m'adresser à la Commission en particulier, puisqu'elle traite devant nous des structures d'accueil pour enfants et de l'objectif de Barcelone. Merci beaucoup.

Dans notre groupe de travail «*Qualité de l'enfance*», nous avons fait observer que nos enfants vivent dans un monde très complexe. L'avenir de ceux qui, ici et en ce moment même, sont – aujourd'hui – des enfants est totalement incertain. Un enfant d'aujourd'hui peut grimper tout au sommet de l'échelle sociale ou en dégringoler. Ces enfants peuvent rester dans leur propre milieu culturel ou ils peuvent en rechercher un autre. Ils peuvent suivre une voie semblable à celle de leurs parents ou faire exactement le contraire. Ils peuvent épouser une personne de sexe opposé ou de même sexe. Il y a plus de 50 ans, lorsque nous avons lancé le projet d'unification européenne, tout cela était complètement différent.

La diversité, qui nous caractérise en tant qu'Européens, est devenue un facteur déterminant dans l'existence de nos enfants. Par conséquent, la notion de diversité doit trouver sa place dans ce que les enseignants et autres personnes engagées dans l'éducation apprennent à nos enfants. On y accorde beaucoup trop peu d'attention à l'heure actuelle. En Europe, les structures d'accueil pour enfants et les écoles sont, après tout, soumises à la pression du défi que représente l'intégration. Lorsqu'on en vient aux questions d'intégration, il faut appuyer sur le bouton de réinitialisation et repartir de zéro.

Réabordons ce sujet totalement libres de préjugés, conformément à notre devise: «Unis dans la diversité». En outre, je voudrais inviter tous les membres du Parlement non seulement à prendre position et défendre avec moi l'intégration de la dimension de genre, mais à lutter également pour l'intégration de la dimension d'enfance – particulièrement en cette période de crise financière mondiale – sans quoi nous ferons supporter à nos enfants le poids de dettes incommensurables.

Roberta Angelilli, au nom du groupe UEN. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous devrions nous rappeler que nous ne pourrions faire respecter les droits des femmes, dans n'importe quel document traitant de l'emploi ou de l'égalité des chances, si nous ne pouvons compter sur des structures d'accueil des enfants satisfaisantes sans lesquelles il ne sera pas possible de concilier la vie familiale et professionnelle et sans lesquelles les droits de la femme n'auront aucune valeur.

Ces questions sont plus pertinentes que jamais à un moment où nous nous trouvons confrontés aux problèmes soulevés par la crise économique. Dans l'Union européenne, plus de six millions de femmes âgées de 25 à 49 ans affirment qu'elles sont contraintes à l'inactivité ou au travail à temps partiel à cause de leurs responsabilités familiales. La situation de plus d'un quart de ces femmes provient de l'absence de structures d'accueil des enfants ou de leur coût excessif. Six ans après l'adoption des objectifs de Barcelone, et à l'approche de l'échéance de 2010, nous constatons que la plupart de ces États membres n'atteindront pas ces objectifs,

qui n'étaient pas si ambitieux, à savoir la garantie d'un accès aux structures d'accueil pour 30 % des enfants âgés de moins de trois ans. Il nous faudra donc travailler davantage pour atteindre des niveaux satisfaisants de disponibilité en termes de services d'accueil pour les enfants, à commencer par des services pour les enfants de moins de trois ans.

Pour cette raison, je suis très heureuse que le Conseil ECOFIN d'aujourd'hui ait approuvé la possibilité pour tous les États membres de réduire la TVA sur les services pour l'enfance. Je crois qu'il s'agit là d'une mesure incitative de grande portée et d'un geste de bon sens qui pourrait contribuer à relancer le plan crèches et un plan de services pour les enfants et les familles dans toute l'Union européenne.

Hiltrud Breyer, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (DE) Madame la Présidente, nous estimons que les tentatives de la présidence tchèque de diluer les objectifs liés à la prise en charge des enfants dans l'UE sont proprement scandaleuses et, bien entendu, nous les rejetons donc clairement. Il est également tout à fait positif que les ministères de la famille de l'Union, à la suite de la pression exercée par cette Assemblée, n'aient pas approuvé ce projet de dilution des objectifs liés à l'assistance aux enfants.

Je trouve également très regrettable le fait que la présidence tchèque brille aujourd'hui par son absence et qu'elle ne puisse discuter devant nous de sa tentative de dilution des objectifs de Barcelone, alors que cette tentative de la présidence est un très net retour en arrière dans la politique communautaire d'égalité des chances, et nous rejetons avec force l'image obsolète des femmes et de la famille exprimée par la proposition de la présidence tchèque.

Mais, Monsieur le Commissaire Špidla, vous avez déclaré qu'il existe des possibilités de financement. Vous avez fait observer que la plupart des États membres de l'UE ne satisfont pas aux objectifs, notamment en matière d'assistance aux enfants de moins de trois ans. Cependant, quelle initiative la Commission va-t-elle prendre afin que les États membres s'activent davantage? Je suis au regret de n'avoir entendu aujourd'hui aucune réponse de votre part sur cette question.

Quoi d'autre la Commission va-t-elle entreprendre pour encourager les États membres? Vous avez également laissé entendre qu'il y a des possibilités de cofinancement. Les États membres les utilisent-elles? Je vous saurais gré de répondre à cette question. Dans la négative, pourquoi ces fonds ne sont-ils pas utilisés, et la Commission augmentera-t-elle aussi les crédits destinés à l'expansion de l'assistance aux enfants?

Eva-Britt Svensson, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (SV) Madame la Présidente, je suis très reconnaissante aux États membres d'adopter le contenu des objectifs de Barcelone concernant l'accès des enfants aux structures d'accueil. Il me semblait – et aujourd'hui encore il me semble – que ces objectifs ont été fixé plutôt bas, mais au moins le départ est pris. L'accès à de bonnes structures d'assistance aux enfants est pour les femmes une condition préalable fondamentale si elles veulent avoir l'occasion de travailler et c'est aussi une condition préalable à l'égalité.

Cependant, je crains à présent que ces objectifs ne soient pas atteints et, bien entendu, je suis préoccupée par les indications qu'a données la présidence tchèque concernant le remplacement de l'objectif d'assistance aux enfants par une assistance au foyer comme alternative totalement viable et, par conséquent, par le souhait de cette présidence de voir cet objectif supprimé. Toutefois, je voudrais également remercier le commissaire Špidla qui, en fait, a clairement dit que la Commission considère toujours comme important pour nous d'atteindre les objectifs de Barcelone en ce qui concerne la garde des enfants. Je voudrais également remercier M^{me} Retsetaris pour sa proposition concernant l'intégration de la dimension d'enfance. Je crois qu'ensemble, nous devrions garder cela à l'esprit.

Kathy Sinnott, *au nom du groupe IND/DEM*. – (EN) Monsieur le Commissaire, nombre des habitants de ma circonscription sont des bébés ou de très jeunes enfants, et ce soir, je voudrais parler en leur nom, d'autant plus que de très nombreux et très bons orateurs sont là ce soir, qui peuvent parler efficacement pour les femmes au travail.

Les soins prodigués à l'enfant dans les premières années de sa vie influenceront sur lui pour le restant de ses jours. De nombreux spécialistes du développement de l'enfant, comme Maria Montessori, ont observé le besoin qu'a le jeune enfant de la présence de sa mère ou d'une figure maternelle. Beaucoup d'entre eux relèvent également un moment critique dans le développement de l'enfant à l'âge de deux ans et neuf mois, âge après lequel l'enfant peut sans risque passer un certain temps éloigné de son principal «soignant».

Ces dix dernières années, la technologie d'imagerie cérébrale a appuyé ces observations et démontré qu'un changement net a lieu dans le cerveau de l'enfant, qui lui permet d'internaliser la principale personne qui

s'occupe de lui, en général la mère, de sorte qu'elle est présente dans la mémoire active de l'enfant même lorsqu'elle est physiquement absente. À ce moment-là, l'enfant peut comprendre que sa mère ou la principale personne qui s'occupe de lui reviendra et n'est pas partie pour toujours.

Bien sûr, la vie n'est pas comme ça, et les mères travaillent souvent à l'extérieur. Peut-être souhaitent-elles ou choisissent-elles de travailler, et même si elles ne le veulent pas, peut-être y sont-elles contraintes parce que l'emprunt hypothécaire doit être remboursé et qu'elles ont une famille à nourrir. Les femmes sont un renfort admirable aux forces de travail. Leur intégration et l'égalité de traitement sont des questions de droits fondamentaux. Mais les bébés ne savent pas ce que leur mère doit ou veut faire et ils sont incapables d'y réfléchir. Ils ne peuvent que réclamer ce dont ils ont besoin. La nature est une force très puissante.

Il y a toujours des conséquences, lorsque l'on va à l'encontre de la nature. Avoir une mère aimante et dévouée est l'idéal pour un enfant, et nous devrions faire tout notre possible pour le permettre lorsqu'une femme souhaite être disponible pour son enfant lors des premières années. En effet, si ce jeune enfant a besoin en permanence de la présence rassurante de sa mère, l'absence de cette dernière aura un impact, quelles que soient toutes les raisons fort valables de son absence. Cependant, comme je l'ai dit, les femmes travaillent, et nous devons faire notre possible pour faire en sorte au moins que, si une personne autre que le «soignant» principal s'occupe de l'enfant en dessous de l'âge de deux ans et neuf mois, cette personne puisse donner à l'enfant des soins aussi chaleureux que possible.

Certains enfants ont la chance de recevoir ces soins de soignants secondaires comme le père, les grands-parents, d'autres parents ou des voisins proches – des personnes qui tiennent à eux et font habituellement partie de leur vie. Mais ce n'est pas le cas de la plupart des bébés et des bambins, pris en charge dans des structures d'accueil pour enfants. Il nous incombe de veiller à ce que ces structures soient propres, sûres, stimulantes et, par-dessus tout, chaleureuses, et non de simples centres d'accueil.

Les enfants sont notre avenir. Les bases qu'ils reçoivent sont de la première importance, mais le temps, l'espace et l'attention dont les enfants ont besoin pour grandir et se développer pleinement deviennent un luxe inabordable pour un nombre croissant de familles. Pour le meilleur ou pour le pire, nous façonnons l'avenir de l'Europe en fonction de la manière dont nous élevons nos enfants. Je demanderais à la Commission d'envisager la question un instant du point de vue de l'enfant. Si l'on pouvait demander à un bébé s'il veut sa mère ou la crèche, nul doute qu'il choisirait sa mère. Nous devons écouter cet enfant comme le ferait une mère, et aider celle-ci à trouver le moyen de concilier foyer et travail pour le plus grand profit des deux.

Irena Belohorská (NI). – (SK) Nous savons tous probablement combien il est important de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs de Barcelone dans la vie de tous les jours. Atteindre un équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle est essentiel à l'application du principe d'égalité au travail. Et cela est profitable aux enfants du point de vue de leur bon développement.

Le soutien à l'extension des services dans le domaine des structures préscolaires et extrascolaires, aux centres parentaux et aussi au fonctionnement de centres communautaires quotidiens à large éventail et multifonctionnels augmente l'accessibilité, la flexibilité et l'égalité dans le système des services sociaux publics destinés aux familles en les rendant concurrentiels et en améliorant leur qualité.

La situation de la garde des enfants en Slovaquie est plutôt complexe. Les structures d'accueil publiques des enfants âgés de plus de deux ou trois ans ont quasiment disparues, elles ne fonctionnent qu'à titre exceptionnel, tandis que les structures privées ne sont pas abordables pour la plupart des familles. Les compétences dans ce secteur ont été transférées aux autorités locales, qui peuvent choisir de participer ou pas au fonctionnement de telles structures.

La situation de la population cachée des enfants âgés de trois à six ans, autrement dit des jardins d'enfants, n'est pas meilleure. Selon les estimations statistiques de l'UE, seules la Grèce, la Lituanie, la Pologne et la Slovénie enregistrent les niveaux de fréquentation les plus bas pour les enfants âgés de trois ans et plus.

Les pays comme la Finlande, la Suède et la France dont les politiques sociales et familiales sont fondées sur l'esprit et la lettre de l'égalité des sexes ont enregistré au cours de ces dernières années des niveaux élevés de fécondité, alors que les pays assumant la séparation traditionnelle des rôles parentaux connaissent une fécondité basse et enregistrent un nombre de plus en plus élevé de couples sans enfant, par exemple l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Beaucoup de pays dont le pourcentage des femmes actives est élevé, comme les pays du nord, ont parallèlement des taux de naissance et des niveaux de fécondité plus élevés. Il est nécessaire que les pouvoirs publics interviennent, de sorte que les femmes puissent travailler et, en même temps, satisfaire leur désir d'être mères.

Cette situation démographique est simplement l'une des conséquences de l'intérêt ou du manque d'intérêt montré par les pouvoirs publics envers la génération suivante. En soutenant des politiques familiales, l'État offrira aux familles des conditions préalables essentielles. Le refus, que nous avons observé à ce jour, de prendre en considération ces valeurs, conjointement à l'encouragement d'un style de vie consumériste, est probablement la cause du marasme démographique actuel.

Il est également vrai que les structures d'accueil préscolaires sont extrêmement importantes aussi pour certains groupes défavorisés, comme les enfants issus de milieux socialement désavantagés et les enfants roms. C'est grâce aux structures préscolaires que précisément ces enfants assimilent les habitudes d'hygiène corporelle de base et apprennent progressivement les règles de comportement. Convenons que les objectifs de Barcelone devraient faire partie de la politique nationale de l'État en matière de bien-être des citoyens.

Edite Estrela (PSE). – (PT) Presque sept ans après le Conseil européen de Barcelone, la plupart des États membres sont loin d'avoir atteint les objectifs exposés. Cependant, les structures d'accueil des enfants sont une condition essentielle à la conciliation d'une vie professionnelle, familiale et privée pour les hommes autant que pour les femmes. Elles constituent également une condition requise de la promotion de l'égalité.

Je voudrais rappeler que les responsabilités familiales empêchent plus de six millions de femmes européennes de prendre part au marché du travail. Il y a encore quinze États membres qui ont un taux de couverture inférieur à la moyenne européenne, qui est descendue bien en dessous des objectifs de Barcelone. Par exemple, la République tchèque, qui détient actuellement la présidence du Conseil européen, dispose d'un taux de couverture inférieur à 10 % pour la tranche d'âge inférieure à trois ans. Il n'est donc pas surprenant que l'agenda de la présidence tchèque prévoit un débat sur la révision des objectifs de Barcelone. Plus sérieusement, la présidence tchèque, je cite, «se concentrera sur la question de la garde des enfants par les parents et de sa relation vis-à-vis de la politique de l'emploi et soulignera l'importance de la garde d'enfants à domicile en tant qu'alternative à part entière à une carrière professionnelle». Fin de citation.

Il faut le lire pour le croire. Néanmoins, c'est vrai: la présidence tchèque veut renvoyer les femmes à la maison. Elle veut que l'Europe régresse de plusieurs années et que les femmes renoncent aux résultats d'années de lutte pour l'égalité. C'est sans aucun doute le cas, parce que les auteurs de cette proposition n'ont pas l'intention d'envoyer les hommes à la maison pour qu'ils s'occupent des enfants. Les femmes ont cependant les mêmes droits que les hommes à se réaliser professionnellement.

Je voudrais citer l'exemple du Portugal, qui a lancé un programme ambitieux de construction de structures d'accueil des enfants. Celles-ci contribueront à stimuler l'économie et à créer des emplois, réalisant de la sorte les objectifs de Barcelone.

Jan Tadeusz Masiel (UEN). – (PL) Madame la Présidente, j'ai parfois l'impression que plus un pays est riche, moins il consacre de ressources au bien-être et à l'éducation de ses enfants. Pourtant, nous ne devons pas oublier que l'Europe est sous la menace d'une crise démographique. Nous devons tout faire pour encourager les femmes et les hommes à fonder des familles aussi nombreuses que possible.

Dans beaucoup de pays de l'UE, obtenir une place dans une crèche signifie qu'il faut y inscrire l'enfant avant même qu'il soit né. Dans ces conditions, comment pouvons-nous parler de faciliter aux femmes leur retour sur le marché du travail? En outre, beaucoup de femmes ne se mettent à la recherche de leur premier emploi qu'après avoir eu leurs enfants.

Laissons aux citoyens européens l'opportunité de définir notre niveau de culture et de civilisation par l'attitude qu'ils adoptent à l'égard de la famille et des enfants.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). – (EL) Madame la Présidente, les efforts de la Commission européenne pour permettre aux mères de participer activement au marché du travail en encourageant la mise en œuvre de tout ce qui a été décidé à Barcelone en 2002 sont louables.

Cependant, je voudrais rappeler au Commissaire que la liberté de choisir, en particulier dans une situation de pression économique, ne relève pas de la tradition historique, mais de la démocratie. Toute contrainte exercée sur les mères n'entraînera pas de bons résultats; au contraire, il n'y aura de résultats qu'une fois que les parents auront été convaincus qu'il s'agit de la meilleure solution pour leur enfant et, comme l'a dit l'orateur précédent, celle-ci dépendra dès l'origine, quand la vie est créée, de l'action de services de soutien et de conseils.

Ainsi, les parents trouveront également la meilleure solution et adapteront progressivement les structures d'accueil, immédiatement après la naissance et trois ans après. Toutefois nous devons examiner les services proposés, car la qualité n'est pas sans prix. Aujourd'hui, dans la plupart des pays, la qualité coûte beaucoup

d'argent et implique des structures privées. Par contre, les structures publiques, meilleur marché ou – à de rares occasions – gratuites, ont des coûts plus bas mais un niveau médiocre. Il nous faut donc contrôler la formation du personnel travaillant dans ces structures ainsi qu'accroître la confiance des parents de sorte qu'ils puissent participer. Lorsque j'ai eu le premier de mes neuf enfants à Paris, j'avais confiance dans le niveau de services que ces structures m'offraient et, qu'en tant que mère, je ne pouvais assurer.

Nous devons donc respecter l'expérience des mères et la considérer comme un service préalable, s'il est fourni uniquement aux enfants. Pendant que les mères offrent leurs services, elles peuvent bénéficier d'une formation continue et d'actions de formation qui leur permettront de pratiquer leur métier après.

Rappelons-nous également du rapport du Parlement relatif aux structures d'accueil des enfants destinées aux étudiants; en effet, nous discutons de travail, mais le travail commence par des qualifications professionnelles. Donc, si nous ne disposons pas d'infrastructures d'accueil des enfants pendant la période d'acquisition des qualifications professionnelles, comment les femmes pourront-elles ensuite prendre part au marché de l'emploi?

Gabriela Crețu (PSE). – (RO) La présidence tchèque avait raison: les objectifs de Barcelone ont été établis avant la dernière expansion de l'UE. Cependant, elle avait fondamentalement tort en déclarant que la situation spécifique à l'intérieur des nouveaux États membres et leur expérience antérieure seraient des arguments contre ces objectifs.

Au contraire, les avantages sont importants: pour les parents et l'égalité des sexes, pour l'économie et le niveau d'emploi, enfin pour les enfants et l'avenir. Les salaires relativement bas dans nos pays signifient que les deux parents sont obligés de travailler; il ne s'agit pas d'une option, mais d'une nécessité. De plus, le nombre de familles monoparentales est en hausse. Dans certains pays, presque un tiers des enfants ne sont pas nés dans le système familial traditionnel.

Les politiques encourageant la mobilité du travail, considérée comme un facteur d'efficacité, ne peuvent plus continuer d'ignorer le fait que les gens ont des enfants. Nombre d'entre eux vivent dans des familles pauvres, qui ne peuvent leur offrir des conditions satisfaisantes en matière d'alimentation, de santé et d'éducation. Parfois, l'environnement familial est violent. Quand les parents s'expatrient pour travailler, ces enfants se retrouvent également seuls. Ces services peuvent briser la chaîne de pauvreté et offrir une alternative positive de socialisation encadrée par un personnel spécialisé. Toutefois, pour pouvoir remplir ce rôle, les crèches et maternelles doivent être:

1. disponibles, mais surtout, accessibles, gratuites ou à des coûts abordables, et
2. de bonne qualité. C'est pourquoi il est essentiel que le personnel soit formé.

Afin de combattre la crise actuelle, nous renonçons à des voitures presque neuves pour acheter de nouvelles marques, gaspillant en cela des ressources matérielles considérables. Nous ferions mieux d'investir dans la construction de crèches et de maternelles et la création d'emplois stables pour les personnes travaillant dans ce secteur. La qualité des ressources humaines déployées est depuis longtemps un facteur de différenciation entre les pays.

Nous suggérons que la Commission devrait sérieusement prendre en considération le coût public d'un enfant quand elle évalue les programmes d'emploi dans chaque pays. Il est vrai que Jacques Delors a dit un jour qu'il y avait un trésor dans chaque enfant et que la tâche de la société était de le découvrir. Et j'ajouterais même à cela: sans quoi, la société sapera son avenir entier.

Anna Záborská (PPE-DE). – (SK) Le fait de parvenir à un équilibre entre, d'une part, les responsabilités familiales des mères et des pères et, d'autre part, leurs ambitions professionnelles peut avoir des conséquences très positives et directes sur l'ensemble de la société. Je voudrais proposer de revoir la définition de la notion de travail, afin de souligner les avantages de la réalisation d'un équilibre entre responsabilités familiales et ambitions professionnelles.

Les responsabilités familiales ne doivent pas être automatiquement considérées comme nuisibles aux perspectives d'avenir des mères simplement parce qu'elles impliquent un retrait temporaire du marché du travail. Jusqu'à présent, les politiques européennes et la politique en général n'ont vu les citoyens qu'en fonction des critères du marché de l'emploi. Mais la réponse à la crise démographique implique aussi de voir les citoyens en fonction de leur rôle en tant que parents, autrement dit, en tant que mères et pères responsables à l'égard de leurs familles.

Il se pose alors une question fondamentale qui déterminera le sens de nouveaux débats. Il s'agit de savoir quel modèle social nous voulons promouvoir. Voulons-nous des familles adaptées au marché et aux besoins des entreprises ou un marché et des entreprises adaptés aux familles? Cette question n'est absolument pas dénuée de signification. Les politiques européennes et nationales en la matière sont toutes deux déterminées par la tension entre la logique du marché et la logique de la nature humaine. La tâche de la société est donc d'agir de telle manière que les hommes et les femmes puissent décider librement entre ces deux options logiques, chacune d'entre elles ayant une raison d'exister lorsqu'elle est considérée à partir d'un point de vue plus large que celui du seul travail.

La logique des politiques de l'UE en ce qui concerne le cycle de la vie revêt une importance spéciale dans la mesure où elle tient spécifiquement compte des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans en tant que catégories actives, de manière à ce que celles-ci puissent remplir leur rôle particulier dans la résolution de la crise démographique. Contrairement aux propositions de la Commission européenne, la décision de donner la vie à un enfant ne peut être considérée simplement comme un objectif individuel impliquant la réalisation du désir d'avoir des enfants.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). – (BG) Mesdames et Messieurs, l'assistance aux enfants devrait être au centre de la politique de l'UE. Non en fonction de l'adage selon lequel les enfants représentent l'avenir, mais parce que la réalité actuelle nous demande d'y réfléchir et d'œuvrer à la construction du futur de l'Europe. Nous assistons à une crise démographique grave, à une baisse du taux de natalité, au vieillissement de la population ainsi qu'à des problèmes socio-économiques au sein de la société. Nos efforts doivent tendre vers la création de conditions appropriées pour donner naissance aux enfants, les élever, les éduquer, subvenir à leurs besoins matériels et favoriser leur développement dans cette société. Il nous faut attribuer de manière adéquate, entre l'État, les autorités locales et la famille, les droits, obligations et responsabilités qu'implique l'assistance aux enfants. Nous devons également aider les institutions de garde d'enfants à la fois dans le secteur public et le secteur privé, veiller à créer des partenariats publics et privés en matière d'assistance et obtenir des crédits pour leur développement. Afin de nous permettre d'atteindre les objectifs de Barcelone, nous devons adopter des mesures concrètes, accroître l'offre en crèches et maternelles dont la construction doit être prioritaire. Nous devons également établir des réseaux offrant des services complets, des conseils et une assistance sociale aux enfants et aux parents.

Mon pays, la Bulgarie, propose un nombre élevé de structures d'accueils des enfants. La stratégie nationale pour les enfants et le programme de protection national de l'enfance, qui ont été adoptés, ont non seulement spécifié les objectifs, mais aussi les mesures concrètes à mettre en œuvre par l'exécutif en ce qui concerne l'assistance aux enfants. Les institutions de l'enfance ont modifié leur image; par exemple, on a trouvé des solutions axées sur le retour des enfants dans leur milieu familial, on a adopté le principe des familles d'accueil, on a créé des lieux sûrs et on a construit des maternelles et des crèches. Toutefois, nous discutons de tout ceci dans le contexte d'une crise économique et financière, à un moment où il est possible de perdre ce que nous avons réalisé et de ne pas parvenir à réaliser ce que nous avons planifié. Investirons-nous alors dans les enfants de l'Europe?

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, ce que j'ai à dire ne plaira peut-être pas. Les objectifs de Barcelone ont pour but d'augmenter le taux d'emploi parmi les mères, mais ils ne disent rien du tout de l'amélioration des conditions de vie de leurs enfants ni s'ils ont pour but d'aider ces enfants à gérer et à surmonter les problèmes qu'ils rencontreront à l'avenir. Quelqu'un a évoqué le fait que, par exemple, les enfants de moins de deux ans ont besoin de la présence quotidienne de leur mère, de leur père ou de leur grand-mère ou simplement d'une nounou, mais que la seule chose dont ces enfants n'ont en définitive pas besoin pour leur développement, c'est d'une structure d'accueil. Bien entendu, la situation est assez différente pour les enfants d'âge préscolaire et, ici, les objectifs de Barcelone sont tout à fait appropriés. Même la République tchèque a réussi à se munir de structures pouvant accueillir 90 % d'enfants d'âge préscolaire, leur permettant ainsi d'apprendre à jouer ensemble et leur inculquant le besoin de faire partie d'un groupe. Cependant, Mesdames et Messieurs, les objectifs de Barcelone correspondent à une politique du siècle dernier. Une politique familiale moderne pour le XXI^e siècle devrait aussi promouvoir le développement équilibré des enfants. Ceux d'entre nous qui sont issus des pays anciennement communistes ont de l'expérience à revendre en matière de gardes d'enfants; en effet, les mères devaient retourner au travail quatre ou cinq mois après la naissance de leur enfant. Je vous saurais gré de lire également un peu d'histoire européenne.

Katrin Saks (PSE). – (ET) Aux alentours de la journée internationale de la femme, mon parti visite régulièrement les jardins d'enfants et y rencontre les personnes qui y travaillent. Cette année, j'en ai visité dix

et, dans chacun d'entre eux, il a été question des longues listes d'attente. Il est évident que l'Estonie ne peut atteindre les objectifs de Barcelone, tout au moins en ce qui concerne les enfants de moins de trois ans, mais nous nous félicitons de l'appel de la Commission, qui permettra de trouver une solution au problème.

Toutefois, je voudrais également souligner encore une chose: en général, il est question des foyers de jour dans le cadre du débat sur l'égalité des sexes et l'emploi des femmes, mais je voudrais insister sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un service de garde, mais aussi d'un service éducatif, et cette éducation initiale est une condition fondamentale de réussite scolaire et, plus tard, dans la vie. Dans ce contexte, nous aussi le considérons comme particulièrement important, et absolument pas comme un reliquat du siècle dernier, comme nous venons de l'entendre. Il s'agit d'une approche adaptée à ce siècle-ci.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE). – (RO) Selon le rapport d'octobre 2008 de la Commission européenne concernant la mise en œuvre des objectifs de Barcelone et les structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, les États membres n'ont pas satisfait aux objectifs fixés par les responsables de l'Union européenne.

Dans le cas présent, je recommande les mesures suivantes:

1. impliquer plus fortement les gouvernements nationaux dans ce problème;
2. mettre sur pied, au niveau des gouvernements, une équipe d'experts s'occupant exclusivement de ce problème;
3. développer un suivi de l'UE par rapport aux gouvernements des États membres moyennant un ensemble d'instruments spécifiques.

Toutes ces mesures permettront de garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, d'améliorer la qualité de la vie et également de compenser le vieillissement de la population en stimulant le taux de natalité.

Catherine Stihler (PSE). – (EN) Madame la Présidente, quelle cruelle déception de voir que tant de pays n'atteignent pas les objectifs de Barcelone – et peut-être davantage de collègues députés auraient-ils été présents si ce débat avait eu lieu à 9 heures et non à 21 heures.

Beaucoup ont évoqué la crise économique. Il ne faut pas négliger la prise en charge des enfants, mais au contraire offrir davantage de structures d'accueil de qualité à un prix abordable pour tous. Nous devons, plus que jamais, investir dans nos enfants. Investir dans des structures d'accueil de qualité pour les enfants aidera également les familles et les enfants à permettre aux familles – essentiellement aux mères – de travailler, en offrant aux enfants la possibilité de recevoir un environnement chaleureux de grande qualité, semblable à la maison.

Ce week-end, j'ai assisté à la conférence d'un psychiatre écossais de renommée ainsi que d'un représentant de Barnardo's. Leurs opinions concernaient les enfants vulnérables et j'ai été choquée d'apprendre que, sans une intervention en vue d'aider les enfants vulnérables, ces derniers risquent de subir un préjudice irrévocable avant l'âge de trois ans. L'accueil des enfants est profitable aux familles et à l'ensemble de la société, mais il peut l'être aussi pour les enfants les plus vulnérables. J'invite instamment le commissaire à maintenir la pression.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE). – (RO) Le pays que je représente figurait depuis longtemps sur une liste de pays dont la politique sociale d'assistance aux enfants était inférieure aux niveaux européens. La situation s'est progressivement améliorée grâce à l'adoption de méthodologies qualitatives résultant de la formation spécialisée accordée au personnel chargé de la garde des enfants. Les objectifs de Barcelone ont motivé les institutions dont le but est de protéger les enfants et les normes de soin et d'assistance des enfants ont donné lieu à davantage de responsabilités et de compétences. Les enfants sont en fait traités humainement.

Le taux de natalité étant actuellement en baisse, il nous faut offrir des chances égales à ceux qui vivent dans des conditions sociales particulières. Les États membres et la Commission européenne doivent s'efforcer de soutenir leur éducation et leur intégration ultérieure dans la société. Ils développent un complexe d'infériorité par rapport aux enfants qui ont grandi dans une famille normale. C'est pourquoi les programmes permettant à ces enfants, par l'intermédiaire de services sociaux, de passer du temps dans un environnement familial et de se socialiser pourraient leur offrir une autre chance.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) La disponibilité en structures d'accueil des enfants déterminera l'engagement des femmes dans la vie professionnelle et la politique et les encouragera à prendre de plus en plus de responsabilités.

Il faut encourager les femmes à planifier leur carrière professionnelle, mais on ne peut le faire sans un système de garde d'enfants efficace. Chaque euro investi dans des structures d'accueil signifie pour la société un bénéfice de six à neuf euros avec à la clé la création d'emplois et de meilleures conditions pour élever les enfants.

Dans beaucoup d'États membres, le fait qu'il faille, par exemple, s'inscrire pour obtenir une place à la crèche avant même que votre enfant soit né ou qu'il existe des listes d'attente de plusieurs mois pour obtenir une place en maternelle souligne l'insuffisance des structures d'accueil en Europe. Ces structures ne permettent pas seulement aux femmes de développer leur carrière, mais elles contribuent notamment au développement des capacités des enfants en tant que membres de la société.

Je voudrais ajouter qu'en ces temps de crise, il est important pour nous d'investir dans l'éducation et la santé, qui constituent des investissements concrets dans notre avenir.

Ewa Tomaszewska (UEN). – (PL) Madame la Présidente, les crèches sont un mal. Un mal peut-être nécessaire, mais un mal quand même. Je n'oublierai jamais les conditions dans lesquelles je devais conduire mon petit frère de trois mois à la crèche, parce que ma mère partait tôt au travail. Il restait accroché à moi parce qu'il refusait que d'autres personnes le prennent dans leurs bras. Je crois que si l'on s'interrogeait sur ce qui est le plus important, du bien de l'enfant ou de la carrière des parents, le bien de l'enfant devrait toujours être prioritaire.

Les jardins d'enfants et les crèches sont nécessaires, mais uniquement là où le besoin s'en fait réellement sentir. Mais ce qui, avant tout, est nécessaire, c'est d'être sensible, de donner une chance, de prêter assistance à ces parents, les mères en particulier, qui veulent rester à la maison avec leurs petits enfants pour pouvoir en prendre soin. Ils ont besoin d'une aide financière et de conseils. Nous devons nous en souvenir. Lorsque nous parlons d'assistance aux enfants, nous parlons des enfants et de ce dont eux ont besoin, non de ce que nous voulons pour notre propre confort personnel.

Zbigniew Zaleski (PPE-DE). – (PL) Madame la Présidente, je voudrais dire deux choses, en tant que psychologue et en tant qu'homme politique. Nous voyons la vie évoluer de jour en jour, l'ambition professionnelle des femmes est un phénomène nouveau, les pères ont une vie de plus en plus chargée et les femmes luttent pour leurs droits. Tout ceci semble tellement logique et moderne, voire même socialiste.

Dans tout ceci, il y a toutefois une donnée permanente qui n'a pas changé, et ce sont les besoins psychologiques individuels des enfants. Dans ce domaine, il n'y a pas de progrès ou de changement révolutionnaire. S'assurer que ces enfants deviennent des citoyens adultes et responsables requiert les efforts d'hommes et de femmes ordinaires, sans idéologie, sans prétentions, sans méthodes plus ou moins modernes, mais possédant juste ce qu'il faut d'attention naturelle, de temps et de dévouement, même si cela implique à l'occasion de mettre pendant un moment de côté ses propres désirs et ambitions. Ceci est pour le bien des enfants, et donc aussi pour le bonheur des parents et, en fait, pour le développement de la société européenne normale dans laquelle je voudrais vivre.

José Ribeiro e Castro (PPE-DE). – (PT) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, j'ai demandé la parole afin d'exprimer mon désaccord avec M^{me} Estrela. En fait, ce qui a motivé ma prise de parole, c'est la caricature qu'elle a faite des intentions de la présidence tchèque. Personne ne veut renvoyer les femmes à la maison. Le problème est qu'il existe des femmes qui veulent ou voudraient rester à la maison. Il existe même des organisations qui cherchent à les défendre! Ces femmes sont ignorées, méprisées et victimes de discrimination parce qu'elles veulent se consacrer à leur famille, et nous ne les écoutons pas. De plus, c'est la question de la liberté qui est en jeu: la question de la liberté de choix tant vantée par la gauche, mais qu'elle est en train d'oublier ici même. Il s'agit de savoir si, oui ou non, nous respectons les choix des couples quant à la manière dont ils s'organisent eux-mêmes. Il s'agit de savoir si nous pouvons offrir une meilleure qualité de vie et de meilleures conditions d'exercice de la paternité et de la maternité à celles et à ceux qui souhaitent l'exercer de cette manière. C'est également à cela que notre société doit contribuer. Nous n'avancerons pas ni ne résoudrons les problèmes du taux de natalité et du bonheur des gens avec des idées préconçues. Nous les résoudrons au moyen de politiques ajustées à la réalité et aux désirs spontanés des gens. Nous n'avancerons pas en restant obnubilés par l'État et le marché. Avançons plutôt avec une vision juste de la famille!

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (CS) Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier de ce débat que j'ai trouvé extrêmement important et intéressant. Bien entendu, il est clair que la famille et l'enfance traversent, dans la phase historique actuelle, une série de changements. Par exemple, au moyen âge, l'enfance n'était pas reconnue comme une période de la vie humaine et l'on considérait les enfants comme de petits adultes; on peut dire que la notion d'enfance s'est essentiellement développée pendant les Lumières, à l'époque de Jean-Jacques Rousseau et de son Émile. Dans ce contexte, il est toujours nécessaire de tenir compte du fait que les familles dépendent de la société et que la société, bien sûr, dépend de la famille. Les critères de Barcelone ne correspondent certainement pas à une politique du siècle dernier, mais à une politique qui suscite des discussions animées et qui continuera sûrement d'animer le débat. Malgré tout ceci, le débat actuel et les négociations informelles des ministres du travail et des affaires sociales ont fait écho à l'opinion selon laquelle les critères de Barcelone sont pertinents pour la période actuelle et qu'il convient de les maintenir. Je voudrais également souligner que les critères de Barcelone impliquent non pas d'imposer à quiconque une solution unique, mais d'offrir un choix réel, réel pour les parents, parce que, Mesdames et Messieurs, le point essentiel, qui a été évoqué dans ce débat et, je pense, d'une manière très claire lors de la dernière intervention, réside dans le fait que des parents réellement aimants et attentifs sont naturellement tout à fait capables de décider par eux-mêmes à un moment donné, dans une période donnée de la vie familiale, ou dans une situation donnée, ce qui conviendra le mieux à leurs enfants. Et donc, je crois qu'il convient également d'offrir ce choix par le biais des critères de Barcelone.

Quant à la question de savoir comment la Commission soutiendra les critères de Barcelone, il est possible de faire intervenir les fonds structurels. Dans la nouvelle perspective, cela est explicitement possible pour la première fois. Auparavant, c'était possible techniquement, mais la manière de procéder n'était pas assez claire et plutôt complexe, dès lors que la possibilité était ouverte. Bien entendu, la Commission suit également la mise en œuvre des critères de Barcelone, de la même manière qu'elle peut aider à communiquer les bonnes pratiques et les bonnes approches afin de dégager des solutions pour chaque État membre. Mesdames et Messieurs, je suis persuadé que les critères de Barcelone ne sont, en aucune façon, contraires aux intérêts des enfants, et je voudrais mettre l'accent sur ce qui a été dit par beaucoup de personnes, à savoir que les critères de Barcelone représentent une approche spécifique de la question d'un point de vue quantitatif, mais qu'en toutes circonstances, nous ne devons pas négliger le point de vue qualitatif. De la même manière, il appartient clairement aux parents, bien entendu, de toujours prendre les décisions principales et, en fin de compte, je dois dire qu'à titre personnel, et à partir de ma simple expérience familiale, je fais confiance aux parents.

La Présidente. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 142)

Siiri Oviir (ALDE), *par écrit*. – (ET) Le sommet européen de Lisbonne de mars 2000 a fixé les objectifs stratégiques des dix prochaines années, à savoir la réalisation d'un développement économique durable, la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et l'amélioration de la cohésion sociale.

Sur la base des objectifs dits de Barcelone que les États membres ont acceptés en 2002 concernant les structures d'accueil d'enfants, d'ici à 2010, les mêmes États devraient garantir une assistance pour 90 % au moins des enfants âgés de trois ans à l'âge scolaire obligatoire et pour 33 % au moins des enfants âgés de moins de trois ans.

Afin d'atteindre les objectifs de Barcelone, une méthode de coordination ouverte a été appliquée, mais les mesures pour y parvenir ont été laissées à la discrétion de chaque État membre. Il faut donc reconnaître maintenant que plusieurs États membres sont encore assez loin du résultat escompté et, en conséquence, les objectifs approuvés en 2002 doivent à présent être révisés.

La récession actuelle démontre que les troubles des marchés financiers ont des effets indirects négatifs visibles sur l'économie réelle. Les effets négatifs sur la croissance économique et l'emploi sont assez graves, et ils ont à présent un impact sur la réalisation des objectifs de Lisbonne au sein des États membres.

Étant donné que la plupart des États membres ont maintenant mobilisé leur attention et aussi leurs ressources financières en vue de combattre cette crise économique, il est important que, dans le cadre de ces mesures, les objectifs de Barcelone ne soient pas oubliés, étant entendu que la réalisation de ceux-ci participe de la réalisation des objectifs de Lisbonne.

La situation actuelle témoigne aussi du fait que nous n'atteindrons pas pleinement cet objectif dans les États membres en ne fixant que de nouvelles dates aux objectifs de Barcelone. À ce propos, une autre question

importante pour les États membres concerne les mesures d'accompagnement de l'UE, qui permettront d'atteindre les objectifs relatifs aux structures d'accueil des enfants dans l'ensemble des États membres.

18. Enfants de migrants (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale (O-0023/2009 – B6-0014/2009) à la Commission de Jan Andersson, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur les enfants de migrants.

Rovana Plumb, auteure suppléante. – (RO) Permettez-moi tout d'abord de remercier mes collègues de la commission de l'emploi et des affaires sociales ainsi que le Secrétariat du groupe PSE de la Commission d'avoir soutenu ce thème des enfants de migrants, dont nous débattons aujourd'hui en session plénière. En effet, lorsque nous parlons des enfants, nous parlons de l'avenir et de l'avenir de l'Union européenne.

La migration de la main-d'œuvre continue d'augmenter, à l'échelle mondiale, mais aussi dans l'UE. La migration offre une opportunité de développement, mais pose aussi de sérieux défis, tant dans les États membres développés que dans les États membres les moins développés de l'Union européenne. On peut parler d'impact positif de la migration sur l'économie des pays d'origine des travailleurs migrants parce qu'elle peut réduire la pauvreté et stimuler l'investissement dans le capital humain. Par contre, la situation des enfants de migrants qui sont livrés à eux-mêmes dans leur pays d'origine lorsque leurs parents émigrent pour aller travailler dans un autre pays a suscité de fortes inquiétudes dans certains États membres ces deux dernières années.

Alors que des politiques ont été mises en place pour améliorer les conditions de vie et l'éducation des enfants de migrants qui ont suivi leurs parents à l'étranger, le problème des enfants laissés seuls au pays n'a guère retenu l'attention. La migration des parents en vue de travailler à l'étranger est un phénomène social qui a un impact complexe sur les dynamiques et la fonctionnalité de la famille ainsi que sur l'ensemble de la société. Les enfants que les parents laissent ainsi derrière eux pour aller travailler à l'étranger constituent un groupe vulnérable et, partant, en danger.

La complexité de cette problématique, de ses causes et conséquences, de ses dynamiques et de la manière dont les dispositions légales sont effectivement mises en œuvre dans ce domaine, de même que la complexité des pratiques professionnelles en la matière ont posé des défis non seulement aux autorités mais aussi à la société civile. À cet égard, en Roumanie, la société civile et les mass media ont publié des études qui indiquent qu'en Roumanie, on dénombre plus de 350 000 enfants dont les parents travaillent à l'étranger et 126 000 enfants dont les deux parents ont émigré.

Les conséquences négatives du départ des parents sont essentiellement ressenties par les enfants au niveau psychologique. La dépression et la perte d'intérêt pour les activités scolaires et extrascolaires peuvent être des conséquences directes de l'absence des parents. Une autre conséquence directe de la migration des parents est le fait que l'enfant est privé de l'affection parentale et de la supervision nécessaire de son développement normal.

Lorsque les parents ont émigré et que les enfants ont été confiés à des personnes qui ne peuvent leur apporter un soutien affectif et éducatif, ces conséquences peuvent, à leur tour, avoir un impact négatif sur la santé et le développement psychologique des enfants, les pousser vers un comportement inhabituel ou inapproprié pour leur âge et les exposer à d'autres types d'exploitation et d'abus.

En tant que mère et social-démocrate européenne, j'appelle au respect des droits de tous les enfants, de leur droit à l'égalité des chances. Je demande également à l'État de jouer son rôle et d'investir pour les générations futures. Identifier les enfants les plus vulnérables, exclus ou marginalisés, doit être au centre de tous les efforts de recherche afin de garantir l'action d'un levier suffisant pour soutenir les efforts des autorités en matière de protection des droits de chaque enfant.

Monsieur le Commissaire Špidla, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre contribution à la diffusion du message vidéo lors de la conférence européenne que j'ai organisée à Bucarest en novembre dernier sur ce thème des enfants laissés seuls au pays.

Compte tenu de la complexité de ce problème, notamment dans le contexte actuel de crise économique et sociale qui affecte en priorité les groupes de population vulnérables dont font aussi partie les enfants, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, permettez-moi de vous demander si la Commission est favorable à la réalisation d'une étude d'évaluation de la situation et si elle considère que la problématique

des enfants de migrants relève uniquement du gouvernement du pays d'origine ou des gouvernements des pays d'accueil qui bénéficient de la présence des migrants sur le marché du travail.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, des signes inquiétants révèlent l'apparition d'une tendance relativement nouvelle dans plusieurs États membres. Des parents quittent leur pays de résidence pour aller travailler dans un autre État membre - nous les appelons des «travailleurs mobiles» - et laissent leurs enfants au pays, sous la garde de membres de leur famille. Ces arrangements sont censés être temporaires, mais il semble qu'ils se prolongent souvent dans le temps. Ces arrangements sont formels ou informels en fonction de la durée de travail à l'étranger envisagée par les parents. Cependant, au bout d'un certain temps, nombre de ces enfants se retrouvent souvent en institution parce que la famille n'est plus capable de gérer la situation pour des raisons financières, personnelles ou pratiques.

Dans les États membres qui affichent des taux élevés d'émigration, ce phénomène est courant. Il commence à être documenté et a également attiré l'attention des médias. La Commission a lancé plusieurs études qui permettront de recueillir des preuves et de trouver des solutions, mais ces solutions pourront uniquement être mises en œuvre au niveau national. Actuellement, nous manquons encore de données solides pour comprendre la nature, la structure et les principales formes de ce phénomène, bien que les faits soient déjà suffisamment inquiétants. Dans le cadre de la méthode ouverte de coordination dans le domaine social, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constituent une priorité. Les États membres doivent renforcer les mesures préventives et se concentrer sur les familles les plus vulnérables. Concrètement, cela signifie soutenir des projets de renforcement des familles et d'assistance parentale aux familles vivant dans des circonstances difficiles, afin d'éliminer le risque de voir des enfants séparés de leurs parents à un âge précoce.

Un autre aspect que nous devons aborder est le fait que ce phénomène est souvent perçu comme une conséquence négative de la mobilité des travailleurs. La Commission, en coopération avec le réseau EURES, se concentre sur la façon d'aider au mieux ceux qui sont touchés par le problème spécifique d'enfants laissés au pays par des parents travailleurs mobiles et fournit aux chercheurs d'emploi et à leur famille des informations sur les conditions de vie et d'emploi dans les pays de l'UE. Une telle approche peut contribuer à atténuer les conséquences négatives de ce phénomène auquel est consacré, à juste titre, notre débat d'aujourd'hui.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou, *au nom du groupe PPE-DE*. – (EL) Madame la Présidente, mon groupe politique a participé activement à l'élaboration de cette résolution et en a amélioré le texte, de sorte qu'il ne dissimule plus l'hypocrisie régnante en matière d'exploitation des travailleurs provenant de pays tiers.

Nous savons que les parents provenant d'États membres et travaillant dans n'importe quel autre pays perçoivent des allocations familiales pour leurs enfants. Nous savons que les pays qui ont des relations bilatérales peuvent bénéficier du regroupement familial. Alors pourquoi l'apparition de ce phénomène qui, selon le Commissaire, ne peut être mesuré? Nous avons des films, nous avons des documentaires, qui ont été montrés à la télévision dans le monde entier, notamment de Roumanie, d'Ukraine et d'autres pays. Un de ces films a été montré ici au Parlement et nous avons vu la situation.

Il est par conséquent hypocrite de notre part de dire que nous n'avons pas de preuves. Il est hypocrite de dire qu'il n'y a pas de famille et que c'est la raison pour laquelle il y a des enfants abandonnés. Il y a une famille, mais il n'y a ni relations ni accords bilatéraux véritables pour couvrir les parents afin qu'ils n'abandonnent pas leurs enfants, de même qu'il n'y a pas d'aide de l'Union européenne pour que ces pays construisent les infrastructures qui permettront de garantir que les enfants se trouvant dans cette situation puissent être réhabilités, sans porter ce traumatisme jusqu'à la fin de leur vie.

Je pense que sensibiliser les parents qui viennent dans nos pays pour travailler est également notre affaire. Si une partie du corps est blessée, tout le corps a mal. Si certains de nos semblables, en particulier des enfants, souffrent dans nos pays voisins, nous les verrons un jour arriver ici avec d'autres méthodes plus menaçantes et nous les enfermerons alors dans nos prisons.

Inger Segelström, *au nom du groupe PSE*. – (SV) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire Špidla, je commencerai par remercier le commissaire pour sa réponse et la commission pour son initiative. Il est grand temps que cette question soit discutée au Parlement. Avec le traité de Lisbonne, les questions relatives aux enfants vont se transformer en objectifs au sein de l'UE et acquérir une base juridique. Il y a un an, anticipant sur ce traité, le Parlement a également adopté une stratégie en faveur des enfants.

Il est scandaleux que des enfants soient livrés à eux-mêmes. Bien sûr, une mère et un père peuvent se trouver forcés de se déplacer pour trouver du travail ou un refuge, mais en tant que députés, nous devons assumer notre responsabilité lorsque nous adoptons des règles qui, par exemple, ont pour effet que seul le demandeur bénéficie de l'asile et pas sa famille, vu que, le plus souvent, ce sont les hommes qui fuient tandis que les femmes et les enfants sont laissés au pays. Ou lorsque des employeurs importent de la main-d'œuvre et ne demandent pas ou ne se soucient pas de savoir s'il y a des enfants restés au pays ou ignorent que c'est le cas. Je soutiens donc pleinement les demandes formulées par le groupe socialiste au Parlement européen dans sa question. Une évaluation d'impact est urgente et nécessaire. La Commission doit agir sur la base des études demandées par le commissaire, et rapidement.

Il faut produire une meilleure information sur les droits et l'instruction scolaire des enfants. Nous devons également fournir des informations et nous assurer que les enfants qui sont actuellement dans cette situation reçoivent de l'aide. Il faut impliquer les parties concernées ainsi que les ONG et présenter des propositions. Je pense également que le groupe relativement nouveau d'enfants réfugiés isolés doit également être englobé dans le travail décrit par le commissaire. Les enfants devraient grandir dans un environnement chaleureux et attentif et ne pas subir la loi du marché. En tant que politiques, nous avons un devoir et nous devons l'accepter. Donnez-nous des politiques d'intégration de l'enfant et donnez-nous des évaluations de l'impact de cet énorme problème. À défaut, nous n'aurons pas d'autre choix que de nous sentir honteux face à la prochaine génération.

Jean Lambert, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais remercier le commissaire pour sa volonté de lancer des études et d'accroître l'information sur le réseau EURES, et d'offrir aux personnes une meilleure information sur les droits de la famille et le droit au regroupement familial. Mes collègues ont posé la question de savoir pourquoi les personnes éprouvent le besoin de migrer pour trouver du travail. Nul doute que la nécessité de renforcer les progrès de la lutte contre la pauvreté au sein de l'Union européenne est un aspect capital. Nous espérons des progrès rapides sur cet aspect, y compris sur la question du revenu minimum, afin que les personnes puissent vivre dans la dignité.

Mais nous devons aussi avoir conscience que nombre des parents qui migrent le font dans ce qu'ils pensent être le meilleur intérêt de leurs enfants, afin de leur offrir de meilleures chances. En effet, souvent ils sacrifient leur carrière, la voie qu'ils avaient choisie, en quelque sorte, pour tenter autre chose. Lorsque nous tentons de régler les problèmes des enfants, gardons-nous bien de diaboliser les parents qui migrent.

Alessandro Battilocchio (PSE). – (EN) Madame la Présidente, la Commission européenne devrait se concentrer sur cette question. Ainsi que l'UNICEF et d'autres organisations l'ont souligné à plusieurs reprises, elle concerne un très grand nombre d'enfants dans le monde et en Europe.

Lorsque les risques sociaux et économiques sont aggravés par l'absence de parents qui ne peuvent répondre aux besoins de leurs enfants en matière de soins, de protection et d'éducation, cela peut augmenter la vulnérabilité. La responsabilité première du développement de l'enfant incombe aux parents, et les parents, pour s'acquitter de leurs responsabilités, ont le droit de recevoir le soutien nécessaire de la communauté et des autorités locales, dont les efforts en vue de remplir leurs obligations échouent souvent, malheureusement. Nous souhaitons donc une action concrète de la Commission dans cet important domaine.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE). – (RO) Une étude réalisée par l'Unicef et l'association Alternatives sociales en Roumanie a dénombré près de 350 000 enfants dont au moins un des parents travaillait à l'étranger, et près de 126 000 dont les deux parents travaillaient à l'étranger. Ces constatations sont inquiétantes. Je pense que la situation pourrait être améliorée en adoptant les mesures suivantes:

1. Les gouvernements nationaux des pays d'origine des migrants et les gouvernements des pays qui absorbent cette main-d'œuvre, aux côtés de la Commission européenne, devraient créer un programme commun offrant aux travailleurs migrants la possibilité d'accéder à des services spécifiques de soins aux enfants, à l'école et au système d'éducation, ainsi qu'à des cours de langue. Ces services devraient être accessibles à chaque segment de travailleurs migrants.

2. La Commission européenne, ainsi que les gouvernements des pays où les migrants sont employés, devraient concevoir une stratégie pour offrir certaines facilités aux organismes d'emploi afin qu'ils puissent également proposer aux travailleurs un paquet de services spécifiques donnant la possibilité aux travailleurs migrants d'emmener leurs enfants avec eux dans les pays où ils travaillent.

J'ai le sentiment que ces mesures favoriseraient la croissance et le développement harmonieux de ces enfants puisqu'ils représentent, eux aussi, l'avenir de l'Europe.

Gabriela Crețu (PSE). – (RO) Permettez-moi de souligner un point. Le flux de main-d'œuvre dont nous parlons se fait des pays moins développés vers les pays plus développés de l'UE.

La possibilité d'accéder aux marchés du travail dans les pays développés est généralement considérée comme un avantage significatif et les sommes d'argent importantes envoyées dans les pays d'origine sont toujours citées dans les discussions comme un argument en faveur de cette migration. Cependant, les faits présentés ici montrent un aspect différent: outre les avantages tirés du coût inférieur de la main-d'œuvre, les pays développés externalisent certains des coûts associés. Ces coûts sont considérables et il incombe aux communautés et pays d'origine des travailleurs de les payer.

À cet égard, les politiques de cohésion et de solidarité entre les États membres ne doivent pas être vues comme une sorte d'acte d'altruisme des riches au bénéfice des pauvres. Ces politiques sont un devoir absolu et des actes de justice garantissant que l'Union européenne demeure attachée à ses valeurs et maintient l'estime de ses citoyens pour ces valeurs.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE). – (EN) Madame la Présidente, dans le cadre de ce débat, je tiens à saisir l'occasion de souligner un autre aspect lié aux questions déjà mentionnées. Récemment, j'ai été rapporteur fictif pour le groupe PPE-DE sur le rapport relatif à l'éducation des enfants de migrants. Ce rapport s'appuyait sur la communication de la Commission sur la «Migration et (la) mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens».

Ce document était très bien structuré et synthétisait remarquablement les problèmes liés à la migration et l'éducation. Un aspect toutefois a été omis: la situation des milliers d'enfants européens abandonnés par des parents qui vont travailler dans un autre pays d'Europe, ceux que l'on appelle souvent les «orphelins de la migration», qui sont près de 350 000 dans mon pays.

J'ai déjà posé une question écrite à la Commission à ce sujet, mais je voudrais profiter de l'occasion pour reposer cette question. Donc, Monsieur le Commissaire, auriez-vous l'obligeance de nous dire si la Commission estime que cette question relève uniquement des gouvernements nationaux ou si nous avons besoin d'une action européenne dans ce domaine? Et si tel est le cas, quelles mesures la Commission a-t-elle prises ou prendra-t-elle afin d'aider ces enfants lors de leur scolarité?

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) Nous avons en Roumanie un dicton qui dit qu'un homme bien élevé est un homme qui a passé ses « sept premières années à la maison ». Les jeunes enfants doivent être avec leur famille pour bénéficier de la supervision directe et des soins de leurs parents. Les parents qui décident d'aller travailler temporairement dans d'autres pays doivent être soutenus dans leurs efforts visant à réunir leur famille dès que possible.

Dans de nombreux États membres, les écoles offrent des possibilités d'apprentissage de la langue du pays de résidence. Dans certains États membres, des familles qui vivaient dans l'illégalité ont pu légaliser leur situation lorsqu'elles avaient des enfants inscrits à l'école et ont même bénéficié de logements sociaux.

Les enfants sont le bien le plus précieux de la société et il est de notre devoir de leur fournir les conditions pour un développement harmonieux. L'éducation formelle, l'affection, l'intégration des enfants dans la société, sont des conditions essentielles qui permettent à l'Europe sociale d'offrir des chances égales à tous ses citoyens.

Je félicite M^{me} Plumb pour cette initiative. C'est un sujet d'actualité extrêmement important pour l'avenir. Félicitations!

Anna Záborská (PPE-DE). – (SK) Lorsque des travailleurs émigrent, les enfants deviennent souvent victimes de l'amélioration des conditions financières de leur famille. L'ex-République de Tchécoslovaquie a connu une grande vague d'émigration durant l'entre-deux-guerres, principalement vers les États-Unis. Il s'agissait de migrants qui vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté dans leur pays d'origine. Et même si les enfants sont restés temporairement sous la garde d'un des parents, cela a généralement été pour une courte durée.

Dans la société de consommation actuelle et dans le contexte de relations familiales menacées, il y a des cas considérablement plus tragiques. Souvent, ce n'est pas l'extrême pauvreté qui motive les parents à partir travailler à l'étranger. Souvent, l'un des deux ou les deux parents ne reviennent jamais au pays et se montrent parfois indifférents au sort de leurs enfants, dont le meilleur espoir est d'être pris en charge par la proche famille.

Il importe de garder cet aspect à l'esprit dans le contexte de la politique de développement régional et de s'efforcer d'éliminer les écarts entre les régions, en particulier dans les nouveaux États membres.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (CS) Mesdames et Messieurs, je pense que le débat a clairement montré que c'est un sujet important sur lequel nous devons travailler, peu importe que nous ayons ou non, à un moment donné, suffisamment d'informations détaillées pour se faire une opinion définitive. Après tout, les faits connus sont suffisamment parlants pour qu'il soit clair que notre devoir est d'affronter le problème et d'agir. J'ai indiqué que la Commission a déjà demandé certaines études, dont l'une sera terminée à la fin de l'année. Je pense qu'il est clair également que la majeure partie de la réponse et de la réaction doit venir des États membres vu que la politique familiale relève généralement de la compétence des États membres. Incontestablement, l'UE a naturellement aussi des possibilités d'intervenir puisque les questions relatives aux travailleurs migrants sont également liées à leur sécurité sociale, au transfert des cotisations sociales et à toute une série d'autres sujets. Donc, ma réponse à votre question serait qu'il s'agit surtout d'une question à régler par les États membres, mais que l'UE a un rôle à jouer qui, selon moi, n'est en aucune façon insignifiant.

La Présidente. – J'ai reçu une proposition de résolution⁽¹⁾, déposée sur la base de l'article 108, paragraphe 5, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi, le 12 mars 2009.

19. Risque de fermeture de l'entreprise Qimonda en Allemagne et au Portugal et perte de milliers d'emplois en Europe (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur le risque de fermeture de l'entreprise Qimonda en Allemagne et au Portugal et la perte de milliers d'emplois en Europe.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les entreprises et les travailleurs commencent à ressentir les effets de la crise économique et financière. Si les circonstances varient d'un État membre à l'autre, la situation de l'emploi en Europe se détériore de manière générale. En 2009, l'emploi total pourrait chuter de 1,6 %, ce qui représente une perte de 3,5 millions d'emplois. Le taux de chômage dans l'UE pourrait avoisiner les 10 % en 2010. Jour après jour, des entreprises annoncent des mesures de restructuration ou de délocalisation, entraînant souvent la perte de nombreux emplois. La situation de l'entreprise Qimonda, qui a annoncé la fermeture d'usines en Allemagne et au Portugal, n'est malheureusement pas unique.

La Commission est consciente des effets négatifs que peut avoir une restructuration sur les travailleurs, leurs familles et la structure économique et sociale d'une région. Toutefois, je tiens à souligner que la Commission n'a pas le pouvoir de renverser ou de différer les décisions des entreprises et que les entreprises ne sont pas tenues d'informer la Commission de leurs décisions. Je dois dire que ni la direction de Qimonda ni les représentants des travailleurs de cette entreprise n'ont approché la Commission à ce sujet.

La Commission tient à souligner plusieurs points en relation avec cette situation. Il est primordial d'anticiper et de mieux gérer les restructurations par un dialogue intensif avec les représentants des travailleurs et les autres parties concernées. Je pense que l'adoption récente, ou plutôt la modification, de la directive sur les comités d'entreprise constitue l'une des contributions majeures de l'UE dans ce domaine. Il est d'autant plus important, dans ce contexte, que les entreprises concernées veillent à respecter les obligations issues des directives européennes en matière d'information et de consultation des travailleurs. La Commission invite également les entreprises à introduire des mesures destinées à maintenir les taux d'emploi au maximum par l'aménagement d'horaires de travail flexibles et par le recours à la mise en chômage temporaire pour raisons économiques.

La plupart des États membres ont introduit des mesures ciblées dans une volonté de soutenir l'emploi et de limiter les effets de la crise sur les citoyens. Ces mesures concernent quatre grands domaines: le maintien de l'emploi des travailleurs, la réintégration professionnelle rapide des travailleurs, l'assistance aux groupes les plus vulnérables par le biais d'une aide au revenu, l'extension de la durée de paiement des allocations de

(1) Cf. procès-verbal.

chômage ou l'augmentation des allocations familiales, le renforcement de la protection sociale et la réalisation d'investissements dans les infrastructures sociales et de santé.

La Commission a renforcé les instruments financiers communautaires afin d'aider les États membres à surmonter la crise et ses conséquences sociales. Le recours au Fonds social européen, qui fournit une assistance à 9 millions de travailleurs chaque année, a été simplifié de sorte que des avances peuvent être libérées pour des projets à concurrence de 1,8 milliard d'euros. J'espère que le Parlement européen et le Conseil parviendront rapidement à un accord sur cette question. La Commission soutient également les États membres qui souhaiteraient reprogrammer l'intervention du Fonds social européen. Les États membres peuvent aussi demander l'intervention du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de venir en aide aux travailleurs qui ont été licenciés. Dans le cadre du plan européen de relance économique, la Commission a proposé d'étendre les critères d'éligibilité afin de mieux répondre à la crise économique actuelle. J'espère qu'ici également, le Parlement parviendra rapidement à un compromis avec le Conseil. La Commission est disposée à collaborer avec les autorités allemandes ou portugaises pour examiner toutes les demandes d'aide au titre des fonds européens. La Commission est également favorable à un dialogue social au niveau européen étant donné que les partenaires sociaux ont un rôle décisif à jouer dans la gestion de la crise. Les partenaires sociaux européens présenteront également, lors de la réunion tripartite du 19 mars, une contribution commune sur la manière de surmonter la crise.

La Commission insiste sur l'importance d'une action soudée car cela permettra de combattre les effets à court terme de la crise et d'œuvrer pour une relance économique. La Commission avait cet objectif à l'esprit lorsqu'elle a lancé l'initiative européenne de soutien de l'emploi dans le cadre du plan européen de relance économique. Le 4 mars, la Commission a également reçu une contribution en vue de la réunion du Conseil européen des 19 et 20 mars prochains, qui se concentrera, entre autres, sur les conditions et les méthodes de soutien des travailleurs touchés par la crise et des personnes vulnérables sur le marché du travail.

La Commission salue également l'initiative de la présidence tchèque d'organiser un sommet sur l'emploi et les affaires sociales en mai 2009. L'objectif de cette réunion sera d'évaluer la situation et de définir des mesures concrètes. Ce sommet devrait conduire à l'adoption d'une approche commune pour réduire l'impact social de la crise, parvenir à un nouveau consensus avec les partenaires sociaux et d'autres participants sur la question de la modernisation des politiques sociales et définir des mesures concrètes d'accélération de la relance économique et de gestion de la crise par la résolution des problèmes structurels sur le marché de l'emploi.

José Albino Silva Peneda, au nom du groupe PPE-DE. – (PT) La possible fermeture de Qimonda menace environ 2 000 emplois dans le nord du Portugal, l'une des régions les plus industrialisées d'Europe devenue, en quelques années, l'une des régions les plus pauvres du continent.

Il faut savoir que le tissu industriel du nord du Portugal reposait sur des secteurs traditionnels et notamment sur l'industrie très importante du textile. Cette affaire est survenue au moment précis où ce tissu industriel était dans une phase décisive de sa reconversion, avec des processus de restructuration toujours difficiles et coûteux. Si cette fermeture se concrétise, cela aura d'énormes répercussions sur la région mais aussi sur le pays.

Je sais que la poursuite des activités de Qimonda dépend surtout des forces du marché et de la volonté des actionnaires. Néanmoins, Qimonda étant considérée comme l'une des principales entreprises exportatrices au Portugal et comme une pièce essentielle de la reconversion du tissu économique de la région, nous ne pouvons accepter que seules les forces du marché décident de son avenir. Cette circonstance explique pourquoi les autorités portugaises et allemandes ont abordé la question au plus haut niveau, notamment et très récemment à travers le président de la République du Portugal et la chancelière allemande Angela Merkel. C'est aussi pour cela, Monsieur Špidla, que si le gouvernement portugais ne vous a pas encore invité à venir visiter la région, qui est confrontée à une réelle urgence sociale, je vous invite personnellement, Monsieur le Commissaire, parce que je veux que vous constatiez vous-même la gravité de la situation, que vous souteniez les efforts qui sont faits et que vous mobilisiez tous les instruments dont dispose la Commission pour empêcher l'aggravation de la perte de confiance dans la région.

Edite Estrela, au nom du groupe PSE. – (PT) Dans le contexte actuel de crise économique et financière mondiale, Qimonda est un cas paradigmatique. C'est une entreprise qui utilise une technologie de pointe, qui emploie des travailleurs hautement qualifiés et qui promeut la recherche. Qimonda répond donc parfaitement aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. Le gouvernement portugais a tout fait pour trouver une solution qui rende cette entreprise viable, mais la solution dépend également de l'implication du gouvernement fédéral allemand et des gouvernements régionaux de Bavière et de Saxe. Le gouvernement portugais a déjà décidé

de libérer 100 millions d'euros à cet effet. Comme je l'ai dit, il a fait et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir, comme l'ont d'ailleurs reconnu les travailleurs allemands de Qimonda lors de la récente visite officielle du président de la République du Portugal.

La Commission européenne et les États membres ont pris des mesures - à juste titre - pour sauver de nombreuses banques et soutenir certaines industries, dont l'industrie automobile. Pourquoi ne pas également soutenir Qimonda? Abandonner Qimonda à son sort aura des conséquences extrêmement graves. Non seulement des milliers de travailleurs en Allemagne et au Portugal perdront leur emploi, mais un inestimable patrimoine intellectuel européen et une quantité de fonds communautaires qui avaient été investis dans Qimonda seront également perdus. Maintenir l'activité de Qimonda en Allemagne et au Portugal revêt une telle importance stratégique pour l'Europe que le soutien de l'Union européenne se justifie pleinement.

Monsieur le Commissaire, nous devons être cohérents et si nous voulons l'être, nous ferons tout pour sauver Qimonda. Qimonda n'est pas une entreprise quelconque!

PRÉSIDENTE DE M. VIDAL-QUADRAS

Vice-présidente

Ewa Tomaszewska, au nom du groupe UEN. – (PL) Monsieur le Président, la société allemande Qimonda, un des plus grands fabricants de puces mémoire, a déclaré faillite. L'an dernier, elle a reçu 325 millions d'euros de subvention qui se sont avérés insuffisants.

En 2007, Qimonda employait 13 500 personnes. En décembre de l'an dernier, les travailleurs ont accepté une réduction de 10 à 15 % de leur salaire sur la base de l'assurance que cette perte serait compensée en avril de cette année. Au lieu de cela, 500 travailleurs ont perdu leur emploi du jour au lendemain. Ils n'ont reçu ni salaire, ni indemnité compensatrice pour congé non pris, ni indemnité de licenciement. Le mois prochain, 500 autres travailleurs perdront leur emploi et 1 500 travailleurs sont encore menacés de licenciement.

Il y a encore beaucoup d'entreprises de ce type dans nos pays, notamment à Krośno ou à Stalowa Wola, en Pologne. Nous attendons donc de la Commission un programme cohérent de protection des emplois durant la crise.

Elisabeth Schroedter, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la faillite de l'entreprise Qimonda est due à la chute massive des prix des puces DRAM devenues obsolètes. En réalité, Qimonda a des mois d'avance sur la concurrence en termes de recherche sur les puces éco-énergétiques et c'est dans ce domaine - dans ce potentiel d'innovation - qu'il faut investir. Nous espérons que la Commission va s'y attacher.

Néanmoins, cela pourrait signifier que tous les emplois ne seront pas maintenus. Le commissaire l'a bien dit. C'est ici qu'intervient le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Chez Qimonda, cependant, nous avons des travailleurs hautement qualifiés qui, moyennant un recyclage parfaitement sélectionné et spécifiquement adapté, pourraient retrouver un emploi dans les nouveaux secteurs d'avenir. Les travailleurs qui sont passés dans le secteur de l'énergie solaire l'ont prouvé. Le cas de Qimonda montre qu'il incombe également à la Commission de s'assurer que ce programme de recyclage soit ciblé sur des emplois d'avenir et ne se résume pas à un «saupoudrage». Seuls des investissements ciblés, une restructuration environnementale de l'économie et, ensuite, un recyclage adéquat des travailleurs donneront aux individus un espoir et de réelles perspectives d'avenir.

Gabriele Zimmer, au nom du groupe GUE/NGL. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, vous ne serez certainement pas surpris d'entendre que je ne suis pas satisfaite de votre réponse, d'autant plus qu'il y a quelques semaines, nous avons pris la peine de prendre contact avec divers représentants de la Commission, notamment le commissaire Verheugen, et demandé des réponses claires. Aujourd'hui était donc l'occasion de donner une réponse beaucoup plus précise et d'expliquer comment la Commission envisage d'assumer sa responsabilité.

Je voudrais introduire trois éléments dans ce débat. Premièrement, Qimonda est capable d'assurer une avance technologique cruciale pour l'Union européenne dans le domaine de la technologie des semi-conducteurs et de la nanotechnologie. Deuxièmement, Qimonda n'a pas de concurrents en Europe mais en a quelques-uns en Asie, qui sont soutenus par des subventions à 70 %, ce qui fait toute la différence. Troisièmement, l'arrêt de la production de Qimonda signifiera la perte du noyau coopératif d'un réseau de quelque 40 000 emplois dans la seule région de Saxe.

Qu'attendent de l'Union européenne les travailleurs, leurs familles et la population des régions touchées? Avant toute chose, ils attendent une promesse claire et immédiate que la Commission entend maintenir les sites actuels de l'industrie européenne des semi-conducteurs et des nanotechnologies, qu'elle ne permettra pas le gaspillage de cette avance sur le futur et que les déclarations concernant de futurs investissements dans la recherche, notamment dans le cadre du huitième programme-cadre de recherche et de développement technologique, sont sincères.

Nous attendons également que la Commission, le gouvernement fédéral allemand et le gouvernement régional de Saxe soutiennent la solution nécessaire pour empêcher l'arrêt de la production. Il ne reste pas beaucoup de temps, à peine quelques jours. Des cadres supérieurs quittent déjà l'entreprise. Les alternatives à une solution seraient que la technologie de pointe en matière de recherche aille en Asie ou soit vendue pour une bouchée de pain. Je pense que cela ne peut être dans l'intérêt de l'Union européenne.

Joel Hasse Ferreira (PSE). – (PT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la situation difficile de Qimonda s'est aggravée avec l'émergence de la crise économique et financière. Le gouvernement portugais a fait tout ce qu'il considère approprié et utile pour aider à résoudre la situation. Nous aimerions que le gouvernement bavarois sache également comment réagir à cette situation avec un grand sens des responsabilités. Sauver les usines de Munich aura un impact décisif sur celles de Vila do Conde et de Dresde.

Le ministre portugais de l'économie de l'innovation, Manuel Pinho, a lui-même confirmé combien il est important d'assurer la viabilité de cette entreprise. L'entreprise Qimonda est extrêmement importante pour le Portugal et, parce qu'elle pourrait être compétitive au niveau mondial, elle est tout aussi importante pour l'Europe.

Monsieur le Président, le Portugal continuera à rechercher une solution garantissant la viabilité de l'entreprise. Nous espérons que le gouvernement allemand, tant au niveau fédéral que régional, va réellement s'efforcer de trouver une solution à ce problème.

Pour ma part, je voudrais souligner à nouveau l'importance stratégique de conserver ce type d'industrie sur le territoire européen. J'espère qu'aucun gouvernement national ou régional ne fera l'erreur de permettre la fermeture des usines de cette entreprise et la destruction des emplois y associés sur le territoire de l'Union.

Mesdames et Messieurs, nous comprenons la nécessité d'aider les grands groupes de l'industrie automobile dans leur restructuration, mais les fonds de l'Union et l'énergie de la Commission européenne ne peuvent aller uniquement à cette aide.

Monsieur le Commissaire, afin d'éviter toute erreur de communication, nous faisons appel à M. Špidla, avec lequel nous avons des liens de travail et de solidarité politique, ainsi qu'au président de la Commission, qui n'oubliera jamais qu'il est notre compatriote ainsi que celui d'une proportion importante des travailleurs de Qimonda, pour que la Commission s'engage à soutenir Qimonda.

Pour conclure, soulignons que le président portugais, Cavaco Silva, a récemment déclaré en Allemagne qu'il y avait un nouvel espoir pour Qimonda. Comme l'ont déjà fait mes collègues, il convient également de rappeler l'importance du secteur économique spécifique dans lequel opère Qimonda. Gardons à l'esprit, dès lors, que le gouvernement portugais manifeste sa volonté de soutenir Qimonda par tous les moyens nécessaires, compte tenu de la dimension économique du pays.

Mesdames et Messieurs, aidons à sauver Qimonda. Le temps presse!

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (PT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dans cet important débat, il est essentiel de comprendre ce qui est en jeu, à savoir, l'avenir du secteur stratégique des nanotechnologies, ainsi que la recherche et le développement dans un secteur fondamental pour l'avenir de la société de l'information, dont le noyau central et le centre de recherche se trouve dans le complexe de Qimonda en Allemagne, avec son usine de fabrication de semi-conducteurs au Portugal. L'Union européenne ne peut continuer à permettre la destruction de ses industries, en particulier dans un domaine stratégique, et devenir ainsi dépendante des États-Unis et de l'Asie, qui soutiennent leurs industries. Il est regrettable que devant cette Assemblée, M. Špidla se soit montré aussi insensible à la situation de Qimonda en tant qu'entreprise productive.

De multiples emplois sont en jeu dans ce processus: presque 2 000 à Vila do Conde, 5 000 en Allemagne, plus de 5 000 dans le monde, ainsi que des milliers d'emplois qui seraient indirectement touchés dans les entreprises de fournisseurs ainsi que dans les centres de recherche et de développement d'autres partenaires de Qimonda. Un énorme volume de recherche est menacé par le risque de fermeture de Qimonda en Allemagne

et par les réactions en chaîne qu'une telle situation provoquerait au Portugal. Il est hors de question que l'Union européenne ne s'engage pas dans cette problématique, au moins dans les mêmes termes qu'avec le secteur bancaire. N'oublions pas que Vila do Conde se trouve au nord du Portugal, où la hausse du chômage est la plus forte, à cause de la fermeture d'entreprises de l'industrie textile et de l'habillement ou de la délocalisation de multinationales qui fabriquaient, entre autres, des chaussures et du câblage. C'est aujourd'hui une région à haut risque social si des mesures ne sont pas prises pour ralentir la progression du chômage et garantir la production.

Il est par conséquent primordial de consentir tous les efforts nécessaires de toutes les manières possibles. À court terme, cela implique des aides d'État, un soutien financier de la Communauté et des garanties de crédit pour maintenir une industrie d'importance stratégique pour l'économie de l'Union européenne. À moyen terme, cela implique le développement de cette région industrielle et la création de plus d'emplois, assortis de droits. Il serait bon que la Commission européenne et les gouvernements de nos pays comprennent cela. En ce qui nous concerne, nous poursuivrons la lutte.

Colm Burke (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je me félicite de la priorité accordée à ce débat. La perte de sociétés comme Qimonda, du fait de leur grande taille et de leur importance pour l'ancrage des économies régionales, voire nationales, doit être prise très au sérieux par les responsables politiques.

Le transfert ou la délocalisation de ces entreprises est souvent un effet des forces de la mondialisation. La mondialisation – en règle générale une force positive accroissant la prospérité mondiale – peut malheureusement porter un sérieux coup aux économies régionales lorsque de grandes entreprises délocalisent. C'est ce qui s'est passé dans ma région, en Irlande du Sud, où Dell a annoncé le licenciement de 1 900 employés de son usine de Limerick. Même chose à Waterford, où Waterford Wedgwood pourrait fermer ses portes dans un avenir assez proche, et là encore, entre ça et les emplois en aval, mille autres postes risquent de disparaître.

Les responsables politiques doivent prendre la question très au sérieux. C'est pourquoi je me félicite de l'engagement du commissaire Špidla à faire tout son possible pour déployer les fonds disponibles dans le cadre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et du Fonds social européen. Les 500 milliards d'euros du FEM pourraient apporter de très grands bénéfices en offrant aux travailleurs licenciés une seconde chance d'améliorer leurs compétences, de se recycler et de devenir les chefs d'entreprise qui nous sortiront de cette récession.

À présent, il appartient fermement aux gouvernements nationaux de solliciter ce financement. Il pourrait être intéressant dans ce contexte de viser 75 % de cofinancement afin de faciliter leurs demandes et, partant, d'apporter rapidement et efficacement la reprise aux travailleurs affectés.

José Ribeiro e Castro (PPE-DE). – (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous parlons de la stratégie de Lisbonne depuis des années et ce n'est peut-être pas le moment le plus approprié pour en discuter. Nonobstant, nous avons indubitablement besoin d'une stratégie: une stratégie qui réponde aux difficultés et défis posés par la crise actuelle. C'est également ce que nous attendons de la Commission. Il est essentiel que la Commission n'élude pas le sujet mais trouve au contraire la capacité de développer des actions communes avec le gouvernement portugais, le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux allemands. Il est capital de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une industrie qui, comme cela a déjà été dit, est importante pour l'Europe en raison de sa qualité et de sa valeur, en raison de la recherche qu'elle mène et en raison de la qualité environnementale y associée. Il est essentiel que la Commission ne se défile pas. Je réitère l'invitation à venir au Portugal lancée par mon collègue, M. Peneda, à M. Špidla et à la Commission.

Il importe que la Commission n'oublie pas que pour l'instant, les Européens comptent sur l'Europe et attendent des réponses des autorités européennes: ils ont besoin de sentir que les autorités européennes sont proches. Les citoyens européens ne comprennent pas une Europe qui se déleste de la responsabilité de problèmes. Ils veulent au contraire une Europe suffisamment audacieuse pour se retrousser les manches et se salir les mains afin de les aider à surmonter leurs difficultés.

Vladimír Špidla, membre de la Commission. – (CS) Mesdames et Messieurs, le cas dont nous débattons est important et s'inscrit dans la conjoncture économique générale. Vous savez aussi sûrement que la stratégie développée par la Commission est une politique déterminée en faveur de l'industrie, parce que la Commission croit fermement que l'industrie doit constituer une part substantielle de notre économie et qu'elle est le porte-flambeau de la haute technologie. Il est clair que la crise que nous traversons comporte des éléments structurels et c'est la raison pour laquelle, dans ses stratégies et documents de base, la Commission définit la future économie verte ou les «emplois verts» et met l'accent sur l'innovation et la modernisation. Comme je

l'ai dit au début, il est clair également que les décisions commerciales relèvent des entreprises concernées et que la Commission n'interférera pas dans de telles décisions.

Il en est autrement, bien sûr, si un certain nombre de restructurations sont opérées et si certaines décisions ont des répercussions sociales et communautaires. En effet, dans ce cas, il existe des instruments et des politiques européennes que nous aurons toujours le devoir de faire intervenir et nous le faisons. En ce qui concerne l'appel répété à venir me rendre compte de la situation sur place, je suis bien sûr disposé à le faire car, in fine, notre devoir normal et fondamental est de prendre des décisions sur la base de ce qui est possible. Il a été question de possibilités dans le cadre des fonds européens et d'approches discutées entre le gouvernement portugais et le gouvernement allemand. Quoi qu'il en soit, je peux vous affirmer que la Commission utilise toujours activement toutes les options disponibles, qu'elle le fait dans ce cas précis et qu'elle le fera certainement dans d'autres cas futurs.

Le Président. – Les interventions sont closes.

20. Plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la proposition de règlement du Conseil relative à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée (COM(2009)0093 - C6-0081/2009 - 2009/0029(CNS)).

Philippe Morillon, *président de la commission de la pêche.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, mes chers collègues, la décision du Parlement d'accepter l'urgence demandée par le Conseil pour le traitement de ce dossier a été unanime, tant à la commission de la pêche, la semaine dernière, que ce matin, ici même, en plénière.

Nous sommes, en effet, tous conscients de la nécessité pour l'Union européenne d'honorer les engagements pris à Marrakech, en novembre dernier, par la commission internationale compétente, la CICTA. Il s'agit concrètement de donner effet aux recommandations adoptées par cette organisation afin d'enrayer le phénomène persistant de surpêche du thon rouge dans l'Atlantique oriental et dans la Méditerranée et de faire face au danger sérieux qui en découle pour l'avenir de l'espèce et donc celui de la pêcherie elle-même.

Deux de nos collègues de la commission de la pêche, M^{me} Fraga Estévez et M. Romeva i Rueda, étaient présents à Marrakech et vont s'exprimer à ce sujet dans le cadre de ce débat. Je voudrais, pour ma part, rappeler l'importance que notre commission attache à ce dossier qui met en jeu les principales dimensions de la politique commune de la pêche: la gestion de la ressource, la gestion de la flotte, le respect des accords internationaux, régionaux et bilatéraux, les mesures techniques et surtout le contrôle – j'y reviendrai tout à l'heure. Ce dossier caractéristique fait par conséquent figure de test, à nos yeux, de la crédibilité de cette politique commune de la pêche.

Pour cette raison, il n'était évidemment pas question que la mise en place du nouveau plan de récupération se fasse sans la consultation du Parlement européen.

Je me réjouis donc que la Commission ait finalement choisi la seule voie juridiquement et politiquement acceptable pour la mise en œuvre des recommandations de la CICTA, à savoir celle d'une proposition de règlement en bonne et due forme sur la base de l'article 37 du traité.

La transposition, en droit communautaire, d'engagements pris par la Commission au nom de l'Union européenne dans les organisations régionales de pêche n'est pas, en effet, une opération anodine, et nous insistons pour qu'elle s'effectue toujours sous le contrôle démocratique de notre institution.

Sur le fond, je me réjouis des différentes mesures proposées qui, bien que contraignantes pour nos opérateurs, sont à la mesure des enjeux, et je souligne que les plus importantes de ces mesures sont certainement celles qui concernent et qui concerneront le contrôle, tant il est vrai que, sans contrôle, aucun plan de reconstitution ne peut présenter d'efficacité.

Je vous remercie donc, Monsieur le Commissaire, de cette proposition et je vous invite à faire preuve d'autant de détermination dans la mise en œuvre concrète du plan, lorsqu'il aura été entériné par le Conseil, que vous en avez mis dans la conclusion d'un accord satisfaisant au niveau de la CICTA.

Joe Borg, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais souligner l'importance que la Commission accorde à la durabilité des stocks et des pêcheries de thon rouge, ainsi que l'importance du Parlement européen dans ce processus.

Dans le cadre du plan de reconstitution de 2006 pour les stocks orientaux de thon rouge, sur la base d'une évaluation de sa mise en œuvre lors des campagnes de pêche de 2006, 2007 et 2008, et eu égard aux derniers avis scientifiques, la CICTA a décidé d'adopter un nouveau plan de reconstitution. Le comité scientifique de la CICTA a clairement fait part de son avis selon lequel le plan de reconstitution de 2006 était insuffisant en vue de reconstituer le stock et a réaffirmé ses préoccupations concernant le niveau des TAC et l'excès de l'effort de pêche.

En outre, les parties contractantes de la CICTA ont identifié certaines lacunes dans la mise en œuvre du plan de 2006 et décidé dès lors d'adopter un nouveau plan. Celui-ci aborde les préoccupations du comité scientifique, notamment en réduisant le niveau du TAC et en introduisant de nouvelles mesures relatives à la capacité de pêche et d'élevage.

Il convient également de souligner que, à l'initiative de la Communauté européenne, le nouveau plan de reconstitution a introduit l'obligation de plans de pêche annuels au niveau de la CICTA. Il s'agit là d'un instrument efficace pour éviter la surpêche en identifiant les navires de plus de 24 mètres qui pêchent le thon rouge et en fixant leurs quotas individuels. Je suis convaincu que l'établissement du plan de pêche annuel est un outil essentiel pour garantir le respect entier du quota.

Le nouveau plan de reconstitution améliore également le plan existant et instaure de nouvelles mesures de contrôle afin de combler les lacunes identifiées par les parties contractantes auxquelles Philippe Morillon a fait référence.

Les principales mesures instaurées dans le nouveau plan de reconstitution consistent en une réduction substantielle du TAC de 27 500 à 22 000 tonnes en 2009 et en des réductions supplémentaires de 19 950 tonnes pour 2010 et de 18 500 tonnes en 2011. Le quota communautaire pour 2009 est de la sorte réduit à 12 406 tonnes par rapport aux 15 641 tonnes prévues dans le plan de 2006. Les campagnes de pêche de toutes les années sont réduites, notamment pour la pêche à la senne coulissante, qui constitue le gros de cette pêcherie. Les mesures de gel et de réduction de la capacité de pêche et d'élevage représentent une nouvelle composante décisive du nouveau plan. La surcapacité est reconnue depuis quelque temps comme étant l'un des principaux facteurs de surpêche. L'heure est venue de résoudre réellement cette question, et la Communauté, comme d'autres membres de la CICTA, doit assumer sa part de l'effort à cette fin.

L'introduction des plans de pêche, que j'ai déjà mentionnée, est une autre mesure. En outre, les dérogations à la taille minimale sont ajustées. Dans l'Atlantique, les chalutiers pélagiques ne bénéficient plus de dérogations, tandis que les dérogations applicables à la pêche artisanale côtière ont été supprimées, excepté dans un cas. En effet, seuls les canneurs à appât continuent de bénéficier des anciennes dérogations. Dans la Méditerranée, la pêche artisanale côtière bénéficie à présent d'une dérogation. Les mesures de contrôle sont renforcées, notamment en ce qui concerne les opérations conjointes de pêche, l'adoption d'une interdiction générale du transbordement en mer et l'introduction d'un programme d'observateurs régionaux de la CICTA.

En conclusion, la situation du thon rouge oriental est considérée comme très sérieuse. Le dépassement des quotas, la non-conformité, notamment au niveau de la collecte et de la transmission des données, compromettent le processus de reconstitution. Cependant, je suis convaincu que notre projet d'adopter d'urgence des mesures en vue d'éliminer la surpêche et d'assurer le strict respect des mesures de la CICTA peut renverser la situation et ramener le stock de thon rouge à des niveaux durables.

Nous devons veiller à ce que les situations similaires à celle survenue l'an dernier ne se reproduisent pas à l'avenir. Le meilleur moyen d'y parvenir réside dans l'adoption rapide, par le Conseil, du nouveau plan de reconstitution du thon rouge. Il convient dès lors d'éviter tout retard dans l'adoption de ce règlement, en particulier si nous voulons garantir la crédibilité de la Communauté au niveau international et promouvoir le processus de reconstitution de ce stock. Je suis convaincu que, s'il est parfaitement respecté, ce plan offre une chance réaliste de reconstitution rapide du thon rouge. Par conséquent, une action décisive et efficace s'impose immédiatement au niveau de la Communauté européenne.

Après son adoption, la Commission est déterminée à collaborer étroitement avec les États membres et les autres parties contractantes de la CICTA afin d'assurer et de suivre de près la bonne mise en œuvre du plan de reconstitution.

Enfin, je voudrais vous exprimer ma gratitude pour l'approche constructive et la coopération dont a fait preuve le Parlement européen pour l'examen de ce sujet délicat, et qui reflète notre intérêt et notre engagement communs en faveur du respect intégral de la politique communautaire de la pêche et de nos obligations internationales.

Carmen Fraga Estévez, *au nom du groupe PPE-DE*. – (ES) Monsieur le Président, mon groupe politique a voté en faveur de la procédure d'urgence relative au plan de reconstitution des stocks de thon rouge, car il est essentiel que les nouvelles mesures entrent en vigueur avant la campagne de pêche qui débute en avril.

Cependant, je voudrais rappeler à tout le monde qu'aucun plan de reconstitution ne sauvera le thon rouge tant que la capacité de pêche n'est pas réduite, à commencer par celle de certaines flottes communautaires, qui sont bien connues et qui sont signalées à cet égard depuis de nombreuses années. Pendant toutes ces années, les États membres concernés ont permis la multiplication de leurs navires, qui a atteint des niveaux scandaleux, la Commission européenne étant restée passive. Cela a abouti à la situation actuelle, à laquelle il n'y a presque aucune issue possible.

Lorsque le plan de reconstitution actuel a été adopté en 2007, j'ai déposé un amendement, que le Parlement a approuvé et que la Commission a intégré dans son texte final, qui oblige les États membres à présenter des plans de pêche démontrant que la capacité de leur flotte est adaptée au quota qui leur a été attribué.

Malgré cela, la pêche a de nouveau été interdite prématurément en 2008, encore plus tôt que l'année précédente, lorsque l'on a constaté que presque tout le quota communautaire a été épuisé en seulement quelques semaines. En d'autres termes, la situation était encore pire.

L'article 5 du nouveau plan de reconstitution oblige désormais les États membres en surcapacité à éliminer au moins 25 % de leur capacité d'ici à 2010. Non seulement cette réduction me semble être incroyablement légère par rapport aux excès atteints, mais, étant donné les précédents, je m'inquiète vivement de la capacité de la Commission et de la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) à faire respecter cette obligation, vu le manque de volonté politique plus que manifeste dont les États membres concernés ont fait preuve.

Je prie le commissaire de bien vouloir nous garantir, ici même, que ce manque de volonté politique ne déteindra pas sur la Commission et que, cette fois-ci, la Commission agira fermement en faisant plus qu'interdire la pêche prématurément ce printemps.

Rosa Miguélez Ramos, *au nom du groupe PSE*. – (ES) Monsieur le Président, la proposition de règlement du Conseil relative à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée est l'application de la décision contraignante adoptée par consensus par la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) lors de sa réunion annuelle, qui a eu lieu en novembre 2008.

Comme on l'a déjà précisé, ce règlement devrait entrer en vigueur avant la campagne de pêche, qui débute en avril, ce qui signifie que la consultation obligatoire du Parlement européen doit avoir lieu durant cette session plénière. Nous voudrions contribuer à l'obtention d'un véritable accord politique à ce sujet au sein du Conseil, accord qui nous semble extrêmement important et qui mérite toute notre attention. C'est pourquoi la commission de la pêche du Parlement s'est déclarée à l'unanimité en faveur de la procédure d'urgence.

Les plans de pêche annuels, le raccourcissement de la campagne de pêche, le renforcement du système de surveillance, les zones de frai dans la Méditerranée et la présence d'observateurs de la CICTA sur les senneurs à senne coulissante et dans les exploitations d'élevage de thon – autant de mesures inscrites dans le règlement – ont pour objectif de garantir le respect des mesures de gestion adoptées et la traçabilité à tous les stades. Je pense que ces mesures permettront d'atteindre cet objectif.

Je crois qu'il est essentiel de souligner que chaque partie contractante devra présenter un plan de pêche pour les navires de pêche et les filets pièges qui capturent du thon rouge dans l'Atlantique Est et dans la Méditerranée. Ce plan devra mentionner, entre autres, les navires de pêche de plus de 24 mètres autorisés et les mesures adoptées afin de garantir que les quotas individuels ne soient pas dépassés.

Une autre mesure cruciale à adopter est le raccourcissement de la campagne de pêche et l'extension de la période d'interdiction de la pêche pour les senneurs à senne coulissante, les palangriers, les canneurs à appât, les ligneurs à lignes de traîne, les chalutiers pélagiques et la pêche de loisir. Les plans d'ajustement destinés aux pays qui disposent d'une trop grande flotte et de trop nombreuses exploitations d'engraissement de thon rouge sont également importants.

Mesdames et Messieurs, ces derniers jours, j'ai lu de nombreuses choses sur le thon et je voudrais soulever ici quelques questions durant le peu de temps qu'il me reste.

Outre une gouvernance presque inexistante face aux intérêts en présence des nations qui pratiquent la pêche et face à la demande élevée du marché, bon nombre de facteurs divers contribuent à la situation précaire du thon rouge, une espèce largement exploitée de nos jours.

En fait, l'Union européenne - ou plutôt trois États membres (la France, l'Espagne et l'Italie) - représente la moitié des débarquements mondiaux de thon rouge. Il est donc essentiel que l'Union européenne puisse fournir à la CICTA des statistiques qui soient de la même qualité que la pêche ou que l'effort de pêche déployé, notamment parce que les statistiques sont fondamentales si nous voulons effectuer des recherches destinées à répondre aux besoins et aux questions que posent aujourd'hui la biologie et l'écologie du thon rouge et qui représentent un vrai défi pour la recherche scientifique.

Si nous voulons sauver cette espèce, nous devons en savoir plus à son sujet. Je pense donc que tout ce qui concerne la collecte de données et les statistiques revêt une importance particulière.

Raül Romeva i Rueda, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (ES) Monsieur le Président, il est temps de parler clairement. Je ne pense pas que le présent document soit un plan de reconstitution. Manifestement, il s'agit plutôt de ce que l'on pourrait appeler un acte de décès.

Outre un certain aveuglement du secteur lui-même, le manque de responsabilité politique de la part de certains gouvernements et de la Commission nous a plongés dans une situation où nous nous demandons non pas si nous pourrions permettre la reconstitution des stocks, mais quand nous ne verrons et ne trouverons plus de thon dans nos mers et dans nos océans. Je ne parle pas de dix ans ici, mais de cinq ans tout au plus.

Dans ce contexte, la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique devrait plutôt s'appeler la Convention internationale pour la capture de tous les thonidés.

Les gouvernements et la Commission ont fait la sourde oreille aux recommandations scientifiques qui ont à maintes reprises attiré leur attention sur l'effondrement des stocks dans l'espoir de voir une réaction politique, qui n'est jamais arrivée. La conséquence de cette attitude - ne nous faisons pas d'illusions - est que nous faisons un pas de plus vers l'abîme.

Maintenant que nous avons atteint ce stade, je crains qu'il nous reste peu de solutions pour sauver le thon, mais nous pouvons encore en utiliser une: nous devons tout mettre en œuvre pour inscrire le thon sur la liste CITES en tant qu'espèce menacée d'extinction et, de ce fait, nous pourrions garantir son avenir en interdisant sa commercialisation.

Iles Braghetto (PPE-DE). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je me réjouis que nous ayons l'occasion d'aborder, avec l'urgence nécessaire, la discussion sur les mesures à adopter pour protéger les stocks de thon rouge et sur la réduction progressive des quotas établie par la CICTA.

L'Union européenne doit respecter son engagement visant à soutenir le plan de reconstitution établi à Marrakech, qui doit s'accompagner de mesures de surveillance que les États membres appliquent dans le but d'empêcher la pêche illégale de thon. Cette dernière est particulièrement courante dans la Méditerranée, comme l'ont révélé des enquêtes journalistiques récentes à la télévision et dans d'autres médias. L'Union européenne doit également aborder devant les organismes compétents la question de la concurrence déloyale pratiquée par des pays de la rive sud de la Méditerranée.

Je me félicite en particulier des aspects suivants, que contient la proposition de règlement: la décision de veiller à ce que la capacité de pêche soit proportionnée au quota attribué, la promesse de fournir dans les délais requis des informations sur la mise en œuvre des plans de pêche annuels respectifs, le programme d'inspection commune internationale destiné à garantir l'efficacité du plan de reconstitution et les mesures concernant la pêche sportive et de loisir. En d'autres termes, il s'agit d'un plan plus strict et plus exigeant qu'auparavant, visant à réglementer ces activités de pêche absolument considérables.

Ioannis Gklavakis (PPE-DE). – (EL) Monsieur le Président, la proposition de règlement relative à la conservation du thon rouge dans l'Atlantique et la Méditerranée, que nous débattons en toute urgence ce soir, prévoit la réduction des quotas jusqu'en 2011, des limitations de la pêche dans certaines zones et au cours de certaines périodes, une nouvelle taille minimale, des mesures restrictives concernant la pêche sportive et de loisir, une réduction de la capacité de pêche et de la capacité des exploitations d'engraissement, un

renforcement des mesures de contrôle et la mise en œuvre du programme d'inspection commune internationale adopté par la CICTA afin d'assurer l'efficacité de ce plan.

J'approuve l'esprit du règlement, étant donné que la surpêche du thon a réduit les stocks à des niveaux très dangereux. Nous ne devons pas oublier que, durant ces deux dernières années, la Commission a imposé une interdiction rapide de la pêche au thon avant la fin de la campagne de pêche, car il est apparu que certains États membres avaient dépassé les quotas de pêche de 200 %, portant ainsi indubitablement préjudice aux États qui n'avaient pas violé la législation, mais qui ont aussi été obligés d'arrêter de pêcher le thon.

Toutefois, deux points du nouveau règlement m'inquiètent.

Le premier concerne le court délai accordé aux États membres pour adapter leur effort de pêche. La CICTA a recommandé que l'application ait lieu en 2010, tandis que le règlement prévoit une application dès 2009, cette année donc. Ce délai est très court et je crains que des problèmes se présentent.

Le deuxième point concerne l'augmentation du coût qu'implique le renforcement du programme d'inspection, que les États membres doivent supporter. La possibilité d'une aide communautaire à cet égard pourrait être envisagée.

Sebastiano Sanzarello (PPE-DE). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, comme nous le révèlent les interventions faites jusqu'à présent, le plan de la CICTA n'a pas encore été mis en œuvre totalement. Cela signifie que le plan qui réglemente les méthodes de pêche du thon, qui varient considérablement - allant de la pêche à la senne coulissante à la pêche traditionnelle à l'aide d'un système de filets fixes -, nécessite un ajustement complémentaire avant sa pleine application. Nous devons faire la différence entre les captures d'espèces effectuées sans discernement dans le cas de la pêche à la senne coulissante - qui sont encore pires lorsque les flottes dépassent les limites et leurs quotas, qui ne sont pas suffisamment surveillés, comme certaines personnes l'ont fait remarqué - et la pêche traditionnelle utilisant des filets fixes. Par définition, les filets fixes empêchent la recherche de proies: grâce à ce système, la campagne de pêche dure effectivement de 50 à 60 jours.

En présentant les nouveaux règlements, la CICTA doit prendre en considération cette diversité des systèmes de pêche. Elle doit également tenir compte du fait que la méthode de pêche du thon à l'aide de filets fixes est aussi une activité culturelle et historique qui ne porte pas préjudice à l'environnement et qui procure un emploi à des milliers de personnes. Je crois également que l'UNESCO devrait envisager de protéger cette méthode de pêche parce qu'elle revêt une importance culturelle et qu'elle a des répercussions sur l'économie et les emplois. Je pense que la CICTA devrait intégrer des systèmes de contrôle supplémentaires dans ses programmes: il ne devrait pas être possible de capturer le thon sans discernement avant qu'il ne pénètre dans la Méditerranée, il ne devrait pas être permis de pratiquer une pêche sans discernement dans la Méditerranée, encouragée par la valeur commerciale du thon rouge. Je voudrais conclure en disant, Monsieur le Commissaire, qu'il vaut la peine de déployer des efforts diplomatiques afin de restreindre la pêche dans la Méditerranée aux pays qui bordent cette mer - en interdisant aux autres pays de pêcher dans la région -, car ces pays ont intérêt à protéger les ressources halieutiques de la Méditerranée et à garantir l'avenir de leur pêche.

Joe Borg, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais remercier les députés pour leurs observations et pour les arguments qu'ils ont avancés dans ce débat, mais aussi pour avoir accepté la demande d'urgence. Comme je l'ai dit d'entrée, les mesures convenues à Marrakech doivent être transposées dès que possible afin d'être appliquées dès l'ouverture de cette campagne de pêche.

Cette année sera clairement un test pour notre capacité à démontrer notre engagement en faveur de la durabilité de ce stock endémique. Je ne saurais trop insister sur l'importance capitale qu'il y a, pour toutes les parties contractantes, notamment nos propres pêcheurs, à respecter les mesures adoptées récemment. C'est le seul moyen d'offrir une chance de survie au stock. Le non-respect du nouveau plan de reconstitution aura des conséquences sérieuses et provoquera l'effondrement du stock.

Sur l'aspect évoqué par M^{me} Fraga Estévez, je suis on ne peut plus d'accord: si nous voulons que le plan de reconstitution parvienne à ses fins, nous devons procéder à une réduction de capacité, notamment de la flotte de pêche à la senne coulissante, responsable des plus grandes pressions sur le stock de thon rouge. À cet égard, je voudrais souligner que, l'an dernier, nous avons convenu d'un paquet de restructuration qui trouvait son origine dans la crise des carburants, et nous encourageons les États membres à mettre à profit ce paquet de restructuration afin d'appliquer une réduction de la flotte, notamment de la flotte de pêche à la senne coulissante. Nous apprenons certaines nouvelles encourageantes au sujet d'un État membre, la France, qui s'engage à encourager certains pêcheurs à mettre leurs navires en arrêt définitif afin de réduire la capacité.

Nous souhaitons que de telles mesures soient prises également dans les autres États membres, l'Italie en particulier, qui souffre d'une importante surcapacité. C'est pourquoi nous entamons actuellement des pourparlers avec les autorités italiennes afin de voir si elles peuvent faire quelque chose à cet égard sur le très court terme.

Je me dois de souligner que, l'année dernière, nous avons fermé la campagne de pêche de manière à ne subir aucune pression de la part d'un État membre ou d'un groupe d'États membres. Nous avons fermé les pêcheries de façon anticipée: immédiatement lorsque, d'après nos calculs, le quota global de la Communauté était épuisé. Cette année aussi, du fait des plans de pêche annuels établis à l'insistance de la Communauté à Marrakech, nous sommes disposés à fermer anticipativement la pêcherie en ce qui concerne certains États membres. Si la flotte d'un État membre donné dépasse son quota, nous n'hésiterons pas à fermer sa pêcherie. De la sorte, seule la flotte de l'État membre concerné subira les conséquences de son dépassement, et non la flotte de toute la Communauté. J'espère que cela suffira pour ajuster encore davantage notre action au cours de la campagne de pêche.

Si nous ne mettons pas en application ce nouveau plan de reconstitution, dans les prochaines années il nous faudra assumer la conséquence sérieuse consistant à maintenir tout bonnement fermée l'ensemble de la pêcherie au cours des prochaines années. J'espère que nous serons à même de mettre en œuvre ce plan.

Aussi, malheureusement je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit M. Romeva i Rueda, selon qui le plan de reconstitution est un arrêt de mort. Je pense que s'il est mis en œuvre correctement, le plan de reconstitution nous offre une chance réaliste et raisonnable d'assurer la reconstitution effective du stock. Le fait que nous avons réduit les quotas de 15 641 à 12 406 tonnes en 2009, le fait que – conformément à ce dont nous discutons aujourd'hui et à la décision du Conseil qui, espérons-le, sera prise plus tard dans le mois –, nous allons mettre en application le plan de reconstitution de Marrakech adopté en novembre dès cette campagne de pêche, laisse entendre que nous sommes sérieux. Nous ne sommes pas disposés à accepter la moindre infraction aux possibilités de pêche établies sur la base de ce qui a été convenu à Marrakech.

Nous n'avons pas attendu la mise en œuvre naturelle de l'accord de Marrakech, qui serait survenue trop tard au cours de la campagne de pêche au thon rouge; nous avons décidé de faire introduire d'emblée tous les paramètres du plan de Marrakech.

J'espère que ceux-ci seront scrupuleusement respectés, car de la sorte, nous serons à même de rétablir ce stock endémique. Si ce n'est pas le cas, il nous faudra parler un autre langage l'an prochain.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 12 mars 2009 à 12 heures.

21. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

22. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 20)